

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Gwendoline LE RATE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****24 septembre 2021 - URN****Décision n°CFVU-2021-66**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 24 votants, dont 5 membres représentés.

Règlements des études de l'UFR Santé*Validation des règlements des études de l'UFR Santé :*

*PASS, L.AS 1 et 2, Licence 2 Sciences Pour la Santé, DFGS Médecine,
DFGS Pharmacie, DFAS Pharmacie, DFGS Maïeutique et DFAS Maïeutique*

<i>Pour</i>	20
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	3
<i>NPPV</i>	1

Les règlements des études de l'UFR Santé - PASS, L.AS 1 et 2, Licence 2 Sciences Pour la Santé, DFGS Médecine, DFGS Pharmacie, DFAS Pharmacie, DFGS Maïeutique et DFAS Maïeutique - sont approuvés.

Fait à Rouen, le 24 septembre 2021

Le Président de l'université de Rouen
Normandie

Joël ALEXANDRE

2021 - 2022

Règlement des études PASS

Organisation

Module Présentation Métiers en Santé

Module Préparation aux Épreuves Orales



Parcours spécifique « accès santé » (PASS) de l'Université de Rouen-Normandie

Année universitaire 2021-2022

Ce document a pour but de :

- décrire le fonctionnement du Parcours spécifique « accès santé » (PASS) pouvant donner accès aux quatre formations médicales (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie, odontologie, MMOP), ainsi qu'à la formation de masso-kinésithérapie (IFMK),
- permettre aux étudiants de mieux appréhender l'organisation et le déroulement du PASS.

Toutes les informations concernant le module des métiers de la santé, le module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves afin d'accéder aux formations MMOP et l'organisation de l'accès aux formations MMOP et à la formation de masso-kinésithérapie sont précisées dans le document intitulé « Conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-kinésithérapie ».

Les éléments mentionnés dans ce document concernent les étudiants qui suivent la formation sur le site de l'UFR Santé de Rouen et sur le site de l'antenne PASS-Le Havre.

Les responsables pédagogiques du PASS sont les Professeurs François ESTOUR (francois.estour@univ-rouen.fr) et Olivier TROST (olivier.trost1@univ-rouen.fr).

La responsable adjointe du PASS est le Docteur Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN (anne-claire.tobenas-dujardin@chu-rouen.fr).

La correspondante pédagogique de l'antenne PASS-Le Havre est le Professeur Bouchra LAMIA (bouchra.lamia@univ-rouen.fr).

Le chargé de mission pour l'organisation de l'accès aux formations MPOM par le PASS et les L.AS est le Professeur Nathalie RIVES (nathalie.rives@univ-rouen.fr).

Le présent document tient compte des textes réglementaires et des objectifs pédagogiques fixés par les enseignants des quatre formations médicales (MPOM) et de la formation de masso-kinésithérapie :

- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique),
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes.
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

Chaque étudiant inscrit en PASS doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation de cette formation, et ce dès la rentrée universitaire, afin d'éviter tout malentendu par méconnaissance de celles-ci.

Il est rappelé que le respect et la courtoisie sont de rigueur dans les échanges entre les étudiants ou leurs parents s'ils sont mineurs, et les enseignants et les personnels de l'UFR de Santé. Toute atteinte à l'ordre ou à la réputation de l'université, y compris sur les réseaux sociaux, pourra entraîner une saisine de la section disciplinaire des usagers (commission de discipline).

La correspondance entre les étudiants et la faculté l'UFR (enseignants et administration) doit obligatoirement être réalisée via la **boîte mail universitaire** (@univ-rouen.fr) personnelle de chaque étudiant. Toute autre messagerie ne sera pas prise en compte.

I. Dispositions générales

Le **Parcours spécifique « accès santé » (PASS)** est une année de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur organisée au sein de l'UFR de Santé de Rouen. Cette année permet aux étudiants qui le souhaitent, et qui satisfont aux exigences définies par l'UFR de Santé, de faire acte de candidature dans une formation médicale (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique) ou paramédicale (Masso-kinésithérapie). À l'issue de l'année de PASS, l'étudiant ayant validé son année peut aussi, s'il le souhaite, poursuivre un cursus universitaire dans une deuxième année de licence, soit correspondant à son option disciplinaire, ou toute autre formation de son choix.

Le PASS est une année universitaire qui ne se redouble pas. Ainsi l'étudiant qui a validé son année peut poursuivre son cursus dans une filière de santé le cas échéant, ou bien en deuxième année de licence Sciences pour la santé, ou de son option disciplinaire. En cas de non-validation du PASS, l'étudiant doit poursuivre ses études s'il le souhaite en intégrant une première année de licence, éventuellement avec un accès santé (L.AS), ou toute autre formation de son choix, via Parcoursup.

Le processus de sélection des étudiants en santé est dissocié du PASS. Le contrat pédagogique décrit les étapes qui permettront au candidat d'intégrer une filière de santé à l'issue du deuxième semestre. Réussir le PASS n'est pas synonyme d'inscription dans une filière de santé. **L'acte de candidature est une étape indispensable que l'étudiant doit effectuer de façon active et volontaire, dans les délais définis par l'université et portés à la connaissance de ce dernier.** En revanche, la validation de l'inscription pédagogique-administrative en PASS compte pour une tentative d'accéder aux formations médicales.

II. Programme des enseignements

1. UE 1 : Anatomie générale humaine (tronc commun)

L'UE 1 **Anatomie générale humaine** comporte un volume horaire total de **10 heures (1,5 ECTS)** de cours magistraux (CM) uniquement, dispensés au premier semestre (S1). L'UE 1 est destinée à l'ensemble des étudiants inscrits en PASS (MMOK et P).

Responsable de l'UE 1 Anatomie générale humaine : Pr. Fabrice DUPARC

Enseignants de l'UE 1 Anatomie générale humaine : Pr. Fabrice DUPARC, Pr. Olivier TROST, Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN, Dr. Frédéric CRAMPON, Dr. Grégoire PRUM

Programme de l'UE 1 Anatomie générale humaine :

- Anatomie générale des os (ostéologie)
- Anatomie générale des articulations (arthrologie)
- Anatomie générale des muscles (myologie)
- Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)
- Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)
- Anatomie générale du système nerveux (neurologie)
- Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie)
- Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)
- Anatomie générale de l'appareil reproducteur
- Anatomie générale du système lymphatique

2. UE 2 : Biochimie (tronc commun)

L'UE 2 **Biochimie** comporte un volume horaire total de **26,5 heures (3 ECTS)**, dont 22 heures de cours magistraux (11 CM) et 4,5 heures d'enseignements dirigés (3 ED). Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 2 Biochimie : Pr. Isabelle DUBUS

Enseignants de l'UE 2 Biochimie : Pr. Isabelle DUBUS, Dr. Carole BRASSE-LAGNEL, Dr. Cécile CORBIÈRE, Dr. Muriel QUILLARD-MURAINÉ, Dr. Christine RONDANINO

Programme de l'UE 2 Biochimie :

- Structure et propriétés des glucides (C Brasse-Lagnol)
- Structure et propriétés des lipides (C Brasse-Lagnol)
- Structure et propriétés des acides aminés et des protéines (M. Quillard-Muraine)
- Méthodes d'études des protéines (M. Quillard-Muraine)
- Enzymologie (I. Dubus)

3. UE 3 : Biologie cellulaire humaine (tronc commun)

L'UE 3 **Biologie cellulaire humaine** comporte un volume horaire total de **27 heures (4,5 ECTS)**, dont 24 heures de CM et 3 heures d'ED. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 3 Biologie cellulaire humaine : Dr. Marine MALLETER

Enseignants de l'UE 3 Biologie cellulaire humaine : Dr. Carole BRASSE-LAGNEL, Dr. Marine MALLETER, Dr. Florent MARGUET

Programme de l'UE 3 Biologie cellulaire humaine :

1. Méthodes d'études en biologie cellulaire (Dr. Malleter)

- Les différentes techniques de microscopie (principe et objectifs)
- La culture cellulaire (conditions de culture et matériel, lignée, cellules primaires, milieux de culture)
- Études fonctionnelles sur modèle cellulaire. Techniques de fractionnements cellulaire et tissulaire

2. Structures générales de la cellule

- Introduction : de la molécule à l'organisme et structure générale de la cellule (Dr. Malleter)
- Membranes biologiques : définition, composition, propriétés des membranes, auto-assemblage, asymétrie, constituants protéiques, transmembranaires et périphériques, mobilité, fluidité membranaire, domaines membranaires spécifiques (Dr. Malleter)
- Noyau et cytosol : structure et fonctions de la chromatine et des chromosomes (Dr. Marguet)
- Cytosquelette : microfilaments, microtubules, filaments intermédiaires, assemblage et dynamique, myosine-actine, cils, flagelles, centrioles, régulation du cytosquelette, jonctions cellule - matrice. (Dr. Marguet)
- Transports et membranes : généralités sur le transport à travers la membrane plasmique, les différents types de transports (diffusion simple, transport passif - osmose, perméases, aquaporines, transport actif - ATPase et autres transporteurs -, co-transport, transport cytotique - endocytose, exocytose, transcytose -) (Dr. Malleter)
- Système endomembranaire : compartimentation des cellules eucaryotes (Dr. Malleter)
 - ✓ Réticulum endoplasmique : définition, structure/organisation, fonctions, synthèse et translocation des protéines, ribosome et synthèse des protéines, glycosylations
 - ✓ Appareil de Golgi : définition, structure, glycosylations, modifications post-traductionnelles, flux intracellulaires et mécanismes mis en jeu

- ✓ Lysosomes : définition, caractéristiques, origine et devenir des constituants
- ✓ Endosome : définition, caractéristiques, rôles
- ✓ Peroxysomes : définition, structure, constituants enzymatiques et leurs activités
- Mitochondries : généralités, structure, division, ADN mitochondrial, fonctions, analyse des mitochondries, analogie avec les chloroplastes (Dr. Malleter)
- Prolifération et mort cellulaire : cycle cellulaire, mécanisme de la mitose, morts cellulaires (Dr. Marguet)
- Introduction à la communication cellulaire : principes de communication cellulaire, les molécules informatives et leurs récepteurs, transduction du signal, de la membrane plasmique au noyau (exemple de l'interleukine 1 Bêta) (Dr. Brasse-Lagnel)

4. UE 4 : Reproduction et embryologie humaines (tronc commun)

L'UE 4 **Reproduction et embryologie humaines** comporte un volume horaire total de **24 heures (3 ECTS)** dont 18 heures de cours magistraux (9 CM) et 6 heures d'ED. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P), et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 4 Reproduction et embryologie humaines : Pr. Nathalie RIVES

Enseignants de l'UE 4 Reproduction et embryologie humaines : Pr. Nathalie RIVES, Dr. Aurélie FERAILLE-RIVES, Dr. Christine RONDANINO

Programme de l'UE 4 Reproduction et embryologie humaines :

- Méiose
- Spermatogenèse
- Ovogenèse, folliculogenèse
- Fécondation
- Embryologie 1 : semaines 1 et 2
- Embryologie 2 : semaines 3 et 4
- Implantation
- Placenta à maturité
- Annexes embryonnaires, physiologie des annexes embryonnaires

5. UE 5 : Biologie moléculaire, génétique (tronc commun)

L'UE 5 **Biologie moléculaire, génétique** comporte un volume horaire total de **24 heures (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) et d'enseignements dirigés (ED). Cette UE se partage entre la génétique (14 heures) et la biologie moléculaire (10 heures). Elle s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 5 Biologie moléculaire, génétique : Pr. Soumeya BEKRI

Enseignants de l'UE 5 Biologie moléculaire, génétique : Pr. Soumeya BEKRI, Pr. Claude HOUDAYER, Dr. Gaëlle BOUGEARD, Dr. Kévin CASSINARI, Dr. Pascaline GAILDRAT, Pr. Gaël NICOLAS, Dr. Pascale SAUGIER-VEBER, Dr. Sarah SNANOUDJ, Dr. Bénédicte SUDRIE-ARNAUD, Dr. Abdellah TEBANI, Dr. Isabelle TOURNIER

Programme de l'UE 5 Biologie moléculaire, génétique :

1. Biologie moléculaire (16 heures CM) :

- Acides nucléiques (Dr. Snanoudj)
- Réplication (Dr. Snanoudj)
- Réparation de l'ADN (Pr. Bekri)
- Transcription (Pr. Bekri)

- Traduction (Pr. Bekri)
- Régulation de l'expression des gènes (Pr. Bekri)
- Métabolisme énergétique (Pr. Bekri, Dr. Tebani)
- Métabolisme des acides aminés (Dr. Tebani)

2. Génétique (14 heures dont 10 heures de CM et 4 heures d'ED)

- Organisation fonctionnelle du génome humain (Pr. Houdayer) : introduction (de la génétique à la génomique) et organisation fonctionnelle du génome humain (chromosomes, chromatine, ADN, gènes, séquences inter-géniques, exome, génome), régulation de l'expression génétique et épigénétique
- Modes de transmission (Pr. Nicolas) : hérédité mendélienne et hérédité non mendélienne
- Outils et techniques d'exploration du génome (Pr. Nicolas) : enzymes de restriction, RT, PCR, séquençage Sanger, CGH, NGS
- Variabilité du génome humain (Pr. Houdayer) : polymorphismes, variations rares, origine des variations (génétique des populations), différents types de variations nucléotidiques, de copies et de structure, mécanismes des maladies chromosomiques, mutations *de novo* et mutabilité du génome, effet phénotypique des variations, variabilité à l'échelle de l'exome et du génome, interprétation des variations, notion de facteur de risque, maladies complexes
- ED 1 : exemples concrets et notions de conseil génétique et calcul de risque en génétique, diagnostic prénatal et préimplantatoire, diagnostic présymptomatique et médecine prédictive
- ED 2 : applications pratiques de la variabilité du génome, diagnostic de maladies monogéniques, caractérisation de facteurs de risque pour les maladies complexes, empreintes génétiques à visée médico-légale

6. UE 6 : Biostatistiques (tronc commun)

L'UE 6 **Biostatistiques** comporte un volume horaire total de **24 heures (3 ECTS)** dont 12 heures de cours magistraux (CM), 8 heures d'ED (4 ED d'1h30 et 1 ED de 2 heures) et 4 heures d'exercices en auto-apprentissage. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 6 Biostatistiques : Pr. Jacques BÉNICHOU

Enseignants de l'UE 6 Biostatistiques : Pr. Jacques BÉNICHOU, Dr. Camille LE CLÉZIO

Programme de l'UE 6 Biostatistiques :

1. Statistiques descriptives :

- Reconnaître les différents types de variables aléatoires (qualitatives nominales et ordinales, quantitatives discrètes et continues)
- Résumer les variables aléatoires qualitatives nominales et ordinales (fréquences, fréquences cumulées croissantes)
- Représenter les variables aléatoires nominales et ordinales (diagramme en bâtons des fréquences)
- Résumer les variables aléatoires quantitatives continues et discrètes (indicateurs de position et de dispersions mode, min, max, étendue, médiane, quartiles et intervalles interquartiles, moyenne et écart-type)
- Représenter les variables aléatoires quantitatives continues et discrètes (diagramme en bâtons des fréquences vs. histogramme des densités, courbes des fréquences cumulées croissantes)

2. Variables aléatoires et fluctuations d'échantillonnage :

- Rappels concis sur la différence entre loi de probabilité discrète et loi continue
- Rappels concis sur la loi binominale et la loi normale
- Lecture des tables statistiques de la loi normale

- Fluctuations d'échantillonnage d'une proportion
- Fluctuations d'échantillonnage d'une moyenne

3. Estimation et tests :

- Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance d'une moyenne
- Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance d'une proportion
- Généralités sur les tests (procédure de test statistique, hypothèses nulles et alternatives, région de rejet, risques de première et de seconde espèce)
- Test de comparaison d'une moyenne observée à une moyenne théorique
- Test de comparaison de deux moyennes observées indépendantes
- Test du khi-2 pour l'adéquation d'une distribution observée à une distribution théorique, en particulier pour la comparaison d'une proportion observée à une proportion théorique
- Test du khi-2 pour l'indépendance entre deux distributions, en particulier pour la comparaison de deux proportions observées indépendantes

4. Synthèse :

- Correction d'un sujet issu des examens des annales

7. UE 7 : Chimie 1 (tronc commun)

L'UE 7 **Chimie 1** comporte un volume horaire total de **30 heures (3 ECTS)** dont 19,5 heures de cours magistraux (CM) et 10,5 heures d'ED. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 7 Chimie 1 : Pr. Philippe VÉRITÉ

Enseignants de l'UE 7 Chimie 1 : Pr. François ESTOUR, Pr. Philippe VÉRITÉ, Dr. Cécile BARBOT, Dr. Thomas CASTANHEIRO, Dr. Nejla EL GHARBI-HAMZA, Dr. Thiphaine ROGEZ-FLORENT

Programme de l'UE 7 Chimie 1 :

1. Atomistique, cinétique chimique (Dr. Barbot)

a. Atomistique

- Structure de l'atome
- Modèles atomiques
- Description quantique de l'atome d'hydrogène (nombres quantiques, orbitales atomiques)
- Structure électronique des atomes (diagrammes d'énergie), configuration électronique des atomes et des ions (principe de Pauli, règle de Hund et de Klechkowski), électrons de valence
- Classification périodique des éléments (propriétés physiques et chimiques)
- Énergie des atomes polyélectroniques (modèle de Slater)

b. Cinétique chimique

- Définition de la vitesse (avancement de la réaction)
- Loi de vitesse, ordre de réaction (ordre partiel, ordre global)
- Équation et loi de vitesse intégrée (ordre 0, 1, 2)
- Méthodes de détermination des ordres de réaction (méthode intégrale, temps de demi-réaction, vitesse initiale, dégénérescence de l'ordre)
- Loi d'Arrhénius (variation de la constante de vitesse k avec la température)
- Mécanismes réactionnels

- Catalyse

2. Notions principales de chimie organique

a. Liaisons chimiques et concepts fondamentaux en chimie organique (Pr. Estour)

- Liaison ionique, liaison covalente et règle de l'octet
- Formation des orbitales moléculaires
- Représentation des composés organiques
- Effets électroniques
- Aromaticité
- Réactifs nucléophiles et électrophiles
- Intermédiaire réactionnels

b. Structure des molécules et isoméries (Pr. Estour)

- Définition et différentes catégories d'isomérie
- Stéréoisomérie
- Représentation des molécules
- Isomérie configurationnelle
- Isomérie conformationnelle

c. Principaux mécanismes réactionnels – Présentation des familles chimiques (Pr. Estour)

- La réaction chimique
- Additions
- Substitutions
- Eliminations
- Hydrocarbures saturés, éthyléniques, acétyléniques et aromatiques
- Dérivés hydroxylés
- Ether-oxydes
- Amines
- Dérivés carbonylés
- Acides carboxyliques et dérivés d'acide

2 podcasts de 15 min viennent compléter le programme de ce chapitre.
Ce chapitre comprend de plus 3 ED d'1h30 (Dr. Castanheiro et Pr. Estour).

3. pH et équilibre acido-basique (T. Rogez-Florent, N. El Gharbi-Hamza, P. Vérité)

a. Généralités sur les équilibres acidobasiques (Pr. Vérité)

- Théorie de Brønsted et Lowry
- Couple acides-bases
- Constante d'acidité
- Force relatives des acides et des bases
- Prévion des réactions acide-acide

b. Mesure du pH (Pr. Vérité)

- Calcul de pH (acides, bases, mélanges complexes)
- Notion d'ampholyte
- Solution tampon, pouvoir tampon

- Notion de sel
- Validité des formules de pH
- Diagramme de prédominance des espèces

c. Titration acidobasique (Pr. Vérité)

- Constante d'équilibre de réactions acide-base
- Titration acide-base
- Détermination du point d'équivalence d'un titration acide base

Ce chapitre est complété par deux ED d'1h30 (Dr. Rogez-Florent et El Gharbi-Hamza).

8. UE 8 : Histologie humaine (tronc commun)

L'UE 8 **Histologie humaine** comporte un volume horaire total de **21 heures (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) uniquement. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 8 Histologie humaine : Dr. Florent MARGUET

Enseignants de l'UE 8 Histologie humaine : Pr. Jean-Christophe SABOURIN, Dr. Florent MARGUET, Dr. Nicolas PITON

Programme de l'UE 8 Histologie humaine :

- Épithéliums et tissus glandulaires
- Matrice extracellulaire, jonctions cellule-matrice
- Tissu cutané
- Tissus conjonctifs
- Tissu sanguin et lymphoïde
- Tissu nerveux
- Tissus musculaires strié squelettique, lisse et cardiaque
- Tissu osseux
- Tissu cartilagineux
- Renouvellement des tissus et cellules souches

9. UE 9 : Physiologie humaine (tronc commun)

L'UE 9 **Physiologie humaine** comporte un volume horaire total de **21 heures (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) uniquement. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 9 Physiologie humaine : Pr. Anne-Marie LEROI

Enseignants de l'UE 9 Physiologie humaine : Pr. Anne-Marie LEROI, Pr. Guillaume GOURCEROL, Pr. Éric VERIN, Pr. Marie-Laure WELTER, Dr. Mireille CASTANET, Dr. Abdeslam CHAGRAOUI, Dr. Nathalie CHASTAN

Programme de l'UE 9 Physiologie humaine :

1. Organisation générale du système nerveux (Pr. Welter)

a. Objectifs généraux:

- Notions de base générales du système nerveux

b. Objectifs spécifiques:

- Système nerveux central : moelle spinale et encéphale
- Système nerveux périphérique : les voies afférentes et efférentes
- Système nerveux somatique et système nerveux autonome
- Cellules gliales et cellules nerveuses
- Potentiels membranaires, électrotoniques et potentiels d'action
- Transmission synaptique : anatomie fonctionnelle des synapses, efficacité synaptique, neuromédiateurs
- Récepteurs et leur rôle de transduction du signal
- Circuits neuronaux : récepteurs sensoriels, nerfs sensitifs afférents, moelle-tronc cérébral-cortex, nerfs moteurs efférents, muscles effecteurs

2. Physiologie de la motricité et de la sensibilité (Dr. Chastan)a. Objectifs généraux :

- Motricité :
 - ✓ Organisation générale de la motricité
 - ✓ 3 types de mouvements : mouvements volontaires, mouvements réflexes, mouvements automatiques
- Sensibilité :
 - ✓ Organisation générale de la somesthésie
 - ✓ Sensibilité superficielle et profonde

b. Objectifs spécifiques :

- Motricité :
 - ✓ Voie finale commune de la motricité : motoneurones, jonction neuromusculaire (physiologie de la transmission neuromusculaire), muscles (actine, myosine) et physiologie de la contraction musculaire (couplage excitation-contraction)
 - ✓ Cortex moteur (CMP, AMS, APM) et voies descendantes (faisceaux cortico-spinal, rubro-spinal)
 - ✓ Tronc cérébral et voies descendantes (faisceaux tectospinal, vestibulo-spinal, réticulo-spinal)
 - ✓ Ganglions de la base
 - ✓ Cervelet
 - ✓ Arc réflexe et réflexe myotatique
 - ✓ Physiologie de la locomotion (générateurs centraux de patron, région locomotrice mésencéphalique)
 - ✓ Physiologie du contrôle postural (contrôle postural réflexe et anticipé, informations visuelles-vestibulaires-proprioceptives)
- Sensibilité :
 - ✓ Récepteurs (récepteurs cutanés, propriocepteurs)
 - ✓ Voie de la sensibilité thermo-algique et de la sensibilité mécanique,
 - ✓ Cortex somesthésique primaire et secondaire

3. Système nerveux végétatif (Pr. Welter)a. Objectifs généraux :

- Organisation anatomo-fonctionnelle du système nerveux végétatif

b. Objectifs spécifiques :

- Fonctions du système nerveux autonome : régulation de la sécrétion, cardiovasculaire, bronche, système digestif, vésico-sphinctérien, sexuel
- Rôle distinctif des systèmes sympathique et parasympathique
- Notion sur l'existence du système nerveux entérique (voir avec physiologie digestive)
- Circuits neuronaux : récepteurs périphériques (viscéraux, cutanés), voies afférentes (voie viscérale, voie pariétale, faisceau spinothalamique, colonne viscéromotrice dans le TC, hypothalamus, thalamus, cortex prémoteur-orbitofrontal et insula), les effecteurs (le muscle lisse)
- Le contrôle central du SNA : l'hypothalamus et les régions limbiques corticales, les voies réflexes médullaires
- Différences anatomiques entre les systèmes sympathique et parasympathique : les ganglions paravertébraux, latérovertébraux et prévertébraux du système sympathique ; les trois territoires (céphalique, cervico-thoraco-abdominal et pelvien) dans le TC et la moelle du système parasympathique
- Les neurotransmetteurs : acétylcholine et noradrénaline

4. Physiologie de la vigilance et du sommeil

a. Objectifs généraux :

- Organisation générale du cycle veille-sommeil

b. Objectifs spécifiques :

- Connaître la définition et les fonctions du sommeil
- Connaître l'existence de deux types de sommeil (profond et paradoxal) ainsi que leurs définitions
- Connaître les principes de la régulation du sommeil: homéostasique, circadienne
- Connaître la régulation du cycle vigilance / sommeil
- Connaître les principes de la régulation neurologique de l'état de vigilance et de sommeil et de ces deux types profond et paradoxal
- Connaître les principes de l'exploration du sommeil
- Connaître les principaux types de troubles du sommeil

5. Physiologie de la douleur (Pr. Leroi)

- Connaître la définition par l'OMS de la douleur
- Connaître la différence entre nociception et douleur
- Connaître les 3 dimensions de la douleur décrites par Melzack : dimension sensori-discriminative, dimension cognitivo-évaluative, dimension affectivo-motivationnelle
- Connaître l'existence des nocicepteurs et leur morphologie
- Connaître les différents types de stimuli nociceptifs : thermiques, chimiques, mécaniques
- Savoir que le stimulus nociceptif peut générer un potentiel de récepteur qui donnera naissance à un potentiel d'action
- Savoir que les fibres C et delta sont capables de véhiculer le message nociceptif
- Savoir les caractéristiques morphologiques et anatomiques des fibres C et delta
- Savoir les caractéristiques fonctionnelles des fibres C et delta
- Connaître les principes et les principales étapes du réflexe d'axone
- Connaître les principes de la transmission des influx nociceptifs dans la moelle épinière
- Connaître l'existence des neurones à convergence et leur impact sur la transmission de la nociception
- Savoir expliquer le phénomène de douleur projetée par le mécanisme de convergence
- Connaître les bases physiologiques de l'hyperalgésie
- Connaître les bases physiologiques de l'allodynie
- Connaître les principes de la transmission supra-médullaire du message nociceptif
- Connaître les principaux rôles dans l'intégration du message nociceptif du cortex somesthésique, frontal, temporal, limbique
- Connaître la théorie du gate control

- Connaître les principales voies descendantes de contrôle de la douleur en provenance du tronc cérébral : voies morphiniques ; voies sérotoninergiques, voies dopaminergiques, voies noradrénergiques

6. Introduction à l'hormonologie et physiologie de la croissance (Dr. Castanet)

a. Objectifs généraux :

- Introduction à l'hormonologie et physiologie de la croissance

b. Objectifs spécifiques :

- Introduction à l'hormonologie :
 - ✓ Connaître les différentes glandes endocrines et leur rôle dans l'organisme
 - ✓ Principes des Récepteurs hormonaux
 - ✓ Sécrétion/communication exo-para-endocrine
- Physiologie de la croissance :
 - ✓ Connaître les facteurs impliqués dans la croissance et leur timing d'influence durant le développement:
 - Génétique : savoir calculer une taille cible parental
 - Chromosomique : savoir penser au syndrome de Turner chez une fille de petite taille
 - ✓ Connaître les hormones responsables de la croissance et leur régulation
 - expliquer les grands principes du fonctionnement des axes somatotrope, thyroïdienne et gonadotrope et connaître leur schéma de régulation
 - connaître les principaux rôles de la GH et des hormones thyroïdiennes et pubertaires
 - connaître les méthodes de détermination de l'âge osseux
 - ✓ Connaître les différentes phases de croissance
 - ✓ Connaître les mensurations à la naissance et les grands repères de la croissance staturo-pondéral
 - ✓ Connaître les signes de début pubertaire chez la fille et chez le garçon
 - ✓ Connaître les modalités de la cotation des stades pubertaires
 - ✓ Connaître les facteurs influençant le timing de la puberté

7. Physiologie du stress (Pr. Gourcerol)

- Concept (intero-exteroceptif, homo-hétérotypique)
- Le CRF (CRH) et le PVN
- Mécanismes centraux et SNA
- Mécanismes neuroendocrine (HPA)
- Neurobiologie périphérique (SNE...)
- Réponse générale au stress aigu
- Réponse au stress chronique et phénomène de « coping »

8. Physiologie de la température corporelle (Pr. Gourcerol)

- Concept et définition
- Effecteurs
- Mécanismes hypothalamiques
- Stimulation et réponse neuroendocrine
- Un exemple neurobiologique d'une fièvre infectieuse

9. Système de régulation homéostatique (Dr. Chagraoui)

- Brève introduction sur les niveaux d'organisation dans l'organisme :
 - ✓ Les fonctions de bases des cellules
 - ✓ Les fonctions spécialisées des cellules

- ✓ Le concept d'homéostasie
- ✓ Les cellules de l'organisme dans un environnement interne contrôlé
- ✓ Homéostasie : maintien d'un état d'équilibre dynamique de l'environnement interne
 - Les éléments régulés par l'homéostasie
 - La contribution des systèmes de l'organisme à l'homéostasie
 - Les systèmes de contrôle homéostatique
- ✓ Les systèmes de contrôle qui agissent localement
- ✓ Le rétrocontrôle qui module le changement initial pour maintenir l'homéostasie
- Exemples des différents systèmes de contrôle
- Conclusions

10. Physiologie de la pression artérielle (Dr. Chagraoui)

- Connaître l'organisation du système cardio-vasculaire
- Connaître la structure des vaisseaux et la différence entre veines et artères
- Connaître la définition de la pression artérielle
- Connaître le rôle de la régulation circulatoire et de la pression artérielle
- Savoir que la pression artérielle est soumise à l'homéostasie
- Connaître les variables permettant la mesure de la pression artérielle ($PA=Qc \times R$ ou $PA=VES \times FC \times R$)
- Décrire les variations de la pression artérielle en fonction du cycle cardiaque (diastole, systole) et du système artériel ou veineux
- Connaître les principes de la mesure de la pression artérielle chez l'Homme
- Connaître les unités de mesure de la pression artérielle
- Savoir que l'orthostatisme peut provoquer un changement de la pression artérielle et connaître les mécanismes en jeu
- Savoir que la baisse de la volémie peut provoquer un changement de la pression artérielle et connaître les mécanismes en jeu
- Connaître l'adaptation à l'exercice de la pression artérielle
- Connaître les principaux mécanismes de régulation de la pression artérielle
- Connaître les fonctions de la régulation locale de la circulation : perfusion constante quelles que soient les conditions ; ajustement de la perfusion à l'activité de l'organe
- Connaître les mécanismes de l'autorégulation de la pression artérielle : effet myogène de l'étirement des vaisseaux, baisse de l'O₂ ; augmentation locale de métabolites tels que CO₂, H⁺, ADP, AMP, adénosine
- Connaître le rôle du NO sur la pression artérielle
- Connaître le rôle de l'adrénaline
- Connaître les voies neurologiques impliquées dans la régulation de la pression artérielle
- Connaître les principaux mécanismes de contrôle de la pression artérielle : contrôle hormonal, contrôle nerveux, contrôle rénal
- Connaître le rôle du rein dans la régulation de la pression artérielle
- Connaître le système rénine-angiotensine
- Savoir que la baisse de la pression artérielle entraîne une synthèse de rénine

11. Physiologie générale de la respiration (Pr. Vérin)

a. Objectifs généraux :

- Introduction à la physiologie de la ventilation

b. Objectifs spécifiques :

- Présentation générale de l'organisation fonctionnelle de l'appareil pleuropulmonaire en développant
- Les bases utiles à la compréhension des signes cliniques et paracliniques
- Mise en place de l'appareil respiratoire (voie aériennes, muscles de la ventilation)

- Echange gazeux, hypoxie, hypercapnie
- Contrôle de la ventilation
- Espace mort

12. Physiologie du vieillissement (Pr. Vérin)

a. Objectifs généraux :

- Connaître le vieillissement normal pour distinguer la normalité des pathologies

b. Objectifs spécifiques :

- Définir le vieillissement
- Connaître les méthodes d'études du vieillissement
- Savoir distinguer le vieillissement des maladies :
 - ✓ Système nerveux
 - ✓ Système cardio-vasculaire
 - ✓ Appareil pulmonaire
 - ✓ Appareil digestif
 - ✓ Appareil locomoteur
 - ✓ Appareil urinaire
 - ✓ Organe des sens
 - ✓ Reproduction
 - ✓ Appareil cutané
- Appréhender les interactions et les frontières entre vieillissement et maladie
- Connaître les mécanismes à l'origine du vieillissement
- Connaître les stratégies pour ralentir le vieillissement

13. Réponse physiologique au repas (Pr. Gourcerol)

- Prise alimentaire (réponse motrice, sécrétoire, période interdigestive)
- Données de base sur système nerveux entérique

10. UE 10 : Physique - Biophysique (tronc commun)
--

L'UE 10 **Physique - Biophysique** comporte un volume horaire total de **31h30 (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) et d'enseignements dirigés (ED). Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 10 Physique - Biophysique : Pr. Pierre VÉRA

Enseignants de l'UE Physique - Biophysique : Pr. Pierre VÉRA, Dr. Pierre BOHN, Dr. Marc BRUNEL, Dr. Pierre DECAZES, Dr. Thomas GODIN

Programme de l'UE de Physique - Biophysique :

1. Métrologie, bases de physique et de biophysique (Dr. Bohn)

- Grandeurs physiques - système international des unités - rappels mathématiques,
- Force, énergie, mouvements appliqués à la santé
- Eléments de thermodynamique. Applications aux gaz médicaux
- Modèle électrique de la membrane cellulaire & propriétés biophysiques des macromolécules biologiques
- **2 ED** (Dr. Bohn)

2. Rayonnements ionisants, US, et applications en médecine

- Atome, noyaux, rayon X, énergie de liaison, filiation, équilibre du noyau et radioactivité (Pr. Véra)
- Interaction rayonnement matière (Pr. Véra)
- Moyens physiques utilisés en imagerie médicale (radiographie, échographie, scanner et médecine nucléaire) (Dr. Decazes)
- Radioprotection, dosimétrie et bases de la radiothérapie interne et externe (Dr. Decazes)
- 1 ED (Dr. Decazes)

3. Rayonnements non ionisants et applications en médecine

- Magnétisme : application en l'imagerie par résonance magnétique (Dr. Decazes)
- Rayonnements non ionisants et applications en santé (Dr. Bohn)
- 1 ED (Dr. Decazes)

4. Biophysique sensorielle

- Formation d'image : de l'élément simple à la microscopie (Dr. Godin)
- Instrumentation optique avancée: fibres optiques, polarisation de la lumière et sources laser (Dr. Brunel, Dr. Godin)
- Biophysique de la vision (Dr. Decazes)
- **Biophysique de l'audition (Dr. Decazes)**
- 1 ED (Dr. Godin)

11. UE 11 : Sciences humaines et sociales (tronc commun)

L'UE 11 **Sciences humaines et sociales** comporte un volume horaire total de **26 heures** de cours magistraux (CM) uniquement. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et Pharmacie), et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 11 Sciences humaines et sociales : Pr. Véronique MERLE

Enseignants de l'UE 11 Sciences humaines et sociales : Pr. Priscille GÉRARDIN,
Pr. Véronique MERLE

Programme de l'UE 11 Sciences humaines et sociales :

1. Psychologie médicale (Pr. Gérardin)

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant - soigné. Être malade
- Placébo. Anxiété, angoisse, douleur. Maladies chroniques

2. Santé publique (Pr. Merle)

- Démographie
- Épidémiologie
- Professions de santé, soins de ville, établissements de santé
- Financements des soins et protection sociale
- Cancers
- Personnes âgées
- Prévention
- Inégalités sociales de santé

12. UE 12 S1 et UE 12 S2 : UE option santé mutualisée « MMOK »

L'inscription en PASS s'accompagne du choix d'une ou deux option(s) santé (MMOK ou Pharmacie) dont l'inscription pédagogique est réalisée en début de l'année universitaire. Cette option santé comporte deux UE (UE 12 S1 et UE 12 S2 / UE 13 S1 et UE 13 S2) donnant lieu à **6 ECTS** chacune et **12 ECTS** sur les deux semestres.

L'**option santé MMOK** comporte deux UE de spécialisation (UE 12 S1 et UE 12 S2) pour un volume horaire total de **65 heures (12 ECTS)** de CM enseignés sur le S1 et le S2. Cette option santé MMOK s'adresse obligatoirement aux étudiants qui souhaitent faire acte de candidature dans les formations MMO mais peut sous certaines conditions s'adresser aux étudiants souhaitant accéder à la formation de Pharmacie selon les conditions définies par l'UFR santé de Rouen.

Responsable de l'option santé « MMOK » : Pr. Fabrice DUPARC

Enseignants de l'option santé « MMOK » :

- Anatomie : Pr. Fabrice DUPARC, Pr. Olivier TROST, Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN, Dr. Frédéric CRAMPON, Dr. Grégoire PRUM
- Histoire de la médecine : Pr. Fabrice BAUER, Pr. Luc-Marie JOLY, Pr. Olivier TROST, Pr. Éric VÉRIN, Dr. Clémence JOLY

Programme des UE de l'option santé « MMOK » :

1. Anatomie humaine 2 et 3 (S1 et S2)

a. UE Anatomie humaine 2 (S1)

- Membre supérieur (Pr. Fabrice DUPARC) :
 - ✓ Ostéologie : ceinture scapulaire, humérus
 - ✓ Ostéologie : os de l'avant-bras
 - ✓ Ostéologie : os de la main
 - ✓ Arthrologie : épaule
 - ✓ Arthrologie : coude
 - ✓ Arthrologie : poignet, main
 - ✓ Myologie : muscles de l'épaule
 - ✓ Myologie : muscles du bras, muscles de l'avant-bras I
 - ✓ Myologie : muscles de l'avant-bras II
 - ✓ Myologie : muscles de la main
 - ✓ Fosse axillaire, vaisseaux axillaires, plexus brachial
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du bras
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de l'avant-bras
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la main
- Thorax (Pr. Fabrice DUPARC) :
 - ✓ Cage thoracique, côtes, sternum (ostéologie et articulations, espaces intercostaux)
 - ✓ Diaphragme thoraco-abdominal
 - ✓ Morphologie externe et interne du cœur
 - ✓ Vascularisation du cœur
 - ✓ Innervation du cœur, système cardionecteur, péricarde
 - ✓ Mise en place du médiastin, troncs de la base du cœur
 - ✓ Trachée, bronches, poumons
 - ✓ Œsophage thoracique et conduit thoracique

b. UE Anatomie humaine 3 (S2)

- Membre inférieur (Pr. Olivier TROST) :
 - ✓ Ostéologie : pelvis, fémur
 - ✓ Ostéologie : os de la jambe
 - ✓ Ostéologie : os du pied
 - ✓ Arthrologie : hanche
 - ✓ Arthrologie : genou
 - ✓ Arthrologie : cheville et pied
 - ✓ Myologie : muscles de la région glutéale
 - ✓ Myologie : muscles de la cuisse
 - ✓ Myologie : muscles de la jambe
 - ✓ Myologie : muscles du pied
 - ✓ Plexus lombal, plexus lombo-sacré
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la cuisse
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la jambe
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du pied, région plantaire

- Abdomen et pelvis (Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN) :
 - ✓ Colonne vertébrale, anatomie des vertèbres (C1, C2, colonne cervicale inférieure, vertèbres thoraciques, lombales, sacrum et coccyx)
 - ✓ Articulations de la colonne vertébrale et mécanique rachidienne
 - ✓ Muscles de la paroi abdominale (ilio-psoas, carré des lombes, muscles larges de l'abdomen, muscles droits de l'abdomen, points de faiblesse de la paroi abdominale)
 - ✓ Plancher pelvien (diaphragme pelvien et périnée)
 - ✓ Estomac (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Duodéno-pancréas, rate (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Jéjuno-iléon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Côlon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Rectum (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Foie (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Rétropéritoine : aorte abdominale, veine cave inférieure, haut appareil urinaire, surrénales
 - ✓ Paroi du pelvis mineur, plexus pudendal, plexus hypogastrique
 - ✓ Vessie (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Appareil génital féminin
 - ✓ Appareil génital masculin

2. Histoire de la médecine (S1) :

- Histoire de la médecine : introduction, histoire des sciences, épistémologie (Pr. Joly)
- Évolutions de la pensée scientifique et médicale de la Renaissance au 19^{ème} siècle (Pr. Trost)
- Les révolutions médicales du 19^{ème} siècle - Darwin (Pr. Joly)
- Histoire de la mort en Occident (Dr. Joly)
- Histoire de la recherche et éthique de la recherche (Pr. Bauer)
- Histoire du handicap (Pr. Vérin)

13. UE 13 S1 et UE 13 S2 : UE de spécialisation de l'option santé « Pharmacie »

L'inscription en PASS s'accompagne du choix d'une ou deux option(s) santé (MMOK ou Pharmacie) dont l'inscription pédagogique est réalisée en début de l'année universitaire. Cette option santé comporte deux UE (UE 12 S1 et UE 12 S2 / UE13 S1 et UE 13 S2) donnant lieu à **6 ECTS** chacune et **12 ECTS** sur les deux semestres.

L'**option santé Pharmacie** comporte deux UE de spécialisation (UE 13 S1 et UE 13 S2) pour un volume horaire total de **57 heures (12 ECTS)** de CM et d'ED dispensés sur le S1 et le S2. Elle est divisée en deux parties [Écosystèmes-Médicament (S1) et Chimie 2 (S2)]. Cette option santé Pharmacie s'adresse aux étudiants qui souhaitent faire acte de candidature dans la formation Pharmacie.

Responsable de l'UE **option santé** « Pharmacie » : Dr. Cécile BARBOT

Enseignants de l'UE **option santé** « Pharmacie » : Pr. François ESTOUR, Pr. Loïc FAVENNEC, Dr. Cécile BARBOT, Dr. Thomas CASTANHEIRO, Dr. **Elizabeth CHOSSON Marie-Laure GROULT**, Dr. Malika SKIBA

Programme des UE de spécialisation de l'option santé « Pharmacie » :

1. Partie 1 : Écosystèmes - Médicament (S1) :

Responsable de la partie 1 : Dr. Malika SKIBA

Enseignants de la partie 1 : Pr. Loïc FAVENNEC, **Dr. Marie-Laure GROULT**, Dr. Malika SKIBA

a. Règne animal (Pr. Favennec)

- Évolution des organismes animaux
- Relations homme - parasite

b. Règne végétal (Dr. **Groult Chosson**)

- La cellule végétale – évolution chez les végétaux
- Interactions des plantes avec leur environnement
- Environnement – biodiversité – biotechnologies végétales
- Notions de botanique générale des plantes à fleurs

c. Médicament (Dr. Skiba, CM et deux ED)

Règlementation pharmaceutique : statuts des médicaments et leurs règles de prescription et dispensation

Principales voies d'administration des médicaments et leurs formes galéniques adaptées (Notions de formulation, fabrication et contrôles pharmaco-techniques des principales formes galéniques:

- Voie orale : formes solides (comprimés, gélules) à libération conventionnelle et à libération modifiée (formes gastro-résistantes et formes à libération prolongée)
- Voie parentérale (voies IV, SC et IM) : solutions, suspensions, émulsions et implants
- Voie ophtalmique (collyres)
- Voie cutanée et transcutanée : pommades, crèmes, pâtes, gels, patches

2. Partie 2 : Chimie 2 (S2) :

Responsable de la partie 2 : Dr. Cécile BARBOT

Enseignants de la partie 2 : Pr. François ESTOUR, Dr. Cécile BARBOT, Dr. Thomas CASTANHEIRO

a. Thermodynamique chimique, oxydo-réduction

➔ Thermodynamique chimique (Dr. Barbot)

- Fonctions thermodynamiques, équations d'état
- Chaleurs de réaction et de changement d'état
- Enthalpie, entropie, enthalpie libre
- Équilibres (constantes d'équilibre, loi de Le Châtelier)

➔ Enseignements dirigés : (Dr. Barbot)

- Thermodynamique chimique
- Degré d'oxydation, oxydo-réduction (équilibre d'une réaction d'oxydo-réduction), nomenclature en chimie inorganique
- Géométrie de petites molécules et ions, polarité des molécules - Méthode VSEPR - Polarité des molécules (moments dipolaires)

b. La chimie organique par fonction

➔ Les fonctions en chimie organique – Incidence sur la réactivité (Pr. Estour)

- Réactions faisant intervenir les fonctions principales (alcane, alcène, alcyne, composés aromatiques, alcools, amines, aldéhydes, cétones, acides carboxyliques et dérivés) et leur mécanisme lorsque celui-ci est connu. Méthodes spectrales - Identification des composés organiques.

➔ Enseignements dirigés : 4 ED de 1h30 (Pr. Estour, Dr. Castanheiro)

14. UE 14 : Initiation à l'anglais médical

L'UE 14 **Initiation à l'anglais médical** comporte un volume horaire total de **24 heures** de cours magistraux (CM) présentiels et de séances en e-learning. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et Pharmacie), et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 14 Initiation à l'anglais médical : Mme Helen BRAUND

Enseignants de l'UE 14 Initiation à l'anglais médical : Mme Helen BRAUND

Programme de l'UE 14 Initiation à l'anglais médical :

Cette UE d'Initiation à l'anglais médical a pour objectif de fixer les bases nécessaires à l'obtention du niveau B1 du CLES à l'issue de l'année de PASS :

- Anglais général nécessaire à l'obtention du B1,
- Vocabulaire utile en santé publique,
- Vocabulaire utile en anatomie,
- Bases linguistiques utiles en sciences fondamentales,
- Éléments d'histoire de la médecine,
- Éléments grammaticaux indispensables.

Un premier CM de deux heures permet de définir les objectifs de l'enseignement de l'anglais en PASS, ainsi que les aspects méthodologiques. L'étudiant doit ensuite suivre en e-learning 10 enseignements équivalant à un ED de 2 heures, et comprenant des documents écrits, vidéo ou audio. **Chaque séance est l'objet d'une évaluation sous la forme de QCM permettant, dans une période définie, de valider la séance**

et de générer une note pour le contrôle continu. Un CM final fait la synthèse de cet enseignement et permet une répétition générale pour les examens du B1 le cas échéant.

L'objectif de l'UE Initiation à l'anglais médical est de permettre aux étudiants inscrits en PASS de valider le niveau B1 du CLES à la fin de l'année universitaire. L'organisation de l'année permettra à ceux qui le souhaitent de s'y présenter.

15. UE 15 S1 - UE 15 S2 : UE de l'option disciplinaire

L'inscription en PASS s'accompagne du choix d'une option disciplinaire effectuée lors de l'expression des vœux sur Parcoursup. Cette option disciplinaire comporte deux UE (UE 15 S1 et UE 15 S2) représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS à raison de 6 ECTS par UE et par semestre)**. Sont proposées pour l'année universitaire 2020-2021 les options suivantes pour les étudiants effectuant leur cursus à Rouen :

- Option sciences de données en santé (SDS, responsable : Pr. Soumeya BEKRI),
- Option sciences humaines et sociales (SHS),
- Option sciences et techniques (responsable : Pr. Christophe LETELLIER).

Pour les étudiants inscrits en PASS à l'UFR de Santé de Rouen, mais qui suivent les enseignements sur l'antenne **PASS-Le Havre**, deux options disciplinaires sont ouvertes au choix :

- Option chimie et sciences de la vie,
- Option économie et gestion.

Le détail de ces options disciplinaires (programmes, modalités d'enseignement – CM, ED, e-learning... et les MCC) figure dans l'annexe du contrat pédagogique du PASS.

Tableau de synthèse des UE du PASS :

	Option santé « MMOK »	Tronc commun MMOKP	Option santé Pharmacie
UE 1 : Anatomie générale humaine		Anatomie humaine 1 (10h, 1,5 ECTS)	
UE 2 : Biochimie		26h30 (3 ECTS)	
UE 3 : Biologie cellulaire humaine		27h (4,5 ECTS)	
UE 4 : Reproduction et embryologie humaines		24h (3 ECTS)	
UE 5 : Biologie moléculaire, génétique		30h (3 ECTS)	
UE 6 : Biostatistiques		24 h (3 ECTS)	
UE 7 : Chimie 1		30h (3 ECTS)	
UE 8 : Histologie humaine		22h (3 ECTS)	
UE 9 : Physiologie humaine		21h (3 ECTS)	
UE 10 : Physique, biophysique		31h30 (3 ECTS)	
UE 11 : Sciences humaines et sociales		SHS Psychologie médicale et santé publique 26h (4,5 ECTS)	
UE 12 de spécialisation mutualisée « MMOK »	Histoire de la médecine 12h (1,5 ECTS) Anatomie 2 - 23h (4,5 ECTS) Anatomie 3 - 30h (6 ECTS)		
UE 13 de spécialisation Pharmacie			Écosystèmes - Médicament 27h (6 ECTS) Chimie 2 - 30h (6 ECTS)
UE 14 : Initiation à l'anglais médical		24 heures (1,5 ECTS)	
UE 15 disciplinaire		100 heures (12 ECTS)	
Total	65 heures (12 ECTS)	396 heures (48 ECTS)	57h (12 ECTS)
Total général	461 heures (60 ECTS)		453 heures (60 ECTS)

Répartition des UE du PASS sur l'année universitaire :

S1			S2			S1 + S2
UE 1 : Anatomie générale humaine	10 heures	1,5 ECTS	UE 4 : Reproduction et embryologie humaines	24 heures	3 ECTS	
UE 2 : Biochimie	26,5 heures	3 ECTS	UE 5 : Biologie moléculaire, génétique	30 heures	3 ECTS	
UE 3 : Biologie cellulaire humaine	27 heures	4,5 ECTS	UE 6 : Biostatistiques	24 heures	3 ECTS	
UE 7 : Chimie 1	30 heures	3 ECTS	UE 9 : Physiologie humaine	21 heures	3 ECTS	
UE 8 : Histologie humaine	22 heures	3 ECTS	UE 11 : Sciences humaines et sociales	26 heures	4,5 ECTS	
UE 10 : Physique, biophysique	31,5 heures	3 ECTS	UE 14 : Initiation à l'anglais médical	24 heures	1,5 ECTS	
UE 15 S1 (Option disciplinaire)	50 heures	6 ECTS	UE 15 S2 (Option disciplinaire)	50 heures	6 ECTS	
UE 12 S1 (Option santé « MMOK »)	Anatomie humaine 2 (23 heures) Histoire de la médecine (12 heures)	4,5 ECTS 1,5 ECTS	UE 12 S2 (Option santé « MMOK »)	Anatomie 3 (30 heures)	6 ECTS	
UE 13 S1 (Option santé « Pharmacie »)	Écosystèmes - Médicament (27 heures, 6 ECTS)	6 ECTS	UE 13 S2 (Option santé « Pharmacie »)	Chimie 2 (30 heures)	6 ECTS	
Total MMOK S1	232 heures	30 ECTS	Total MMOK S2	229 heures	30 ECTS	461 heures 60 ECTS
Total Pharmacie S1	224 heures	30 ECTS	Total Pharmacie S2	229 heures	30 ECTS	453 heures 60 ECTS

III. Modalités de contrôle des connaissances (MCC) et validation du PASS

1. Organisation des examens

Ce chapitre décrit l'organisation du contrôle des connaissances des différentes UE du PASS.

Le contrôle des connaissances est **principalement** organisé en deux sessions. La première session (session 1) fait l'objet de deux périodes d'examens, l'une à l'issue du S1, l'autre à l'issue du S2. La deuxième session (session 2) a lieu en une seule période commune au S1 et au S2, après la délibération du jury du S2. Le calendrier des examens est porté à la connaissance des étudiants.

Les étudiants doivent composer dans l'ensemble des UE en incluant les UE de la ou les option(s) santé et les UE de l'option disciplinaire pour lesquelles l'étudiant a effectué son inscription pédagogique. Les résultats obtenus dans ces UE sont intégrés aux résultats obtenus dans l'ensemble des autres UE afin de définir les conditions de validation du PASS.

Les épreuves peuvent, selon le cas, comporter des questions à réponse unique (QRU), des questions à choix multiples (QCM), des questions rédactionnelles à réponse ouverte et courte (QROC), des questions rédactionnelles ouvertes, ou sous la forme de schémas à annoter, ou tout autre type de questions (exercices notamment). La durée des épreuves pour chaque UE est précisée dans les tableaux ci-dessous.

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (présentiel et/ou support numérique) et en enseignements dirigés. Chacune des UE du PASS est sanctionnée par une note sur 20 affectée d'un coefficient pour le calcul de la moyenne semestrielle.

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- UE 1 « Anatomie générale humaine »
- UE 2 « Biochimie »
- UE 3 « Biologie cellulaire humaine »
- UE 7 « Chimie 1 »
- UE 8 « Histologie humaine »
- UE 10 « Physique, biophysique »
- UE 12 S1 de spécialisation de l'option santé « MMOK » (Anatomie 2, histoire de la médecine)
- UE 13 S1 de spécialisation de l'option santé « Pharmacie » (Écosystèmes, médicament)
- UE 15 S1 de l'option disciplinaire

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- UE 4 « Reproduction et embryologie humaines »
- UE 5 « Biologie moléculaire, génétique »
- UE 6 « Biostatistiques »
- UE 9 « Physiologie humaine »
- UE 11 « Sciences humaines et sociales »
- UE 12 S1 de spécialisation de l'option santé « MMOK » « MMOK » (Anatomie 3)
- UE 13 S1 de spécialisation de l'option santé « Pharmacie » (Chimie 2)
- UE 14 « Initiation à l'anglais médical »
- UE 15 S2 de l'option disciplinaire

Nota bene : Pour valider chaque semestre, l'étudiant doit composer dans toutes les UE du tronc commun, l'UE 15 (S1 ou S2) de l'option disciplinaire et au moins une UE de spécialisation de l'option santé (MMOK ou P ou MMOKP) **(la même dans chaque semestre)**. L'étudiant doit obligatoirement valider une inscription pédagogique dans l'une ou les deux option(s) santé (MMOK, P ou MMOKP). **L'inscription pédagogique dans les options santé MMOK, P ou MMOKP doit être validée au plus tard le 29 septembre 2021** ; cette date limite correspond également à la date limite de renoncement à l'inscription en PASS. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de se désinscrire du PASS, ce qui comptera pour une **candidature d'accès** aux formations MMOP et masso-kinésithérapie, même si aucune candidature à ces formations n'a été déposée au S2.

La validation d'un semestre impose d'obtenir une **moyenne générale supérieure ou égale à 10/20** calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré (**incluant l'UE de l'option disciplinaire ou de la ou les option(s) santé**), affectées du coefficient précisé dans les tableaux ci-dessous. **Conformément au Code de l'éducation nationale**, au sein de chaque semestre, un mécanisme de compensation d'UE permet à l'étudiant de rattraper une note inférieure à la moyenne dans une UE par une note supérieure à la moyenne dans une autre UE. Les UE du PASS ne comportent pas de note éliminatoire.

Un étudiant doit obligatoirement être inscrit pédagogiquement dans au moins une option santé et doit obligatoirement composer composer dans au moins une option santé (la même au S1 et au S2).

Si un candidat est inscrit aux deux options santé (MMOK et P) donnant lieu à l'option santé intitulée MMOKP, la note obtenue à chaque semestre sera la moyenne des notes des deux UE (UE 12 S1 et UE 13 S1 / UE 12 S2 et UE 13 S2) des options santé MMOK et P du semestre considéré. L'étudiant n'obtiendra cependant que 6 ECTS.

Toute présence d'un étudiant aux épreuves d'une ou des deux options Santé au S1 vaudra inscription définitive dans la (les) option(s) Santé correspondante(s). **Un formulaire numérique sera à remplir en ce sens lors des épreuves du S1. Dans ce cas, l'étudiant est obligé de suivre et de se présenter au S2 aux examens de l'UE ou les deux UE respectivement de la ou les deux option(s) santé dans la(les)quelle(s) il est définitivement inscrit.**

Un étudiant inscrit pédagogiquement dans une option santé, mais qui ne compose pas aux examens de l'UE du S1 de cette option santé, sera automatiquement désinscrit de celle-ci sauf si cet étudiant est inscrit pédagogiquement dans une seule option santé. Dans cette deuxième situation, il sera considéré « défaillant » et cela ne donnera pas lieu à l'attribution d'une note dans l'épreuve de l'UE considérée. Il devra passer les épreuves de deuxième session de rattrapage dans cette UE du S1 de l'option santé.

Dans le cas particulier où un étudiant inscrit pédagogiquement dans les deux options santé (MMOK et P donnant lieu à l'option MMOKP) ne se présente pas aux examens ni de l'une, ni de l'autre des deux options Santé, son inscription pédagogique ne sera pas modifiée. Il sera considéré défaillant dans les épreuves de l'UE de l'option santé MMOKP et cela ne donnera pas lieu à l'attribution d'une note dans l'épreuve de l'UE de l'option MMOKP. Il devra passer les épreuves de deuxième session dans cette UE de l'option santé MMOKP

Un étudiant ne sera ainsi appelé à composer au S2 que dans la (les) UE option(s) santé à laquelle (auxquelles) il reste régulièrement inscrit après les examens du S1.

Un étudiant qui a validé son inscription pédagogique dans les deux UE de spécialisation, mais qui souhaite en abandonner une, devra le préciser auprès de la scolarité avant le 02 novembre 2020.

La validation du PASS requiert une moyenne générale de l'année (S1 et S2) au moins égale à 10/20. Une compensation entre le S1 et le S2 est possible.

L'étudiant ajourné en première session (moyenne générale annuelle inférieure à 10/20) doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE où il a obtenu une note inférieure à 10/20. Les notes des épreuves repassées en seconde session de rattrapage se substituent **obligatoirement** à celles de la première session. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des UE du semestre $\geq 10/20$).

Les tableaux ci-dessous résument les modalités de contrôle des connaissances par UE, au S1 et au S2, la durée des examens, les crédits d'enseignement acquis en cas de validation de l'UE et le coefficient affecté à la note sur 20 pour chaque UE dans le calcul de la moyenne générale du semestre.

Tableau résumant les MCC pour chaque UE, les crédits d'enseignement validés et les coefficients pris en compte pour le calcul de la moyenne du semestre :

S1		
UE 1 : Anatomie générale humaine	QCM, QROC, schémas à annoter... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	1,5 ECTS / coeff 1,5
UE 2 : Biochimie	QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 3 : Biologie cellulaire humaine	QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	4,5 ECTS / coeff 4,5
UE 7 : Chimie 1	QCM, QROC, exercices... <u>Durée</u> : 2 heures maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 8 : Histologie humaine	QCM, QROC, schémas à annoter... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 10 : Physique, biophysique	QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 15 S1 (Option disciplinaire)	Voir annexe correspondante du contrat pédagogique	6 ECTS / coeff 6
UE 12 S1 (Option santé « MMOK » Anatomie 2, histoire de la Médecine) Histoire de la médecine)	QCM, QROC, Schémas à annoter... <u>Durée</u> : 1h30 maximum	4,5 ECTS / coeff 4,5
	QCM, QROC, question ouverte... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	1,5 ECTS / coeff 1,5
UE 13 S1 (Option santé « Pharmacie » : Écosystèmes – Médicament)	QROC, QCM, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 2h00 maximum	6 ECTS / coeff 6

S2		
UE 4 : Reproduction et embryologie humaines	QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 5 : Biologie moléculaire, génétique	QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 6 : Biostatistiques	QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 9 : Physiologie humaine	QCM (+/- à contenu enrichi), QROC, schémas à annoter <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3
UE 11 : Sciences humaines et sociales	QCM, QROC <u>Durée</u> : 1 heure maximum	4,5 ECTS / coeff 4,5
UE 14 : Initiation à l'anglais médical	Contrôle continu intégral sous la forme de QCM	1,5 ECTS / coeff 1,5
UE 15 S2 (Option disciplinaire)	Voir annexe correspondante du contrat pédagogique	6 ECTS / coeff 6
UE 12 S2 (Option santé « MMOK » : Anatomie 3)	QCM, QROC, schémas à annoter <u>Durée</u> : 1 heure 30 maximum	6 ECTS / coeff 6
UE 13 S2 (Option santé « Pharmacie » : Chimie 2)	QCM, QROC, exercices <u>Durée</u> : 2 heures maximum	6 ECTS / coeff 6

2. Jury d'examen

Le jury est présidé par un des responsables pédagogiques du PASS, le directeur du premier cycle ou le Doyen. Le président du jury est nommé par le président de l'université. Les jurys de première session (session 1) sont composés des responsables des UE concernées et des enseignants auteurs de questions. Le jury est convoqué par le Doyen pour la validation des sujets de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.

Le jury est souverain. Il détermine le niveau de connaissances requis pour chaque unité d'enseignement.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par le jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui aurait pu desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant la copie d'un candidat. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note qu'il estime inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury valide les conditions ~~d'admission en année supérieure d'obtention des 60 ETCS du PASS~~ tenant compte des dispositions du contrat pédagogique.

3. Constitution des sujets d'examens

L'enseignant responsable de chacune des UE a la responsabilité de centraliser l'ensemble des questions de l'épreuve de son UE. Il organise la réunion de validation des questions en présence des enseignants de son UE. ~~avant la remise du sujet de son épreuve en version électronique aux responsables du PASS, avec copie au service scolarité de l'UFR Santé.~~ Il revient à chaque enseignant de créer ses sujets sur la plateforme Universitice. Les enseignants et/ou le responsable d'UE ont la charge de vérifier auprès des services du numérique le bon fonctionnement des questions sur tablette.

Les étudiants sont évalués sur les enseignements dispensés au sein de l'UFR Santé de Rouen, ainsi que dans les structures partenaires (pour les options disciplinaires), **qui constituent la référence** pour les examens. Cependant, chaque enseignant a la liberté de poser des questions qui visent à tester la capacité déductive de l'étudiant et son aptitude à la synthèse, au-delà des connaissances de base dispensées dans

les cours magistraux et les enseignements dirigés. Le futur professionnel de santé doit être apte à utiliser ses connaissances dans des conditions inhabituelles. De plus, des prérequis enseignés au S1, et utilisés lors de cours du S2, peuvent être matière aux examens du S2.

Les candidats peuvent être autorisés à utiliser une **calculatrice** pour certaines épreuves (UE 6 et UE 10). Cette autorisation sera confirmée au début de chacune des épreuves de ces UE en fonction des questions proposées. Seules les calculatrices homologuées sont autorisées. Le Conseil de gestion précise en début d'année universitaire les modèles autorisés. Ces derniers sont choisis au sein d'une gamme de grande diffusion, sont indiqués par les enseignants lors des cours magistraux et des ED, sont rappelés sur le courrier de convocation aux examens, et figurent sur le site Internet de l'UFR. Tout autre modèle que ceux expressément cités est interdit. **Un étudiant qui n'aurait pas une calculatrice autorisée lors des épreuves des UE en question serait contraint à composer sans calculatrice.**

4. Modalités pratiques de déroulement des examens (sauf dispositions dérogatoires notamment pour les étudiants en situation de handicap)

- L'UFR de Santé de Rouen organise les épreuves sanctionnant les UE du PASS pour les étudiants inscrits à Rouen ; les étudiants de l'antenne PASS - Le Havre passent leurs examens sur le site de Havre, **dans l'UFR de leur option disciplinaire,**
- Les épreuves sanctionnant les UE disciplinaires sont organisées par les UFR partenaires,
- Pour participer aux examens du PASS, l'étudiant doit être inscrit en PASS. Il lui revient de s'en assurer,
- L'étudiant doit organiser son propre transport pour l'amener sur le site des examens. Aucun moyen de transport spécifique ne sera mis à disposition,
- L'étudiant se présente personnellement avec sa **Léocarte** et émerge avant d'accéder à la salle d'examen. Il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et d'un certificat de scolarité. **Sans ces pièces administratives, l'entrée dans la salle d'examen lui sera refusée, et il ne pourra pas composer. Cela l'exclura automatiquement du processus de recrutement des étudiants en santé à l'issue du PASS,**
- L'étudiant se présente dans la salle d'examen 30 minutes avant le début des épreuves,
- L'étudiant n'utilise que les documents et matériels expressément autorisés,
- La Léocarte doit être déposée sur la table d'examen pendant toute la durée des épreuves,
- L'étudiant ne doit pas être en possession de sacs, porte-documents, pochettes ou tout autre matériel susceptible de contenir des cours ou informations équivalentes pendant la durée des épreuves,
- L'étudiant doit se présenter et composer visage et oreilles découverts. L'utilisation de dispositifs intra-auriculaires (y compris boules Quiès® ou autres) est interdite,
- Les téléphones portables et tout autre matériel informatique connecté sont interdits dans la salle d'examen (montres, lunettes...). Consulter un téléphone portable ou un smartphone, **y compris pour consulter l'heure,** est strictement interdit, et fera l'objet d'un procès-verbal et d'une saisine de la commission disciplinaire de l'université,
- L'étudiant doit s'installer à la place qui lui aura été attribuée,
- L'étudiant doit utiliser uniquement les copies ou grilles d'examen et les brouillons mis à sa disposition par l'administration,
- Une vérification de la conformité des calculatrices sera effectuée avant les épreuves autorisant leur utilisation (cf. supra),
- L'observance stricte des consignes données par le responsable de l'épreuve est de mise,
- **Un respect du matériel informatique (iPad) remis à l'étudiant est de mise. Il doit rendre sa tablette avant de quitter la salle d'examen,**
- L'étudiant doit, **le cas échéant,** impérativement remettre sa copie et/ou grille à lecture optique aux surveillants à la fin des épreuves,
- L'étudiant n'est autorisé à écrire qu'entre les signaux de début et de fin de l'épreuve, donnés par le responsable de l'épreuve. Toute anomalie constatée en dehors de la période impartie fera l'objet d'un procès-verbal et pourra donner lieu à une procédure disciplinaire,
- L'étudiant qui demande à quitter provisoirement la salle ne pourra y être autorisé qu'accompagné d'un surveillant.

5. Droit de consultation des copies d'examens

La copie constitue un document administratif au sens de la loi du 17 juillet 1978 : à ce titre, tout candidat a droit à communication de sa (ses) propre(s) copie(s). L'article 6 de la loi précise que le document administratif qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique n'est communicable qu'à l'intéressé. Pour éviter les atteintes à la souveraineté du jury et à sa liberté d'appréciation, celui-ci n'a pas à communiquer ses critères de correction.

Tout étudiant qui désire une révision de ses copies ~~ou grilles de réponses~~ des épreuves du PASS doit en faire la demande par écrit à Monsieur le Doyen de l'UFR de Santé, et l'adresser au service de la scolarité en respectant les dates limites de dépôt qui seront fixées. Le courrier devra comporter un numéro de téléphone et une adresse auxquels l'étudiant pourra être joint. **Les demandes faites par téléphone ou courrier électronique ne seront pas prises en considération.**

Une fois l'analyse des recours faite, une réponse écrite parviendra à l'étudiant concerné. ~~Une photocopie de ses copies ou grilles de réponses de QCM lui sera fournie s'il en fait la demande.~~ L'étudiant pourra consulter sa copie numérique, éventuellement en présence de l'enseignant si ce dernier le juge adéquat. **En aucun cas, il ne lui sera communiqué la grille de correction ni les barèmes.** Aucune demande de recours sur les résultats des épreuves du 1^{er} semestre ne sera acceptée lors de la publication des résultats des épreuves du 2^{ème} semestre.

V. Évaluation et suivi de la qualité de la formation et du bien-être étudiant, prévention des risques psycho-sociaux

1. Équipe pédagogique du PASS

L'équipe pédagogique du PASS est constituée :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et du vice-doyen à la pédagogie, membres de droit,
- Des responsables du PASS,
- De la responsable-adjointe du PASS,
- Du chargé de mission PASS / L.AS,
- De la correspondante de l'antenne PASS-Le Havre,
- Des responsables des UE du PASS,
- Des responsables des UE disciplinaires,
- De tous les enseignants du PASS,
- D'un représentant du service de la scolarité,
- De deux étudiants élus par la promotion en début d'année universitaire.

Elle est présidée, en alternance, par les responsables pédagogiques du PASS.

L'équipe pédagogique se réunit au moins deux fois par an, et chaque fois que nécessaire, afin de faire le bilan de l'année précédente, de l'année en cours tant sur le site de l'UFR de Santé de Rouen qu'au niveau des UFR partenaires dans le cadre des UE disciplinaires, et de l'antenne PASS-Le Havre. Elle permet de discuter et valider les modifications à apporter au programme pédagogique du PASS, aux modalités de contrôle des connaissances. Chaque année, un bilan de la promotion précédente est analysé de façon à suivre en continu la progression des étudiants, et à adapter le fonctionnement de cette nouvelle année universitaire le cas échéant. Chaque réunion de l'équipe pédagogique fait l'objet d'un compte-rendu dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR de Santé.

2. Conseil de perfectionnement du PASS

Le conseil de perfectionnement du PASS est constitué :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et/ou du vice-doyen à la pédagogie,
- Des responsables pédagogiques du PASS,
- De la responsable-adjointe du PASS,

- De la correspondante de l'antenne PASS-Le Havre,
- Des responsables des UE du PASS,
- D'au moins un représentant des UE disciplinaires,
- D'un représentant du service de la scolarité,
- D'un étudiant élu par la promotion en début d'année universitaire.

Il est présidé en alternance par un des responsables pédagogiques du PASS. Il se réunit au moins deux fois par an, et à chaque fois que nécessaire, éventuellement à l'occasion d'une réunion de l'équipe pédagogique. Dans l'objectif d'une démarche qualitative, il a pour but d'analyser tout événement indésirable rapporté par un étudiant, un enseignant, un membre de l'administration, l'équipe pédagogique ou toute autre personne signalant un événement en rapport avec l'organisation des cours, des ED, des examens, des jurys, de la diffusion des résultats. Les travaux du conseil de perfectionnement aboutissent à des propositions faites à l'équipe pédagogique et au conseil de gestion pour améliorer la qualité pédagogique du PASS, le bien-être et l'accompagnement vers la réussite des étudiants.

Les conclusions du conseil de perfectionnement du PASS font l'objet d'un compte-rendu dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR de Santé de Rouen.

3. Suivi des étudiants inscrits en PASS

L'UFR de Santé de Rouen assure un suivi des promotions de PASS dès sa mise en place à la rentrée 2020. Ce dispositif a pour objectif de connaître la composition des promotions (effectifs, cursus antérieur, académie d'origine, baccalauréat d'origine, données démographiques...), les résultats par UE et par semestre, le taux de succès en session 1 et en session 2, le taux de succès lors des épreuves de premier et de second groupe de recrutement des étudiants dans les filières de santé, le taux de non-validation du PASS. L'orientation post-PASS (hors filières de santé), vers ~~la licence Sciences pour la santé~~, les licences disciplinaires ou toute autre formation, sera en outre colligé.

Ces résultats font l'objet de comptes rendus portés à la connaissance du conseil de perfectionnement, du conseil de gestion de l'UFR de Santé de Rouen.

4. Délégués étudiants

Il est demandé à la promotion d'élire en début d'année universitaire deux délégués qui seront les interlocuteurs privilégiés et uniques de la scolarité et des responsables d'enseignements. Ils participent à l'équipe pédagogique et au conseil de perfectionnement du PASS. Leur rôle est de servir d'intermédiaire lors des échanges entre les trois entités distinctes que sont le corps professoral, la scolarité et les étudiants.

Les interactions doivent alors s'effectuer de manière plurilatérale :

- servir de porte-parole aux étudiants lorsque des questions, remarques, critiques ou propositions sont à rapporter aux professeurs ou à la scolarité (et parfois à l'ensemble de la promotion elle-même),
- savoir retransmettre et informer avec le plus de justesse et d'impartialité possible les informations, remarques, attentes et propositions qui sont transmises aux étudiants par les professeurs et la scolarité,
- ne pas hésiter parfois à assurer la communication directement entre la scolarité et les professeurs, quitte à répéter certaines informations.

5. Commission d'aide aux étudiants

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité, par le Tutorat Santé Rouen, ou par d'autres étudiants inscrits en PASS.

La commission est coordonnée par le Pr. Olivier GUILLIN et est composée du Dr. Valérie BRIDOUX, du Pr. Mathieu SALAÜN, de Monsieur Thierry WABLE, du vice-doyen à la pédagogie et du directeur du 1^{er} cycle qui en sont membres de droit. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières... Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant. Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

VI. Passerelles et équivalences à l'issue du PASS

1. Accès aux formations médicales de santé (MMOP) et masso-kinésithérapie

Au cours du deuxième semestre (S2), l'étudiant qui le souhaite doit faire acte de candidature vers une ou plusieurs formations médicales de santé ouvertes à l'issue du PASS, afin d'être en mesure d'être intégré aux épreuves du premier groupe s'il répond aux critères en vigueur. Un contrat pédagogique spécifique précise ces éléments.

Le PASS offre également la possibilité aux étudiants d'accéder à la formation de Masso-kinésithérapie. Le processus de recrutement est spécifique à cette formation et les conditions d'accès à cette formation sont décrits dans le document définissant les conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie.

2. Inscription en L2 de l'option disciplinaire

En cas de validation de l'année du PASS, mais d'échec d'accès à l'une des formations MMOP ou la formation de masso-kinésithérapie, ou d'absence de candidature exprimée dans ces formations, l'étudiant a la possibilité de poursuivre son cursus dans la deuxième année de licence correspondant à son option disciplinaire (éventuellement avec une option accès santé L.AS 2). Dans ces cas, il conserve une deuxième et dernière chance de pouvoir intégrer une formation médicale en santé.

Les L.AS 2 proposées au sein de l'Université de Rouen Normandie et de l'Université du Havre Normandie sont présentés dans le règlement des études des options santé des L.AS 1 et des L.AS 2 accessibles sur le site de l'UFR Santé de Rouen. Chacune des L.AS 2 possèdent une capacité d'accueil définie. Les étudiants du PASS auront à exprimer leur choix de la ou les LAS 2 souhaitée au cours du S2. Un questionnaire dédié à l'expression des vœux des étudiants du PASS pour les L.AS 2 sera proposé au S2. L'accès en L.AS 2 est de droit pour tout étudiant ayant validé son PASS. En revanche, l'affectation en L.AS 2 s'effectuera en fonction des résultats académiques obtenus par l'étudiant en PASS, par ordre de mérite et en fonction des vœux exprimés dans le cadre de l'option disciplinaire (ST, SHS, SDS) dans laquelle l'étudiant est inscrit. L'étudiant peut également choisir de s'inscrire dans une L2 de l'option disciplinaire sans option santé ou tout autre formation de l'Université de Rouen ou en dehors de l'Université de Rouen. Il effectuera seul les démarches d'inscription dans ses formations.

En revanche, nous recommandons aux étudiants du PASS d'exprimer à nouveau des vœux sur Parcoursup à partir de janvier 2022 afin d'anticiper les risques de non validation du PASS et la nécessité de se réorienter en fin d'année universitaire.

3. Passerelle vers les Instituts de formation en soins infirmiers (IFS)

Un étudiant ayant obtenu un minimum de 15 ECTS parmi les unités d'enseignements mentionnées ci-dessous peut candidater à la passerelle permettant l'entrée en première année de la formation en soins infirmiers :

- UE 1 : Anatomie générale humaine (1,5 ECTS),
- UE 3 : Biologie cellulaire humaine (3 ECTS),
- UE 4 : Reproduction, embryologie humaines (3 ECTS),
- UE 8 : Histologie humaine (3 ECTS),
- UE 9 : Physiologie humaine (3 ECTS),
- UE 11 : Sciences humaines et sociales (3 ECTS).

Le dossier de candidature devra être accompagné d'une lettre de motivation expliquant le projet professionnel du candidat. Le nombre de places proposé dans le cadre de cette passerelle est défini annuellement.

VII. CALENDRIER PASS 2020-2021

1^{er} semestre (S1)

Mercredi 1 ^{er} septembre 2021	Présentation des métiers de la santé
Jeudi 2 septembre 2021	Matinée d'accueil PASS
Mercredi 29 septembre 2021	Date limite pour la validation de l'inscription pédagogique dans les UE option santé
Du lundi 1 ^{er} novembre au dimanche 7 novembre 2021	Suspension des Enseignements – vacances Automne 2021
Lundi 02 novembre 2020	Date limite de désinscription à une UE de mutualisation pour les étudiants qui ont validé deux IP
Vendredi 3 décembre 2021	Fin des enseignements semestre 1
Du mardi 7 décembre au jeudi 9 décembre 2021	Examens du S1
Du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022	Suspension des enseignements – vacances du jour de l'An
Vendredi 28 janvier 2022	Jury et publication des résultats semestre 1

2^{ème} semestre (S2)

Lundi 3 janvier 2022	Début des enseignements semestre 2
Du vendredi 11 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 (sous réserve de validation)	Dépôt des actes de candidature dans les filières médicales et en masso-kinésithérapie
Du lundi 14 février au dimanche 20 février 2022	Suspension des enseignements – vacances d'hiver
Vendredi 6 mai 2022	Fin des enseignements du semestre 2
Du mardi 10 mai au jeudi 12 mai 2022	Examens du semestre 2
Vendredi 3 juin 2022	Jury et publication des résultats
Du lundi 20 juin au vendredi 24 juin 2022	2 ^{ème} session d'examen
Vendredi 8 juillet 2022	Jury et publication des résultats de 2 ^{ème} session (unique)
Du lundi 12 au vendredi 16 juillet 2021 (sous réserve de validation)	Dépôt des candidatures en IFSI

- ANNEXE -**PROGRAMME DES UE DISCIPLINAIRES****Option disciplinaire Physique pour la Médecine**

L'option disciplinaire **Physique pour la Médecine** comporte deux UE représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS)**, dont 60 heures de CM et 40 heures d'ED. Cette option s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques » et se déroule au S1 et au S2.

Responsable de l'option disciplinaire Physique pour la Médecine : Pr. Christophe Letellier

Enseignants de l'option disciplinaire Physique pour la Médecine : Pr Marc Brunel, Pr Christophe Letellier, Professeur Valérie Messenger

L'UE du S1 de l'option **Physique pour la Médecine** comporte deux matières qui sont : (I) Acoustique auditive 1, (II) Principe des appareils médicaux.

L'UE du S2 de l'option **Physique pour la Médecine** comporte deux matières qui sont : (I) Acoustique auditive 2, (II) Optique et pathologie de l'œil.

1. Matière 1 : Principes des appareils biomédicaux

La matière 1 **Principes des appareils biomédicaux** comporte un volume horaire total de **18 heures** de cours magistraux et de **12 heures** d'enseignements dirigés (**3,5 ECTS**) dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques ».

Responsable et intervenant de la matière 1 Principes des appareils biomédicaux : Docteur Christophe Letellier

Programme de la matière 1 :

- **Physique nucléaire et atomique (6h de CM et 4h d'ED)**
 - Concept de particules (proton, neutron, électron, photon, neutrino)
 - Modèle spectral de Bohr (interaction lumière-matière, énergie d'ionisation, constante de Rydberg)
 - Application médicale : oxymètre de pouls (hémoglobine, O₂, CO₂)
- **Echographie (2h de CM et 2h d'ED)**
 - Ultrasons – Loi de Beer-Lambert – Impédance acoustique
 - Temps de parcours dans un tissu humain, principe à un émetteur-récepteur
 - Effet Doppler et incertitude de mesures en échographie
- **Ventilation-Réanimation (4h de CM)**
 - Principe de fonctionnement d'un ventilateur – Circuit de ventilation
 - Cuve d'évaporation – régulation des agents anesthésiques
- **Indice bispectral pour le suivi des anesthésies (2h de CM)**
 - Le neurone vu comme un oscillateur et notion de synchronisation
 - Spectre de Fourier comme analyse des électroencéphalogrammes
 - Synchronisation et fréquence dans le sommeil et l'anesthésie : modèle par réseaux de neurones et synchronisation
- **Récupération sang per-opératoire (2h de CM et 2h d'ED)**
 - Principe général – Rôle de la centrifugeuse
 - Filtration du sang
- **Complément en circulation des fluides physiologiques (2h de CM et 4h d'ED)**
 - Arbres vasculaires et ventilatoires
 - Circuits d'assistance ventilatoire

- Circulations extracorporelles

2. Matières 2a et 2b : Acoustique auditive

Les matières 2a et 2b **Acoustique auditive** comportent un volume horaire total de **14 heures** de cours magistraux et de **6 heures** d'enseignements dirigés (**2,5 ECTS**) chacune (**5 ECTS au total**). Les matières 2a et 2b seront destinées à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques ».

Responsable et intervenant des matières 2a et 2b Acoustique auditive : Professeur Valérie Messenger

Programme des matières 2a et 2b :

Semestre 1 matière 2a :

- **Perception subjective des ondes sonores** (14h de CM et 6h d'ED)
 - Introduction à la notion de son
 - Le son en tant que phénomène physique : l'onde sonore
 - ✓ Notion d'onde
 - ✓ Propriétés d'une onde sonore
 - ✓ Propagation d'une onde sonore
 - ✓ Grandeurs énergétiques d'une onde sonore
 - Le son subjectif ou la perception auditive
 - ✓ Le champ auditif normal et pathologique
 - ✓ Psycho-physique ou le lien entre stimulus sonore et perception
 - ⇒ Loi de Weber-Fechner
 - ⇒ Stimulus sonore et sensations sonores (Sonie, Tonie..)
 - ⇒ Décibels physiques et décibels pondérés
 - ⇒ Localisation spatiale d'une source sonore

Semestre 2 matière 2b:

- **Physique des implants prothétiques de l'oreille externe, moyenne et interne** (14h de CM et 6h d'ED)
 - Fonctionnement de l'oreille d'un point de vu physique : détection – amplification – transmission
 - Les différents types d'implants prothétiques et leurs caractéristiques :
 - ✓ Schéma électrique de base des implants prothétiques
 - ✓ Les transducteurs électro acoustiques (microphones et écouteurs)
 - ✓ Principe de l'amplification et du filtrage des signaux sonores des implants
 - ✓ Introduction au traitement du signal

3. Matière 3 : Optique et pathologie de l'œil

La matière 3 **Optique et Pathologie de l'œil** comporte un volume horaire total de **14 heures** de cours magistraux et de **16 heures** d'enseignements dirigés (**3,5 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 3 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques ».

Responsable et intervenant de la matière 3 Optique et Pathologie de l'œil : Professeur Marc Brunel

Programme de la matière 3 Optique et Pathologie de l'œil :

- **Eléments optiques simples** (4h de CM et 4h d'ED)
 - Dioptries
 - Lentilles minces
 - Diaphragmes
 - Formation d'image (caractéristiques optimales d'un système optique : système centrés, stigmatisme rigoureux ou approché, approximation de Gauss...)
 - Systèmes catadioptriques : miroirs plans et sphériques
- **Qualité d'image** (2h de CM et 2h d'ED)

- Aberrations d'un système optique
- Optimisation d'un système optique
- Profondeur de champ
- **Quelques systèmes optiques (2h de CM et 4h d'ED)**
 - Ophthalmoscope
 - Microscope
 - Frontofocomètre
- **L'œil et sa correction (2h de CM et 2h d'ED)**
 - L'œil emmétrope
 - Myopie et hypermétropie
 - Astigmatisme et lentilles cylindriques
 - Presbytie et verres progressifs
- **Lasers et fibres optiques (4h de CM et 4h d'ED)**
 - Principe
 - Ophtalmologie
 - Orthodontie
 - Chirurgie en gastroentérologie

Option disciplinaire Lettres et Sciences Humaines

L'option disciplinaire LSH comporte deux UE représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS)**, dont 52 heures de CM et 48 heures d'ED. Cette option s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences humaines et sociales » et se déroule au S1 et au S2.

Responsable de l'option disciplinaire Lettres et Sciences Humaines : Madame [la professeure](#) Florence Fix

L'UE du S1 de l'option **Lettres et Sciences Humaines** comporte 2 matières obligatoires qui sont : (I) Histoire et représentations, Anthropologie du corps et éthique médicale, (II) Sciences et Techniques des Activités Sportives ; et une matière obligatoire à choisir parmi les trois suivantes : (III) Latin et Grec Ancien en relation avec la médecine / Ethique médicale : études de cas / Récits et images du corps souffrant.

L'UE du S2 de l'option **Lettres et Sciences Humaines** comporte 2 matières obligatoires qui sont : (I) Histoire et représentations, Anthropologie du corps et éthique médicale, (II) Sciences et Techniques des Activités Sportives ; et une matière obligatoire à choisir parmi les trois suivantes : (III) Latin et Grec Ancien en relation avec la médecine / Ethique médicale : études de cas / Récits et images du corps souffrant.

1. Matières 1a et 1b : Histoire et représentations / Anthropologie du corps / Ethique médicale

Les matières 1a et 1b comportent un volume horaire total de **24 heures** de cours magistraux (**3 ECTS**) chacune (**6 ECTS au total**), dispensé aux semestres 1 et 2 (S1 et S2). Les matières 1a et 1b seront destinées à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences humaines et sociales ».

Programme des matières 1a et 1b :

Semestre 1 matière 1a :

- Histoire et représentations
- Anthropologie du corps
- Ethique médicale

Semestre 2 matière 1b :

- Histoire et représentations
- Anthropologie du corps
- Ethique médicale

2. Matières 2a et 2b : Latin et Grec ancien en relation avec la médecine / Ethique médicale : études de cas / Récits et images du corps souffrant

Les matières 2a et 2b comportent un volume horaire total de **24 heures** de cours magistraux (**3 ECTS**) chacune (**6 ECTS au total**), dispensé aux semestres 1 et 2 (S1 et S2). Ces matières se divisent en trois sous-matières. Chaque étudiant doit choisir, obligatoirement, une matière parmi les trois suivantes : Latin et grec ancien en relation avec la médecine (2.1), Ethique médicale : études de cas (2.2) ou Récits et images du corps souffrant (2.3). Les matières 2a et 2b seront destinées à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences humaines et sociales ».

Programme des matières 2a et 2b :

Semestre 1 :

Matière 2.1a

- Histoire de la langue, vocabulaire médical, évolution des terminologies

Matière 2.2a

- Ethique médicale : Etudes de cas

Matière 2.3a

- Récits et images du corps souffrant

Semestre 2 :

Matière 2.1b

- Histoire de la langue, vocabulaire médical, évolution des terminologies

Matière 2.2b

- Ethique médicale : Etudes de cas

Matière 2.3b

- Récits et images du corps souffrant

3. Matières 3a et 3b : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Les matières 3a et 3b **Sciences et techniques des activités physiques et sportives** comportent un volume horaire total de **2 heures** de cours magistraux (**0 ECTS**) chacune. Les matières 3a et 3b seront destinées à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences humaines et sociales ».

Programme des matières 3a et 3b :

Semestre 1 matière 3a :

- Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Semestre 2 matière 3b :

- Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Option disciplinaire Chimie Sciences de la Vie

L'option disciplinaire **Chimie Sciences de la Vie** sera coordonnée par l'UFR Sciences et Techniques de l'Université du Havre Normandie (Directeur de la composante : Monsieur Jean-Michel Danger).

Elle comporte deux UE représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS)**, dont 84 heures de CM et 16 heures d'ED. Cette option s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie » et se déroule au S1 et au S2.

Responsable de l'option disciplinaire Chimie Sciences de la Vie :

- **pour les enseignements de Chimie**
Dr. Sébastien Comesse

- **pour les enseignements de Biologie**
Dr. Tiphaine Monsinjon

L'UE du S1 de l'option Chimie Sciences de la vie comporte trois matières qui sont : (I) Notions de (bio)matériaux utilisés en médecine, (II) Chimie de l'environnement, (III) Santé environnementale.

L'UE du S2 de l'option Chimie sciences de la vie comporte deux matières qui sont : (I) Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales, (II) Epidémiologie et toxicologie environnementales.

1. Matière 1 : Notions de (bio)matériaux utilisés en médecine
--

La matière 1 **notion de (bio)matériaux utilisés en médecine** comporte un volume horaire total de **10 heures** de cours magistraux et de **3 heures** de travaux dirigés (**1,5 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Programme de la matière 1 : responsable Dr. Céline Picard

(Notions de (bio)matériaux utilisés en médecine (prothèses, pansements, peaux synthétiques...) : synthèse, propriétés physico-chimiques et mécanique)

1. Introduction sur les matériaux :
 - Définition d'un matériau
 - Propriétés recherchées
 - Performances recherchées
 - Les grandes familles de matériaux
 - Propriétés mécaniques
 - Liaisons dans les matériaux
 - Autres propriétés : les propriétés de surface / Rôle de l'eau

2. Les biomatériaux
 - Définition d'un biomatériau
 - Historique
 - Aspects réglementaires / Notion de biocompatibilité
 - Les différentes classes de matériaux utilisés en médecine : synthèse, principales propriétés, fabrication
 - Les polymères
 - Les céramiques
 - Les métaux
 - Les matériaux naturels
 - Les matériaux composites

3. Exemples d'application médicale des différents biomatériaux parmi
 - Les biomatériaux et la bio-ingénierie tissulaire
 - Les biomatériaux inertes
 - Les biomatériaux bioactifs
 - Les biomatériaux vivants

- Les biomatériaux hybrides
- Biomatériaux et impression 3D/bio-impression

2. Matière 2 : chimie de l'environnement

La matière 2 **chimie de l'environnement** comporte un volume horaire total de **10 heures** de cours magistraux et de **2 heures** de travaux dirigés (**1,5 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 2 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Programme de la matière 2 : (responsable Dr. Nicolas Hucher)

1.Introduction

- 1.1. Les composés chimiques à étudier
- 1.2. Les unités de concentration en chimie de l'environnement

2.L'atmosphère et la chimie atmosphérique

- 2.1. Introduction
- 2.2. Caractéristiques physiques de l'atmosphère
- 2.3. Les particules solides de l'atmosphère
- 2.4. Les réactions chimiques et photochimiques dans l'atmosphère:
- 2.5. Les réactions chimiques dans la troposphère
- 2.6. Les réactions chimiques dans la stratosphère:

3.Propriétés chimiques des eaux naturelles

- 3.1. Introduction
- 3.2. Les propriétés de l'eau: une substance unique
- 3.3. Dissolution des gaz dans l'eau
- 3.4. Dissolution de solides dans l'eau
- 3.5. Oxydo-réduction dans l'eau

4.Propriétés chimiques des sols

- 4.1. Erosion physique et chimique des sols
- 4.2. Nature et composition des sols
- 4.3. Réactions acido-basiques et échanges d'ions dans les sols

5.Consommation d'énergie et conséquences environnementales

6.Composés toxiques et/ou polluants dans l'environnement

- 6.1 Composés inorganiques
- 6.2 Composés organiques

+ Cours optionnel :

Comportement des polluants dans l'environnement : nature, transport, transformations, persistance des molécules chimiques de synthèse dans l'environnement

3. Matière 4 : Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales

La matière 4 **Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales** comporte un volume horaire total de **21 heures** de cours magistraux et de **4 heures** d'enseignements dirigés (**3 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 4 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Programme de la matière 4 Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales : (responsables Dr. Catherine Taillier, Dr. Laure Benhamou, Dr. Ata Martin Lawson et Dr. Sébastien Comesse)

1. Notions de chimie verte
 - a. 12 principes
 - b. Importance des solvants
 - c. Utilisation des agro-ressources
 - d. Catalyse (métallique, enzymatique)
2. "Synthèse/catalyse asymétrique"
 - a. Définitions

- b. Configuration absolue/chiralité et activité biologique
 - c. Stratégies de synthèses asymétriques (1- auxiliaire chiral lié aux substrats, 2- auxiliaire chiral lié au réactif, 3- catalyseur chiral)
 - d. Dédoublément cinétique, thermodynamique
 - e. Applications
3. Hémisynthèse et application en chimie médicinale
- a. Définition de l'hémisynthèse
 - b. Paramètres influençant le choix de l'hémisynthèse par rapport à la synthèse (difficulté de synthèse, complexité de la molécule bioactive, abondance du PN...)
 - c. Application en chimie médicinale : Docetaxel et Placlitaxel (antimitotiques), Naloxone, Finasteride et butasteride, Artemether (antipaludéen)

4. Matière 5 : Sciences de la vie

La partie 1 **Santé environnementale** comporte un volume horaire total de **21 heures** de cours magistraux et de **4 heures** de travaux dirigés (**3 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La partie 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Ce cours offre une approche de la notion de biodiversité et l'impact de l'Homme sur cette biodiversité et les écosystèmes.

I. Santé environnementale

- a. L'Homme et la biodiversité
 - i. Fondamentaux de biologie animale
 - ii. Fondamentaux de la biologie végétale
 - iii. L'environnement naturel – Écologie
- b. Santé environnementale
 - i. L'impact de l'homme sur l'environnement naturel - Écologie et génie de l'environnement
 - ii. L'impact de l'environnement sur l'Homme - Santé environnementale
 - iii. L'environnement physique, notre habitat, est le déterminant le plus important de la santé humaine. La protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes sont les étapes les plus fondamentales de la prévention des maladies humaines
 - iv. Reconnaissance d'un impact environnemental plus large (Sécurité alimentaire, Changement climatique, Déforestation, Désertification, Dégradation des terres, Appauvrissement de l'ozone stratosphérique, Perte de biodiversité)

La partie 2 **Epidémiologie environnementale et toxicologie et maladies d'origine alimentaire et de l'eau** comporte un volume horaire total de **22 heures** de cours magistraux et de **3 heures** de travaux dirigés (**3 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La partie 2 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Ce cours devrait offrir une première approche en toxicologie, environnement et santé et aborde le risque sanitaire associé aux principaux polluants environnementaux : nanoparticules, perturbateurs endocriniens, etc., ainsi que des notions sur les enjeux de la réglementation actuelle.

II. Épidémiologie environnementale et toxicologie

- a. Les polluants dans l'organisme : Principes d'exposition, de dose et de réponse (toxicocinétique, toxicodynamique)
- b. Pollutions de l'air, eau et sol
 - i. Pollutions de l'air :
 - Naturelle : Pollen - Cendres volcaniques - Radioactivité - Poussières de pollen - Fumée d'incendies
 - Anthropogénique (particules fines, NOx, , amiante, dioxine ...), eau (;... HAP, PCB, dioxine, pesticides) et sol (et leur impact sur l'homme, stress thermique suite au réchauffement climatique, interaction entre différentes pollutions/stress

- ii. Pollutions de l'eau :
 - Naturelle
 - Anthropogénique : fonctionnement STEP et reliquats ; eutrophisation ; bactériologie ; accidents (Lubrisol, ERIKA, ...)
 - iii. Pollutions des sols :
 - Naturelle : dégradation des sols, radioactivité naturelle ?
 - Anthropogénique : sols contaminés (anciennes friches industrielles) ; déchets industriels ; circuit agricole et nutrition, pesticides
- c. Les études épidémiologiques : lien maladies et pollutions environnementales (ex : Épisodes majeurs de pollution atmosphérique et maladies respiratoires ; cas des perturbateurs environnementaux et fertilité homme ; cas des pesticides et cancer)

III. Maladies d'origine alimentaire et de l'eau

- a. **Contamination microbienne**
- b. **Santé et nutrition** : influences de polluants et des médicaments sur le microbiote

Option disciplinaire économie-gestion

L'option disciplinaire **économie-gestion** comporte deux UE représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS)**, dont 58 heures de CM et 42 heures d'ED. Cette option s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion » et se déroule au S1 et au S2.

Responsable de l'option disciplinaire économie-gestion :

L'UE du S1 de l'option **économie-gestion** comporte deux matières qui sont : (I) Introduction à l'économie, (II) Techniques quantitatives.

L'UE du S2 de l'option **économie-gestion** comporte deux matières qui sont : (I) Economie, (II) Techniques de gestion.

Responsable pédagogique de l'option disciplinaire « Economie-Gestion » : Dr. Morgane Chevé

1. Matière 1 : Introduction à l'économie

La matière 1 **Introduction à l'économie** comporte un volume horaire total de **20 heures** de cours magistraux et de **18 heures** d'enseignements dirigés (**4 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

2. Matière 2 : Techniques quantitatives

La matière 2 **Techniques quantitatives** comporte un volume horaire total de **12 heures** de cours magistraux uniquement (**2 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

3. Matière 3 : Economie

La matière 3 **Economie** comporte un volume horaire total de **20 heures** de cours magistraux et **18 heures** d'enseignements dirigés (**4 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 3 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

4. Matière 4 : Techniques de gestion

La matière 4 **Techniques de gestion** comporte un volume horaire total de **6 heures** de cours magistraux et de **6 heures** d'enseignements dirigés (**2 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 4 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

OPTION DISCIPLINAIRE Sciences de données en Santé (SDS)

UFR Santé Rouen
Option Disciplinaire

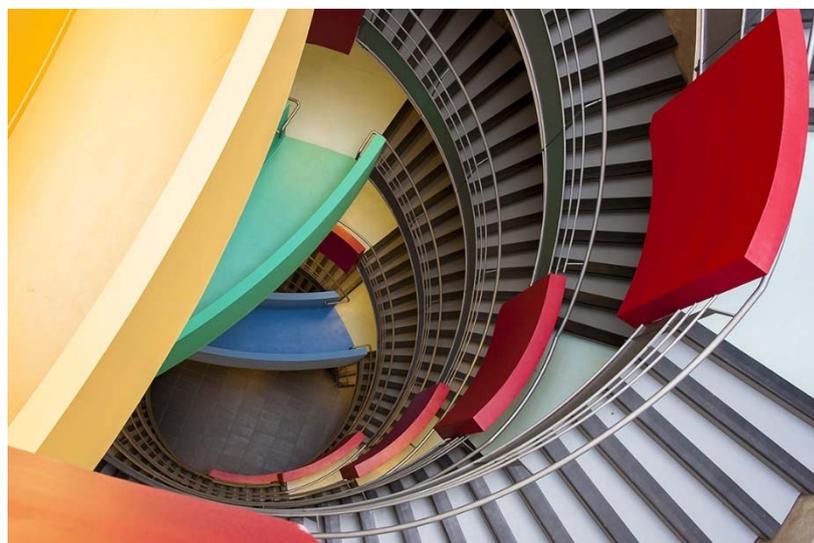
Programme 2021 - 2022
Initiation à la Recherche et Sciences des Données en Santé (IR-SDS)

Partie	Intitulé	Heures	Type	Intervenant
Partie 1 : Recherche en Santé	Qu'est ce que la recherche biomédicale ? Fondamentale, chez l'animal, chez l'homme ...	2h	Cours magistral	Virginie Lvovschi – LMU
Partie 1 : Recherche en Santé	Initiation au raisonnement scientifique	2h	Cours magistral	Soumeya Bekri
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche bibliographique (PubMed, Lissa)	2h	Cours magistral	Gaëtan Kerdelhué
Partie 1 : Recherche en Santé	Rédaction scientifique	2h	Cours magistral	Soumeya Bekri
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche clinique - Aspects réglementaires	2h	Cours magistral	Marie-Pierre Tivolacci
Partie 1 : Recherche en Santé	Ethique et recherche biomédicale	2h	Cours magistral	Fabrice Bauer
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche clinique : quelques exemples	1h	Cours magistral	Luc-Marie Joly
Partie 1 : Recherche en Santé	De l'animal à l'homme: exemple des études avec traceurs isotopiques	1.5h	Cours magistral	Moïse Coëffier
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche translationnelle : quelques exemples	2h	Cours magistral	Najate Achamrah
Partie 1 : Recherche en Santé	Exemple de recherche translationnelle A/R patient-modèles dans la maladie d'Alzheimer	2h	Cours magistral	David Wallon
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèles animaux	2h	Cours magistral	Moïse Coëffier
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèle d'études : Drosophile	2h	Cours magistral	Magalie Lecourtois
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèles cellulaires	2h	Cours magistral	Rachel Letellier
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèles cellulaires	2h	Travaux dirigés	Rachel Letellier
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Spectrométrie de masse	2h	Cours magistral	Abdellah Tebani
Partie 3 : Santé numérique	Santé numérique, données de santé, qualité des données de santé	2h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	Internet dans le monde de la Santé, Critères de qualité de l'information de santé sur Internet	1.5h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 3 : Santé numérique	Internet dans le monde de la Santé, Critères de qualité de l'information de santé sur Internet	1.5h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 3 : Santé numérique	Télé médecine et Télé santé	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	Terminologies de santé, HeTOP	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 3 : Santé numérique	Informatisation du dossier patient, Systèmes d'information en santé et interopérabilités	2h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	PMSI	1h	Cours magistral	Marie Ndongang
Partie 3 : Santé numérique	Les cartes de santé et leurs usages	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	SNDS	1h	Cours magistral	Thibaut Pressat
Partie 3 : Santé numérique	Entrepôts de données, Hébergement, Données massives en santé, EDSaN	1.5h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	Entrepôts de données, Hébergement, Données massives en santé, EDSaN	1.5h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	Protection des données, RGPD	1h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	Gestion des données médicales	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	Système d'aide à la décision médicale	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	TICE : Technologies de l'information et de la Communication pour l'Enseignement	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 4 : IA en Santé	Introduction à l'IA en Santé : Introduction générale	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 4 : IA en Santé	Introduction à l'IA en Santé : Applications	2h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Programmation - Généralités utiles pour l'IA	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Raisonnement artificiel / Inférence	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Algorithmes et apprentissage en IA	2h	Cours magistral	Su Ruan
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Mathématiques et IA - Exemple du classifieur naïf de Bayes	1.5h	Cours magistral	Mohamed El Machkouri
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Mathématiques et IA - Exemple du classifieur naïf de Bayes	1.5h	Cours magistral	Mohamed El Machkouri
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Imagerie - du microscopique au macroscopique	2h	Cours magistral	Su Ruan
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Cancérologie : du diagnostic au traitement	2h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Cadre éthique, biais et limites de l'IA en Santé	1h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Application en IA combinant imagerie et cancer (jupyter)	1h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Évaluation d'une procédure ou d'un examen à visée diagnostique ou pronostique	2h	Cours magistral	Jacques Bénichou
Partie 4 : IA en Santé	Évaluation d'une procédure ou d'un examen à visée diagnostique ou pronostique	2h	Travaux dirigés	Camille Le Clézio
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Méthodes d'étude de l'expression génique et de l'organisation chromatinienne	2h	Cours magistral	Kevin Casinari
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Protéomique	2h	Cours magistral	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Protéomique	2h	Travaux dirigés	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métabolomique	2h	Cours magistral	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métabolomique	2h	Travaux dirigés	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métagénomique	2h	Cours magistral	Jonathan Breton
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métagénomique	2h	Travaux dirigés	Jonathan Breton
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Microbiome	2h	Travaux dirigés	Jonathan Breton
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Quantification en imagerie, les objets d'analyse et les méthodes statistiques d'analyse des images	2h	Cours magistral	Pierre Vera
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Radiomique	2h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Radiomique	2h	Travaux dirigés	Pierre Decazes
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Organisation et visualisation des données	2h	Travaux dirigés	Franklin Ducatez
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Organisation et visualisation des données	2h	Travaux dirigés	Franklin Ducatez

2021 - 2022

Règlement des études Options Santé L.AS 1 et 2

Options Santé MMO A, B et C
Options Santé Pharmacie A, B et C



Sommaire

A.	Dispositions générales	4
1.	Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1 et L.AS 2.....	4
2.	Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1 ou L.AS 2 pour l'année universitaire 2021-2022.....	5
3.	Calendrier prévisionnel de l'année universitaire des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des options santé des L.AS 1 et 2	7
4.	Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS.....	8
5.	Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS	9
B.	Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A, B et C.....	9
1.	Matière 1 : Anatomie Humaine (MMO A/B).....	9
3.	Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A)	11
4.	Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B ; Pharmacie A/B).....	12
5.	Matière 5 SHS Santé Publique (MMO B ; Pharmacie A/B).....	12
6.	Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B).....	13
1.	UE 6 Anatomie 2 (MMO C)	14
2.	UE 7 Reproduction (MMO C)	14
3.	UE 9 Physiologie animale (MMO C)	15
C.	Organisation et programme des enseignements des options santé Pharmacie A, B et C .	16
1.	Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie A/B).....	16
2.	Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie A/B ; MMO A/B)	17
3.	Matière 3 Biochimie (Pharmacie A/B).....	17
4.	Matière 4 SHS Psychologie Médicale (Pharmacie A/B ; MMO A/B).....	17
5.	Matière 5 SHS Santé Publique (Pharmacie A/B ; MMO B).....	18
6.	Matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie A).....	18
7.	Matière 7 Médicaments (Pharmacie A/B)	19
8.	Matière 8 Ecosystème (Pharmacie A).....	19
9.	Matière 9 Chimie (Pharmacie B).....	19
4.	UE 1 Biochimie métabolique (Pharmacie C).....	21
5.	UE 4 Biologie moléculaire et génétique (Pharmacie C).....	21
6.	UE 9 Physiologie animale (MMO C)	21

D. Modalités de contrôle des connaissances (MCC) des options santé MMO A, B et C et Pharmacie A, B et C et validation des options santé des L.AS 1 et L.AS 2	23
1. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 1	23
a. Organisation du contrôle de connaissances.....	23
b. Constitution des sujets d'examens	23
c. Validation des options santé.....	24
2. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO A, B ou C, Pharmacie A, B ou C, MMOP des L.AS 2.....	28
a. Dispositions générales	28
b. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 2.....	28
a. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO C, Pharmacie C des L.AS 2	28
1. Calendrier et durée prévisionnelle des épreuves d'examens des options santé des L.AS 1 et L.AS 2 (MMO A et B - Pharmacie A et B)	3029
2. Modalités pratiques de déroulement des examens (sauf dispositions dérogatoires notamment pour les étudiants en situation de handicap) des options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B	3332
3. Pré-jury d'examen	3332
4. Droit de consultation des copies d'examens	3433

Ce document a pour objectif de :

- Décrire l'organisation et le programme des six options santé des Licences avec option accès santé (L.AS 1 et L.AS 2),
- Décrire les modalités de contrôle de connaissances et de validation des six options santé des L.AS 1 et L.AS 2.

Toutes les informations concernant le module des métiers de la santé, le module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves afin d'accéder aux formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) et l'organisation de l'accès aux formations MMOP et à la formation de masso-kinésithérapie sont précisées dans le document intitulé « Conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-kinésithérapie ».

Les éléments mentionnés dans ce document concernent les étudiants qui sont inscrits en L.AS 1 et L.AS 2 à l'**Université de Rouen Normandie** et à l'**Université du Havre Normandie**.

Le présent document tient compte des textes réglementaires et des objectifs pédagogiques fixés par les enseignants des quatre formations médicales MMOP :

- Code de l'éducation
- Code de la santé publique
- Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 Octobre 2019
- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique),
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes.

Dès la rentrée universitaire et durant toute l'année universitaire et ceci afin d'éviter toute incompréhension et tout malentendu :

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1 ou L.AS 2 à l'Université de Rouen Normandie ou à l'Université du Havre doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation et la validation de la licence de rattachement de la L.AS 1 ou L.AS 2 au sein de la composante d'appartenance de la licence pour les enseignements disciplinaires.**

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1 ou L.AS 2 doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation des enseignements et la validation des options santé, du module de présentation des métiers de la santé et hors santé et du module de préparation aux épreuves orales au sein de l'UFR Santé.**

*** Chaque étudiant doit également prendre connaissance des dispositions relatives à l'organisation des épreuves du premier groupe et du deuxième groupe d'épreuves permettant de donner accès aux formations médicales MMOP.**

Les étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2, doivent consulter régulièrement leur espace numérique de travail (ENT), leur boîte mail universitaire et la page web dédiée aux étudiants en LAS sur le site internet de l'UFR santé de Rouen.

⇒ lien internet : [Faculté de Médecine et Pharmacie - Licences option "accès santé" \(L.AS\) \(univ-rouen.fr\)](#)

Il est rappelé que **le respect et la courtoisie sont de rigueur dans les échanges entre les étudiants ou leurs parents pour les mineurs et les enseignants et les personnels de l'UFR Santé. Toute atteinte à l'ordre ou à la réputation de l'université, y compris sur les réseaux sociaux, pourra entraîner une saisine de la section disciplinaire des usagers (commission de discipline).**

La correspondance entre les étudiants et la faculté (enseignants et administration) doit obligatoirement être réalisée via la boîte mail universitaire (@univ-rouen.fr) personnelle de chaque étudiant. Toute demande réalisée par une autre messagerie ne sera pas prise en compte.

Selon les dispositions règlementaires en vigueur, les échanges verbaux et écrits avec les parents ou le représentant légal ne peuvent avoir lieu qu'en présence ou copie des étudiants majeurs. Afin de respecter l'autonomie de décision et l'information des étudiants mineurs, ce même principe sera utilisé.

A. Dispositions générales

1. Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1 et L.AS 2

Les Licences 1 (L.AS 1) ou 2 (L.AS 2) avec option « accès santé » de l'Université de Rouen Normandie ou de l'Université Le Havre Normandie, permettent aux étudiants qui le souhaitent et qui satisfont aux exigences définies par l'UFR de Santé de Rouen Normandie, de faire acte de candidature dans une ou plusieurs formation(s) médicale(s) (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie). Les L.AS 1 et 2 ne donnent pas accès à la formation de Masso-Kinésithérapie.

Chacune des Licences avec option « accès santé » (L.AS 1 ou L.AS 2) peut donner accès à une option santé (MMO ou P) ou deux option(s) santé (MMO et P) en fonction de L.AS considérée. **On distingue ainsi six options santé différentes** accessibles en fonction de l'appartenance à la L.AS 1 ou L.AS 2 considérée :

- **Option santé MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques),
- **Option santé MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- **Option santé Pharmacie A** (Sciences Biologiques),
- **Option santé Pharmacie B** (Sciences Chimiques),
- **Option santé MMO C** [exclusivement accessible aux étudiants inscrits en L.AS 2 Sciences pour la santé (L.AS 2 SPS)],
- **Option santé Pharmacie C** [exclusivement accessible aux étudiants inscrits en L.AS 2 Sciences pour la santé (L.AS 2 SPS)].

Les options santé MMO A et B, Pharmacie A et B comportent deux unités d'enseignement (UE) incluant chacune plusieurs matières. Chaque semestre de L.AS 1 ou L.AS 2 concernée par ces options santé MMO A et B, Pharmacie A et B comporte une UE de l'option santé considérée. Le programme des enseignements, les modalités de contrôle de connaissance et les examens des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B sont identiques pour les L.AS 1 et L.AS 2.

Les options santé MMO C et Pharmacie C comportent trois unités d'enseignement (UE) correspondant à chacune à une ou plusieurs matière(s). Chaque semestre de L.AS 2 SPS concernée par ces options santé MMO C et Pharmacie C comporte une ou deux UE de l'option santé considérée.

Afin de pouvoir valider l'option santé et les UE qui y sont associées, l'étudiant doit avoir effectué son inscription pédagogique dans l'option santé considérée.

⇒ L'inscription pédagogique dans l'option santé doit être effectuée avant le Mercredi 29 Septembre 2021.

Un étudiant peut faire le choix d'effectuer une inscription pédagogique dans deux options santé (MMO et Pharmacie) si la L.AS 1 ou 2 dans laquelle il est inscrit lui offre cette possibilité. Cela concerne **uniquement** les étudiants inscrits dans :

- les L.AS 1 ou 2 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie,
- la L.AS 1 ou 2 STAPS de l'UFR STAPS de l'Université de Rouen Normandie,
- la L.AS 2 SPS de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie,
- la L.AS 1 ou 2 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université Le Havre Normandie.

Un étudiant inscrit simultanément dans deux options santé (MMO et Pharmacie) peut renoncer à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé.

⇒ Le renoncement à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé doit être effectuée entre le lundi 15 Novembre et le Lundi 22 Novembre 2021.

Pour toute question concernant les options santé et les conditions d'accès aux formations MMOP, nous vous demandons de contacter le service de scolarité de l'UFR Santé à l'adresse mail ci-dessous :

pass-las.sante@univ-rouen.fr

2. Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1 ou L.AS 2 pour l'année universitaire 2021-2022

Liste des L.AS 1, de leur capacité d'accueil prévisionnelle, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **Portail Chimie, Physique-Chimie, Sciences de la vie (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie A** (Sciences Biologiques)
- **Portail Biologie-Géosciences-Chimie (accès MMOP) (72 places)**
 - **MMOB** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (Sciences Chimiques)
- **L1 Sciences de la Vie, Evreux (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (Sciences Chimiques)
- **Portail Physique, Mécaniques, Physique-Chimie (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie A** (Sciences Biologiques)
- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP) (25 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie A** (Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (Sciences Biologiques)
- **L1 Lettres (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Humanités (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Psychologie (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)**

Université Le Havre Normandie

- **Portail Chimie - Sciences de la vie (accès MMOP) (48 étudiants)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (Sciences Chimiques)
- **L1 Economie - Gestion (accès MMO) (48 étudiants)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Liste des L.AS 2, de leur capacité d'accueil prévisionnelle, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L2 Chimie, Physique-Chimie, Sciences de la vie (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO B** (Option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie A** (Sciences Biologiques)
- **L2 Biologie-Géosciences-Environnement (BGE) (accès MMOP) (72 places)**
 - **Option MMOB** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (Sciences Chimiques)
- **L2 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (Sciences Chimiques)
- **L2 Physique, Mécaniques, Physique-Chimie (PMPC) (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP) (72 places)**
 - **Option MMO C** (UE6 S1 Anatomie - UE7 S1 Reproduction - UE9 S2 Physiologie Animale)
 - **Option Pharmacie C** (UE3 S1 Biochimie Métabolique – UE 4 S1 Biologie Moléculaire et Génétique - UE9 S2 Physiologie Animale)
- **L2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (Sciences Biologiques)
- **L2 Humanités (accès MMO) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Lettres (accès MMO) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Psychologie (accès MMO) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **L2 Chimie - Sciences de la vie (CSV) (accès MMOP) (48 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (Sciences Chimiques)
- **L2 Economie - Gestion (accès MMO) (48 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

3. Calendrier prévisionnel de l'année universitaire des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des options santé des L.AS 1 et 2

SEMESTRE 1	
Pré-rentree / Module Présentation des métiers de la santé PASS/L.AS	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021
Début des enseignements des options santé MMO A/B et Pharmacie A/B	Vendredi 3 septembre 2021
Date limite inscription pédagogique dans les options santé des L.AS	Mardi 29 septembre 2021
Suspension des enseignements - Vacances Automne	Du lundi 1 ^{er} Novembre 2021 au dimanche 7 Novembre 2021
Examen Contrôle Continu 1 L.AS 1 / L.AS 2 (MMO A/B - Pharmacie A/B)	Vendredi 19 novembre 2021
Date limite de renoncement à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 1 et 2	Du lundi 15 novembre 2021 au lundi 22 novembre 2021
Fin des enseignements	Vendredi 17 Décembre 2021
Suspension des enseignements - Vacances Jour de l'an	Du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022
Examen Contrôle Continu 2 L.AS 1 / L.AS 2 (MMO A/B – Pharmacie A/B)	Vendredi 7 janvier 2022
Jury et publication des résultats semestre 1	En fonction de la L.AS d'affectation
SEMESTRE 2	
Début des enseignements des options santé MMO A/B et Pharmacie A/B	Vendredi 14 janvier 2022
Suspension des enseignements - Vacances Hiver	Du lundi 14 février 2022 au Dimanche 20 février 2022
Examen Contrôle Continu 1 L.AS 1 / L.AS 2 (MMO A/B – Pharmacie A/B)	Vendredi 11 mars 2022
Suspension des enseignements - Vacances Printemps	Du lundi 18 Avril 2022 au dimanche 24 Avril 2022
Examen Contrôle Continu 2 L.AS 1 / L.AS 2 (MMO A/B – Pharmacie A/B)	Vendredi 13 mai 2022
Jury et publication des résultats semestre 1	En fonction de la L.AS d'affectation
Examen deuxième session	Vendredi 17 juin 2022
Jury et publication des résultats deuxième session	En fonction de la L.AS d'affectation

*Le calendrier est fourni à titre indicatif et peut être soumis à modifications.

4. Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS

Responsable pédagogique Option santé MMO A et B	Professeur Nathalie RIVES	nathalie.rives@chu-rouen.fr
Responsable pédagogique Pharmacie A et B	Professeur François ESTOUR	francois.estour@univ-rouen.fr
Responsables pédagogiques Option santé MMO C et Pharmacie C	Docteur Carole Brasse-Lagnel Docteur Carine Cleren	carole.brasse@chu-rouen.fr carine.cleren@univ-rouen.fr
Relais pédagogique site Le Havre Option santé MMO A/B et Pharmacie A /B	Professeur Bouchra LAMIA	bouchra.lamia@chu-rouen.fr
Contact scolarité L.AS	Nathalie Ridel	pass-las.sante@univ-rouen.fr

L'équipe pédagogique des options santé des L.AS est constituée :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et du vice-doyen à la pédagogie, membres de droit,
- Des responsables pédagogiques des options santé des L.AS,
- Du chargé de mission PASS / L.AS,
- De la correspondante des options santé des L.AS sur le site du Havre,
- Des responsables des matières des options santé,
- De tous les enseignants des options santé des L.AS,
- Des responsables pédagogiques des L.AS,
- D'un représentant du service de la scolarité.

L'équipe pédagogique est présidée, en alternance, par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS.

L'équipe pédagogique se réunit au moins deux fois par an, et chaque fois que nécessaire, afin de faire le bilan de l'année précédente, de l'année en cours tant sur le site de l'UFR Santé de Rouen qu'au niveau des UFR partenaires dans le cadre des L.AS de l'Université du Rouen et de l'Université du Havre. Elle permet de discuter et valider les modifications à apporter au programme pédagogique des options santé des L.AS, aux modalités de contrôle des connaissances. Chaque année, un bilan des L.AS précédentes est analysé de façon à suivre en continu la progression des étudiants, et à adapter le fonctionnement des options santé des L.AS le cas échéant. Chaque réunion de l'équipe pédagogique fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le représentant de la scolarité dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé.

L'équipe pédagogique mentionnée ci-dessus joue aussi le rôle de conseil de perfectionnement des options santé des L.AS. Il se réunira à l'issue des réunions prévues par l'équipe pédagogique, et à chaque fois que nécessaire. Dans l'objectif d'une démarche qualitative, le conseil pédagogique a pour but d'analyser tout événement indésirable rapporté par un étudiant, un enseignant, un membre de l'administration, l'équipe pédagogique ou toute autre personne signalant un événement en rapport avec l'organisation des cours, des ED, des examens, des jurys, de la diffusion des résultats. Les travaux du conseil de perfectionnement aboutissent à des propositions faites au conseil de gestion de l'UFR santé voire des UFR partenaires pour améliorer la qualité pédagogique des options santé des L.AS, le bien-être et l'accompagnement vers la réussite des étudiants.

5. Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS

L'UFR Santé de Rouen assure, en collaboration avec les UFR partenaires hébergeant des L.AS 1 et 2, un suivi des étudiants inscrits dans les L.AS et leurs options santé. Ce dispositif a pour objectif de connaître la composition des promotions (effectifs, cursus antérieur, académie d'origine, baccalauréat d'origine, données démographiques...), les résultats par UE, par matière et par semestre, le taux de succès en première session et en deuxième session d'examens, le taux de succès lors des épreuves du premier et du second groupe de recrutement des étudiants dans les filières de santé, le taux de non-validation des L.AS. L'orientation post-L.AS 1 (hors filières de santé), vers les L.AS 2, les licences disciplinaires hors L.AS ou toute autre formation, sera en outre colligé.

Ces résultats font l'objet de comptes rendus portés à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé de Rouen et des UFR partenaires de l'Université de Rouen et du Havre.

B. Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A, B et C

En ce qui concerne les options santé MMO,

- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 1 a accès soit à l'option santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) soit à l'option santé MMO B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 2 a accès soit à l'option santé MMO A, soit à l'option santé MMO B à l'exception des étudiants inscrits en L.AS 2 SPS qui ont accès à l'option santé MMO C.

Le responsable pédagogique des options santé MMO A et B des L.AS 1 et L.AS 2 est le Professeur Nathalie RIVES.

Les responsables pédagogiques de l'option santé MMO C de la L.AS 2 SPS sont les docteurs Carole Brasse-Lagnel et Carine Cleren.

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

- ⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés en présentiel pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,
- ⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés **uniquement** en e-learning sous la forme de PODCASTs accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et du S4 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1.

• **Programme des options santé MMO A et MMOB des L.AS 1 et L.AS 2**

Les matières dispensées dans les options santé MMO A et B sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à chacune de ces options ; certaines matières sont mutualisées entre les options santé MMO A et B ; certaines matières sont également mutualisées avec les options santé Pharmacie A (Sciences Biologiques) et B (Sciences Chimiques).

1. Matière 1 : Anatomie Humaine (MMO A/B)

La matière 1 Anatomie Humaine (MMO) comporte un volume horaire total de **26 heures (2,5 ECTS ; coefficient 2)** de cours magistraux (CM) uniquement, dispensés au premier semestre (S1) et d'un volume horaire total de **19 heures (2 ECTS ; coefficient 2)** de cours magistraux uniquement, dispensés au second semestre. La matière 1 est destinée à l'ensemble des étudiants inscrits en L.AS et souhaitant suivre l'**option santé MMO A ou B**.

A noter que la matière 1 « Anatomie générale humaine » destinée aux étudiants inscrits dans les options santé Pharmacie A ou B est proposée en e-learning à titre d'information dès le semestre 1 aux étudiants des L.AS 1 et 2 inscrits dans les options santé MMO A ou B. Elle ne fera pas l'objet de questions

d'examens lors du contrôle continue du S1 ou du S2 pour les étudiants inscrits dans les options santé A ou B.

Responsable de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignants de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Fabrice DUPARC, Pr Olivier TROST, Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN.

Programme de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) :

Semestre 1 (26 heures) :

- Membre supérieur (Pr. Olivier TROST) :
 - ✓ Ostéo-arthrologie : épaule
 - ✓ Ostéo-arthrologie : coude
 - ✓ Ostéo-arthrologie : poignet, main
 - ✓ Myologie : muscles de l'épaule
 - ✓ Myologie : muscles du bras, muscles de l'avant-bras
 - ✓ Myologie : muscles de l'avant-bras II
 - ✓ Myologie : muscles de la main
 - ✓ Fosse axillaire, vaisseaux axillaires, plexus brachial
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du bras
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de l'avant-bras
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la main

- Abdomen et pelvis (Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN) :
 - ✓ Colonne vertébrale, anatomie des vertèbres (C1, C2, colonne cervicale inférieure, vertèbres thoraciques, lombales, sacrum et coccyx)
 - ✓ Articulations de la colonne vertébrale et mécanique rachidienne
 - ✓ Muscles de la paroi abdominale (ilio-psoas, carré des lombes, muscles larges de l'abdomen, muscles droits de l'abdomen, points de faiblesse de la paroi abdominale)
 - ✓ Plancher pelvien (diaphragme pelvien et périnée)
 - ✓ Estomac (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Duodéno-pancréas, rate (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Jéjuno-iléon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Côlon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Rectum (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Foie (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Rétropéritoine : aorte abdominale, veine cave inférieure, haut appareil urinaire, surrénales
 - ✓ Paroi du pelvis mineur, plexus pudendal, plexus hypogastrique
 - ✓ Vessie (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Appareil génital féminin
 - ✓ Appareil génital masculin

Semestre 2 (19 heures) :

- Membre inférieur (Pr. Fabrice DUPARC) :
 - ✓ Ostéo-arthrologie : hanche
 - ✓ Ostéo-arthrologie : genou
 - ✓ Ostéo-arthrologie : cheville et pied
 - ✓ Myologie : muscles de la région glutéale
 - ✓ Myologie : muscles de la cuisse
 - ✓ Myologie : muscles de la jambe
 - ✓ Myologie : muscles du pied
 - ✓ Plexus lombal, plexus lombo-sacré

- ✓ Vaisseaux et nerfs de la cuisse
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la jambe
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du pied, région plantaire
- Thorax (Pr. Olivier TROST) :
- ✓ Cage thoracique, côtes, sternum (ostéologie et articulations, espaces intercostaux)
 - ✓ Diaphragme thoraco-abdominal
 - ✓ Morphologie externe et interne du cœur
 - ✓ Vascularisation du cœur
 - ✓ Innervation du cœur, système cardionecteur, péricarde
 - ✓ Mise en place du médiastin, troncs de la base du cœur
 - ✓ Trachée, bronches, poumons
 - ✓ Œsophage thoracique et conduit thoracique

2. Matière 2 Physiologie Humaine (MMO A/B ; Pharmacie A/B)

La matière 2 Physiologie Humaine comporte un volume horaire total de **21 heures (2,5 ECTS ; coefficient 2,5)** de cours magistraux uniquement, dispensés au second semestre (S2). La matière 2 est destinée à l'ensemble des étudiants inscrits dans les options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 1 et 2.

La matière 2 Physiologie Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie Leroi

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure Welter, Dr Nathalie Chastan, Dr Marie Netchitailo, Pr Anne-Marie Leroi, Dr Mireille Castanet, Pr Guillaume Gourcerol, Dr Abdeslam Chagraoui, Pr Eric Vérin.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Introduction à l'hormonologie et physiologie de la croissance
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie de la pression artérielle
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A)

La matière 3 Biologie Cellulaire Humaine comporte un volume horaire total de **16 heures (2,5 ECTS ; coefficient 2)**, de cours magistraux uniquement, dispensés au premier semestre (S1). La matière 3 est destinée aux étudiants inscrits en L.AS et suivant l'**option santé MMO A**.

Responsable de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine Malleter

Enseignants de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine Malleter, Dr Florent Marguet.

Programme de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine :

- Introduction et méthodes d'étude en biologie cellulaire (Marine Malleter)

- Membranes biologiques (Marine Malleter)
- Noyau et cytosol (Florent Marguet)
- Cytosquelette (Florent Marguet)
- Transports et membranes (Marine Malleter)
- Système endomembranaire (Marine Malleter)
- Mitochondries (Marine Malleter)
- Prolifération et mort cellulaire (Florent Marguet)

4. Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B ; Pharmacie A/B)

La matière 4 Sciences humaines et sociales (SHS) Psychologie Médicale comporte un volume horaire total de **8 heures (1 ECTS ; coefficient 1)**, de cours magistraux uniquement, dispensés au semestre 1 (S1). La matière 4 est destinée aux étudiants inscrits en L.AS et suivant l'**option santé MMO A ou B**.

La matière 4 SHS Psychologie Médicale est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille Gérardin

Enseignants de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille Gérardin

Programme de la matière 4 SHS Psychologie Médicale :

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte ; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant-soigné ; Être malade

5. Matière 5 SHS Santé Publique (MMO B ; Pharmacie A/B)

La matière 5 SHS Santé Publique comporte un volume horaire total de **16 heures (2,5 ECTS ; coefficient 2)**, de cours magistraux uniquement, dispensés au semestre 1 (S1). La matière 5 est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre l'**option santé MMO B ou l'option santé Pharmacie A ou B**.

La matière 5 SHS Santé Publique est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 SHS Santé Publique : Pr. Véronique Merle

Enseignants de la matière 5 SHS Santé Publique : Pr Véronique Merle

Programme de la matière 5 SHS santé publique :

- Démographie
- Epidémiologie
- Professions de santé, soins de ville, établissements de santé
- Financements des soins et protection sociale
- Cancers
- Personnes âgées
- Prévention
- Inégalités sociales de santé

6. Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B)

La matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines comporte un volume horaire total de **10 heures (1,5 ECTS ; coefficient 1,5)**, dont **8 heures** de cours magistraux et **2 heures** d'enseignements dirigés, dispensés au semestre 2 (S2). La matière 6 est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre l'option santé MMO A ou B.

Responsable de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Pr Nathalie Rives

Enseignants de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Pr Nathalie Rives, Dr Christine Rondanino, Dr Aurélie Feraille

Programme de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines :

- Méiose
- Spermatogenèse/Maturation épидидymaire
- Ovogenèse/Folliculogenèse
- Fécondation
- Synthèse 1 (ED Reproduction humaine)
- Développement embryonnaire (semaine 1, 2 et implantation)
- Développement embryonnaire (semaine 3 et 4)
- Placenta (Développement et physiologie)
- Autres annexes embryonnaires (description et physiologie)
- Synthèse 2 (ED Embryologie humaine)

Tableau 1 : Synthèse des matières des Options Santé MMO A et B des L.AS 1 et L.AS 2 et leur coefficient (Coef).

*Les matières 2, 4 et 5 MMO sont mutualisées avec les options santé Pharmacie A et B.

Matières	MMO A	Mutualisation MMO A et B	MMO B
Semestre 1			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	26h Coef 2	26h Coef 2	26h Coef 2
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	16h Coef 2		
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	8h Coef 1	8h Coef 1	8h 1 ECTS Coef 1
Matière 5* MMO SHS Santé Publique			16h 2,5 ECTS Coef 2
Total S1	50h 6 ECTS Coef 5		50h 6 ECTS Coef 5
Semestre 2			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	19h Coef 2	19h Coef 2	19h Coef 2
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	21h Coef 2	21h Coef 2	21h Coef 2
Matière 6 MMO Reproduction et Embryologie Humaines	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5
Total S2	50h 6 ECTS Coef 5,5		50h 6 ECTS Coef 5,5
Total général	100h 12 ECTS Coef 10,5		100h 12 ECTS Coef 10,5

- **Programme de l'option santé MMO C de la L.AS 2 Sciences pour la Santé (SPS)**

L'option santé MMO C de la L.AS 2 SPS comporte trois UE qui correspondent aux UE6 (Anatomie 2), UE7 (Reproduction) et UE9 (Physiologie Animale) de la L2 SPS. Les trois UE de l'option santé MMO C sont intégrées dans l'ensemble des UE proposées en L.AS 2 SPS.

Cependant, ces trois UE doivent être obligatoirement validées par tout étudiant de L2 ou L.AS 2 SPS devant valider ou non l'option santé. En revanche, pour les étudiants de L.AS 2 déposant leur dossier de candidature pour accéder aux formations MMOP, les notes de ces UE affectées de leur coefficient seront prises en compte pour la validation de l'option santé qui est obligatoire pour accéder à ces formations.

1. UE 6 Anatomie 2 (MMO C)

L'**UE 6 Anatomie 2** comporte un volume horaire total de **30 heures (4 ECTS)**, dont **30 heures** de cours magistraux dispensés au semestre 3 (S3) de la L.AS 2 SPS. L'UE6 fait partie intégrante du programme du S3 de la L2 SPS et sera prise en considération comme l'une des trois UE dont les notes seront utilisées pour les étudiants de L.AS 2 SPS souhaitant valider l'**option santé MMO C**.

Responsable de l'UE 6 Anatomie 2 : Dr Anne-Claire Tobenas-Dujardin

Enseignants de l'UE 6 Anatomie 2 : Dr Anne-Claire Tobenas-Dujardin, Dr Grégoire Prum

Programme de l'UE 6 Anatomie :

- Membres supérieurs
- Membres inférieurs
- Abdomen
- Pelvis

2. UE 7 Reproduction (MMO C)

L'**UE 7 Reproduction** comporte un volume horaire total de **28 heures (4 ECTS)**, dont **22 heures** de cours magistraux et **6 heures** d'enseignements dirigés, dispensés au semestre 3 (S3) de la L.AS 2 SPS. L'UE7 fait partie intégrante du programme du S3 de la L2 SPS et sera prise en considération comme l'une des trois UE dont les notes seront utilisées pour les étudiants de L.AS 2 SPS souhaitant valider l'**option santé MMO C**.

Responsable de l'UE 7 Reproduction : Dr Christine Rondanino

Enseignants de l'UE 7 Reproduction et Embryologie Humaines : Dr Christine Rondanino

Programme de l'UE 7 Reproduction :

- Introduction - Méiose
- Spermatogenèse/Maturation épидидymaire
- Ovogenèse/Maturation ovocytaire/Folliculogenèse
- Transit des gamètes dans les voies génitales/Fécondation
- Première et deuxième semaine du développement embryonnaire
- Deuxième et troisième semaine du développement embryonnaire
- Implantation, placentation et développement du placenta
- Placenta (Description anatomique et histologique)
- Placenta : glande endocrine et facteur de croissance foeto-placentaire
- Origines et physiologie du liquide amniotique et circulation foeto-placentaire (placenta hémochorial, hémodynamique et circulation ombilicale et fœtale)

- Capacité sensorielle et compétence du fœtus (sensibilité cutanée et vestibulaire, sensibilité chimique (gustation, olfaction), sensibilité auditive, sensibilité visuelle°

3. UE 9 Physiologie animale (MMO C)

L'UE 9 Physiologie animale comporte un volume horaire total de **36 heures (4 ECTS)**, dont **24 heures** de cours magistraux et **12 heures** d'enseignements dirigés, dispensés au semestre 4 (S4) de la L.AS 2 SPS. L'UE 9 fait partie intégrante du programme du S3 de la L2 SPS est sera prise en considération comme l'une des trois UE dont les notes seront utilisées pour les étudiants de L.AS 2 SPS souhaitant valider l'option santé **MMO C**.

Responsable de l'UE 7 Physiologie animale : Dr Carine Cleren

Enseignants de l'UE 7 Physiologie animale : Dr Carine Cleren

Programme de l'UE 7 Physiologie animale :

- Communication nerveuse et neurotransmission
- Circulation (cœurs-vaisseaux)
- Ventilation
- Système nerveux central et végétatif
- Absorption digestive
- Introduction au contrôle de l'organisme
- Neuroendocrinologie

Tableau 2 : Synthèse des UE de l'option Santé MMO C des L.AS 2.

UE	MMO C
Semestre 3	
UE 6 Anatomie 2	30h
UE 7 Reproduction	28h
Total S3	58h 8 ECTS
Semestre 4	
UE 9 Physiologie animale	36h
Total S4	36h 4 ECTS
Total général	94h 12 ECTS

C. Organisation et programme des enseignements des options santé Pharmacie A, B et C

En ce qui concerne les options santé Pharmacie,

- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 1 a accès soit à l'option santé Pharmacie A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) soit à l'option santé Pharmacie B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 2 a accès soit à l'option santé Pharmacie A, soit à l'option santé Pharmacie B à l'exception des étudiants inscrits en L.AS 2 SPS qui ont accès à l'option santé Pharmacie C.

Le responsable pédagogique des options santé Pharmacie A et B des L.AS 1 et L.AS 2 est le Professeur François Estour.

Les responsables pédagogiques de l'option santé Pharmacie C de la L.AS 2 SPS sont les docteurs Carole Brasse-Lagnel et Carine Cleren.

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

- ⇒ Les enseignements des options santé Pharmacie A et B sont dispensés en présentiel pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,
- ⇒ Les enseignements des options santé Pharmacie A et B sont dispensés **uniquement** en e-learning sous la forme de PODCASTs accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et du S4 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1.

• Programme des options santé Pharmacie A et Pharmacie B des L.AS 1 et L.AS 2

Les matières dispensées dans les options santé Pharmacie A (Sciences Biologiques) et B (Sciences Chimiques) sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à chacune de ces options ; certaines matières sont mutualisées entre les options santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) et B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales) ; certaines matières sont mutualisées également entre les options santé Pharmacie A et B.

1. Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie A/B)

La matière 1 Anatomie Générale Humaine comporte un volume horaire total de **9 heures (1 ECTS ; coefficient 1)** de cours magistraux (CM) uniquement, dispensés au premier semestre (S1). La matière 1 est destinée à l'ensemble des étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2 et souhaitant suivre **l'option santé en Pharmacie A ou B**. Cette matière est proposée à titre d'information aux étudiants inscrits dans les options santé MMO A et B.

Responsable de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignant de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie A/B) : Pr Olivier TROST
Programme de la matière 1 Anatomie générale humaine (Pharmacie A/B) :

- Ostéo-arthrologie générale
- Anatomie générale des muscles (myologie)
- Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)
- Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)
- Anatomie générale du système nerveux (neurologie)
- Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie)
- Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)

- Anatomie générale de l'appareil reproducteur
- Anatomie générale du système lymphatique

2. Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie A/B ; MMO A/B)

La matière 2 **Physiologie Humaine** comporte un volume horaire total de **21 heure (2,5 ECTS ; coefficient 2,5)** de cours magistraux uniquement, dispensés au second semestre (S2). La matière 2 est destinée à l'ensemble des étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2, **toutes options santé confondues**.

La matière 2 **Physiologie Humaine** est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie Leroi

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure Welter, Dr Nathalie Chastan, Dr T. Cauchois, Pr Anne-Marie Leroi, Dr Mireille Castanet, Pr Guillaume Gourcerol, Dr Abdeslam Chagraoui, Pr Eric Vérin.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Introduction à l'hormonologie et physiologie de la croissance
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie de la pression artérielle
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Biochimie (Pharmacie A/B)

La matière 3 **Biochimie** comporte un volume horaire total de **7 heures**, dont **4 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés (**1 ECTS ; coefficient 1**), dispensés au semestre 2 (S2). La matière 3 est destinée aux étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2 et souhaitant suivre l'**option Pharmacie A ou B**.

Responsable de la matière 3 Biochimie : Pr Isabelle Dubus

Enseignants de la matière 3 Biochimie : Pr Isabelle Dubus, Dr Cécile Corbière

Programme de la matière 3 Biochimie :

- Enzymologie

4. Matière 4 SHS Psychologie Médicale (Pharmacie A/B ; MMO A/B)

La matière 4 **SHS Psychologie Médicale** comporte un volume horaire total de **8 heures (1 ECTS ; coefficient 1)**, de cours magistraux uniquement, dispensés au semestre 1 (S1). La matière 4 est destinée aux étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2 **toutes options santé confondues**.

La matière 4 SHS Psychologie Médicale est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille Gérardin

Enseignants de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille Gérardin

Programme de la matière 4 SHS Psychologie Médicale :

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte ; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant-soigné ; Être malade

5. Matière 5 SHS Santé Publique (Pharmacie A/B ; MMO B)

La matière 5 SHS Santé Publique comporte un volume horaire total de **16 heures (2 ECTS ; coefficient 2)**, de cours magistraux uniquement, dispensés au semestre 1 (S1). La matière 5 est destinée aux étudiants de L.AS 1 et L.AS 2 souhaitant suivre **l'option MMO B ou l'option Pharmacie A ou B**.

La matière 5 SHS Santé Publique est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 SHS Santé Publique : Pr. Véronique Merle

Enseignants de la matière 5 SHS Santé Publique : Pr Véronique Merle

Programme de la matière 5 SHS santé publique :

- Démographie
- Epidémiologie
- Professions de santé, soins de ville, établissements de santé
- Financements des soins et protection sociale
- Cancers
- Personnes âgées
- Prévention
- Inégalités sociales de santé

6. Matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie A)

La matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique comporte un volume horaire total de **13 heures** dont **10 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés (**1,5 ECTS ; coefficient 1,5**), dispensés au semestre 2 (S2). La matière 6 est destinée aux étudiants de L.AS 1 et L.AS 2 souhaitant suivre **l'option Pharmacie A**.

Responsable de la matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine Malleter

Enseignants de la matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine Malleter

Programme de la matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique :

- Matériel génétique
- Réplication
- Transcription
- Traduction
- Réparation de l'ADN
- Régulation des gènes

7. Matière 7 Médicaments (Pharmacie A/B)

La matière 7 Médicament comporte un volume horaire total de **15 heures** dont **12 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés (**2 ECTS ; coefficient 2**), dispensés au semestre 1 (S1). La matière 7 est destinée à tous les étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2 et souhaitant suivre l'**option Pharmacie A ou B**.

Responsable de la matière 7 Médicament : Dr Malika Skiba

Enseignants de la matière 7 Médicament : Dr Malika Skiba

Programme de la matière 7 Médicament :

- Réglementation pharmaceutique : statuts des médicaments et leurs règles de prescription et dispensation
- Principales voies d'administration des médicaments et leurs formes galéniques adaptées

8. Matière 8 Ecosystème (Pharmacie A)

La matière 8 Ecosystème comporte un volume horaire total de **9 heures** de cours magistraux (**1 ECTS ; coefficient 1**), dispensés au semestre 2 (S2). La matière 8 est destinée à tous les étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2 et souhaitant suivre l'**option Pharmacie A**.

Responsable de la matière 8 Ecosystème : Dr Elizabeth Chausson

Enseignant de la matière 8 Ecosystème : Dr Elizabeth Chausson

Programme de la matière 8 Ecosystème :

- La cellule végétale
- Interactions des plantes avec leur environnement
- Environnement
- Biodiversité
- Biotechnologies végétales
- Notions de botanique générales des plantes à fleurs

9. Matière 9 Chimie (Pharmacie B)

La matière 9 chimie comporte un volume horaire total de **22 heures** dont **16 heures** de cours magistraux et **6 heures** d'enseignements dirigés (**2,5 ECTS ; coefficient 2,5**), dispensés au semestre 2 (S2). La matière 9 est destinée à tous les étudiants inscrits en L.AS 1 et L.AS 2 et souhaitant suivre l'**option Pharmacie B**.

Responsable de la matière 9 Chimie : Pr François Estour

Enseignant de la matière 9 Chimie : Pr François Estour, Dr T. Castanheiro

Programme de la matière 9 Chimie :

- Notions principales de chimie organique
- Les fonctions en chimie organique - Incidence sur la réactivité
- Méthodes spectrales - Identification des composés organiques

Tableau 3 : Synthèse des matières des Options Santé Pharmacie A et B des L.AS 1 et L.AS 2 et leur coefficient (Coef).

*La matière 1 Pharmacie est proposée uniquement à titre d'information aux étudiants inscrits dans les options santé MMO A et B. Elle ne fera pas l'objet de questions d'examens pour les étudiants inscrits dans les options santé MMO A et B.

*La matière 5 Pharmacie des options santé Pharmacie A et B est mutualisée avec l'options santé MMO B.

*Les matières 2 et 4 Pharmacie des options santé Pharmacie A et B sont mutualisées avec les options santé MMO A et B.

Matières	Pharmacie A	Mutualisation Pharmacie A et B	Pharmacie B
Semestre 1			
Matière 1* Pharmacie Anatomie Générale Humaine	9h Coef 1	9h Coef 1	9h Coef 1
Matière 4* Pharmacie SHS Psychologie Médicale	8h Coef 1	8h Coef 1	8h Coef 1
Matière 5* Pharmacie SHS Santé Publique	16h Coef 2	16h Coef 2	16h Coef 2
Matière 7 Pharmacie Médicament	15h Coef 2	15h Coef 2	15h Coef 2
Total S1	48h 6 ECTS Coef 6		48h 6 ECTS Coef 6
Semestre 2			
Matière 2* Pharmacie Physiologie Humaine Pharmacie	21h Coef 2,5	21h Coef 2,5	21h Coef 2,5
Matière 3 Pharmacie Biochimie	7h Coef 1	7h Coef 1	7h Coef 1
Matière 6 Pharmacie Biologie Moléculaire et Génétique	13h Coef 1,5	19h Coef 1,5	
Matière 8 Pharmacie Ecosystème	9h Coef 1		
Matière 9 Pharmacie Chimie			22h Coef 2,5
Total S2	50h 6 ECTS Coef 6		50h 6 ECTS Coef 6
Total général	100h 12 ECTS Coef 12		100h 12 ECTS Coef 12

- **Programme de l'option santé Pharmacie C de la L.AS 2 Sciences pour la Santé (SPS)**

L'option santé Pharmacie C de la L.AS 2 SPS comporte trois UE qui correspondent aux UE 3 (Biochimie métabolique), UE 4 (Biologie moléculaire et génétique) et UE 9 (Physiologie Animale) de la L2 SPS. Les trois UE de l'option santé Pharmacie C sont intégrées dans l'ensemble des UE proposées en L.AS 2 SPS.

Cependant, ces trois UE doivent être obligatoirement validées par tout étudiant de L.AS 2 SPS devant valider ou non l'option santé. En revanche, pour les étudiants de L.AS 2 déposant leur candidature pour accéder aux formations MMOP, les notes de ces UE affectées de leur coefficient seront prises en compte pour la validation de l'option santé qui est obligatoire pour accéder à ces formations.

4. UE 1 Biochimie métabolique (Pharmacie C)

L'UE 3 Biochimie métabolique comporte un volume horaire total de **24 heures (4 ECTS)**, dont **12 heures** de cours magistraux, 12 heures d'enseignements dirigés et 6 heures de travaux pratiques dispensés au semestre 3 (S3) de la L.AS 2 SPS. L'UE3 fait partie intégrante du programme du S3 de la L2 SPS est sera prise en considération comme l'une des trois UE dont les notes seront utilisées pour les étudiants de L.AS 2 SPS souhaitant valider l'option santé Pharmacie C.

Responsable de l'UE 3 Biochimie métabolique : Pr Isabelle Dubus

Enseignants de l'UE 3 Biochimie métabolique : Pr Isabelle Dubus

Programme de l'UE 1 Biochimie métabolique :

- Enzymologie
- Métabolisme : du glucose à l'ATP
- Métabolisme : glycémie, cycle de Krebs, respiration mitochondriale
- Métabolisme : oxydation des acides gras

5. UE 4 Biologie moléculaire et génétique (Pharmacie C)

L'UE 4 Biologie moléculaire et génétique comporte un volume horaire total de **30 heures (4 ECTS4)**, dont **24 heures** de cours magistraux et **6 heures** d'enseignements dirigés, dispensés au semestre 3 (S3) de la L.AS 2 SPS. L'UE 4 fait partie intégrante du programme du S3 de la L2 SPS est sera prise en considération comme l'une des trois UE dont les notes seront utilisées pour les étudiants de L.AS 2 SPS souhaitant valider l'option santé Pharmacie C.

Responsable de l'UE 4 Biologie moléculaire et génétique : En cours de validation

Enseignants de l'UE 4 Biologie moléculaire et génétique : En cours de validation

Programme de l'UE 4 Biologie moléculaire et génétique :

- Biologie moléculaire et génétique
- Petits ARN non codants
- Réparation d'ADN et régulation de l'expression des gènes

6. UE 9 Physiologie animale (MMO C)

L'UE 9 Physiologie animale comporte un volume horaire total de **36 heures (4 ECTS)**, dont **24 heures** de cours magistraux et **12 heures** d'enseignements dirigés, dispensés au semestre 4 (S4) de la L.AS 2 SPS. L'UE 9 fait partie intégrante du programme du S4 de la L2 SPS est sera prise en considération

comme l'une des trois UE dont les notes seront utilisées pour les étudiants de L.AS 2 SPS souhaitant valider l'option santé Pharmacie C.

Responsable de l'UE 9 Physiologie animale : Dr Carine Cleren

Enseignants de l'UE 9 Physiologie animale : Dr Carine Cleren

Programme de l'UE 9 Physiologie animale :

- Communication nerveuse et neurotransmission
- Circulation (cœurs-vaisseaux)
- Ventilation
- Système nerveux central et végétatif
- Absorption digestive
- Introduction au contrôle de l'organisme
- Neuroendocrinologie

Tableau 4 : Synthèse des UE de l'option Santé Pharmacie C des L.AS 2.

UE	MMO C
Semestre 3	
UE 1 Biochimie métabolique	30h
UE 4 Biologie moléculaire et génétique	24h
Total S3	54h 8 ECTS
Semestre 4	
UE 9 Physiologie animale	36h
Total S4	36h 4 ECTS
Total général	90h 12 ECTS

D. Modalités de contrôle des connaissances (MCC) des options santé MMO A, B et C et Pharmacie A, B et C et validation des options santé des L.AS 1 et L.AS 2

1. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 1

Ce chapitre décrit l'organisation et la validation du contrôle des connaissances des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 1.

a. Organisation du contrôle de connaissances

Le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions. La première session (session 1) fait l'objet de quatre périodes d'examens. Deux contrôles continus seront organisés au cours du S1 et au cours du S2.

Pour le premier semestre, le premier contrôle continu (CC1 S1) qui représente 40% de la note de l'UE du semestre considéré a lieu le vendredi après-midi à l'issue des vacances d'automne et le deuxième contrôle continu (CC2 S1) qui représente 60% de la note de l'UE du semestre considéré a lieu le vendredi après-midi à l'issue des vacances du nouvel an.

Pour le deuxième semestre, le premier contrôle continu (CC1 S1) qui représente 40% de la note de l'UE du semestre considéré a lieu le vendredi après-midi à l'issue des vacances d'hiver et le deuxième contrôle continu (CC2 S2) qui représente 60% de la note de l'UE considérée a lieu le vendredi après-midi à l'issue des vacances de printemps.

La deuxième session a lieu en une seule période commune au S1 et au S2, après la délibération du jury du S2.

Le calendrier des examens est porté à la connaissance des étudiants. Les dates prévisionnelles des CC1 et CC2 du S1 et S2 de la première session d'examens et de la deuxième session d'examens sont fournies en annexe à la fin de ce document.

Les épreuves peuvent, selon le cas, comporter des questions à réponse unique (QRU), des questions à réponses multiples (QRM), des exercices (schémas ou tout autre type de questions...).

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (présentiel et/ou support numérique) et en enseignements dirigés. Chacune des matières des UE de l'option santé considérée est sanctionnée par une note sur 20, affectée d'un coefficient pour le calcul de la moyenne de l'UE de chacun des semestres.

Les épreuves des examens sont organisées en format numérique sur tablette sauf avis contraire.

b. Constitution des sujets d'examens

L'enseignant responsable de chacune des matières a la responsabilité de centraliser l'ensemble des questions de l'épreuve de sa matière en format numérique sur Universitice. Il organise la réunion de validation des questions en présence des enseignants de sa matière avant validation définitive du sujet de son épreuve auprès du responsable numérique TICE de l'UFR santé (Noémie Dufourd).

Les étudiants sont évalués sur les enseignements dispensés au sein de l'UFR Santé de Rouen qui constituent la référence pour les examens. Cependant, chaque enseignant a la liberté de poser des questions qui visent à tester la capacité déductive de l'étudiant et son aptitude à la synthèse, au-delà des connaissances de base dispensées dans les cours magistraux et les enseignements dirigés. Le futur professionnel de santé doit être apte à utiliser ses connaissances dans des conditions

inhabituelles. De plus, des prérequis enseignés au S1, et utilisés lors de cours du S2, peuvent être matière aux examens du S2.

Les candidats peuvent être autorisés à utiliser une **calculatrice** pour certaines matières à exercice (Matière 9 Pharmacie Chimie). Cette autorisation sera confirmée au début de chacune des épreuves de cette matière en fonction des questions proposées. Seules les calculatrices homologuées sont autorisées. Le Conseil de gestion précise en début d'année universitaire les modèles autorisés. Ces derniers sont choisis au sein d'une gamme de grande diffusion, sont indiqués par les enseignants lors des cours magistraux et des ED, sont rappelés sur le courrier de convocation aux examens, et figurent sur le site Internet de l'UFR. Tout autre modèle que ceux expressément cités est interdit. **Un étudiant qui n'aurait pas une calculatrice autorisée lors des épreuves de la matière en question serait contraint à composer sans calculatrice.**

c. Validation des options santé

Pour la validation de l'option santé MMO A en L.AS 1,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 3 MMO « Biologie Cellulaire Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaine ».

Pour la validation de l'option santé MMO B en L.AS 1,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaine ».

Pour la validation de l'option santé Pharmacie A en L.AS 1,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 4 Pharmacie « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 Pharmacie « SHS Santé Publique »,
- Matière 7 Pharmacie « Médicament ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 2 Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 6 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 8 Pharmacie « Ecosystèmes ».

Pour la validation de l'option santé Pharmacie B en L.AS 1,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 4 Pharmacie « SHS Psychologie Médicale »,

- Matière 5 Pharmacie « SHS Santé Publique »,
- Matière 7 Pharmacie « Médicament ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 2 Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 9 Pharmacie « Chimie ».

Nota bene : Pour valider l'UE de l'option santé de chacun des semestres, l'étudiant doit avoir effectué son inscription pédagogique dans l'option santé considérée et avoir composé dans toutes les matières de l'UE de l'option santé considérée (**la même option santé pour chacun des semestres**).

L'étudiant doit valider au minimum une inscription pédagogique dans une option santé (MMO, ou P, ou MMOP) au plus tard le 29 septembre 2021.

⇒ Pour un étudiant qui candidate aux formations MMOP

La note obtenue aux examens de chacun des semestres dans les UE de l'option santé choisie par l'étudiant sera prise en compte séparément de l'ensemble des notes obtenues par l'étudiant dans les autres UE de la licence considérée pour candidater dans la (les) formation(s) MMOP choisie(s). Les modalités d'intégration des notes et des ECTS des UE de l'option santé, la validation de chacun des semestres de la licence et de l'année de licence elle-même sont définies par le contrat pédagogique spécifique à chacune des licences hébergeant une L.AS.

L'étudiant qui souhaite candidater aux formations MMOP doit avoir obtenu une moyenne $\geq 10/20$ à l'option santé en première session d'examens **et** validé son année de licence en première session d'examens.

⇒ Pour un étudiant qui ne fait pas valoir sa candidature aux formations MMOP

Les UE de l'option santé ne comportent pas de note éliminatoire pour la validation de l'année de licence. La validation de la licence nécessite d'obtenir une moyenne $\geq 10/20$ toutes UE confondues. Les notes obtenues dans les UE d'une option santé peuvent, dans cette situation, bénéficier du dispositif de compensation des UE qui permettrait à l'étudiant de rattraper une note inférieure à la moyenne dans l'une ou les deux UE de l'option santé par une note supérieure à la moyenne dans une autre UE de la licence pour valider l'année de licence.

⇒ Cas particulier des étudiants inscrits dans l'UE MMOP

Pour les étudiants inscrits dans l'UE MMOP, les notes obtenues dans les UE du S1 et du S2 seront calculées à partir de la moyenne des notes de tous les enseignements relevant de l'option MMO (A ou B selon la L.AS 1) et de l'option P (A ou B selon la L.AS 1) à chaque semestre.

Les étudiants ayant validé leur inscription pédagogique dans l'UE MMOP peuvent choisir de conserver l'une des deux options MMO ou P. Dans ce cas, ils ont entre le 15 et le 22 novembre au plus tard 2021 pour se reconnecter sur leurs inscriptions pédagogiques via leur ENT pour renoncer à leur inscription dans l'une des options santé au maximum. Ainsi, un étudiant est donc obligé de valider au S2 l'UE de l'option santé retenue au S1 (soit MMO ou P, soit MMOP).

L'étudiant ajourné en première session d'examens à son année de licence et n'ayant pas validé une ou deux UE de l'option santé doit repasser en deuxième session toutes les matières de la ou les UE de l'option santé, où il a obtenu une note inférieure à 10/20. Les notes des épreuves repassées en deuxième session se substituent à celles de la première session. La validation de chaque UE de l'option santé repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des matières de l'UE de l'option santé $\geq 10/20$).

Nous attirons votre attention sur le point suivant pour les étudiants souhaitant candidater dans les formations MPOM : la validation de l'option santé requiert une moyenne générale au moins égale à 10/20 calculée à partir des notes obtenues dans chacune des UE du S1 et du S2 de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) en première session d'examens. Une compensation entre les notes obtenues au S1 et au S2 de

l'option santé est possible. Les ECTS de l'option santé sont répartis sur les deux semestres et s'acquièrent (ou non) sur la base du calcul de la moyenne à l'année. L'étudiant acquiert donc soit 0, soit 12 ECTS de l'option santé.

⇒ Une moyenne < 10/20 obtenue dans une option santé calculée à partir de la moyenne des notes obtenues dans chacune des UE de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) du S1 et du S2 ne permet pas à l'étudiant de déposer sa candidature au premier et au second groupe d'épreuves permettant l'accès aux formations MMOP. La validation de l'option santé doit être **obligatoirement** obtenue à partir des résultats obtenus en première session d'examens.

Les tableaux ci-dessous résument les modalités de contrôle des connaissances des UE des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B du S1 et du S2, la durée des épreuves des examens, les crédits d'enseignement acquis en cas de validation des UE et le coefficient affecté à la note sur 20 pour chaque matière et chaque UE utilisé pour le calcul de la moyenne générale de chacun des semestres de la licence.

Les modalités de contrôle des connaissances des options santé MMOC, Pharmacie C et MMOP C sont définies dans le règlement des études

Tableau 6 : Modalités de contrôle des connaissances et coefficients (Coef) pris en compte pour le calcul de la moyenne de chacune des UE des options santé MMO A et B des L.AS 1

MCC options santé MMO A et B				
Matières	MMO A	Mutualisation MMO A et B	MMO B	Coef
Semestre 1				
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices...			Coef 2
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	QRM – QRU – exercices...			Coef 2
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	QRM – QRU – Exercices...			Coef 1
Matière 5* MMO SHS Santé Publique			QRM – QRU – Exercices...	Coef 2
Semestre 2				
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices...			Coef 2
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices...			Coef 2
Matière 6 MMO Reproduction et Embryologie Humaines	QRM – QRU – Exercices...			Coef 1,5

QRM : Questions à réponses multiples - QRU : Question à réponse unique

Tableau 7 : Modalités de contrôle des connaissances coefficients (Coef) pris en compte pour le calcul de la moyenne de chacune des UE des options santé Pharmacie A et B des L.AS 1 et L.AS 2

MCC options Pharmacie A et B				
Matières	Pharmacie A	Mutualisation Pharmacie A et B	Pharmacie B	Coef
Semestre 1				
Matière 1* Pharmacie Anatomie Générale Humaine	QRM – QRU – Exercices...			Coef 1
Matière 4* Pharmacie SHS Psychologie Médicale	QRM – QRU – Exercices...			Coef 1
Matière 5* Pharmacie SHS Santé Publique	QRM – QRU – Exercices...			Coef 2
Matière 7 Pharmacie Médicament	QRM – QRU – Exercices...			Coef 2
Semestre 2				
Matière 2* Pharmacie Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices...			Coef 2,5
Matière 3 Pharmacie Biochimie	QRM – QRU – Exercices...			Coef 1
Matière 6 Pharmacie Biologie Moléculaire et Génétique	QRM – QRU – Exercices...			Coef 1,5
Matière 8 Pharmacie Ecosystème	QRM – QRU – Exercices...			Coef 1
Matière 9 Pharmacie Chimie			QRM – QRU – Exercices...	Coef 2,5

QRM : Questions à réponses multiples - QRU : Question à réponse unique

2. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO A, B ou C, Pharmacie A, B ou C, MMOP des L.AS 2

a. Dispositions générales

Plusieurs scénarios sont proposés pour les étudiants issus de PASS, L.AS 1 et L1 inscrits en L.AS 2 souhaitant candidater dans les formations MMOP concernant l'option santé et sa validation :

- Conserver l'ensemble des notes obtenues dans les UE de spécialisation (MMOK ou P) du PASS ou dans les UE de l'option Santé (MMO A ou B) de L.AS1 et ne pas repasser les examens de l'option Santé MMO A ou B sous réserve d'avoir obtenu une moyenne à l'année supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir des notes du S1 et du S2 de l'option MMO A ou B. Il en va de même pour l'option Pharmacie A ou B ou l'option MMOP. Ainsi, la moyenne à l'année de l'option santé du PASS ou de la L.AS 1 sera prise en considération lors de la L.AS 2 et la candidature aux formations MPOM.
- Repasser les examens de l'option santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B ou MMOP : dans ce cas, les meilleures notes de l'ensemble de l'option santé seront retenues entre celles obtenues en L.AS 2 et celles obtenues l'année précédente en PASS ou en L.AS1. Il s'agit bien de la meilleure moyenne à l'année de l'option santé qui est prise en considération et non dans chacune des UE et/ou des matières de l'option santé.
- Choisir de valider l'option santé Pharmacie ou l'option santé MMO, si l'autre option santé a été validée l'année précédente. Si l'étudiant valide sur deux ans les deux options santé, il pourra candidater aux formations MMOP. La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 sera calculée à partir de la moyenne des notes obtenues dans les deux options santé Pharmacie et MMO affectées de leurs coefficients.
- Choisir une autre option santé (année n) Pharmacie si MMO en L.AS 1 ou PASS / MMO si Pharmacie en L.AS 1 ou PASS sans retenir l'option santé de l'année précédente (année n-1). La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 sera calculée à partir des notes obtenues dans l'option santé Pharmacie et MMO affectées de leurs coefficients de l'année n.
- Pour les étudiants issus de L1 n'ayant validé aucune option santé, ils n'ont pas d'autre choix que de valider l'option santé MMO ou P voire l'option MMOP en fonction de la ou les formation(s) MMOP vers laquelle (lesquelles) ils souhaitent candidater.

Une enquête (de type limesurvey) sera menée auprès des étudiants inscrits en L.AS2 afin de connaître leur choix quant à ces différents scénarios.

b. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 2

Pour les étudiants de L.AS 2 issus du PASS ou de L.AS 1 ayant choisi de valider à nouveau l'option santé MMO, ou P ou MMOP ou issus de L1 devant valider l'option santé MMO, ou P ou MMOP, l'organisation du contrôle de connaissances, la constitution des sujets d'examen et la validation du contrôle de connaissances s'effectueront selon les mêmes modalités que celles proposées aux étudiants de L.AS 1 et qui sont présentées ci-dessus.

a. Organisation du contrôle de connaissances, constitution des sujets d'examen, validation du contrôle de connaissances des options santé MMO C, Pharmacie C des L.AS 2

Pour les étudiants de L.AS 2 SPS issus du PASS ayant choisi de valider à nouveau l'option santé MMO C, ou Pharmacie C ou MMOP C ou issus de L1 devant valider l'option santé MMO C, ou Pharmacie C ou MMOP C, l'organisation du contrôle de connaissances, la constitution des sujets

d'examen et la validation du contrôle de connaissances s'effectueront selon les mêmes modalités que celles proposées aux étudiants de L2 ou L.AS 2 SPS pour la validation des UE correspondantes à ces options santé.

1. Calendrier et durée prévisionnelle des épreuves d'examens des options santé des L.AS 1 et L.AS 2 (MMO A et B - Pharmacie A et B)

Année Universitaire 2021 - 2022
Première session - Premier semestre
13h30 - 18h30

Contrôle continu 1	Vendredi 19 Novembre 2021	Durée épreuve	Typologie	Options
Epreuve 1	Biologie cellulaire	20 minutes	20 Questions maximum	MMOA
Epreuve 2	Anatomie humaine	20 minutes	20 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 3	Psychologie Médicale	10 minutes	10 Questions maximum	MMOA + MMOB PA + PB
Epreuve 4	Santé Publique	20 minutes	20 Questions maximum	MMOB PA + PB
Epreuve 5	Médicaments	20 minutes	20 Questions maximum	PA + PB
Epreuve 6	Anatomie Générale Humaine	10 minutes	10 Questions maximum	PA + PB
Contrôle continu 2	Vendredi 7 Janvier 2022	Durée épreuve	Typologie	Options
Epreuve 1	Biologie cellulaire	30 minutes	30 Questions maximum	MMOA
Epreuve 2	Anatomie humaine	30 minutes	30 Questions maximum	MMOA + MMOB PA + PB
Epreuve 3	Psychologie Médicale	15 minutes	15 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 4	Santé Publique	30 minutes	30 Questions maximum	MMOB + PA + PB
Epreuve 5	Médicaments	30 minutes	30 Questions maximum	PA + PB
Epreuve 6	Anatomie Générale Humaine	15 minutes	15 Questions maximum	PA + PB

**Première session - Deuxième semestre
13h30 - 18h30**

Contrôle continu 1	Vendredi 11 Mars 2022	Durée épreuve	Typologie	Options
Epreuve 1	Anatomie humaine	20 minutes	20 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 2	Reproduction et Embryologie Humaines	15 minutes	15 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 3	Physiologie humaine	20 minutes	20 Questions maximum	MMO + MMOB + PA + PB
Epreuve 4	Biochimie	10 minutes	10 Questions maximum	PA + PB
Epreuve 5	Biologie moléculaire Génétique	15 minutes	15 Questions maximum	PA
Epreuve 6	Chimie	20 minutes	20 Questions maximum	PB
Contrôle continu 2	Vendredi 13 Mai 2022	Durée épreuve	Typologie	Options
Epreuve 1	Anatomie humaine	30 minutes	30 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 2	Reproduction et Embryologie Humaines	20 minutes	20 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 3	Physiologie humaine	30 minutes	30 Questions maximum	MMO + MMOB + PA + PB
Epreuve 4	Biologie moléculaire Génétique	20 minutes	20 Questions maximum	PA
Epreuve 5	Ecosystèmes	10 minutes	10 Questions maximum	PA
Epreuve 6	Chimie	30 minutes	30 Questions maximum	PB

Les épreuves 5 et 6 du CC1 du S1 auront lieu en parallèle. Les épreuves (4+5) et 6 du CC2 du S2 auront lieu en parallèle.

Deuxième session
13h30 - 18h30

Deuxième session	Vendredi 17 Juin 2022	Durée épreuve	Typologie	Options
Epreuve 1	Biologie cellulaire	15 minutes	15 Questions maximum	MMOA
Epreuve 2	Anatomie humaine	15 minutes	15 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 3	Reproduction et Embryologie Humaines	15 minutes	15 Questions maximum	MMOA + MMOB
Epreuve 4	Psychologie Médicale	10 minutes	10 Questions maximum	MMO + MMOB + PA + PB
Epreuve 5	Physiologie humaine	15 minutes	15 Questions maximum	MMO + MMOB + PA + PB
Epreuve 6	Santé Publique	15 minutes	15 Questions maximum	MMOB + PA + PB
Epreuve 7	Biochimie	15 minutes	15 Questions maximum	PA + PB
Epreuve 8	Anatomie Générale Humaine	10 minutes	10 Questions maximum	PA + PB
Epreuve 9	Médicaments	15 minutes	15 Questions maximum	PA + PB
Epreuve 10	Biologie moléculaire Génétique	15 minutes	15 Questions maximum	PA
Epreuve 11	Ecosystèmes	10 minutes	10 Questions maximum	PA
Epreuve 12	Chimie	15 minutes	15 Questions maximum	PB

2. Modalités pratiques de déroulement des examens (sauf dispositions dérogatoires notamment pour les étudiants en situation de handicap) des options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B

- L'UFR Santé de Rouen organise les épreuves sanctionnant les UE des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B des L.AS 1 et 2 pour les étudiants inscrits à l'Université de Rouen et l'Université du Havre ; les étudiants inscrits à l'Université de Rouen passent les épreuves de l'examen des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B sur le site de l'UFR Santé de l'Université de Rouen, à l'exception des étudiants inscrits en L.AS 1 ou 2 Sciences de la Vie sur le site d'Evreux ; les étudiants inscrits en L.AS 1 ou 2 Chimie – Sciences de la Vie et L.AS 1 ou 2 Economie Gestion à l'Université du Havre passent les épreuves de l'examen des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B sur le site de l'Université du Havre.
- Pour participer aux épreuves de l'examen des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B des L.AS 1 ou 2, l'étudiant doit être inscrit dans la L.AS 1 ou 2 et la ou les option(s) santé considéré(es). Il lui revient de s'en assurer,
- L'étudiant doit organiser son propre transport pour l'amener sur le site des examens. Aucun moyen de transport spécifique ne sera mis à disposition,
- L'étudiant se présente personnellement avec sa **Léocarte** et émerge avant d'accéder à la salle d'examen. Il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et d'un certificat de scolarité. **Sans ces pièces administratives, l'entrée dans la salle d'examen lui sera refusée, et il ne pourra pas composer. Cela l'exclura automatiquement du processus de recrutement des étudiants en santé à l'issue de la L.AS 1 ou L.AS 2,**
- L'étudiant se présente dans la salle d'examen 30 minutes avant le début des épreuves,
- L'étudiant n'utilise que les documents et matériels expressément autorisés,
- La Léocarte doit être déposée sur la table d'examen pendant toute la durée des épreuves,
- L'étudiant ne doit pas être en possession de sacs, porte-documents, pochettes ou tout autre matériel susceptible de contenir des cours ou informations équivalentes pendant la durée des épreuves,
- L'étudiant doit se présenter et composer visage et oreilles découverts (sauf consignes sanitaires spécifiques). L'utilisation de dispositifs intra-auriculaires (y compris boules Quiès® ou autres) est interdite,
- Les téléphones portables et tout autre matériel informatique connecté sont interdits dans la salle d'examen (montres, lunettes...). Consulter un téléphone portable ou un smartphone, **y compris pour consulter l'heure**, est strictement interdit, et fera l'objet d'un procès-verbal et d'une saisine de la commission disciplinaire de l'université,
- L'étudiant doit s'installer à la place qui lui aura été attribuée,
- L'étudiant doit utiliser uniquement la tablette numérique, les copies ou grilles d'examen et les brouillons mis à sa disposition par l'administration,
- Une vérification de la conformité des calculatrices sera effectuée avant les épreuves autorisant leur utilisation (cf. supra),
- L'observance stricte des consignes données par le responsable de l'épreuve est de mise,
- L'étudiant doit impérativement remettre la tablette numérique, sa copie et/ou grille à lecture optique aux surveillants à la fin des épreuves,
- L'étudiant n'est autorisé à composer qu'entre les signaux de début et de fin de l'épreuve, donnés par le responsable de l'épreuve. Toute anomalie constatée en dehors de la période impartie fera l'objet d'un procès-verbal et pourra donner lieu à une procédure disciplinaire,
- L'étudiant qui demande à quitter provisoirement la salle sera obligatoirement accompagné par un surveillant.

3. Pré-jury d'examen

Le pré-jury d'examen des options santé des L.AS a pour objectif d'assurer la validation des sujets des épreuves de chacune des matières de chaque UE et à l'issue des épreuves d'arrêter les notes attribuées aux étudiants. Le pré-jury est présidé par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS. Les pré-jurys de première session et de la deuxième session sont composés des responsables des matières concernées et des enseignants auteurs de questions. Le pré-jury détermine le niveau de connaissances requis pour chaque matière de l'option santé.

Les notes provisoires obtenues au CC1 des options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B de chacun des semestres pourront être portées à titre d'information à la connaissance des étudiants. Leur validation définitive s'effectuera lors du jury propre à chacune des licences hébergeant la L.AS 1 ou 2 considérée.

Le pré-jury transmet au président du jury de chacune des Licences hébergeant une L.AS 1 ou 2 les résultats obtenus dans l'UE de l'option santé de chacun des semestres avant la réunion du jury de la L.AS considérée. Aucune modification ne pourra être apportée à la note attribuée par le pré-jury des options santé.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par le pré-jury des options santé MMO et Pharmacie des L.AS 1 ou 2 et le jury des L.AS 1 ou 2. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui aurait pu desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant la copie d'un candidat ou en commentant les résultats de l'épreuve effectuée sur tablette numérique. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note qu'il estime inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury des L.AS 1 ou 2 valide les conditions d'admission en année supérieure de la licence hébergeant la L.AS tenant compte des dispositions du contrat pédagogique propre à chacune des licences. Cependant, le jury des L.AS ne peut pas définir les conditions d'accès aux formations MMOP.

Les crédits ECTS obtenus dans les options santé des L.AS seront totalement inclus dans le parcours de formation conduisant au diplôme national de licence hébergeant la L.AS.

4. Droit de consultation des copies d'examens

La copie constitue un document administratif au sens de la loi du 17 juillet 1978 : à ce titre, tout candidat a droit à communication de sa (ses) propre(s) copie(s). L'article 6 de la loi précise que le document administratif qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique n'est communicable qu'à l'intéressé. Pour éviter les atteintes à la souveraineté du jury et à sa liberté d'appréciation, celui-ci n'a pas à communiquer ses critères de correction.

Tout étudiant qui désire une révision de ses copies ou grilles de réponses des épreuves des options santé MMO, Pharmacie ou MMOP des L.AS doit en faire la demande par écrit à Monsieur le Doyen de l'UFR Santé, et l'adresser au service de la scolarité en respectant les dates limites de dépôt qui seront fixées. Le courrier devra comporter un numéro de téléphone et une adresse auxquels l'étudiant pourra être joint. Les demandes faites par téléphone ou courrier électronique ne seront pas prises en considération.

Une fois l'analyse des recours faite, une réponse écrite parviendra à l'étudiant concerné. En aucun cas, il ne lui sera communiqué la grille de correction. Aucune demande de recours sur les résultats des épreuves du premier semestre ne sera acceptée lors de la publication des résultats des épreuves du deuxième semestre.



**Faculté de Médecine,
Pharmacie**



Normandie Université



**UFR Sciences
et Techniques**

Règlement des études

**LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE 2^{ème} année
(ou Licence 2 avec option accès Santé SPS ou L.AS 2 SPS)**

2021-2022

Table des matières

1	Préambule :	3
2	Les objectifs de la licence Sciences pour la Santé	4
3	Les conditions d'admission.....	4
4	L'organisation des enseignements.....	5
4.1	Planning périodes des enseignements.....	5
4.2	Synthèse des UE de L2 SPS – Volumes horaires et ECTS.....	6
4.3	Détails des UE et Responsables.....	7
4.3.1	Semestre 3.....	7
4.3.2	Semestre 4.....	9
5	UE engagement	12
6	Les modalités de contrôle des connaissances.....	12
6.1	Dispositions générales.....	12
6.2	Obtention de l'année	12
6.3	Les jurys d'examen	13
6.3.1	Fonctionnement	13
6.3.2	Composition des jurys	14
7	La poursuite des études	14
7.1	Intégration en L3 SPS.....	14
7.2	Passerelles vers d'autres licences de l'université de Rouen	14
7.3	Accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)	14
7.3.1	Généralités	14
7.3.2	Conditions d'admission aux formations MMOP.....	16

1 Préambule :

Ce document a vocation à présenter :

- Les objectifs de la licence Sciences pour la Santé (SPS)
- Les conditions d'admission à la L.AS 2 SPS (Passerelles entrantes)
- L'organisation des enseignements
- Les modalités de contrôle des connaissances
- Les passerelles sortantes

Les responsables pédagogiques de la licence SPS sont :

- Docteur Carine Cleren (UFR des Sciences et Techniques – carine.cleren@univ-rouen.fr)
- Docteur Carole Brasse-Lagnel (UFR de Médecine-Pharmacie - carole.lagnel@univ-rouen.fr)

La scolarité de la licence SPS :

UFR de Médecine et de Pharmacie
22, boulevard Gambetta
CS 76183
76183 - ROUEN Cedex 1
Gestionnaire : Mme Isabelle Halipré
Tél : 02.35.14.82.49
scolarite.licence-sante@univ-rouen.fr
<http://www.univ-rouen.fr/>

Chaque étudiant doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation de la licence SPS dès la rentrée universitaire pour éviter tout malentendu par méconnaissance de celles-ci.

Il est rappelé deux grands principes pour assurer le bon déroulement de la licence : le respect et la courtoisie sont de rigueur dans les échanges entre les étudiants ou leurs parents et les enseignants, entre les étudiants ou leurs parents et les personnels du service de la scolarité.

2 Les objectifs de la licence Sciences pour la Santé

La licence Sciences pour la Santé a été mise en place dans le cadre de l'expérimentation PACES : avec certaines conditions d'admission d'accéder aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Dans une limite de places réservées aux étudiants de la licence, elle permet d'accéder aux ces cursus par une autre voie que celle du concours de la PACES ou de la PASS.

La licence Sciences pour la Santé se compose de 3 années d'études organisées conjointement par l'UFR de Médecine et de Pharmacie et l'UFR des Sciences et Techniques. Elle intègre l'ensemble des éléments constitutifs d'une formation de licence préparant à une poursuite d'études dans des masters ou à une insertion professionnelle par des enseignements de formation à l'environnement professionnel. Par ailleurs, elle s'intègre dans le cadre de l'expérimentation PACES, puis dans le cadre de la réforme des études de santé, permettant à certains étudiants, sous certaines conditions d'admission d'accéder aux formations médicales. A la rentrée 2021, la seconde année de Licence Sciences pour la Santé est alors une licence avec accès en Santé (L.AS2), donnant accès aux formations MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie Options Santé MMO et Pharmacie).

À l'issue de la licence Sciences pour la Santé, l'étudiant aura acquis un ensemble de connaissances pluridisciplinaires, aussi bien en sciences fondamentales du vivant qu'en sciences physicochimiques, biologiques, pharmacologiques, etc. Il aura acquis les connaissances scientifiques et techniques nécessaires dans les domaines de la conception et de la fabrication du médicament et d'autres produits de santé. Il aura été initié à la compréhension du monde professionnel et aura acquis un niveau d'anglais lui permettant une intégration dans une entreprise industrielle. Après l'obtention de la licence, les étudiants peuvent choisir l'insertion professionnelle.

Les diplômés peuvent poursuivre leurs études en écoles d'ingénieurs ou en masters universitaires à finalité Recherche et/ou Professionnel permettant la poursuite de formations doctorales et/ou l'accès à des emplois dans les secteurs pharmaceutiques, cosmétiques, nutraceutiques ou dans le domaine des biotechnologies ou d'ingénierie pour la santé et le biomédical.

3 Les conditions d'admission

Sont autorisés à poursuivre en deuxième année de Licence SPS L2 SPS :

- Les étudiants ayant validé le PASS option Sciences et Techniques ou Chimie-Sciences de la Vie
- Les étudiants en réorientation inscrits l'année précédant l'inscription en L2 SPS dans une autre filière universitaire.

Ces étudiants peuvent être de 3 origines différentes :

- Les étudiants issus de PACES classés à un rang PACES inférieur à 1,5 fois le *numerus clausus* du tronc commun du concours PACES peuvent candidater à la seconde année de la licence SPS directement.
- Les étudiants ayant validé une 1^{ère} année de licence de Sciences ou son équivalent¹.

¹ N'ayant pas validé les pré-requis de L1, ces étudiants ne sont pas autorisés à postuler pour les passerelles vers les études de Santé.

- Les préparateurs en pharmacie²

² Une admission en 2^{ème} année est possible, par validation des acquis personnels (VAP), **pour les préparateurs en pharmacie diplômés**. Pour ces étudiants préparateurs en pharmacie, seuls ceux titulaires d'un baccalauréat général de l'académie de Rouen peuvent postuler pour les passerelles vers les études de Santé selon les conditions appliquées aux néo-bacheliers.

4 L'organisation des enseignements

L'année universitaire comprend 2 semestres. Chaque semestre peut comprendre des nombres différents d'Unités d'Enseignements (UE) sanctionnées par des épreuves terminales permettant l'obtention de 30 Crédits Européens (ECTS) par semestre, soit 60 ECTS pour l'année.

Si la majorité des enseignements sont réalisés en « Présentiel » (avec l'enseignant dans la salle de cours), certains peuvent être dispensés sous la forme d'un cours projeté en amphithéâtre issu de l'enregistrement d'un cours déjà dispensé noté « Visio » dans les tableaux.

Les tableaux ci-dessous indiquent également les modalités d'examen et en particulier la répartition des notes de travaux pratiques (TP), de contrôles continus (CC) et d'examens écrits terminaux (EET) dans la note finale de l'UE.

4.1 Planning périodes des enseignements

L'année est organisée en 2 semestres et 4 périodes d'enseignement selon le planning suivant :

Semestre 3
Période enseignement 1 : du 6 septembre au 29 octobre
<i>Vacances de la Toussaint du 1 novembre au 6 novembre</i>
Période enseignement 2 : du 8 novembre au 17 décembre
<i>Vacances d'hivers du 18 décembre au 2 janvier</i>
Examens du semestre 3 : du 3 au 8 janvier
Semestre 4
Période enseignement 3 : du 10 janvier au 4 février
<i>Vacances de février Du 14 février au 19 février</i>
Période enseignement : du 4 du 9 avril au 13 mai
<i>Vacances printemps du 18 avril au 23 avril</i>
Examens du semestre 4 : du 15 au 20 mai
<i>Fin des Jurys session 3 Juin</i>
Rattrapage des semestres 3 et 4 : du 20 juin au 1 juillet
<i>Fin des Jurys session 2 : 13 juillet</i>

4.2 Synthèse des UE de L2 SPS – Volumes horaires et ECTS

	Volumes horaires						ECTS	
	Semestre 3			Ss semestre 4			S3	S4
	CM	ED	TP	CM	ED	TP		
UE1 CHIMIE 3	16	6					3	
UE2 PHYSIQUE 3	18	24					4	
UE3 BIOCHIMIE METABOLIQUE	12	12	6				4	
UE4 BIOLOGIE MOLECULAIRE et GENETIQUE 2	26	6					4	
UE5 PHYSIOLOGIE VEGETALE	24	9	9				4	
UE6 ANATOMIE 2	30						4	
UE7 Reproduction	22	6					4	
UE8 ANGLAIS 2		20					2	
UE9 POP2	3		9				1	
UE1 CHIMIE 4				28	17			4
UE2 INFORMATIQUE				8		18		3
UE3 HISTOLOGIE 2				24	3			3
UE4 IMMUNOLOGIE				12	4	4		3
UE5 MICROBIOLOGIE				16	6	8		4
UE6 STATISTIQUES				24	15			4
UE7 SANTE, SOCIETE, HUMANITE 2				22	1,5			3
UE8 ANGLAIS 3					20			2
UE9 PHYSIOLOGIE ANIMALE				24	12			4

4.3 Détails des UE et Responsables

4.3.1 Semestre 3

UE1 CHIMIE: Responsable : F ESTOUR

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	3				
	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
Programme :	Composés monofonctionnels : Dérivés halogénés, Dérivés hydroxylés, Composés organo-métalliques, Amines, Dérivés Carbonylés, Acides et fonctions dérivées	présentiel	14	6	
	Identification des molécules organiques	présentiel	2		

UE2 PHYSIQUE : Responsable : A BULTEL

Modalités de contrôle des connaissances : 40% contrôles continus, 60 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	4				
	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
Programme :	Thermodynamique	présentiel	8		
	Optique	présentiel	8	12	
	Photochimie de la rétine, luminance, vision des couleurs, perception des formes	enregistré	2		

UE3 BIOCHIMIE METABOLIQUE : Responsable : I DUBUS

Modalités de contrôle des connaissances : 20% contrôles continus, 20 % TP, 60 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	4				
	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
Programme :	Enzymologie	présentiel	4,5		6
	Métabolisme : Glycémie, cycle de Krebs, respiration mitochondriale	présentiel	6		
	Métabolisme : oxydation des acides gras	présentiel	1,5	7,5	

UE4 BIOLOGIE CELLULAIRE ET GENETIQUE 2 : Responsable : G. Bougeard

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	4				
	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
Programme :	Biologie moléculaire et génétique	présentiel	16	6	
	Petits ARN non codants	présentiel	2		
	Réparation d'ADN et régulation de l'expression des gènes	présentiel	8		

UE5 PHYSIOLOGIE VEGETALE : Responsable : Philippe BRUYANT

Modalités de contrôle des connaissances : 20% contrôles continus, 20% TP, 60% examen terminal

Nombre d'ECTS :	5				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Structure et grandes fonctions des végétaux	Présentiel			
	Part 1 - introduction à la physiologie végétale		4		
	TD 1 : anatomie végétale			1,5	
	Part 2 - absorption de l'eau et des sels minéraux		6		
	Part 3 - Capter et utiliser la lumière		6		
	TD 2, 3 et 4 : physiologie végétale			4,5	
	TP 1: Anatomie Végétale				3
	TP 2: Réaction de Hill				4
	TP 3: Méthodologie et Contrôle				2
	Reproduction des végétaux	Présentiel			
	Généralités sur les cycles de reproduction et diversité des cycles chez les végétaux. Part 1: Algues et Cryptogames		3		
	Stratégies de reproduction chez les plantes à fleurs, Organisation de la fleur ; pollinisation, les différents types de fruit et graine ; dissémination		2		
	La multiplication végétative		1		
	TD 1: Exercices sur les cycles de reproduction			1,5	
TD 2: Vocabulaire lié à la diversité des organes reproducteurs			1,5		

UE6 ANATOMIE : Responsable : AC TOBENAS

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	4				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Membres supérieurs		20		
	Membres inférieurs				
	Abdomen		10		
	Pelvis				

UE7 REPRODUCTION : Responsable : C. RONDANINO

Modalités de contrôle des connaissances : 20 % contrôles continus, 80 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	4				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Introduction – la méiose	présentiel	2	6	
	La spermatogenèse, la maturation épipidymaire des spermatozoïdes	présentiel	2		
	L'ovogenèse, la maturation ovocytaire, la folliculogenèse	présentiel	2		
	Le transit des gamètes dans les voies génitales, la fécondation	présentiel	2		
	La première semaine et la deuxième semaine du développement embryonnaire	présentiel	2		
	La troisième et la quatrième semaine du développement embryonnaire	présentiel	2		
	Implantation, placentation et développement du placenta	présentiel	2		
	Placenta : description anatomique et histologique	présentiel	2		
	Origines et physiologie du liquide amniotique et circulation fœto-placentaire (placenta hémochorial, hémodynamique, circulation ombilicale et fœtale)	présentiel	2		
	Placenta : glande endocrine et facteur de croissance fœto-placentaire	présentiel	2		
	Capacité sensorielle et compétence du fœtus (sensibilité cutanée vestibulaire, sensibilité chimique (gustation et olfaction), sensibilité auditive, sensibilité visuelle)	présentiel	2		

UE8 ANGLAIS 3 : Responsable : C. CORDONNIER

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % contrôles continus (65% écrit, 35% oral)

Nombre d'ECTS :	2				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	anglais			20	

UE9 POP2 (Préparation à l'insertion professionnel) : Responsable : N CADINOT

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	1				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Etablissement d'un CV, Lettre de motivation	présentiel	2		
	Préparation aux entretiens, utilisation du PEC, ébauche d'un projet professionnel, travail sur la prise de parole				9

4.3.2 Semestre 4

UE1 CHIMIE 4: Responsable : F ESTOUR

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	5				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Composés plurifonctionnels : dérivés carbonyles α,β -insaturés, dérivés β -dicarboxylés et β -diesters	présentiel	6	6	
	Composés naturels et d'intérêt biologique : terpènes, glucides, acides aminés, stéroïdes	présentiel	8		
	Oxydoréductimétrie	présentiel	6	4,5	
	Complexométrie	présentiel	4	3	
	Réactions de précipitation	présentiel	4	3	

UE2 INFORMATIQUE: Responsable : L MOUCHARD

Modalités de contrôle des connaissances : 20% Contrôles continus, 30% TP, 50% examen terminal

Nombre d'ECTS :	3				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Savoir formaliser un problème	présentiel	2		3
	Écrire un algorithme permettant la résolution d'un problème correctement formalisé				
	Passer de l'algorithme au programme Python : premiers pas				
	Notion de variables et de types de données	présentiel			3
	Flux de contrôle : tests simples et multiples, structures itératives	présentiel	2		3
	Utilisation des fichiers (sauvegarde de données, récupération des données)	présentiel	2		3
	Fonctions prédéfinies et fonctions définies par l'utilisateur	présentiel	2		3
	Construction d'une bibliothèque de fonctions réutilisables				
	Bibliothèque de fonctions mathématiques et graphiques	présentiel			3

UE3 HISTOLOGIE: Responsable : F MARGUET

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	3				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Biomatériaux & Ingénierie pour la Santé	présentiel	4	3	
	Différenciation sexuelle	présentiel	2		
	Denture et dentition	présentiel	2		
	Anatomie de l'oreille	visio	6		
	Aanatomie de l'appareil de la vision				
	Histologie de l'appareil urinaire	présentiel	2		
	Histologie de l'appareil génital masculin	présentiel	2		
	Histologie de l'appareil génital féminin	présentiel	2		

UE4 IMMUNOLOGIE: Responsable : S ADRIOUCH

Modalités de contrôle des connaissances : 20% Contrôles continus, 20% TP, 60% examen terminal

Nombre d'ECTS :	3				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Introduction, présentation des tissus et organes du système immunitaire	présentiel	2		
	La réponse inflammatoire et ses effets locaux et distaux (rép. Immunitaires innées)	présentiel	2		
	Les récepteurs de l'immunité innée	présentiel	2		
	Les récepteurs de l'immunité adaptative, structure du BCR et des Ig	présentiel	2		
	Les récepteurs de l'immunité adaptative, structure du TCR, génération du répertoire	présentiel	2		
	Les molécules du CMH, Présentation CMH-I / CMH-II, Notion de coopération cellulaire CPA/T et T/B	présentiel	2		
	Dosages antigènes/Anticorps (Préparation au TP), notion d'affinité, production d'anticorps monoclonaux	présentiel		1,5	
	Techniques usuelles de laboratoire utilisant les anticorps	présentiel		1,5	
	Coopération CPA/T et T/B (réponse anti-haptène)	présentiel		1,5	
	Hémagglutination et Dot plot	présentiel			4

UE5 MICROBIOLOGIE: Responsable : THIERRY BERTHE

Modalités de contrôle des connaissances : 30% TP, 70% examen terminal

Nombre d'ECTS :	3				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	1) Les différents microorganismes et agents pathogènes	Présentiel	2		
	2) Structure et fonction des bactéries	Présentiel	8		
	2.1) Organisation de la cellule bactérienne				
	2.2) la paroi				
	2.3) le génome bactérien				
	2.4) l'endospore bactérienne				
	3) Le microbiote humain	Présentiel	2		
	4) Les virus, viroïdes et agents non conventionnels	Présentiel	4		
	Croissance bactérienne: techniques de suivi et traitement mathématique de la croissance	Présentiel		1,5	
	Les techniques d'identification bactérienne approches culturelles, typage moléculaires	Présentiel		3	
	Les techniques d'identification bactérienne : approche Maldi Toff	Présentiel		1,5	
	Le geste stérile, ensemencement et dénombrement	Présentiel			6
	La coloration de Gram				
	Suivi de croissance d' <i>E.coli</i>				
Lecture	Présentiel			2	

UE6 STATISTIQUES: RESPONSABLE : C LE CLEIZIO

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	4				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Statistiques descriptives	présentiel	24	15	
	Probabilité et application à l'évaluation diagnostique	présentiel			
	Variation aléatoires, lois de probabilité discrète et continue	présentiel			
	Fluctuations d'échantillonnage	présentiel			
	Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance	présentiel			
	Généralités sur les tests statistiques et tests paramétriques sur les proportions et fréquences	présentiel			
Grandeurs physiques - système unité - incertitude	présentiel				

UE7 SANTE SOCIETE HUMANITE 2 : RESPONSABLE : N CHOSSON

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Nombre d'ECTS :	4				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Evolution et biodiversité : théories de l'évolution – notion d'espèce	présentiel	4		
	Adaptation de la nature au changement : évolution dans le monde végétal, coévolution et interactions entre espèces	présentiel	4	1,5	
	Parasitisme et relation hôte/parasite dans le règne animal	présentiel	2		
	Colonisation végétale des milieux, écotoxicologie, biotechnologies végétales et OGM	présentiel	2		
	Définition et méthodes d'étude de la psychologie médicale	présentiel	10		
	Notions nécessaires à l'approche de la psychologie médicale	présentiel			
	Relation soignant-soigné au cœur de la psychologie médicale	présentiel			
Exemples d'application de la psychologie médicale	présentiel				

UE8 ANGLAIS 4 : Responsable : C CORDONNIER

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % contrôles continus (65% écrit, 35% oral)

Nombre d'ECTS :	2				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	anglais			20	

UE9 PHYSIOLOGIE ANIMALE : Responsable : C CLEREN

Modalités de contrôle des connaissances : 100 % examen terminal

Modalités d'examen :	20% CC; 80% EET				
Nombre d'ECTS :	4				
Programme :	Intitulé	Prés/Enr.	CM	ED	TP
	Communication nerveuse et neurotransmission	présentiel	2	2	
	Circulation (cœur-vasseaux)	présentiel	5	4	
	Ventilation	présentiel	3	2	
	Système nerveux central et végétatif	présentiel	4	2	
	Absorption digestive	présentiel	6	2	
	Introduction au contrôle de l'organisme	présentiel	2		
	Neuroendocrinologie	présentiel	2		

5 UE engagement

Les étudiants inscrits en L2 SPS (ou L.AS 2SPS) sont en droit de faire valoir leur engagement étudiant. L'inscription se fait via HelpEtu du Bureau de la Vie Etudiante en déposant le formulaire de demande de valorisation de l'engagement et les pièces justificatives scannées correspondant à l'engagement choisi. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur la page Web de l'Université dédiée à l'engagement étudiant : <http://formation-ve.univ-rouen.fr/engagement-etudiant-646233.kjsp>

Selon la note délivrée par la commission engagement étudiants, des point(s) dits de « valorisation » seront attribués à la moyenne générale de l'année de L.AS 2SPS.

6 Les modalités de contrôle des connaissances

6.1 Dispositions générales

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessus, le contrôle des connaissances peut se faire sur la base de TP, de contrôles continus (CC), d'examens écrits terminaux (EET) ou d'une combinaison de ces modalités d'évaluation.

L'évaluation en TP peut se faire sur la base d'un compte-rendu de TP rendu immédiatement à la fin de la séance ou à une date ultérieure ou encore selon la modalité choisie par l'enseignant responsable. Attention, la présence aux TP est obligatoire.

L'évaluation par contrôle continu peut s'effectuer selon différentes modalités (examen écrit, oral, mémoire...) au choix de l'enseignant. Lorsqu'une UE inclut des épreuves de CC pour le calcul de la note finale, alors 2 épreuves doivent être programmées au cours du semestre. Les dates des CC devront être communiquées aux étudiants au moins 2 semaines à l'avance, délai de rigueur. Les notes de CC ne sont pas reportées lors de la 2^{ème} session. Seule la note finale obtenue lors de la session de rattrapage sera prise en compte.

Les examens écrits terminaux peuvent une fois encore être réalisés selon différentes modalités de contrôle des connaissances (QCM, QROC, questions rédactionnelles, exercices...). Les EET sont organisés au cours de 2 sessions d'examens. La 1^{ère} session est organisée au mois de janvier pour les semestres impairs (S1 et S3) et au mois de mai pour les UE des semestres pairs (S2 et S4).

Une seconde session est organisée au mois de juin pour les étudiants n'ayant pu valider leur année et devant repasser certaines de leurs UE. Cette session concerne les UE des semestres pairs comme impairs. Pour toutes les UE sauf pour les UE d'anglais, cette session de rattrapage consiste en une épreuve écrite qui remplacera à 100% la note obtenue en session 1. Pour les UE d'anglais une épreuve orale sera organisée. Les dates des EET des sessions 1 et 2 doivent être communiquées aux étudiants au moins 2 semaines à l'avance, délai de rigueur.

6.2 Obtention de l'année

Un(e) étudiant(e) valide son année si et seulement si la moyenne annuelle (moyenne des 2 semestres) est supérieure ou égale à 10/20 et se voit attribuer 60 ECTS pour l'année. Cela implique que les semestres pairs et impairs peuvent se compenser. Au sein d'un même semestre, les notes des UE coefficientées (cf le nombre d'ECTS alloués à chaque UE) se compensent également. Ainsi si la moyenne finale au semestre est supérieure ou égale à 10/20 alors l'étudiant obtient les 30 ECTS correspondants.

Les étudiants concernés par la seconde session d'examens sont ceux qui n'ont pu obtenir une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 après les examens de 1^{ère} session. Les épreuves concernées par la 2^{nde} session correspondent **aux UE non validées des semestres non acquis**. Les UE non validées par l'examen de 1^{ère} session (moyenne de l'UE < 10) incluses dans un semestre qui, lui, est validé (moyenne du semestre ≥ 10) par le jeu des compensations entre UE, ne sont pas à repasser en seconde session puisque le semestre est considéré comme acquis. Dans ce cas, la note de la seconde session sera la note intégrée dans le calcul de la note finale.

Après examen de 2^{nde} session, la note de l'UE intégrée dans le calcul de la moyenne du semestre correspondant, sera la note de l'épreuve de 2^{nde} session.

En cas d'échec à l'année, l'étudiant(e) peut:

- Etre autorisé(e) à redoubler son année. Dans ce cas, les notes des UE validées au cours de l'année peuvent être conservées et reportées pour les jurys de l'année suivante sauf souhait contraire du candidat. Les notes lors de la seconde tentative seront alors celles intégrées dans le calcul des moyennes de l'année.
- Etre autorisé(e) à passer en année supérieure si et seulement s'il a obtenu une moyenne à l'année supérieure ou égale à 8/20 et que l'un des 2 semestres (impair ou pair) est validé. Il acquiert le statut **AJAC** (Ajourné mais autorisé à composer) lui permettant de suivre les cours et les épreuves de l'année **supérieure mais avec priorité de valider l'année précédente. L'année de L2 pourra alors être validée par le jeu des compensations entre UE et entre semestres**. Si un étudiant AJAC validait son année de L3 sans parvenir à valider son année de L2, celui-ci ne serait pas autorisé à la poursuite des études.

6.3 Les jurys d'examen

6.3.1 Fonctionnement

Les jurys d'examens se réunissent à l'issue de chaque session d'examen soit à trois reprises au cours de l'année :

1. Fin de la session 1 de janvier : Examen des résultats de la 1^{ère} session des épreuves du semestre impair.
2. Fin de la session 1 de mai : Examen des résultats de la 1^{ère} session du semestre pair et décision quant à la validation de l'année ou du renvoi en seconde session.
3. Fin de la session 2 de juin : Examen des notes de 2^{nde} session et décision quant à la validation ou à l'échec de l'année en cours.

Seules les notes validées à l'issue du jury font foi. Elles deviennent définitives à l'issue de chaque jury et ne peuvent être modifiées par le jury suivant (les notes officialisées par les jurys des semestres impairs ne peuvent être modifiées par les jurys des semestres pairs).

6.3.2 Composition des jurys

Jury de L2 Semestre Impair :

Présidente de jury : Dr. Carine Cleren

Membres du jury : F. Estour, A. Bultel, I. Dubus, G. Bougeard, P. Bryant, AC. Tobenas, C. Rondadino, C Cordonnier, N. Cadinot

Jury de L2 Semestre pair :

Présidente de jury : Dr. C Brasse-Lagnel

Membres du jury : F. Estour, L. Mouchard, F. Marguet, S ADRIOUCH, F Petit, C. Le Clézio, N. Chosson
T. Berthe, C. Cordonnier, C Cleren,

Le jury de seconde session est composé des membres des jurys des semestres pairs et impairs regroupés.

7 La poursuite des études

7.1 Intégration en L3 SPS

Après validation de la L2 SPS, les étudiants peuvent intégrer la L3 Sciences pour la Santé permettant une poursuite d'études au-delà de la L3 dans différents masters proposés par l'université de Rouen ou par d'autres universités. Le programme de la L3 SPS avec un parcours à coloration Sciences Biomédicales permet d'approfondir les connaissances fondamentales acquises en 1ère et 2ème année en biochimie, génétique moléculaire et physiologie cellulaire. Cet enseignement permet également d'acquérir des bases dans les disciplines biomédicales (neurosciences, immunologie, physiopathologie, etc.) et dans les domaines de la biologie (microbiologie cellulaire, biotechnologies végétales, bio-informatique, etc.) et de former les futurs professionnels de la recherche dans ces disciplines.

7.2 Passerelles vers d'autres licences de l'université de Rouen

La licence Sciences Pour la Santé intègre un ensemble d'éléments constitutifs compatibles avec une poursuite d'études dans d'autres licences de l'université de Rouen.

Ainsi depuis la L2 SPS, les étudiants souhaitant une réorientation peuvent intégrer, selon leurs résultats obtenus en L2 SPS, la licence SVTE de l'UFR ou encore la L3 Ingénierie, Qualités des Bioproduits (IQBIO) sont également possibles.

7.3 Accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)

7.3.1 Généralités

La licence 2 Sciences pour la Santé est une Licence 2 avec option accès Santé (L.AS 2) donnant accès aux formations médicales MMOP. A l'issue de la 2^{ème} année (L2) de licence Sciences pour la Santé de

l'université de Rouen, certains étudiants peuvent accéder, sous certaines conditions d'admission, aux formations MMOP. Attention, la L2 SPS ou la L.AS 2 SPS ne donne pas accès à la formation de masso-kinésithérapie.

Pour accéder à ces formations, les étudiants de L.AS 2 SPS devront suivre les enseignements des options santé MMO C et/ou Pharmacie C et être soumis aux examens de contrôle continu de cette/ces option(s). Les 12 ECTS de cette/ces option(s) santé sont inclus dans les 60 ECTS de la L.AS 2 SPS. Les notes obtenues lors des examens dans la/les option(s) santé seront prises en considération lors de la candidature dans les formations MMOP.

Les enseignements de ces options santé de la L2 Sciences pour la Santé sont les suivants :

- **Option MMO C (Médecine, Maïeutique, Odontologie) :**
 - UE6 Anatomie du semestre 3
 - UE7 Reproduction du semestre 3
 - UE9 Physiologie Animale du semestre 4

- **Option Pharmacie C**
 - UE3 Biochimie Métabolique du semestre 3
 - UE4 Biologie Moléculaire et Génétique du semestre 3
 - UE9 Physiologie Animale du semestre 4

Les étudiants issus de PASS peuvent ainsi utiliser leur seconde possibilité de candidature d'accès aux formations MMOP si cela est souhaité par l'étudiant. A noter :

- Les étudiants issus du PASS ayant validé leur(s) UE(s) de spécialisation MMOK ou P devront obligatoirement suivre les enseignements et être soumis au contrôle des connaissances des UE mentionnées ci-dessus également retenues pour valider l'option santé MMO C, Pharmacie C ou MMOP afin de valider leur année de L.AS 2 SPS. Cependant, si ces étudiants souhaitent déposer leur candidature dans les formations MMOP, ils auront deux choix possibles : (i) conserver le bénéfice des notes obtenues dans leurs UE de spécialisation MMOK ou P du PASS, en remplacement des notes obtenues dans les UE de l'option santé MMO C et/ou Pharmacie C de la L.AS 2 SPS, pour la validation de leur option santé, (ii) utiliser les nouvelles notes obtenues dans les UE de l'option santé MMO C et/ou Pharmacie C pour valider leur option santé MMO C ou Pharmacie C ou MMOP C.
- Les étudiants issus du PASS n'ayant pas validé leur(s) UE(s) de spécialisation MMOK et/ou P devront obligatoirement valider l'option santé MMO C et/ou Pharmacie C de la L.AS 2 SPS pour pouvoir candidater dans les formations MMOP.

Les redoublants de la L2 SPS qui ont validé une ou plusieurs UE des options santé MMO C ou Pharmacie C, ont la possibilité de suivre à nouveau les enseignements et de composer à nouveau dans l'ensemble des UE des options santé MMO C ou Pharmacie C afin d'améliorer leurs résultats dans l'ensemble de ces UE. Les étudiants redoublants auront le choix de remplacer les notes de l'ensemble des UE de l'option santé ou de conserver l'ensemble des notes obtenues l'année précédente. Ils ne pourront en aucun cas remplacer une partie des notes. Les nouvelles notes obtenues pourront être utilisées lors du premier ou du second groupe d'épreuves donnant accès aux formations MMOP. En revanche, ces nouvelles notes ne pourront pas être utilisées pour valider l'année de L.AS 2 SPS puisqu'une UE validée est acquise définitivement pour la licence.

7.3.2 Conditions d'admission aux formations MMOP

Les conditions d'accès aux formations MMOP sont définies dans le document commun à l'ensemble des étudiants issus du PASS, de L.AS 1, de L.AS 2 et de passerelles tardives. Il sera mis à disposition des étudiants dans un espace commun à ces différentes filières sur Universitice au cours du premier trimestre 2021-2022.

<p style="text-align: center;">Règlement des études Année 2021-2022 DFGSM2</p>

La coordination du diplôme de formation générale en sciences-médicales (DFGSM) (DFGSM2 et DFGSM3) est assurée par le **Professeur Agnès Liard** (agnes.liard@chu-rouen.fr), vice doyen à la pédagogie et aux études médicales.

Les responsables pédagogiques du DFGSM2 sont le **Docteur Najate Achamrah – El Machkouri** (najate.achamrah@univ-rouen.fr) et le **Professeur Mathieu SALAÛN** (mathieu.salaun@univ-rouen.fr), qui sont les référents à contacter en cas de difficulté.

Le contact administratif de la scolarité est Madame **Sylviane Morainville** (sylviane.morainville@univ-rouen.fr).

A. Dispositions générales

L'année universitaire du DFGSM2 comporte deux semestres (S1 et S2). Les enseignements dispensés comportent des enseignements théoriques et des enseignements pratiques. La validation du DFGSM 2 aboutit à l'obtention de 60 ECTS (European Credit Transfer System).

En raison de la pandémie de COVID-19, les enseignements en présentiel sont susceptibles d'être remplacés par des enseignements numériques à distance.

B. Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques de DFGSM2 comprennent (i) des Unités d'Enseignements Thématiques, (ii) des Unités d'Enseignements Intégrés et (iii) des unités d'Enseignement librement choisies. Les enseignements théoriques sont dispensés sous la forme de cours magistraux (CM), et d'ateliers de sémiologie (AT), d'enseignements dirigés (ED) et de travaux pratiques (TP). **La présence aux ateliers est vivement conseillée.** L'étudiant doit respecter le groupe d'ateliers, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés auquel il a été affecté.

Organisation des ateliers :

Ces ateliers durent 1h30 à 3 heures selon les matières et regroupent environ 50 étudiants supervisés par un enseignant (au nombre de 2 par atelier). Les cas cliniques abordés au cours de ces ateliers sont distribués quelques jours auparavant aux étudiants avec la liste des différents objectifs pédagogiques. Cette dernière permet aux étudiants de préparer l'atelier, notamment les éléments d'auto-apprentissage. L'atelier est organisé sous forme de questions portant sur le cas clinique et qui font l'objet d'une réflexion et d'une discussion par groupe avec l'aide de l'enseignant. Une synthèse est réalisée par les enseignants en fin d'atelier.

La participation aux ateliers n'est pas obligatoire mais l'assiduité de l'étudiant est susceptible d'être prise en compte lors de la délibération du jury en cas de note limite.

L'organisation générale de l'année est la suivante :

- Premier semestre
 - 1 : UE Anatomie tête et cou
 - 2 : UE Pharmacologie
 - 3 : UE Histologie normale et pathologique
 - 4 : UE Imagerie
 - 5 : UE Génétique
 - 6 : UE Tissu sanguin et immunologie
 - 7 : UE Appareil urinaire
- Deuxième semestre de DFGSM 2
 - 1 : UE Appareil respiratoire
 - 2 : UE Appareil cardio-vasculaire
 - 3 : UE Appareil digestif
 - 4 : UE Gynécologie - Reproduction
 - 5 : UE Revêtement cutané
 - 6 : Communication
 - 7 : Anglais
 - AFGSU

Concernant la sémiologie, une introduction à la sémiologie générale est programmée au premier semestre (abord du sujet : la relation médecin-malade ; les modalités et la conduite de l'interrogatoire ; la conduite d'un examen complet systématique : les principales plaintes, savoir recueillir les informations sur une douleur, une altération de l'état général).

Les items spécifiques du programme de l'enseignement de sémiologie ont été répartis dans les UE thématiques et intégrées permettant :

- L'acquisition des connaissances de base facilitant l'abord et l'examen d'un sujet dans chacune des spécialités médicales (médecine, chirurgie, psychiatrie, biologie). Celles-ci devront permettre d'intégrer au mieux la formation complémentaire au cours des stages hospitaliers
- L'acquisition du raisonnement clinique : analyse du symptôme, prise en compte de la prévalence et de la gravité des maladies, interrogatoire et examen clinique orientés, hiérarchisation
- L'acquisition de connaissances pour des prises de décision en situation d'incertitude
- L'acquisition des notions de sémantique médicale
- De comprendre la signification des principaux marqueurs paracliniques (valeurs physiologiques et pathologiques)
- De connaître les principaux types de prélèvements analysés dans un laboratoire

Les unités d'enseignements (UE) thématiques sont :

- UE Anatomie tête et cou (3 ECTS)

Coordinateur Pr Olivier Trost (Olivier.trost@univ-rouen.fr)
Type d'enseignement CM et e-learning

- UE Imagerie (S1) – 5 ECTS

Coordinateur Pr Céline Savoye-Collet (celine.savoye-collet@chu-rouen.fr) &
Pr Pierre Véra (pierre.vera@chb.unicancer.fr)
Types d'enseignement CM – e-learning

- UE Pharmacologie : Bases moléculaires cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux (S1) – 2 ECTS

Coordinateur Pr Vincent Richard (vincent.richard@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – e-learning

- UE Histologie normale et pathologique (S1) – 3 ECTS

Coordinateur Pr Jean-Christophe Sabourin (jean-christophe.sabourin@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM

- UE Tissu sanguin - immunologie (S1) – 7 ECTS

Coordinateur Dr Gérard Buchonnet (gerard.buchonnet@chu-rouen.fr), Dr
Serge Jacquot (serge.jacquot@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – e-learning – ED

- UE Génétique – (S1) – 1 ECTS

Coordinateur Dr Pascale Saugier-Veber (pascale.saugier-veber@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM

- UE Gynécologie - Reproduction – (S2) – 3 ECTS

Coordinateur Pr Nathalie Rives (Nathalie.Rives@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM

- UE Anglais - Communication (S2) – 2 ECTS

Coordinateurs Mme Mélanie Auvray-Hamel et Mr Thierry Wable
Types d'enseignement AT

Les unités d'enseignements (UE) intégrées sont :

- UE reins et voies urinaires (S1) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Dominique Guerrot (dominique.guerrot@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – AT

- UE appareil cardio-vasculaire (S2) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Frédéric Anselme (frederic.anselme@univ-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – AT

- UE appareil respiratoire (S2) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Mathieu Salaün (mathieu.salaun@univ-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – AT

- UE appareil digestif (S2) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Guillaume Savoye (guillaume.savoye@univ-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – AT

- UE Revêtement cutané (S2) : 2 ECTS

Coordinateur Pr Pascal Joly (pascal.joly@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM

Les informations concernant les unités d'enseignements librement choisies seront précisées dans le chapitre spécifique les concernant ultérieurement dans ce document.

Aux UE thématiques, intégrées et librement choisies, est associée l'**Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 1 (AFGSU) (S1)**

Coordinateur Dr A Lefevre-Scelles (Antoine.Lefevre@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM - AT

1. Unités d'enseignements thématiques

a. UE Imagerie

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM, des enseignements en e-learning, et des ateliers.

Le contrôle des connaissances comporte 40 QCM sous format SIDES et deux dossiers pouvant comprendre des QROC sous format SIDES.

L'enseignement est divisé en trois parties

1- *Biopathologie & Radiations ionisantes* :

Connaître les effets des rayonnements

Connaître les principes de radioprotection- Sources scellées & non scellées

Connaître les principales modalités d'imagerie : radiographie, tomодensitométrie, imagerie par résonance magnétique, imagerie nucléaire, ultrasons

2- L'imagerie du corps humain normal (radioanatomie)

- Imagerie du système nerveux central et ORL
- Imagerie de l'appareil cardiovasculaire et thoracique
- Imagerie de l'appareil ostéo-articulaire
- Imagerie digestive et uro-génitale
- Imagerie spécifique de la femme
- Imagerie de l'enfant
- Sémiologie normale en médecine nucléaire

3- L'imagerie des processus physiopathologiques : introduction à la sémiologie en imagerie

- Imagerie des processus infectieux
- Imagerie des processus inflammatoires
- Imagerie des processus ischémiques et hémorragiques
- Imagerie des processus tumoraux
- Imagerie en médecine nucléaire des tumeurs et des infections
- La demande d'examen d'imagerie (principes, contre-indications)

b. UE Pharmacologie : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM et du e-learning.

Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 QROC sous format SIDES.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

Savoir utiliser les données physiologiques, pharmacodynamiques et pharmacocinétiques nécessaires pour le choix rationnel d'un médicament. Connaître le concept de l'analyse du rapport bénéfice/risque dans le raisonnement du médecin en lui apprenant à évaluer à la

fois le bénéfice attendu et les risques prévisibles des médicaments choisis, y compris les risques des interactions médicamenteuses. Connaître les influences des facteurs génétiques et des facteurs environnementaux sur les effets des médicaments, et montrer comment l'état physiologique ou pathologique de chaque patient influe sur le choix et le mode de prescription des médicaments ainsi que sur la réponse aux traitements

Principaux items

- Pharmacodynamie : différents types de récepteurs et leurs modes de régulation, interactions médicaments-récepteurs, relations effets-doses et effets-concentrations, variation des effets des médicaments dans le temps, notion de tolérance et de tachyphylaxie, études pharmacogénétiques des récepteurs
- Pharmacocinétique : voies d'administration et devenir du médicament dans l'organisme, notions de biodisponibilité, clairance du médicament et voies d'élimination, passage des barrières tissulaires, pharmacogénétique des enzymes du métabolisme et du transport des médicaments, durée d'action du médicament, mesures de concentrations plasmatiques des médicaments pour le suivi thérapeutique pharmacologique
- Facteurs de variabilité de la réponse aux traitements médicamenteux : facteurs génétiques, facteurs physiologiques (âge, sexe, grossesse), facteurs liés à la pathologie (insuffisance rénale, insuffisance hépatique, insuffisance cardiaque), facteurs environnementaux (toxiques de l'environnement, climat, ensoleillement, alimentation, prise de toxicomano-gènes)
- Analyse des risques d'effets indésirables liés aux traitements (reconnaissance, analyse d'imputabilité, analyse des facteurs génétiques, notification, conduite à tenir) et des risques liés aux interactions médicamenteuses (facteurs génétiques impliqués dans les interactions médicamenteuses). Notion d'analyse du rapport bénéfice/risque des traitements
- Méthodes d'études des effets des médicaments chez l'homme : étapes du développement du médicament, méthodologie des essais cliniques, principes de sélection des médicaments, évaluation des médicaments avant et après leur mise sur le marché, principes de pharmaco-épidémiologie

c. UE Histologie normale et pathologique

Cette UE est dispensée au S1 ; elle comporte des CM. Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM et 4 dossiers pouvant contenir des QROC, au format SIDES.

Cet enseignement permet d'acquérir les bases d'histologie normale et pathologique nécessaires à la compréhension de la physiologie et de la physiopathologie. Il est présenté en 2 parties :

1- Histologie normale

- Introduction et gestion du prélèvement tissulaire
- Histologie de l'appareil digestif
- Histologie de l'appareil respiratoire
- Histologie de l'appareil endocrine
- Histologie du système nerveux central et périphérique
- Histologie de l'appareil urinaire
- Histologie de l'appareil génital féminin et masculin
- Histologie du système circulatoire et lymphoïde

2- Histologie pathologique

Lésions élémentaires
Inflammation-pathologie de l'immunité
Lésions vasculo-sanguines et troubles circulatoires
Oncologie 1 : Oncologie et environnement tumoral
Oncologie 2 : La cellule cancéreuse
Oncologie 3 : Histoire naturelle du cancer

d. UE Tissu sanguin et immunologie.

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM, des enseignements en e-learning, et des ED.

Le contrôle des connaissances comporte 45 QCM sous format SIDES et 1 question rédactionnelle sous format papier et un dossier au format SIDES d'hématologie pouvant contenir des QROC et 5 QROC isolés d'hématologie.

Les objectifs généraux et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

Savoir les principaux aspects structuraux de ces tissus mais aussi la dynamique de fonctionnement de ces systèmes

- organisation générale : de la cellule souche à la cellule différenciée ayant un programme fonctionnel spécifique
- les principaux mécanismes qui régulent leur homéostasie, à compléter d'exemples illustratifs de dysfonctionnements
- les moyens d'étude (valeurs normales et quelques exemples illustratifs de valeurs anormales)
- Introduction aux bases immunologiques de la vaccination et de la greffe,
- Introduction aux pathologies hématologiques et du système immunitaire

e. UE Génétique

Cette UE est dispensée au S1, et comporte 6 heures de cours magistraux. Le contrôle des connaissances comporte 10 QCM dont 3 QCM riches.

Objectifs généraux :

- connaître les bases essentielles de l'hérédité humaine, savoir appréhender l'influence du génome en pathologie humaine
- permettre à l'étudiant, quelle que soit sa future spécialité, d'acquérir les notions essentielles au diagnostic et à la prise en charge des patients atteints de maladies génétiques et de leur famille

Principaux items :

- De la variabilité du génome humain au diagnostic des maladies génétiques : quelles sont les stratégies diagnostiques pour l'identification de la/des variation(s) responsable(s) d'une maladie génétique chez un cas index ?
- Du diagnostic d'une maladie génétique à la prise en charge des apparentés : qu'entend-on par conseil génétique des apparentés, diagnostic présymptomatique ? Qu'entend-on par diagnostic prénatal, diagnostic préimplantatoire ?

- Perspectives thérapeutiques pour les maladies génétiques : thérapies qui existaient avant l'identification des gènes impliqués dans ces maladies et thérapies mettant en jeu la connaissance des gènes impliqués dans ces maladies.
- Ethique, juridique et génétique

f. Gynécologie - Reproduction

Cet enseignement est dispensé au S2. Il comprend des CM. Le contrôle des connaissances comprend 30 QCM et 2 dossiers.

Objectifs généraux :

- Connaître les bases de l'organisation morphologique et fonctionnelle du système endocrinien et du système reproducteur
- Connaître la sémiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie et imagerie)

Principaux items :

- Régulation de la spermatogenèse
- Liquide séminal et glandes annexes
- Régulation de la folliculogenèse
- Physiologie de l'érection et de l'éjaculation / Lactation
- Examens cliniques et complémentaires en gynécologie
- Sémiologie de la vulve et du vagin
- Sémiologie du sein
- Douleurs gynécologiques
- Troubles du cycle
- Sémiologie du couple infertile
- Sémiologie de l'appareil génital masculin
- Grossesse normale

g. Anatomie tête et cou

Cet enseignement est dispensé au S1. Il comprend des cours magistraux. Le contrôle des connaissances comprend 20 QCM classiques et 10 QCM enrichis

Principaux items :

Moelle spinale I : embryologie, morphologie, vascularisation, méninges spinales"

Tronc cérébral I : morphologie, vascularisation

Tronc cérébral II : fosse rhomboïde, 4ème ventricule, noyaux des nerfs crâniens

Tronc cérébral III : systématisation (substance grise, substance blanche)

Anatomie fonctionnelle du cervelet

Diencephale I : embryologie, morphologie

Diencephale II : troisième ventricule, systématisation du thalamus (principes)

Diencephale III : hypophyse, axe hypothalamo-hypophysaire, loge hypophysaire

Télecephale I : embryologie et morphologie

Télecephale II : systématisation du cortex cérébral

Télecephale III : noyaux gris centraux (morphologie et fonctionnement)

Vascularisation artérielle de l'encéphale

Méninges intracrâniennes et veines cérébrales

Synthèse fonctionnelle I : voies sensitives
Synthèse fonctionnelle II : voies de la motricité volontaire
Synthèse fonctionnelle III : voies de la motricité automatique
Ostéologie du crâne
Ostéologie de la face
Appareil manducateur, articulations temporo-mandibulaires, muscles masticateurs, dents
Muscles du SMAS, nerf facial VII
Nez, cavités nasales, sinus paranasaux
Voies olfactives, rhinencéphale
Appareil de la vision I : bulbe de l'œil, orbite, appareil lacrymal
Appareil de la vision II : annexes du bulbe de l'œil (muscles, vaisseaux, nerfs), voies visuelles
Appareil de l'audition I : oreille externe, oreille moyenne 1ère partie
Appareil de l'audition II : oreille moyenne 2ème partie
Appareil de l'audition III : oreille interne, voies auditives
Cavité orale I : parois, langue, gustation
Cavité orale II : glandes salivaires, loge parotidienne, loge submandibulaire
Pharynx
Larynx, trachée cervicale
Thyroïde, parathyroïdes, muscles infrahyoïdiens
Région sterno-cléido-mastoïdienne I : parois, vaisseaux sanguins
Région sterno-cléido-mastoïdienne II : nerfs crâniens (IX, X, XI, XII), plexus cervical

h. UE Anglais médical – Communication en médecine

Cette UE comprend la communication en médecine et l'anglais. Cette UE est dispensée au cours du S2 et comporte des AT.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Communication en médecine

L'enseignement de communication présente les principes clés de la communication générale et médicale, ciblée sur la relation médecin-patient. Il est organisé par groupes à raison de 8 séances de 1h30 par année.

Contrôle des connaissances : L'évaluation, en fin de DFGSM3, consiste en un examen écrit sous format SIDES comptant pour 40% de la note et une station ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré) de communication, comptant pour 60%.

Cette station ECOS de communication fera partie de l'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM 3 qui comprend 3 stations de sémiologie, une station d'anglais et une station de communication.

L'étudiant investi et volontaire pourra acquérir jusqu'à 25% de la note finale grâce à un bonus obtenu au cours des deux années de premier cycle (12.5% de la note acquise en DFGSM2, 12.5% de la note acquise en DFGSM3).

A la suite des cours de communication, un atelier intitulé "*Prendre confiance en soi*" pourra être proposé à certains étudiants de DFGSM2 et DFGSM3. Il leur permettra, en fonction de leur besoin, de travailler leur savoir-faire et savoir-être dans le seul but de renforcer leur confiance en eux. En fonction des possibilités de l'emploi du temps du professeur de Communication, de celui des étudiants et des besoins, la durée de ces ateliers atteindra 15 heures maximum. Cet atelier ne donnera lieu à aucune évaluation.

Anglais médical

L'enseignement de l'anglais médical porte sur la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression écrite et l'expression orale et de rendre les étudiants autonomes à l'oral. L'évaluation se fait en DFGSM3.

L'objectif est que l'étudiant soit capable de lire des documents médicaux en langue anglaise, et de mener un interrogatoire médical simple en anglais. Pour ce faire une analyse grammaticale et un enrichissement lexical dans le domaine de spécialité sont mis en place.

Contrôle des connaissances : l'évaluation, en fin de DFGSM3, consiste en un examen écrit sous format SIDES comptant pour 40% de la note et une station ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré) d'anglais, comptant pour 60%.

Cette station ECOS d'anglais fera partie de l'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM 3 qui comprend 3 stations de sémiologie, une station d'anglais et une station de communication.

L'étudiant investi et volontaire pourra acquérir jusqu'à 25% de la note finale grâce à un bonus obtenu au cours des deux années de premier cycle (12.5% de la note acquise au total pour les deux années de DFGSM2 et DFGSM3).

Cette UE est validée en DFGSM3.

2. Les unités d'enseignements intégrés

a. UE Reins et voies urinaires- Appareil génital masculin

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM et des AT.
Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES, 2 dossiers d'Urologie et 2 dossiers de Néphrologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle du rein, des voies urinaires et de l'appareil génital masculin et les bases utiles à la compréhension des signes cliniques et para cliniques
- séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie, imagerie, etc.)
- principes de l'adaptation du rein à la réduction néphronique
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- anatomie et physiologie : anatomie du rein et vascularisation ; bases anatomiques des lésions des voies excrétrices urinaires de l'adulte et de l'enfant ; des masses rétro-péritonéales, des syndromes obstructifs vésicaux, des troubles vésico-sphinctériens d'origine neurologique périphérique et centrale, anatomie des glandes surrénales
- aspects physiologiques : le débit sanguin rénal, le débit de filtration glomérulaire, régulation ; la physiologie du tubule rénal, élaboration de l'urine ; l'épuration sanguine, les équilibres hydrique et acido-basique ; le rein organe endocrine ; la vessie et la prostate
- séméiologie clinique et paraclinique : examens en uro-néphrologie (signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion, toucher rectal)
- savoir reconnaître et interpréter (1) une douleur d'origine rénale, vésicale ou testiculaire. (2) une protéinurie, une hématurie ; les principaux tableaux de néphropathies glomérulaires, tubulaires, interstitielles et vasculaires ainsi que les principaux troubles vésicaux
- Connaître les moyens d'étude permettant d'appréhender une dysfonction rénale ou vésicale (biologie : examens du sang et des urines, imagerie). Connaître les principales anomalies (troubles de l'équilibre hydrique, hypo et hypernatrémie, hypo et hyperkaliémie, troubles de l'équilibre acide-base. Principes de mesure et de calcul des clairances rénales, signification
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) glomérulonéphrite extramembraneuse, (b) l'adénome prostatique, (c) adaptation du rein à la réduction néphronique, (d) pharmacologie des diurétiques, des médicaments de l'hypertrophie prostatique et des dysfonctions érectiles

b. UE Système cardiovasculaire

Cette UE est dispensée au cours du S2. Cette UE comporte des CM et des AT.
Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 dossiers de séméiologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle du système cardiovasculaire
- séméiologie cardiovasculaire clinique et paraclinique
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- anatomie et physiologie : (1) bases anatomiques des syndromes coronariens et valvulaires des troubles du rythme cardiaque, des péricardites, des syndromes aortiques et caves, des syndromes vasculaires artériels et veineux des membres (2) aspects physiologiques : grandeurs physiques et lois de l'hémodynamique, le cycle cardiaque ; activité mécanique cardiaque et énergétique cardiaque ; activité électrique de la cellule cardiaque - couplage excitation/contraction myocardique - électrogenèse et bases de l'ECG - évaluation échocardiographique de la fonction cardiaque ; circulation artérielle, capillaire et veineuse et sa régulation - spécificités locorégionales
- séméiologie clinique et paraclinique : examen du coeur et des vaisseaux (signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion, auscultation : cycle cardiaque, caractéristiques et classification des bruits et des souffles ; mesure de la pression artérielle)
- savoir reconnaître et interpréter (1) une douleur thoracique d'origine cardiaque (2) des signes d'insuffisance cardiaque (3) les principales anomalies de l'ECG, de la radiographie thoracique en cardiologie, de l'échocardiogramme (4) les troubles trophiques d'origine vasculaire ainsi que les signes associés à une atteinte veineuse ou artérielle
- expliquer les mécanismes induisant l'athérosclérose et l'infarctus du myocarde avec les conséquences fonctionnelles ; connaître les techniques Doppler et principaux examens utiles en cardiologie (les marqueurs biologiques)
- étude du métabolisme et du fonctionnement cardiaque normal et pathologique par l'imagerie fonctionnelle (médecine nucléaire et IRM)
- pharmacologie des tonicardiaques, des anti-angineux, des anti-hypertenseurs, des anti-arythmiques et des médicaments de l'insuffisance cardiaque

c. UE Appareil respiratoire

Cette UE est dispensée au cours du S2. Cette UE comporte des CM et des AT.

Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 dossiers de séméiologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle de l'appareil pleuropulmonaire
- séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie, imagerie, etc.)
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- anatomie et physiologie : (1) bases anatomiques des syndromes bronchiques et alvéolaires, des syndromes vasculaires du poumon, de la pathologie pleurale, des troubles ventilatoires centraux et périphériques, des affections rhino-sinusiennes et laryngées ; bases anatomiques du médiastin (2) aspects physiologiques : voies aériennes supérieures ; bronches (sécrétions et réactivités bronchiques) ; notions de compliance,

- de résistance, volumes et débits ventilatoires ; ventilation alvéolaire, diffusion alvéolo-capillaire, rapport ventilation-perfusion, transport O₂ et CO₂, régulation de la ventilation ; adaptation à l'exercice, à l'environnement et adaptation hypo-hyperbarie
- séméiologies clinique et paraclinique : (1) examen pleuropulmonaire : signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion -auscultation et principes des explorations fonctionnelles respiratoires (volumes pulmonaires, mesures normales et courbe débit-volume, gaz du sang et principales anomalies) ; examen endonasal des sinus (2), imagerie pulmonaire (incidences radiographiques du thorax), techniques de médecine nucléaire (scintigraphie, TEP)
 - savoir reconnaître et interpréter (1) les signes fonctionnels respiratoires (douleur, dyspnée, toux, dyspnée laryngée et dysphonie. (2) les grands tableaux d'atteinte pulmonaire (syndrome de condensation systématisée, syndrome d'épanchement liquidien de la plèvre, syndrome d'épanchement gazeux de la plèvre, etc.) (3) condensation pulmonaire, emphysème, fibrose, asthme et allergie, infections, dilatation des bronches, bronchite chronique, épanchements pleuraux, pneumothorax, embolie.
 - aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) expliquer les mécanismes induisant l'asthme bronchique (b) pharmacologie des anti-asthmatiques

d. UE Appareil digestif

Cette UE est dispensée au cours du S2. Cette UE comporte des CM et des AT.
Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 dossiers de sémiologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- présentation générale de l'organisation morphologique et fonctionnelle de l'appareil digestif
- séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie, imagerie) aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- Anatomie et physiologie : (1) bases anatomiques des syndromes oesophagien, gastrique, grêlique et colique ; bases anatomiques des syndromes pancréatiques, endocriniens et obstructifs ; bases anatomiques des syndromes hépatiques biliaire, vasculaire et traumatique ; bases anatomiques des syndromes spléniques (splénomégalie et traumatiques) bases anatomiques des syndromes vasculaires digestifs, des épanchements abdominaux, des syndromes occlusifs, des pathologies de la paroi abdominale (dont orifices herniaires) (2) aspects physiologiques de la digestion (salivation, mastication, déglutition, estomac et sécrétion, fonctions hépatiques, pancréatiques ; métabolisme de la bilirubine) ; physiologie de l'intestin (le grêle : motricité, fonctions ; le colon : motricité, fonctions)
- Séméiologie clinique et paraclinique : examen de l'appareil digestif (signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion, auscultation, toucher rectal, mensurations)
- Savoir connaître et interpréter (1) un trouble de la déglutition ; une douleur thoracique ou abdominale en relation avec le système digestif (2) les principaux tableaux qui traduisent une « dysfonction de l'appareil digestif » (hémorragies digestives, ascites, hypertension portale, cholestase et ictères, insuffisance hépato-cellulaire, dysphagies, hépatomégalies, diarrhées et vomissements) (3) connaître les moyens d'étude permettant d'appréhender une dysfonction en gastro-entérologie, en hépatologie ou affectant le pancréas exocrine (examens biologiques, d'imagerie, endoscopique)

- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) expliquer les mécanismes impliqués dans la cirrhose hépatique, dans l'hépatite virale (b) pharmacologie en pathologie digestive (antisécrétoires, antiacides, antiémétiques, laxatifs, anti-diarrhéiques, cholérétiques, antiulcéreux, anti-vomitifs, antispasmodiques).

e. UE Revêtement cutané

Cet enseignement est dispensé au S2. Il comprend des cours magistraux et des ateliers. Le contrôle des connaissances comprend 30 QCM au format SIDES et 2 dossiers cliniques de sémiologie sur SIDES.

Objectifs généraux :

- présentation générale de la structure et des fonctions de la peau et de ses annexes
 - o sémiologie clinique et paraclinique
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items :

- structure et fonctions du revêtement cutané : (1) structure de la peau normale (épiderme, derme, hypoderme) et de ses annexes ; système de jonction interkératinocytaire, jonction dermo-épidermique, les mélanocytes, les cellules de Langerhans, la vascularisation cutanée (2) propriétés du revêtement cutané : peau et thermorégulation, notion de barrière cutanée et immunité innée, renouvellement de l'épiderme, desquamation cutanée, effets des UV sur la peau, pigmentation cutanée ;
- sémiologie clinique et paraclinique : (1) examen dermatologique (interrogatoire, examen, signes fonctionnels) (2) biopsie cutanée et interprétation ;
- savoir reconnaître et interpréter (1) les signes associés aux lésions dermatologiques (papules, nodules, macules, etc., érythème, angio-oedème, bulles cutanées) (2) savoir évaluer la gravité d'une brûlure ;
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) mécanismes de formation de bulles cutanées, cellules de l'immunité impliquées dans la réponse inflammatoire, dans la réponse allergique, progression tumorale (cas des tumeurs d'origine épithéliale) (b) rayonnements non ionisants, laser en dermatologie, pharmacologie des médicaments topiques.

3. Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)

Cette formation est dispensée au cours du S2, du 1^{er} au 11 février 2022. L'enseignement comporte des cours magistraux et des ateliers. Cette attestation de formation est obligatoire et intégrée dans le dossier universitaire et ne doit pas être revalidée si redoublement.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

Formation aux Gestes et Soins d'Urgence en attendant une équipe médicale spécialisée, obligatoire pour tous les étudiants hospitaliers (arrêté mars 2011) avec remise d'une attestation de formation (AFGSU niveau 1) délivrée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du CHU de ROUEN. Les étudiants doivent valider 21 heures.

Principaux items

- organisation de l'Aide Médicale Urgente et principes de prise en charge initiale d'un patient en détresse vitale en pré-hospitalier et en intra hospitalier.
- prise en charge initiale de l'arrêt cardiaque

- prise en charge initiale d'une détresse respiratoire
- prise en charge initiale d'une détresse circulatoire
- mise en sécurité d'un traumatisé grave

4. UE librement choisie

A la fin du DFGSM3, les étudiants doivent avoir validé une UE librement choisie.

- Les étudiants venant de PASS et de Licence santé ont le choix parmi toutes les UE recherche et les UE libres.
- Les étudiants venant de PACES doivent valider l'UE de remise à niveau en physiologie. Ils peuvent faire une autre UE libre ou de recherche s'ils le souhaitent.
- Les étudiants venant de LAS doivent valider l'UE libre obligatoire de remise à niveau (sauf s'ils ont fait une PACES au préalable, sur justificatif). Ils peuvent faire une autre UE libre ou de recherche s'ils le souhaitent mais attention, l'UE de remise à niveau a un programme dense.

Les étudiants doivent choisir cette UE parmi :

- Toutes les UE de formation à la recherche proposées par l'U.F.R. Santé de Rouen, quel que soit le nombre d'ECTS, et ouvertes pour l'année en cours à l'exception des UE 1, 10 et 11.

Celles-ci incluent :

- UE1 Alimentation et nutrition (6 ECTS, non accessible aux étudiants de DFGSM2, capacité d'accueil limitée)
- UE2 Anatomie générale, imagerie et morphogenèse (12 ECTS, capacité d'accueil limitée)
- UE3 Biochimie métabolique et régulation (12 ECTS, capacité d'accueil limitée)
- UE5 Développement galénique, production, bioproduction et ingénierie pharmaceutique (4 ECTS)
- UE6 Etude physico-chimique des molécules d'intérêt biologique ou thérapeutique et de leurs produits de dégradation (4 ECTS)
- UE7 : Immunologie : immunologie fondamentale humaine (6 ECTS, capacité d'accueil limitée)
- UE7bis Immunologie : immunopathologie (6 ECTS)
- UE8 Méthodes en pharmacologie clinique et formation aux essais thérapeutiques (12 ECTS, non accessible aux étudiants de DFGSM2)
- UE9 Méthodes moléculaires en génétique médicale : application au cancer (12 ECTS, capacité d'accueil limitée)
- UE10 Outils d'évaluation clinique des processus physiologiques (12 ECTS, capacité d'accueil limitée)
- UE11 Pathogénie moléculaire des micro-organismes (6 ECTS)
- UE12 Pharmacologie fondamentale : pharmacologie cellulaire et moléculaire (4 ECTS)
- UE12 bis Pharmacologie cardiovasculaire (4 ECTS, capacité d'accueil limitée)
- UE 12 ter Neuro-psychopharmacologie (4 ECTS)
- UE13 Stage et mémoire [industrie de 2 mois (12 ECTS) ; recherche pharmacie de 1 mois (6 ECTS), 2 mois (12 ECTS) ou équivalent ; recherche médecine de 1 mois (6 ECTS) ou 2 mois (12 ECTS)]
- UE14 Traitement et analyse des images médicales : introduction au traitement de l'image médicale (4 ECTS, capacité d'accueil limitée)

- UE14 bis Traitement et analyse des images médicales : instrumentation en imagerie médicale (4 ECTS)
- UE 14ter Traitement et analyse des images médicales : exemple d'utilisation en imagerie médicale (4 ECTS)
- UE 15 Pathologie de la reproduction humaine (6 ECTS)
- UE 16 Environnement et Santé humaine : risques parasitaires et concept « une seule santé » (12 ECTS)

Les UE de formation à la recherche peuvent comporter des cours magistraux, ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques. La validation de ces UE peut intégrer un contrôle continu.

Pour toute information complémentaire concernant les modalités d'inscription et de validation des UE de formation à la recherche, vous pouvez consulter le site internet de l'UFR santé vous permettant d'accéder aux coordonnées du ou des enseignant(s) coordinateur(s) de l'UE considérée ou contacter la scolarité de l'UFR santé au 02 35 14 82 56.

Les autres UE libres :

- **L'UE optionnelle d'anglais 'Aisance à l'oral'** 3 ECTS (nombre de place limité à 20). Cette UE propose une mise à niveau en anglais pour pouvoir mener une conversation.

- **L'UE optionnelle d'anglais 'Mobilité'** 3 ECTS (nombre de place limité à 20). Cette UE propose une préparation aux stages à l'étranger (rédaction de CV, entretiens professionnels...)

- **L'UE « engagement étudiant »** 3 ECTS qui intègre le tutorat (étudiants en PACES) et l'engagement associatif. Cette UE permet de valoriser un engagement étudiant dans un organisme national, régional ou local, facultaire ou non. Son objectif doit être en phase avec l'éthique et la formation médicale. Elle correspond en volume horaire à 12 ECTS (40 à 60 heures), au minimum. A titre d'exemple, un engagement important dans les structures de gestion facultaire et universitaire, dans une mission humanitaire en France ou à l'étranger, dans le corps de sapeurs-pompiers volontaires, dans le syndicat national des étudiants en médecine, ... pourraient valider cette UE. Par contre, un travail salarié, surtout s'il n'a pas de rapport avec le milieu médical, ne fera pas l'objet d'une validation pour cette UE.

Le projet de chaque étudiant est soumis sous forme d'une lettre de motivation accompagnant les documents nécessaires à sa compréhension, au Vice-Doyen à la pédagogie, au directeur du 1^{er} cycle et à l'enseignant responsable de l'année de l'étudiant pour pouvoir faire l'objet d'une inscription.

Sa validation nécessite la rédaction d'un mémoire, évalué par un jury composé du Vice-Doyen à la pédagogie et des enseignants responsables de la 2^{ème} et 3^{ème} année des études médicales.

- **UE « Patient simulé » (nombre de place limité à 40)** 3 ECTS

- Cette UE est ouverte aux étudiants de DFGSM2 qui souhaitent se former à être patient simulé. En s'inscrivant à cette UE, les étudiants prennent l'engagement à se former et à participer comme patients simulés aux ECOS de DFGSM 3 qui auront lieu le 6 avril 2022 toute la journée. La formation a lieu au MTC sous la responsabilité du Docteur Mariette Renaux Petel, du Pr Vincent Laudenbach et du psychologue du MTC. Les étudiants anglophones auront leur formation de patient simulé au MTC et seront ensuite pris en charge par madame Auvray Hamel pour la station ECOS d'anglais.

- UE de remise à niveau pour les étudiants issus de la PACES

Cette UE libre est obligatoire pour les étudiants issus de la PACES, les cours de l'UE 9 physiologie de PASS seront disponibles sur la plateforme Universitice. Cette UE sera validée par un parcours de QCM sur la plateforme Universitice.

- UE de remise à niveau des étudiants issus de LAS

Cette UE libre est **obligatoire pour les étudiants issus de LAS.**

Cette UE n'est pas obligatoire pour les étudiants de LAS ayant fait au préalable une PACES (sur justificatif).

Les cours de PASS seront disponibles sur la plateforme Universitice. Les étudiants doivent les consulter et valider un parcours de QCM sur Universitice pour chaque UE du programme de DFGSM2 concernée.

Une séance de questions/réponses sera organisée le jeudi avant le début de chaque UE thématique ou intégrée en présentiel ou en visio sur BBB.

Cette UE sera validée en DFGSM 3.

Programme prévisionnel :

UE DE DFGSM2	Items à intégrer à l'UE Remise à niveau des LAS (Universitice)
UE Imagerie Céline Savoye-Collet	UE10 (PASS) : - Atome, noyaux, rayon X, énergie de liaison, filiation, équilibre du noyau et radioactivité - Interaction rayonnement matière
UE Génétique Pascale Saugier-Veber	Tout le programme du PASS
UE Histologie normale et pathologique Florent Marguet	L'ensemble des cours donnés dans l'UE d'histologie de PASS
UE Bases de Physiologie Nathalie Chastan	UE remise à niveau des PACES redoublants (cours du PASS sur Universitice)
UE appareil digestif Guillaume savoye	Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie) (UE1) UE 9 : Physiologie humaine (tronc commun) : Réponse physiologique au repas (Pr. Gourcerol) - Prise alimentaire (réponse motrice, sécrétoire, période interdigestive) - Données de base sur système nerveux entérique UE de spécialisation mutualisée « MMOK » Muscles de la paroi abdominale (ilio-psoas, carré des lombes, muscles larges de l'abdomen, muscles droits de l'abdomen, points de faiblesse de la paroi abdominale) Estomac (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine) Duodéno-pancréas, rate (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine) Jéjuno-iléon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine) Côlon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine) Rectum (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine) Foie (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine) Rétropéritoine : aorte abdominale, veine cave inférieure, haut appareil urinaire, surrénales Paroi du pelvis mineur, plexus pudendal, plexus hypogastrique
UE appareil urinaire Dominique Guerrot	Anatomie de l'appareil urinaire (UE 1)
UE appareil respiratoire Mathieu Salaün	- Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie) (UE1) - Physiologie générale de la respiration (Pr. Vérin) (UE9)

UE appareil cardio-vasculaire Frédéric Anselme	- Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie) (UE1) - Système nerveux végétatif (UE9, Pr. Welter) - Physiologie de la pression artérielle (UE9, Dr Chagraoui)
UE revêtement cutané Pascal Joly	Epithéliums : généralités, jonctions cellulaires" (UE8 Histologie)

C. Enseignements pratiques

Les enseignements pratiques du DFGSM2 s'effectuent sous la forme de stages hospitaliers et autres structures médicalisées. Les étudiants en DFGSM2 doivent avoir un premier contact avec le patient et avec la structure hospitalière. Ce contact est organisé sous la forme (i) d'un stage d'initiation à la vie hospitalière (stage « infirmier »), (ii) d'un stage de sensibilisation au handicap, et (iii) de stages cliniques de sémiologie.

Les stages sont obligatoires. Ils doivent être validés pour assurer la validation de l'année du DFGSM2 et le passage en DFGSM3.

Les objectifs généraux des stages correspondent au début de l'exercice des compétences générales qui seront ensuite pratiquées et améliorées durant les années suivantes d'externat :

- Mener un entretien : établir la prise de contact, s'initier aux techniques générales de l'entretien (l'écoute, l'entretien dirigé, la rétroaction, l'adaptation). Situer le patient au fil de la consultation : sa présentation, son expression verbale, sa demande, sa personnalité,
- S'entraîner au déroulement chronologique de la consultation : mener l'entretien personnalisé identifiant le contexte personnel, le ou les motifs de consultation ou d'hospitalisation, l'histoire de maladie (anamnèse), les antécédents personnels et familiaux, les facteurs de risque ou l'hygiène de vie,
- Réaliser un examen clinique orienté par l'histoire pathologique et les doléances du patient, complété par un examen général. Savoir à terme passer d'une sémiologie "par appareil" à un examen général intégrant de façon systématique les différents appareils et insistant sur l'appareil objet de la plainte,
- Restituer sous forme d'observation les éléments précédents en s'initiant au raisonnement clinique et à une démarche diagnostique à partir de plaintes ou de situations,
- Justifier les examens complémentaires nécessaires pour confirmer ou non les hypothèses diagnostiques.

1. Stages d'initiation

i. Stage d'initiation à la vie hospitalière (« Stage infirmier »)

Ce premier stage a une durée de trois semaines et il s'effectue au mois de juillet ou au mois d'août qui suit la PACES, la PAS ou la LAS et avant la rentrée universitaire du DFGSM2 sauf exception. L'étudiant est placé sous la responsabilité d'un cadre infirmier en association avec une infirmière volontaire. Ce stage est validé par le responsable pédagogique après avis du cadre infirmier responsable. La validation de ce stage est obligatoire pour passer dans l'année supérieure. Ce stage est réalisé dans des services de médecine ou de chirurgie des hôpitaux des départements de l'Eure ou de la Seine-Maritime.

Le stage est validé en tenant compte de la présence, de l'attitude de l'étudiant et des objectifs réalisés.

ii. Stage de découverte du handicap

Ce stage se déroulera sur une semaine (du 21 au 24 mars 2022), dans les établissements médico-sociaux de la région. Une présentation d'une demi-journée des différentes situations de handicap aura lieu le 18 mars 2022 le matin. La semaine de stage sera clôturée par une séance commune de débriefing.

Ces deux stages font l'objet d'une séance de debriefing éthique avec le Dr Clémence Joly ; les étudiants intéressés peuvent remplir une fiche d'information sur la situation éthique particulière rencontrée au cours du stage infirmier ou de sensibilisation au handicap.

2. Stage clinique de sémiologie

Le stage clinique sera précédé de 3 séances d'apprentissage de la sémiologie par la simulation au MTC. Trois ateliers différents seront faits par après-midi. Les séances seront sous la responsabilité des CCA des disciplines concernées par les thèmes des séances. Ces 3 séances de simulation auront lieu au MTC en janvier et février 2022 le lundi et/ou le mercredi après-midi.

Programme des séances de simulation :

Appareil génital féminin :

- Atelier 1 : examen des seins
- Atelier 2 : examen gynécologique
- Atelier 3 : sondage urinaire

Appareil génital masculin :

- Atelier 1 : examen des testicules
- Atelier 2 : examen de la prostate
- Atelier 3 : sondage urinaire

Sémiologie générale

- Atelier 1 : auscultation cardiaque et pulmonaire
- Atelier 2 : examen de l'abdomen
- Atelier 3 : examen des oreilles

Ce stage clinique se déroule au cours du S2, une après-midi par semaine (mardi ou mercredi selon la disponibilité des enseignants), après les séances de simulation entre fin février et avril 2022. Les étudiants sont répartis dans ces différents stages par groupe de 6 environ et pour 8 semaines. Ils seront sous la responsabilité d'un chef de clinique assistant. Les étudiants travailleront leurs objectifs de sémiologie, par la visualisation des vidéos de la faculté, et par des séances pratiques au lit du malade en petits groupes sous la responsabilité du CCA.

Ce stage est réalisé dans les services de médecine ou de chirurgie du CHU de Rouen Normandie.

Les objectifs généraux de ce stage sont :

- De connaître l'examen clinique normal et si possible pathologique, pour les appareils et thèmes étudiés dans l'année : reins & voies urinaires, appareil génital, appareil cardio-vasculaire, appareil respiratoire, appareil digestif, revêtement cutané. Des objectifs de stage sont repris lors de l'évaluation, permettant le suivi personnalisé de

l'apprentissage de l'étudiant et contribuant à son évaluation de fin de stage. L'étudiant devra accomplir les objectifs obligatoires durant son stage, et s'efforcer pendant le stage si possible, ou la suite de son cursus, de compléter les autres objectifs,

- De découvrir l'activité d'un service clinique, en apprenant les éléments cliniques et para cliniques propres à la spécialité en question et en s'attachant à observer la pratique des médecins.

○

Le stage est validé en tenant compte de la présence, de l'attitude de l'étudiant et des objectifs réalisés.

D. Modalités de contrôle des connaissances

L'année universitaire comporte deux semestres (S1 et S2) de formation théorique et pratique, qui font l'objet d'une validation séparée.

1. Formation théorique

Le contrôle des connaissances théoriques est organisé en deux sessions. La première session fait l'objet de deux périodes d'examens, l'une à l'issue du S1 en décembre, l'autre à l'issue du S2 en mai/juin. La seconde session a lieu en une seule période pour chacun des semestres au moins deux semaines après la délibération du jury du S2 en juin.

En ce qui concerne les UE librement choisies, les deux sessions d'examens sont organisées selon les conditions propres à chacune des UE. Dans tous les cas, les résultats de la première session d'examen doivent être obtenus avant la délibération de la première session du jury du S2 du DFGSM2 et les résultats de la deuxième session avant la délibération du jury de la deuxième session du jury de DFGSM2.

En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions d'examens par unité d'enseignement (UE) par année d'inscription.

La note attribuée à une UE peut, selon le cas, comporter une note de QCM, une note de QROC, une note de question rédactionnelle, une note de dossier.

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (en présentiel et/ou support numérique et incluant les items en auto-apprentissage), ateliers, enseignements dirigés ou numérique et travaux pratiques. La répartition des points pour le calcul de la note de l'UE s'effectue selon les modalités de la plate forme SIDES.

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Anatomie tête et cou (UE thématique)
- UE Imagerie (UE Thématique)
- UE Pharmacologie (UE Thématique)
- UE Tissu sanguin immunité. (UE Thématique)
- UE Génétique (UE Thématique)
- UE Histologie normale et pathologique (UE Thématique)
- UE reins et voies urinaires (UE Intégrée)

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Gynécologie – Reproduction (UE Thématique)
- UE appareil cardio-vasculaire (UE Intégrée)

- UE appareil respiratoire (UE Intégrée)
- UE appareil digestif (UE Intégrée)
- UE Revêtement cutané (UE Intégrée)

La validation d'un semestre impose d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré. La validation du semestre impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucune des UE thématiques et intégrées.

Ainsi, est considérée comme étant **éliminatoire une note < 9/20** pour les UE thématiques, et intégrées.

La note de l'UE librement choisie n'est pas intégrée dans le calcul de la moyenne générale des S1 et S2. Cette UE fait l'objet d'une évaluation à part. Elle doit toutefois être validée pour passer en DFASM1.

L'étudiant ajourné en première session à un semestre doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE de ce semestre où il a obtenu une note < 10/20. Les épreuves de 2^{ème} session sont les mêmes qu'en première session (même nombre de QCM, de DP et QR)

Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des UE du semestre \geq 10/20) et aucune note éliminatoire (moyenne < 9/20 pour les UE thématiques et les UE intégrées).

En cas de redoublement, un étudiant conserve le bénéfice d'un semestre validé (S1 ou S2) selon le principe de la capitalisation ; les UE précédemment validées d'un semestre non validé sont capitalisées.

Si un étudiant redoublant n'a qu'une ou deux UE à valider, il sera encouragé à participer aux enseignements d'anglais et de communication, éventuellement à réaliser un séjour à l'étranger.

L'étudiant pourra conserver le bénéfice de la validation de ses stages pratiques du ou des semestres non validés.

Néanmoins, des stages complémentaires seront systématiquement proposés

2. Formation pratique

Les stages sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée sans délai à la scolarité du DFGSM2 et dans le service d'affectation, au cadre de santé pour le stage infirmier, au chef de service pour le stage de sémiologie, au référent de l'établissement médico-social pour le stage de sensibilisation au handicap.

Un stage non validé devra être à nouveau effectué selon les conditions proposées par le responsable pédagogique du DFGSM2 et après un entretien systématique entre l'étudiant et le responsable pédagogique du DFGSM2. Le stage non validé sera effectué dans le même service ou dans un service différent de celui de l'affectation initiale, tenant compte du contexte et des circonstances ayant abouti à la non validation du stage et autant que faire se peut des souhaits de l'étudiant. Ce stage sera effectué durant les vacances scolaires.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation de ses stages du ou des semestre(s) dont la formation théorique n'a pas été validée. Néanmoins, des stages complémentaires seront systématiquement proposés.

3. Jurys d'examens

Le jury est présidé par le coordonnateur de l'année, ou le vice doyen à la pédagogie ou le doyen. Le président du jury sera nommé par le président de l'université. Les jurys sont composés des responsables des UE concernées et/ou des enseignants auteurs de questions. Le jury est convoqué par le doyen pour la validation des questions de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.

Le jury est souverain. Le jury détermine le niveau de connaissances requis pour chaque composante d'une unité d'enseignement.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant la copie d'un candidat. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury valide les conditions d'admission en année supérieure tenant compte des dispositions du contrat pédagogique.

4. Conditions d'admission en année supérieure

Un étudiant de DFGSM2 est admis à passer en DFGSM3 si, à l'issue de la deuxième session d'examens, il a validé la totalité de la formation théorique et pratique des deux semestres du DFGSM2. Aucune dette d'UE n'est admise en dehors de l'UE librement choisie qui devra obligatoirement être validée en DFGSM3 si non validée en DFGSM2.

E. Situation des étudiants ayant une activité professionnelle

Les étudiants ayant une activité professionnelle durant le DFGSM2 doivent le signaler dès la rentrée universitaire à la scolarité du DFGSM2 et fournir une copie de leur contrat de travail, afin de pouvoir adapter leur affectation à un groupe d'atelier, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés, si cela est compatible avec le calendrier prévisionnel universitaire et tenant compte des raisons personnelles de l'étudiant qui motivent son activité professionnelle.

Les étudiants ayant une activité professionnelle doivent tenir compte de l'impact que peut avoir l'activité professionnelle sur le déroulement de leurs études médicales et s'interroger sur le recours éventuel au CESP pour améliorer leurs conditions financières. Le responsable pédagogique du DFGSM2 est à la disposition des étudiants pour en discuter.

F. Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)

Depuis 2020, ce contrat n'est plus proposé aux étudiants en DFGSM2 et 3. Les étudiants intéressés pourront postuler à partir du DFASM1.

G. Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt

L'École de l'Inserm a été créée en 2003 pour développer le statut médecin-chercheur, en incitant, sélectionnant et accompagnant dans un cursus spécifique les étudiants en médecine, pharmacie et odontologie qui ont l'aptitude et la motivation. L'École propose une expérience de la recherche approfondie et précoce, s'appuyant sur une formation interdisciplinaire dans les sciences exactes. Convaincue de la valeur du programme, la Fondation Bettencourt est partenaire de l'Inserm depuis 2007 sur ce projet.

L'admission à l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt passe par un processus en 3 étapes, ouvert aux étudiants des filières médecine, pharmacie et odontologie admis en 2^{ème} année.

Pour pouvoir postuler à L'École de l'Inserm Liliane Bettencourt, il faut :

- Avoir été admis en 2^{ème} année de médecine, pharmacie et odontologie
- Aimer les sciences exactes, être à l'aise dans toutes celles-ci et souhaiter ne pas perdre ses acquis
- Être capable d'analyser un article de recherche original de son choix
- Être convaincu que la formation scientifique précoce à la recherche est un atout pour aborder plus tard la recherche médicale ou pharmaceutique

Les 3 étapes du recrutement

1 - De fin septembre à mi-novembre : Dépôt des dossiers de candidatures auprès des Doyens des Facultés, pour l'admission à l'École de février. Inscription à une ou deux unités d'enseignement (UE) de Master

La procédure d'inscription est dématérialisée, vous devez déposer votre candidature via la plateforme d'inscription en ligne [lien disponible en période d'inscription]

2 - Début décembre : Sélection sur dossier des 50 à 60 étudiants qui participeront à l'école de février, étape obligatoire dans la préparation du concours.

3 - Première quinzaine de juin : Concours d'admission en 2^{ème} année de l'École (20 à 28 lauréats).

La formation proposée par l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt s'inscrit dans un double cursus comportant deux étapes : l'obtention d'un Master 2 Recherche avant la 4^e année d'études de médecine ou de pharmacie, puis celle d'une thèse de sciences avant ou pendant l'internat.

- **Première année de l'École (Deuxième année d'études de médecine ou de pharmacie)**

Admission sur dossier - Formation théorique

Les 50 à 60 candidats admis suivent une formation de 14 jours lors de l'École de février. Aux 66 heures de cours théoriques en chimie, physique, mathématiques et biologie, analyse d'articles scientifiques s'ajoutent 24 heures d'échanges avec les enseignants et 6 conférences scientifiques présentées par des chercheurs de renommée internationale. Le but des enseignements est de montrer comment l'outil scientifique permet d'interpréter des phénomènes complexes en biologie et en médecine et, dans ce dernier cas, de proposer des stratégies thérapeutiques.

La validation d'une unité d'enseignement (UE) de Master 1 au choix est obligatoire en deuxième année d'études.

- **Deuxième année de l'École (troisième année d'études de médecine ou de pharmacie)**

Admission sur concours - Formation en laboratoire de recherche

Le concours d'admission a lieu en juin. Il est préparé à partir des enseignements de l'École de février et d'un intense travail personnel sur des documents transmis 2 mois avant les épreuves. Le nombre de lauréats du concours admis en 2e année de l'École est déterminé par la seule appréciation du jury.

Au cours de cette année, les étudiants admis réalisent un **stage de 6 mois** (ou 2 fois 3 mois) d'initiation à la recherche à temps plein. Ces stages donnent lieu à des rapports de travail et à des évaluations par les responsables de l'encadrement.

Pour l'inscription en Master 2, la validation d'une seconde UE de Master 1 est requise. Le choix de l'UE doit tenir compte d'éventuels prérequis du Master 2. Les étudiants n'obtiennent pas de diplôme de Master 1, mais une équivalence qui leur permet de s'inscrire en Master 2 Recherche.

Validation type pour l'inscription en Master 2 recherche

- 6 ECTS : validation des 2 semaines de l'École de février et de la réussite au concours d'admission de juin
- 18 ECTS : validation d'unités d'enseignement de Master 1 au choix, y compris en dehors de son université
- 36 ECTS : validation des 6 mois du stage de recherche de DFGSM3 (6 x 6 ECTS).

Les universités ont la responsabilité de l'évaluation des ECTS requis pour l'inscription en Master 2. La proposition ci-dessus, qui correspond aux modalités adoptées par plusieurs universités, est donnée à titre d'exemple.

- **Troisième année de l'École : Master 2 Recherche**

Le Master 2 nécessite une année d'interruption du cursus médical ou pharmaceutique

L'étudiant a le choix du Master 2, y compris en dehors de son université. Il s'agit là de sa première expérience d'un travail de recherche expérimentale en responsabilité.

Après l'obtention du Master 2 Recherche, deux options sont possibles pour la préparation de la thèse de sciences :

- Préparer sa thèse de sciences **avant la formation clinique**,
- Préparer sa thèse de sciences **pendant une interruption de l'internat**.

L'obtention du doctorat ès sciences est la 2e étape de la formation à la recherche du double cursus. Elle donne au jeune médecin-chercheur de multiples opportunités pour s'engager dans diverses carrières de recherche médicale.

Pour plus d'informations :

<https://www.inserm.fr/connaître-inserm/double-cursus-medecine-science>

H. Séjours ERASMUS

Les étudiants seront avertis d'une réunion d'information au courant du mois d'octobre. Le dossier de candidature sera disponible sur le site des Services des Relations Internationales lors du lancement de la « Semaine de la Mobilité », qui aura lieu en novembre et décembre.

Cette année, en raison du contexte épidémique de COVID-19, il est possible que les séjours ERASMUS ne soient pas possibles.

I. Délégués

Il est demandé à la promotion d'élire deux délégués qui seront les interlocuteurs privilégiés et uniques de la scolarité et des responsables d'enseignement. Ils participent à la commission de suivi des enseignements et des examens ainsi qu'au rendu des délibérations des jurys. Leur rôle est de servir d'intermédiaire lors des échanges entre les trois entités distinctes que sont le corps professoral, la scolarité et les étudiants.

Les interactions doivent alors s'effectuer de manière plurilatérale :

- servir de porte-parole aux étudiants lorsque des questions, remarques, critiques ou propositions sont à rapporter aux professeurs ou à la scolarité (et parfois à l'ensemble de la promotion elle-même)
- savoir retransmettre et informer avec le plus de justesse et d'impartialité possibles les informations, remarques, attentes et propositions qui vous sont transmises par les professeurs et la scolarité
- ne pas hésiter parfois à assurer la communication directement entre la scolarité et les professeurs, quitte à répéter certaines informations.

J. Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.

La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du :

- Dr Valérie Bridoux, des responsables pédagogiques du DFGSM2, du Dr Noelle Frébourg, de Monsieur Thierry Wable, du Vice Doyen à la pédagogie qui en sont membres de droit. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, ... Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3^{ème} cycle et des autres filières de formation en santé.

Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant.

Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

Règlement des études DFGSM 3 année 2021/2022

La coordination du diplôme de formation générale en sciences-médicales (DFGSM) (DFGSM2 et DFGSM3) est assurée par le **Professeur Agnès Liard** (agnes.liard@chu-rouen.fr) vice doyen à la pédagogie et aux études médicales.

Le responsable pédagogique du DFGSM3 est le **Professeur Olivier Vittecoq** (olivier.vittecoq@chu-rouen.fr) que les étudiants peuvent contacter si besoin.

Le contact administratif de la scolarité est Monsieur Hervé Jumel (herve.jumel@univ-rouen.fr)

1. Dispositions générales

L'année universitaire du DFGSM3 comporte deux semestres (S1 et S2). Les enseignements dispensés comportent des enseignements théoriques et des enseignements pratiques. La validation du DFGSM3 aboutit à l'obtention de 60 ECTS (European Credit Transfer System). L'enseignement dispensé au S1 correspond au nouveau programme du diplôme de formation générale en sciences médicales dont le texte figurant [ici](#) précise les objectifs généraux ainsi que les principaux items des enseignements thématiques et intégrés, les modalités d'organisation des stages hospitaliers et les informations concernant les unités d'enseignement librement choisies. Cette formation porte sur l'anatomie, l'histologie, la physiologie, certains aspects physiopathologiques, la sémiologie clinique et paraclinique (notamment biologique et radiologique) et aborde, dans certaines UE, des exemples didactiques des dysfonctions les plus fréquentes ainsi que les bases pharmacologiques des traitements.

L'enseignement réalisé au cours du S2 intègre la première partie du programme de 2^{ème} cycle établi par la faculté de médecine de Rouen. Il concerne 4 UE. Pour 3 d'entre elles (Biostatistiques - Bases de la LCA ; Santé publique – Médecine légale et Rhumatologie-Orthopédie), l'enseignement inclut à la fois le programme du 1^{er} cycle (Santé-Société-Humanité ; biomédecine quantitative et appareil locomoteur) et les items EDN du 2^{ème} cycle. S'agissant de l'UE (endocrinologie-diabétologie-nutrition-hépatogastro-entérologie-chirurgie digestive) dont l'enseignement du 1^{er} cycle a déjà été prodigué en DFGSM2 pour la plupart des disciplines (sauf l'endocrinologie), la formation portera exclusivement sur les items de l'EDN dont la liste figure [ici](#) avec la correspondance entre les anciens et les nouveaux items qui est mentionnée [ici](#)

2. Enseignements théoriques :

Les enseignements du DFGSM3 sont organisés en unités d'enseignements thématiques, en unités d'enseignements intégrés et en unités d'enseignement librement choisies

Les unités d'enseignements thématiques et intégrés sont enseignées sous forme de cours magistraux, d'ateliers et de e-learning. La présence aux ateliers est vivement conseillée.

1/ Les unités d'enseignements thématiques pour le DFGSM3 ainsi que leurs coordonnateurs sont :

- UE Santé publique – Médecine légale: Dr Joël Ladner
- UE Nutrition et métabolisme : Pr Moïse Coeffier
- UE Agents infectieux, hygiène (AIH) : Dr Elodie Alessandri-Gradt
- UE Biostatistiques - Bases de la LCA : Pr Jacques Benichou et Dr Joël Ladner
- UE Bases moléculaires des pathologies : Pr Soumeya Bekri
- UE Anglais et communication : Mme Auvray Hamel et Pr Thierry Wable

2/ Les unités d'enseignements intégrés pour le DFGSM3 et leurs coordonnateurs sont :

- UE Appareil locomoteur (rhumatologie/orthopédie/chirurgie plastique) : Pr Olivier Vittecoq
- UE Endocrinologie/diabétologie/nutrition/hépatogastroentérologie/chirurgie digestive : Pr Valérie Bridoux
- UE Appareil neurosensoriel (neurologie/psychiatrie/ophtalmologie/ORL) : Dr David Wallon

Les informations concernant les unités d'enseignements librement choisies seront précisées dans un chapitre spécifique.

3. Organisation de l'enseignement théorique

Une présentation de l'UE est assurée par le coordonnateur qui précise les objectifs pédagogiques, les référentiels et les modalités d'évaluation.

Les unités d'enseignement du S1 sont enseignées sous forme de cours magistraux (dispensés en présentiel en amphithéâtre ou en classe virtuelle) et/ou de supports numériques (cours enregistrés en studio ou diaporama commenté pour auto-apprentissage à partir de référentiels de la discipline (promus par le collège des enseignants de chaque discipline) et/ou d'ateliers.

Les unités d'enseignement du S2 sont enseignées sous forme de supports numériques pour auto-apprentissage et/ou de e-learning portant sur les messages-clé (classés A) et/ou de cours en présentiel ou en classe virtuelle adossés principalement à des cas cliniques (programme EDN).

Les supports numériques sont accessibles sur la plate-forme Universitice.

Une réunion de synthèse sous forme de questions/réponses est programmée dans chacune des UE afin de faire le point sur l'UE et de répondre aux questions portant sur l'enseignement réalisé sous forme de supports numériques, à distance des enseignements (en règle au moins 15 jours après la fin de l'UE)

4. Organisation des ateliers des UE du premier semestre

Ces ateliers durent 1h30 et regroupent environ 30 à 40 étudiants. Ils sont supervisés, soit en présentiel, soit en classe virtuelle, par un ou 2 enseignants selon les disciplines. Les cas cliniques abordés au cours de ces ateliers sont distribués quelques jours auparavant aux étudiants avec la liste des différents objectifs pédagogiques. Cette dernière permet aux étudiants de préparer l'atelier, notamment les éléments d'auto-apprentissage. L'atelier est

organisé sous forme de questions portant sur le cas clinique et qui font l'objet d'une réflexion et d'une discussion par groupe avec l'aide de l'enseignant. Une synthèse est réalisée par les enseignants en fin d'atelier

La participation aux ateliers est vivement recommandée.

5. Enseignements propres à certaines UE

- **L'UE biostatistiques- Bases de la lecture critique d'article (LCA) (S2)** comporte d'une part des enseignements de la méthodologie et d'introduction à la LCA et des ateliers. Le volet « Informatique médicale & technologies de l'information et de la communication (S Darmoni) » ne fait plus partie du programme et fera l'objet d'un enseignement sous forme d'UE libre (à venir)

- **L'UE appareil locomoteur (S2)** comprend un atelier d'apprentissage de l'examen physique sous forme de 5 mini-ateliers de 20 minutes portant sur un entraînement à l'examen de 5 articulations (rachis ; épaule ; hanche ; genou ; main) par groupes de 10 sous la supervision d'un tuteur (rhumatologue ou chirurgien orthopédiste ou médecin de MPR)

- **L'UE Anglais – Communication (S1 et S2)** comprend la communication en médecine et l'anglais et a lieu pendant les rotations de stage mais aussi en mars pour l'anglais (alternance avec la stage pratique du service sanitaire)

Communication en médecine

L'enseignement de communication présente les principes clés de la communication générale et médicale, ciblé sur la relation médecin-patient. Il est organisé par groupes à raison de 8 séances de 1h30 par année.

A la suite des cours de communication, un atelier intitulé "*Prendre confiance en soi*" pourra être proposé à certains étudiants de DFGSM2 et DFGSM3. Il leur permettra, en fonction de leur besoin, de travailler leur savoir-faire et savoir-être dans le seul but de renforcer leur confiance en eux. En fonction des possibilités de l'emploi du temps du professeur de Communication, de celui des étudiants et des besoins, la durée de ces ateliers atteindra 15 heures maximum. Cet atelier ne donnera lieu à aucune évaluation.

Anglais médical

L'enseignement de l'anglais médical porte sur la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression écrite et l'expression orale en continu et en interaction.

L'objectif est que l'étudiant soit capable de lire des documents médicaux en langue anglaise et acquière un vocabulaire spécifique ainsi qu'une certaine autonomie à l'oral. Pour ce faire, une analyse grammaticale et un enrichissement lexical dans le domaine de spécialité sont mis en place.

- l'UE AIH intègre également des travaux pratiques de microbiologie supervisés par le Dr Noëlle Frébourg
- Pour l'ensemble de l'année, 2 séances de travaux pratiques d'anatomie sont organisées sous forme de sessions d'une durée d'1h30, regroupant 25 étudiants, comprenant une dissection enregistrée et commentée suivie d'une démonstration sur corps préalablement disséqué (séances sur le thorax et l'abdomen faites en DFGSM 2).

6. UE librement choisie

A la fin du DFGSM3, les étudiants doivent valider une UE librement choisie. Les étudiants doivent choisir cette UE soit dans les UE d'initiation et de formation à la recherche soit dans les UE libres optionnelles ouvertes aux DFGSM 3.

Attention, avec la réforme en cours, la validation d'un master 1 (soit 24 ECTS d'UE recherche) ne permet plus de valider une UE libre du 2^{ème} cycle.

- Toutes les UE de formation à la recherche proposées par l'U.F.R., **quel que soit le nombre d'ECTS, et ouvertes pour l'année en cours.**

Celles-ci incluent :

- UE1 Alimentation et nutrition (12 ECTS)
- UE2 Anatomie générale, imagerie et morphogenèse (12 ECTS)
- UE3 Biochimie métabolique et régulation (12 ECTS)
- UE5 Développement galénique, production, bioproduction et ingénierie pharmaceutique (4 ECTS)
- UE6 Etude physico-chimique des molécules d'intérêt biologique ou thérapeutique et de leurs produits de dégradation (4 ECTS)
- UE7 : immunologie fondamentale humaine (6 ECTS)
- UE7bis : immunopathologie (6 ECTS)
- UE8 : Méthodologie en pharmacologie clinique et formation aux essais thérapeutiques (12 ECTS)
- UE9 : Méthodes moléculaires en génétique médicale : application au cancer (12 ECTS)
- UE10 : Outils d'évaluation clinique des processus physiologiques (12 ECTS)
- UE11 : Pathogénie moléculaire des micro-organismes (6 ECTS)
- UE12 : Pharmacologie fondamentale : pharmacologie cellulaire et moléculaire (4 ECTS)
- UE12 bis : Pharmacologie cardiovasculaire (4 ECTS)
- UE 12 ter : Neuropsychopharmacologie (4 ECTS)
- UE13 : Stage et mémoire industrie de 2 mois (12 ECTS) ; recherche pharmacie de 1 (6 ECTS) ou 2 (12 ECTS) mois ; recherche médecine de 1 (6 ECTS) ou 2 (12 ECTS) mois
- UE14 : Traitement et analyse des images médicales : introduction au traitement de l'image médicale (4 ECTS)
- UE14 bis : Traitement et analyse des images médicales : instrumentation en imagerie médicale (4 ECTS)
- UE 14 ter : Traitement et analyse des images médicales : exemple d'utilisation en imagerie médicale (4 ECTS)
- UE 15 : Pathologie de la reproduction humaine (6 ECTS)
- UE 16 : Parasitologie (12 ECTS)

Les UE de formation à la recherche peuvent comporter des cours magistraux, ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques. La validation de ces UE peut intégrer un contrôle continu.

Pour toute information complémentaire concernant les modalités d'inscription et de validation des UE de formation à la recherche, vous pouvez consulter le site internet de l'UFR santé vous permettant d'accéder aux coordonnées du ou des enseignant(s) coordinateur(s) de l'UE considérée ou contacter la scolarité de l'UFR santé au 02 35 14 82 56.

Les UE libres optionnelles permettent désormais l'obtention de crédits ECTS. C'est le cas des UE d'anglais qui donnent la possibilité de renforcer son aisance en anglais, ce qui s'avère utile pour la compréhension d'articles en anglais proposés lors des séances d'entraînement à la LCA et de son évaluation.

Elles comprennent :

- **UE optionnelle d'anglais 'Aisance à l'oral'** (nombre de place limité à 20). Cette UE propose une mise à niveau en anglais pour pouvoir mener une conversation (3 ECTS).
Responsable : madame Mélanie Auvray Hamel

- **UE optionnelle d'anglais 'Mobilité'** (nombre de place limité à 20). Cette UE propose une préparation aux stages à l'étranger (rédaction de CV, entretiens professionnels...) (3 ECTS)
Responsable : madame Mélanie Auvray Hamel

- **UE optionnelle d'anglais pour la LCA (3 ECTS)**
Responsable : madame Mélanie Auvray Hamel

- **UE optionnelle 'Santé mondiale'** (nombre de place limitée à 80). (3 ECTS)
Les étudiants ayant validé cette UE bénéficieront d'un bonus pour être autorisés à effectuer un stage à l'étranger en fin de DFGSM3 ou durant leur 2^{ème} cycle. En cas de nombre de demandes supérieur, les critères de sélection seront la note moyenne obtenue aux UE de DFGSM 2. Le format pédagogique associera des auto-apprentissages et des séminaires-ateliers. Elle fera l'objet d'une validation par un examen de type EDNi.
Responsable : Dr Joel Ladner

- **UE optionnelle « Engagement étudiant »** qui intègre le tutorat (étudiants en PACES) et l'engagement associatif. (3 ECTS)
Cette UE permet de valoriser un engagement étudiant dans un organisme national, régional ou local, facultaire ou non. Son objectif doit être en phase avec l'éthique et la formation médicale. Elle correspond en volume horaire à 40 à 60 heures, au minimum. L'étudiant doit apporter la preuve de son temps d'investissement. A titre d'exemple, un engagement important dans les structures de gestion facultaire et universitaire, dans une mission humanitaire en France ou à l'étranger, dans le corps de sapeurs-pompiers volontaires, dans le syndicat national des étudiants en médecine, ... pourraient valider cette UE. Par contre, un travail salarié, surtout s'il n'a pas de rapport avec le milieu médical, ne fera pas l'objet d'une validation pour cette UE.
Le projet de chaque étudiant est soumis sous forme d'une lettre de motivation accompagnant les documents nécessaires à sa compréhension, au Vice-Doyen à la pédagogie et à l'enseignant responsable de l'année de l'étudiant pour pouvoir faire l'objet d'une inscription.
Sa validation nécessite la rédaction d'un mémoire et fait l'objet d'une évaluation par un jury composé de la vice-doyenne à la pédagogie et des responsables pédagogiques des 2^{ème} et 3^{ème} années des études médicales.

7 Service sanitaire (obligatoire (6 ECTS ; partie théorique : 3 ECTS ; partie pratique : 3 ECTS)

Co-coordonnateurs: J Ladner, O Vittecoq

Son évaluation aboutit à l'obtention d'une attestation délivrée par le comité stratégique régional, indispensable pour passer en année supérieure.

Le service sanitaire se définit par la formation à (et par) la réalisation d'actions de prévention en direction d'un public cible (écoliers, collégiens, lycéens, personnes âgées, personnes vulnérables, population générale ...) et sur des thématiques répondant à un besoin de

prévention primaire identifié dans les territoires, à savoir les addictions (alcool, tabac, drogues illicites), l'activité physique, la nutrition, la santé sexuelle, la vaccination, le sommeil, le bruit (santé environnement), le bon usage des écrans, l'hygiène bucco-dentaire.

La durée totale du service sanitaire est de 60 demi-journées, soit 210 heures

Les objectifs sont d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la promotion de la santé, de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité de l'apprentissage des professionnels de santé.

Celui-ci comprend 2 phases :

1. Phase théorique (septembre à janvier) incluant :

- 1 colloque d'information et d'enseignement en visioconférence pour la subdivision rouennaise :
- 1 enseignement hybride en ligne commun aux 5 filières (médecine, pharmacie, soins infirmiers, maïeutique, masso-kinésithérapie) de la région normande, en trois modules : module 1 : promotion de la santé et éducation à la santé ; module 2 : santé publique (thématiques d'intervention, interdisciplinarité) ; module 3 : préparation à l'action.
- une intervention du Pr Wable est par ailleurs programmée lors des séances de communication au travers d'ateliers en petits groupes au cours desquels les étudiants pourront travailler sur des outils de communication liés à la prévention (affiche, vidéo,...)

2. Phase pratique (février à mai) comprenant :

- élaboration d'un projet de prévention portant sur les thématiques retenues par chacun des groupes interdisciplinaires (février)
- préparation à l'action de formation sous forme d'ateliers monodisciplinaires (DFGSM3) portant sur la démarche méthodologique d'une action de promotion de la santé, en illustrant par un ou plusieurs des thèmes retenus ; entre 6 à 8 ateliers au total d'une durée de 2h sont organisés en février ; l'étudiant ne participe qu'à un seul atelier (celui de sa thématique de stage)
- action de prévention en stage, dans les établissements sélectionnés par l'ARS et le rectorat en mars (2 semaines de stage ; 1^{ère} période du 28 février au 11 mars et 2^{ème} période du 14 au 25 mars), en lien avec le référent de proximité et si besoin les coordinateurs santé et les conseillers méthodologiques de territoire

8. Stages hospitaliers de sémiologie clinique (6 ECTS)

Les objectifs généraux des stages correspondent au début de l'exercice des compétences générales qui seront ensuite pratiquées et améliorées dans les 3 années suivantes d'externat :

- Mener un entretien : établir la prise de contact, s'initier aux techniques générales de l'entretien (l'écoute, l'entretien dirigé, la rétroaction, l'adaptation). Situer le patient au fil de la consultation : sa présentation, son expression verbale, sa demande, sa personnalité.
- S'entraîner au déroulement chronologique de la consultation : mener l'entretien personnalisé identifiant le contexte personnel, le ou les motifs de consultation ou d'hospitalisation, l'histoire de la maladie (anamnèse), les antécédents personnels et familiaux, les facteurs de risque ou l'hygiène de vie.
- Réaliser un examen physique orienté par l'histoire pathologique et les doléances du patient, complété par un examen général. Savoir à terme passer d'une sémiologie "par

appareil" à un examen général intégrant de façon systématique les différents appareils et insistant sur l'appareil objet de la plainte.

- Restituer sous forme d'observation les éléments précédents en s'initiant au raisonnement clinique et à une démarche diagnostique à partir de plaintes ou de situations.
- Justifier les examens complémentaires nécessaires pour confirmer ou non les hypothèses diagnostiques.

Les étudiants en DFGSM3 continuent leur apprentissage de la sémiologie. Ils ont deux stages de sémiologie à effectuer de septembre à décembre. L'enseignement d'anglais et de communication médicale se fait pendant la rotation des stages.

Les deux stages se déroulent sur une période de **4 semaines consécutives** tous les matins du lundi au samedi de septembre à décembre. Les étudiants travailleront leurs objectifs de sémiologie sur leurs cours et livres de référence, par la visualisation des vidéos de la faculté, et par des séances pratiques au lit du malade en petits groupes. Les étudiants sont intégrés par ailleurs dans l'activité du service dans lequel ils sont affectés. Ce stage sera réalisé dans les services de médecine ou de chirurgie du CHU de Rouen.

Les objectifs de ce stage sont :

- **De connaître l'examen physique normal et si possible pathologique pour les appareils et thèmes étudiés dans l'année.** Des objectifs de stage sont repris sur une fiche permettant l'auto-évaluation, le suivi personnalisé de l'apprentissage de l'étudiant et contribuant à son évaluation de fin de stage. L'étudiant devra accomplir les objectifs obligatoires durant son stage, et s'efforcer pendant le stage si possible, ou la suite de son cursus, de compléter les autres objectifs ;
- **D'effectuer une révision globale de la sémiologie** afin de disposer des connaissances nécessaires lors des séances d'entraînement et d'évaluation aux stations ECOS de sémiologie
- **De participer à l'activité d'un service clinique**, en apprenant les éléments cliniques et paracliniques propres à la spécialité en question et en s'attachant à observer la pratique par les médecins des "compétences générales" citées plus haut (abord et évaluation du malade, démarche diagnostique, rédaction d'une observation)

Une réunion d'accueil est organisée dans le service pour informer les étudiants sur les objectifs généraux et spécifiques du stage et l'organisation de leur stage.

Choix des stages :

Les étudiants sont répartis en 3 groupes. Au sein de chaque groupe, une lettre de l'alphabet sera tirée au sort. Les étudiants choisiront leur premier stage dans l'ordre alphabétique descendant à partir de la lettre tirée au sort et leur deuxième stage dans l'ordre alphabétique inverse.

La répartition de stage aura lieu sur BBB à partir du 30 août 2021 pour la première période.

Validation des stages

Tous les stages sont obligatoires.

La validation obtenue en stage rentre dans la validation de S1

9. Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) de sémiologie

Cinq stations ECOS seront mises en place en avril. Trois d'entre elles, les stations de sémiologie, auront pour objet de familiariser les étudiants à ce type d'évaluation via des séances d'entraînement organisées par certains étudiants, sous la supervision du groupe

d'enseignants responsables des ECOS. En revanche, la station ECOS de communication et la station ECOS d'anglais seront prise en compte pour la validation de l'UE Anglais et communication.

Les 3 stations de sémiologie sont organisées par les étudiants de 2^{ème} cycle de l'UE construction d'ECOS sous la responsabilité des Prs Vittecoq et Salaun et du Dr Achamrah. La station de communication est sous la responsabilité de monsieur Thierry Wable et la station d'anglais sous la responsabilité de madame Mélanie Auvray Hamel. Les ECOS de DFGSM 3 auront lieu le 6 avril 2022 toute la journée.

10. Modalités de contrôle des connaissances

L'année universitaire comporte deux semestres (S1 et S2) de formation théorique et pratique qui font l'objet d'une validation séparée.

1. Formation théorique

Le contrôle des connaissances théoriques est organisé en deux sessions. La première session fait l'objet de deux périodes d'examens, l'une à l'issue du S1 en décembre, l'autre à l'issue du S2 en mai/juin. La seconde session dite de rattrapage a lieu en une seule période pour chacun des semestres au moins 2 semaines après la délibération du jury du S2 en juin.

En ce qui concerne les UE librement choisies, les deux sessions d'examens sont organisées selon les conditions propres à chacune des UE. Dans tous les cas, les résultats de la première session d'examen doivent être obtenus avant la délibération de la première session du jury du S2 du DFGSM3 et les résultats de la deuxième session avant la délibération du jury de la deuxième session du jury de DFGSM3. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions d'examens par unité d'enseignement (UE) par année d'inscription.

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (en présentiel et/ou sur support numérique), ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques et se font au format SIDES sous forme de QCM simples comprenant 5 items à réponse unique ou multiple et/ou à contexte riche (enrichis), de mini-dossiers progressifs (5 à 7 questions avec ou sans QROC) et/ou des tests de concordance de script (TCS) (S2) et/ou des Keys Features Problems (KFP) avec des questions à réponse unique (QRU), multiple (QRM) et des questions à réponse ouverte et courte (QROC) (S2) selon la discipline et le semestre. Les temps impartis pour répondre aux différentes questions sont : 1 minute pour les QCM classiques ; 2 minutes pour les QCM enrichis, les QCM, les QROC et les TCS, 15 minutes pour les mini-dossiers progressifs, 8 minutes pour les KFP.

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Nutrition et métabolisme (6 ECTS) : 2 mini DP, 20 QCM classiques et 10 QCM enrichis
- UE Agents infectieux- hygiène (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 4 mini-DP
- UE Appareil neurosensoriel (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 4 mini-DP
- UE Bases moléculaires des pathologies (6 ECTS) : 20 QCM classiques et 10 QCM enrichis

La répartition des points pour le calcul de la note de l'UE s'effectue selon les modalités de la plateforme SIDES (répartition SIDES des points entre mini-DP, QCM, QCM enrichis, KFP, TCS, LCA).

A cela s'ajoute la validation des 2 stages de sémiologie

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Bases méthodologiques et introduction à la LCA (3 ECTS) : 12 QCM classiques + 8 QCM enrichis + 1 mini-DP + 1 épreuve de LCA (article en anglais, 1 heure 30)
- UE Santé publique- Médecine légale (3 ECTS) : 20 QCM classiques, 10 QCM enrichis, 2 mini-DP
- UE Appareil locomoteur (6 ECTS) : 20 QCM, 2 KPF, 4 mini-DP, 2 TCS
- UE Anglais et communication (6 ECTS) :
Anglais : rédaction d'un compte-rendu en français d'un article scientifique en anglais (40 % de la note) et station ECOS (60 % de la note)
Communication : examen écrit (40% de la note) et station ECOS (60% de la note).
L'étudiant investi et volontaire pourra acquérir jusqu'à 25% de la note finale obtenue exclusivement aux épreuves écrites grâce à un bonus octroyé au cours des deux années de premier cycle. Cette UE est validée en DFGSM3. 50 % de la note correspond à l'anglais et 50% à la communication.
- UE-Endocrinologie/Diabétologie/Nutrition/Hépatogastroentérologie/Chirurgie digestive (6 ECTS) : 20 QCM, 2 KPF, 4 mini-DP, 2 TCS

Le service sanitaire est validé en 2 temps :

- Partie pratique : rapport de stage fourni par le référent de proximité
- Partie théorique : l'évaluation des acquis académiques sera conduite sous le format d'une proposition d'une méthodologie d'une action de promotion de la santé pour une thématique et un public cible d'intervention fixés. Les étudiants auront quelques jours pour construire leur action. Ce travail sera conduit en petits groupes d'étudiants en DFGSM3 et portera sur une thématique déterminée. Le rendu des travaux et des réflexions du groupe se fera sous forme d'un diaporama.

La validation d'un semestre impose d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré. La validation du semestre impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucune des UE thématiques et intégrées. Ainsi, est considérée comme étant éliminatoire une note < 9/20 pour les UE thématiques et intégrées.

La note de l'UE librement choisie n'est pas intégrée dans le calcul de la moyenne générale des S1 et S2. Cette UE fait l'objet d'une évaluation à part. Elle doit toutefois être validée pour passer en DFASM1.

L'étudiant ajourné en première session à un semestre doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE de ce semestre où il a obtenu une note < 10/20.

Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des UE du semestre \geq 10/20) et aucune note éliminatoire (moyenne < 9/20 pour les UE thématiques et les UE intégrées).

En cas de redoublement, un étudiant conserve le bénéfice d'un semestre validé (S1 ou S2) selon le principe de la capitalisation ; les UE précédemment validées d'un semestre non validé sont capitalisées.

Si un étudiant redoublant n'a qu'une ou deux UE à valider, il sera encouragé à participer aux enseignements d'anglais et de communication, à refaire des stages de sémiologie et éventuellement à réaliser un séjour à l'étranger

2. Formation pratique

Les stages sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée sans délai à la scolarité du DFGSM3 et dans le service d'affectation au chef de service.

Un stage non validé devra être à nouveau effectué selon les conditions proposées par le responsable pédagogique du DFGSM3 et après un entretien systématique entre l'étudiant et le responsable pédagogique du DFGSM3. Le stage non validé sera effectué dans le même service ou dans un service différent de celui de l'affectation initiale, tenant compte du contexte et des circonstances ayant abouti à la non validation du stage et autant que faire se peut des souhaits de l'étudiant. Ce stage sera effectué si possible durant les vacances scolaires.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation de ses stages du ou des semestre(s) dont la formation théorique n'a pas été validée. Néanmoins, des stages complémentaires seront systématiquement proposés.

3. Service sanitaire

L'évaluation porte sur 2 volets, d'une part sur la partie théorique obligatoire (notamment méthodologie d'une action de promotion de la santé) et d'autre part sur le stage. Le service sanitaire est validé si l'étudiant a obtenu une note > ou = à 10 à l'épreuve théorique et si le référent de proximité (qui encadre le stage) a émis un avis favorable dans son rapport.

Les étudiants en ERASMUS sont dispensés du service sanitaire

4. Jurys d'examens

Le jury est présidé par le coordonnateur de l'année et/ou la vice-doyenne à la pédagogie. Le président du jury sera nommé par le président de l'université. Les jurys de première session sont composés des responsables des UE concernées ou de leurs représentants. Le jury est convoqué par le doyen pour la validation des questions de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.

Le jury est souverain. Le jury détermine le niveau de connaissances requis pour chaque composante d'une unité d'enseignement.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. Un étudiant peut toujours solliciter un enseignant afin qu'il lui explique les raisons d'une note inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury valide les conditions d'admission en année supérieure en tenant compte des dispositions du contrat pédagogique.

5. Conditions d'admission en année supérieure

Un étudiant de DFGSM3 est admis à passer en DFASM1 si, à l'issue de la deuxième session d'examens, il a validé la totalité de la formation théorique et pratique des deux semestres du DFGSM3. Aucune dette d'UE n'est admise. Il doit avoir validé une UE libre au cours du DFGSM.

En raison d'un réaménagement du programme du premier cycle des études médicales l'an dernier, les étudiants de DFGSM 3 redoublants peuvent avoir des UE de DFGSM 2 à repasser pour les valider.

11. Délégués

Il est demandé à la promotion d'élire deux délégués qui seront les interlocuteurs uniques de la scolarité et des responsables d'enseignement. Ils participent à la commission de suivi des enseignements et des examens ainsi qu'au rendu des délibérations des jurys. Leur rôle est de servir d'intermédiaire lors des échanges entre les 3 unités distinctes que sont le corps enseignant, la scolarité et les étudiants.

Les interactions doivent alors s'effectuer de manière plurilatérale :

- Servir de porte-parole aux étudiants lorsque des questions, remarques ou critiques sont à rapporter aux enseignants ou à la scolarité (et parfois à l'ensemble de la promotion elle-même)
- Savoir retransmettre et informer avec le plus de justesse et d'impartialité possibles les informations, remarques et attentes qui vous sont transmises par les enseignants et la scolarité
- Ne pas hésiter parfois à assurer la communication directement entre la scolarité et les enseignants, quitte à répéter certaines informations.

12. Séjours ERASMUS

Les étudiants seront avertis d'une réunion d'information dans le courant du mois d'octobre. Le dossier de candidature sera disponible sur le site des Services des Relations Internationales lors du lancement de la « Semaine de la Mobilité », couvrant les mois de novembre et décembre.

13. Situation des étudiants ayant une activité professionnelle

Les étudiants ayant une activité professionnelle durant le DFGSM3 doivent le signaler dès la rentrée universitaire à la scolarité du DFGSM3 et fournir une copie de leur contrat de travail, afin de pouvoir adapter leur affectation à un groupe d'atelier, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés, si cela est compatible avec le calendrier prévisionnel universitaire et en tenant compte des raisons personnelles de l'étudiant qui motivent son activité professionnelle.

Les étudiants ayant une activité professionnelle doivent tenir compte de l'impact que peut avoir l'activité professionnelle sur le déroulement de leurs études médicales et s'interroger sur le recours éventuel au Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) pour améliorer leurs conditions financières. Le responsable pédagogique du DFGSM3 est à la disposition des étudiants pour en discuter. Les étudiants intéressés pourront postuler à partir du DFASM1.

14. Stage d'été DFASM1

La phase du 2ème cycle des études médicales débute en juillet après le jury des épreuves de rattrapage du DFASM3. La promotion des étudiants ayant validé leur DFASM3 fera un stage à plein temps de 5 semaines en Août.

Ce stage fait l'objet d'une rémunération en tant qu'externe. Les étudiants qui justifieraient d'un contrat de travail pendant l'été ou d'une implication dans une association caritative à but non lucratif ou d'un engagement associatif, pourront prendre 1 semaine de congés sans solde, prises sur le stage sur présentation du contrat de travail. Hormis ces possibilités d'absence, des vacances ne seront pas autorisées pendant ce stage.

Cette décision de débiter le 2ème cycle en août a été prise pour permettre d'offrir aux étudiants les 36 semaines de stages nécessaires à la validation du 2ème cycle, comme le prévoit la réglementation.

15. Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.

La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du Pr Valérie Bridoux, du Pr Mathieu Salaün, du Pr Thierry.Wable, du Dr Noëlle Frébourg, du Dr Najate Achamrah et de la vice-doyenne à la pédagogie qui en est membre de droit. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, ...

Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3^{ème} cycle et des autres filières de formation en santé.

Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant. Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

Outre la CAE, des entretiens individuels peuvent être proposés avec le responsable pédagogique des DFASM3 ou la vice-doyenne.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
EN PHARMACIE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2021 – 2022**

**Modifications approuvées par la Commission Pédagogique élargie du
Modifications approuvées par le Conseil de Gestion de l'UFR Santé du
Modifications approuvées par la CFVU de l'Université de Rouen du**

Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie se composent de trois cycles (arrêté du 8 avril 2013) :

- le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP (arrêté du 22 mars 2011 modifié par l'arrêté du 25 octobre 2018) sanctionne le premier cycle. Il comprend 3 années de formations validées par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres sont ceux de la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 et de la réforme modifiant les voies d'accès aux filières MMO et P (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie) qui est entrée en vigueur pour l'année universitaire 2020/2021 selon la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.
- le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques DFASP (arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018) sanctionne le deuxième cycle. Il comprend 2 années de formation validées par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.
- le troisième cycle comporte :
 - soit un cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques,
 - soit un cycle long de huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours de l'internat en pharmacie, en application des dispositions de l'article L. 633-2 du code de l'éducation,
 - la soutenance d'une thèse.

1. Organisation des enseignements

Les années sont constituées d'Unités d'Enseignements (UE) réparties entre des Unités d'Enseignements du tronc commun (UE obligatoires) et des Unités d'Enseignements Librement Choies (UE optionnelles). Chaque année universitaire représente un total de 60 crédits européens (CE).

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, chacune de ces UE étant sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant ou enseignant-chercheur.

Les UE comportent une ou plusieurs matières elles-mêmes constituées d'un enseignement magistral, d'un enseignement dirigé et/ou d'un enseignement pratique. Une UE peut aussi correspondre à un enseignement théorique (cours/ED) coordonné et/ou à des travaux pratiques intégrés.

Chaque enseignement est validé par un examen dont le nombre de points est proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer.

1.1. Organisation de la 2^{ème} année (DFGSP2) – Formation commune de base

2 ^{ème} année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE1 - Communication, informatique, langue étrangère (Responsable : T Wable)	F	4	Anglais		21*		EET(50%) + CC(50%)	EET	1,5	2		S1/S2	2
			Communication	9			EET	EET	0,5	1		S1	1
			Informatique		9*		EET CC (100%)	EET	1,5	1		S2	1
UE2 - Biodiversité et bio-évolution des milieux naturels (Responsable : E. Chosson)	F	6	Organisation animale	14	3		EET CC (100%)	EET	0,5	2		S1	2
			Biologie végétale et fongique	22	6	15*	CC (100%) + TP	EET + TP	1	3-4	1	S2	4
UE3 - Voies d'accès aux substances médicamenteuses (Responsable : T Besson)	F	7,5 6	Chimie organique	9 12	7,5	21*	EET(70%) + CC(30%) + TP-CC (100%)	EET + TP	1	2	1,5	S1/S2	3,5 2
			Chimie thérapeutique	27 24		12*	EET (75%) + CC (25%) + TP	EET + TP	1	3 4	1	S2	3,5 4
UE4 - Sciences biologiques I (Responsable : J.Martinet-A. Chagraoui)	F	7-7,5	Physiologie	22,5	6		CC(100%)	EET	1	3 3,5		S1	3 3,5
			Hématologie	6		3*	EET	EET	0,5	1		S1	1
			Immunologie	15 22	3	12*	EET + TP	EET + TP	1	2 3	1	S1	3
UE5 - Sciences biologiques II (Responsable : I Dubuc)	F	6,5 5	Biologie cellulaire			12*	TP	TP			1	S2	1
			Physiologie	10,5	1,5	12*	CC(100%) + TP	EET + TP	0,5	1,5 2	1	S2	2,5 2
			Pharmacologie moléculaire	16,5	9		EET(70%) + CC(30%)	EET	1	3		S1/S2	3
UE6 - Sciences biologiques III (Responsable : M Pestel-Caron)	F	6,5	Microbiologie	16,5		6*	EET (70%) + CC (30%) + TP	EET + TP	1	2 2,5	0,5	S2	2,5
			Biochimie	19,5 22,5	4,5	12*	EET(70%) + CC(30%) + TP	EOT + TP	1	3 4	1	S2	3 4
UE7 - Sciences analytiques, qualité, hygiène et sécurité (Responsable : P Vérité)	F	10 7	Statistiques	15	3		EET	EET	1	1,5 2		S1	1,5 2
			Gestes de base en laboratoire		3	19,5*	TP	TP			2	S1	2
			Chimie analytique	24	7,5	21*	EET + TP	EET + TP	1,5	4,5 5	1,5	S1	6 5
			Hygiène et sécurité	3			EET	EET	0,5	0,5		S1	0,5
UE8 - Cycle de vie du médicament (Responsable : Ma Skiba)	F	6,5 6	Pharmacie galénique	36	9	21*	EET (60%) + CC(40%)	EET + TP	1,5	5 6	1,5	S1	6-5-6
UE9 - Technologies Pharmaceutiques Sciences Chimiques (Responsable : N. Gharbi)	F	3	Chimie de Synthèse (chimie organique 18h - thérapeutique 12h ET 1,5h ED)		1,5	30*	TP	TP			1	S1	1
			Sciences Analytiques et ingénierie pharmaceutique (Chimie Générale 6h - Gestes de base en labo. 12h - Chimie Ana. 18h + 1,5h ED - Hygiène et sécurité 3h CM - Galénique 18h + 1,5h ED)	3	3	54	CC(100%)	EET			2	S1	2
UE10 - Technologies Pharmaceutiques Sciences Biologiques (Responsable : E. Chosson)	F	3	Geste de base de Biologie (3h) Biologie végétale et fongique (15h)			18*	TP	TP			0,5	S2	0,5
			Biologie cellulaire (12h) et Physiologie (12h)			24*	TP	TP			1	S2	1
			Biologie Médicale (Hématologie (3h) - Immunologie (12h) - Microbiologie (6h) - Biochimie (12h))			33*	TP	TP			1,5	S2	1,5

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

2 ^{ème} année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE opt 1 (Responsable : F Estour)	O	3	Bases moléculaires de chimie thérapeutique et de biochimie	24-18	6	6	EET + TP	EET + TP	1,5	3-2	1	S1	3
UE opt 2 (Responsable : C Barbot)	O	3	Chimie inorganique et bioinorganique pharmaceutique	15	3	12*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
UE opt 3 (Responsable : P Vérité)	O	3	Initiation au contrôle des médicaments	15		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
UE opt 4 (Responsable : T. Castanheiro)	O	3	Sciences fondamentales pour la santé	15	15		CC (100%)	EET	1	3		S1	3
UE opt 5 (Responsable : I Dubus)	O	3	Nutrition du sujet bien portant	28,5	1,5		EOT- CC (100%)	EOT EET		3		S2	3
UE opt 6 (Responsable : E Chosson)	O	3	Risques liés à l'environnement : reconnaissance des végétaux, animaux et champignons toxiques			30*	TP	TP			3	S2	3
UE opt 7 (Responsable : Mo Skiba)	O	3	Initiation au développement galénique	15		15*	EET + TP		1	2	1	S2	3
UE opt 8 (Responsable : C Monteil)	O	3	Hydrologie et thermalisme	15	3	12*	EET + TP	EOT + TP	0,5	2	1	S2	3
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET	EET	1	3		S1/S2	3

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

1.2. Organisation de la 3^{ème} année (DFGSP3) – Formation commune de base

3 ^{ème} année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE1 - Communication, informatique, langue étrangère (Responsable : T Wable)	F	4	Anglais		22 20*		EET(50%) + CC(50%)	EET	1,5	2		S1/S2	2
			Communication	9			EET	EET	0,5	1		S2	1
			Informatique (certification PIX)		9- 12*		EET	EET	1,5	1		S1	1
UE2 - Analyse qualité - substances médicamenteuses d'origine naturelle (Responsable : P Vérité)	F	6,5	Chimie analytique	10,5	1,5	3*	EET	EET	1	1,5		S1	1,5
			Pharmacognosie	27	3	21*	EET + TP	EET + TP	1,5	3	2	S1	5
UE3 - Troubles du métabolisme et diabètes (Responsable : I Dubus)	F	5	Enseignements coordonnés	39	4,5	9*	EET(70%) + CC(30%) + TP	EET + TP	1,5	4	1	S1	5
UE4 - Santé publique (Responsable : MC Concé-Chemtob)	F	7	Toxicologie	31,5			EET	EET	1	3		S1	3
			Sécurité sociale	10,5			EET	EET	0,5	1		S1	1
			Droit pharmaceutique	24			EET	EET	1	3		S2	3
UE5 - Douleur et inflammation (Responsable : N Dourmap)	F	4	Enseignements coordonnés	38	3		EET	EET	1,5	4		S1	4
UE6 - Parasito-mycologie (Responsable : L Favennec)	F	7	Parasitologie	18	1,5	12*	EET (70% 50%) + CC (30%-50%) + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
			Mycologie médicale	18	1,5	9*	EET (70% 50%) + CC (30%-50%) + TP	EET + TP	1	2	0,5	S2	2,5
			Mycologie générale	9	3		CC (100%)	EET	0,5	1,5		S1	1,5
UE7 - Glandes endocrines (Responsable : C Tharasse)	F	3	Enseignements coordonnés	30	3		EET	EET	1,5	3		S2	3
UE8 - Biopharmacie (Responsable : Mo Skiba)	F	7	Pharmacie galénique	18	3	15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S2	3
			Pharmacologie générale	21	6		EET	EET	1,25	2,5		S1	2,5
			Pharmacocinétique	12	3		EET	EET	1	1,5		S2	1,5
UE9 - Infectiologie (Responsable : M Pestel-Caron)	F	7,5	Bactériologie	16,5		21*	EET + TP EET (70%) + CC (30%)	EET + TP	1	2,5	1,5	S2	4
			Thérapeutique antibactérienne	27			EET + TP EET (70%) + CC (30%)	EET	1,5	3,5		S2	3,5
UE10 - Néphrologie (Responsable : G Gargala)	F	3	Enseignements coordonnés	28,5	3		EET	EET	1,5	3		S2	3

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

UE opt 1 (Responsable : F Estour)	O	3	Etude et identification de produits d'intérêt biologique	12	10	9*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
UE opt 2 (Responsable : R Varin)	O	3	Pharmacie clinique	20	10		EET	EET	1	3		S1	3
UE opt 3 (Responsable : E Chosson)	O	3	Mycologie appliquée	6	4,5	18*	CC (100%) + TP	EET + TP	0,5	1	2	S1	3
UE opt 4 (Responsable : P Vérité)	O	3	Méthodes chromatographiques et contrôle du médicament	13		18*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S2	3
UE opt 5 (Responsable : M Pestel-Caron)	O	3	Préparation au concours d'internat	7,5	21	4*	EET + TP	EET + TP	1	2,5	0,5	S2	3
UE opt 6 (Responsable : C Monteil)	O	3	Santé et environnement	25	5		EET CC (100%)	EET	1	3		S2	3
UE opt 7 (Responsable : F Estour, P Vérité, J Martinet)	O	3	Tutorat	3			CC	CC		3		S1/S2	3
UE opt 8 (Responsable : J Ladner)	O	3	Santé mondiale	15	1,5		EET	EOT	2	3		S2	3
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET ou CC selon UE	EET	1	3		S1/S2	3

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit TerminalF Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral TerminalO optionnelle (UE librement choisie)
CC Contrôle Continu

1.3. Organisation de la 4^{ème} année (DFASP1) – Formation commune de base

1 ^{ère} année DFASP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE1 - Système nerveux central I (Responsable : JM Vaugeois)	F	6	Physio-pharmacologie	28,5	3	24*	EET + TP	EET + TP	1,5	3,5	1	S1	4,5
			Chimie thérapeutique	9			EET	EET	0,5	1,5		S1	1,5
UE2 - Thérapeutique anti-cancéreuse (Responsable : M Malleter)	F	3	Enseignements coordonnés	24			EET	EET	1	3		S1	3
UE3 - Infectiologie (Responsable : C Tharasse)	F	6	Syndromes infectieux	6	18*		EET	EET	1,5	2,5		S1	2,5
			Virologie	16,5			EET	EET	1	2		S1	2
			Thérapeutique anti-virale	9			EET	EET	0,5	1,5		S1	1,5
UE4 - Hématologie, immunologie et biothérapies (Responsable : P. Billoir)	F	4	Hématologie	16,5		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
			Immunologie et biothérapies	10,5			EET	EET	0,5	1		S1	1
UE 5 - Appareil digestif (Responsable : G Gargala)	F	2	Enseignements coordonnés	19,5	3		EET	EET	1	2		S1	2
UE6 - Appareil pulmonaire (Responsable : G Gargala)	F	2	Enseignements coordonnés	19,5			EET	EET	1	2		S1	2
UE7 - Toxicologie clinique et vigilance thérapeutique (Responsable : C. Monteil)	F	4	Toxicologie	16,5		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
			Vigilance thérapeutique	9			EET	EET	0,5	1		S1	1
UE8 - Appareil cardio-vasculaire (Responsable : J Bellien)	F	5	Enseignements coordonnés	43,5	12*		EET	EET	2,5	5		S2	5
UE9 - Système nerveux central II (Responsable : N Dourmap)	F	3	Neurologie	33	2		EET	EET	1,5	3		S2	3
UE10 - Reproduction (Responsable : JM Vaugeois)	F	2	Enseignements coordonnés	25,5			EET	EET	1	2		S2	2
UE11 - Santé publique, politique de santé, éthique (Responsable : R Varin)	F	2	Enseignements coordonnés	30			EET	EET	1,5	2		S2	2
UE12 - Formation au service sanitaire (Responsable : J Bellien)	F	3	Enseignements coordonnés	30			EET	EET	1	3		S1	3

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

UE opt 1 (Responsable : J Costentin)	O	3	Toxicomanies et addictions	28,5			EET	EET	1,5	3		S1	3
UE opt 2 (Responsable : M Guérin)	O	3	Préparation au TOEIC 1	30*			EET	EET	2	3		S1	3
UE opt 3 (Responsable : T Besson)	O	3	Chimie et développement durable	30			EET	EET	1	3		S1	3
UE opt 4 (Responsable : C Monteil)	O	3	Médicaments et toxicologie cellulaire	19	6		EET	EET	1	3		S1	3
UE opt 5 (Responsable : E Chosson)	O	3	Mycologie appliquée	6	4,5	24 18*	CC (100%) + TP	EET + TP	0,25 0,5	0,5 1	2,5 2	S1	3
UE opt 6 (Responsable : H Elomri)	O	3	Huiles essentielles et aromathérapie	10,5	3	12*	EET + TP	EET+TP	1	2	1	S2	3
UE opt 7 (Responsable : M Guérin)	O	3	Préparation au TOEIC 2	30*			EET	EET	2	3		S2	3
UE opt 8 (Responsable : M Pestel-Caron)	O	3	Biologie médicale			24*	TP	TP			3	S2	3
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET ou cc selon UE	EET	1	3		S1/S2	3

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

1.4. Organisation de la 4^{ème} année (DFASP1) – Parcours spécialisés

1 ^{ère} année DFASP parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Officine 1 - Dispensation des médicaments et autres produits de santé (Responsable : ML-Groult-F. Bounoure)	F	4	Pharmacologie	20			EET	EET	1	2,5		S2	2,5
			Education thérapeutique	12*			EET	EET	1	1,5		S2	1,5
UE Officine 2 - Activités spécialisées à l'officine (Responsable : ML-Groult- Ma. Skiba)	F	8	Nutrition	20			EET	EET	1	2,5		S2	2,5
			Phytothérapie	12	10	6*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S2	3
			Dermopharmacie	19			EET	EET	1	2,5		S2	2,5

1 ^{ère} année DFASP parcours Internat	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Internat 1 - Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques I (Responsable : M Pestel-Caron)	F	4	Préparation au concours internat - QCM	28,5	10,5		EET	EET	1,5	4		S2	4
UE Internat 2 - Exercices d'application en sciences pharmaceutiques (Responsable : M Pestel-Caron)	F	4	Préparation au concours internat - Exercices d'application	18	30		EET	EET	2	4		S2	4
UE Internat 3 - Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques II (Responsable : M Pestel-Caron)	F	4	Préparation au concours internat - Dossiers cliniques	19,5	7,5		EET	EET	3	4		S2	4

1 ^{ère} année DFASP parcours Industrie/Recherche	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Industrie 1 - Recherche, développement et enregistrement du médicament. Démarche qualité (Responsable : P Vérité)	F	7	Recherche, développement et enregistrement du médicament	61			EET	EET	2	7		S2	7
UE Industrie 2 - Gestion budgétaire. Gestion des ressources humaines (Responsable : P Vérité)	F	2,5	Gestion budgétaire industrielle	16			EET	EET	1	1,5		S2	1,5
			Gestion des ressources humaines, animation d'équipe et formation	8			EET	EET	0,5	1		S2	1
UE Industrie 3 - Projet professionnel (Responsable : P Vérité)	F	2,5	Projet professionnel			35*	TP	TP			2,5	S2	2,5

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

1.5. Organisation de la 5ème année (DFASP) – Parcours

2 ^{ème} année DFASP parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1/S2	30
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2	2
UE Officine 1 - Activités spécialisées à l'officine I (Responsable : I Dubuc)	F	6 7	Pharmacologie	20			EET	EET	1	2,5		S1	2,5
			Conseil aux voyageurs	12			EET	EET	0,5	1,5		S1	1,5
			Toxicologie d'urgence	15			EET	EET	0,5	2		S1	2
			Préparation à la vaccination	6		1,5*	EET	EET	0,5	1		S2	1
UE Officine 2 - Activités spécialisées à l'officine II (Responsable : ML-Grouit Ma. SKIBA)	F	7	Thérapeutique alternative	9			EET	EET	0,5	0,5		S1	1,0,5
			Pharmacie vétérinaire	18			EET	EET	1	2		S1	2
			Mycologie officinale I	4,5	1,5*	12*	CC (100%) + TP	EET + TP	0,25 0,5	0,5	1,25 1,5	S1	1,25 2
			Anglais		6*		CC (100%)	EOT	0,5	0,5		S1	0,5
			Communication			22.5*		EOT(40%) + CC(60%)	EOT		2		S1/S2
UE Officine 3 - Suivi thérapeutique des patients (Responsable : G Gargala)	F	6 5	Educative thérapeutique	12,5*			EET	EET	0,5	2 1		S2	2 1
			Conseils à l'officine	29			EET	EET	1	3		S2	3
			Dispensation d'ordonnances		10*		EET	EET	0,5	1		S2	1
UE Officine 4 - Comptabilité, gestion et management de l'officine (responsable : MC Concé-Chemtab)	F	4	Comptabilité et gestion de l'officine	30			EET	EET	1	3		S2	3
			Législation et droit du travail	12			EET	EET	0,5	1		S2	1
UE Officine 5 - Activités spécialisées à l'officine III (Responsable : C Tharasse)	F	5	Thérapeutique anti-infectieuse		12*		EET	EET	0,5	2		S2	2
			Compléments alimentaires	8			EET	EET	0,5	1		S2	1
			MAD-HAD	16			EET	EET	0,5	2		S2	2

2 ^{ème} année DFASP parcours Internat	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1/S2	30
Stage recherche	F	4	Stage recherche									S2	4
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2	2
UE Internat 1 - Connaissance pharmaceutiques générales (Responsable : M Pestel-Caron)	F	9	Préparation au concours internat - Dossiers cliniques	47			EET	EET	3	9		S1	9
UE Internat 2 - Exercices d'application en sciences pharmaceutiques (Responsable : M Pestel-Caron)	F	6	Préparation au concours internat - QCM et exercices d'application		50		EET	EET	3,5	6		S1	6
UE Internat 3 - Préparation à la prise de fonction d'interne en pharmacie (Responsable : M Pestel-Caron)	F	9	Aspects éthiques et juridiques de la vie hospitalière	18			EET	EET	1	2-3		S2	2-3
			Cas clinico-biologiques et thérapeutiques		21 6		EOT	EOT		2 1		S2	2 1
			Initiation à la recherche bibliographique	1,5	19.5*		EOT	EOT		2		S2	2
			Biotechnologies	15			EET	EET	1	2		S2	2
			Assurance qualité en laboratoire	9			EET	EET	0,5	1		S2	1

2^{ème} année DFASP parcours Industrie	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1	30
Application industrielle Stage professionnalisant	F	4	Stage industriel									S2	4
	F	4	Evaluation de stage				EOT			4		S2	4
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2	2
UE Industrie 1 - Anglais, initiation à la recherche, informatique (Responsable : P Vérité)	F	4	Initiation à la recherche bibliographique	1,5	19.5*		EOT	EOT		2		S2	2
			Informatique		15*		CC	EET		2		S1	2
UE Industrie 2 - Enregistrement et économie des médicaments et autres produits de santé (Responsable : P Vérité)	F	6	Dossier d'AMM et environnement économique du médicament. Développement des produits de santé spécifiques	40- 52				EET	EET	1,5	6	S2	6
UE Industrie 3 - Production, distribution et valorisation des médicaments (Responsable : P Vérité)	F	10	Organisation générale et économie du médicament. Production pharmaceutique	84 96	14			EET	EET	2	10	S2	10

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

1.5. Organisation de la 6^{ème} année (3^{ème} cycle court) – Parcours Officine

6 ^{ème} année parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Officine 1 - Activités spécialisées à l'officine IV (Responsable : I Dubuc)	F	6 5	Prise en charge du toxicomane à l'officine	3- 4	6- 4*		CC	EOT		1		S1	1
			Gestion, comptabilité, merchandising	6			EET	EET	0,5	1		S1	1
			Surveillance d'une grossesse	6-7,5			EET	EET	0,5	1		S1	1
			Accompagnement de la naissance à la petite enfance	9 6	3		EET	EET	0,5	1		S1	1
			Accompagnement en oncologie	10,5 4,5	4,5 8		EET	EET	0,5	2 1		S1	2 1
UE Officine 2 - Activités spécialisées à l'officine V (Responsable : ML Gréult Bounoure)	F	11 12	Plantes toxiques	3		8*	EET + TP	EET + TP	0,5	1 0,75	1 0,75	S1	2 1,5
			Mycologie officinale II		3	8-22 * (dont 7h sortie et 7h expo)	CC (100%) + TP	EET + TP	0,25 0,5	0,5	0,75- 1	S1	1 0,5
			Pharmacologie appliquée à l'officine	3	24		EET	EET	1,5	3 4		S1	3 4
			Dispensation officinale et communication	6	32 24*		EET(70%) + EOT(30%)	EET(70%) + EOT(30%)	1,5	4		S1	4
			Préparation à la vaccination	6	1,5	1,5*	EET	EET	0,5	1		S1	1
UE Officine 3 - Préparations magistrales et autres produits de santé (Responsable : C Detunq)	F	6	Préparations magistrales officinales	3		23 8*	TP	TP			3 2	S1	3 2
			Qualité à l'officine	12 18	4- 6*		EET EET(75%) + CC(25%)	EET	0,5	3	2 3	S1	2 3
			Petit matériel, orthèses et pansements	6	3		EET	EET	0,5	1		S1	1
UE Officine 4 - Droit pharmaceutique et sécurité sociale (responsable : MC Concé-Chentob)	F	3 4	Bases réglementaires de l'exercice officinal	24 26			EET	EET	1	3		S1	3 4
UE Officine 5 - Education thérapeutique et préparation aux entretiens thérapeutiques (Responsable : R Varin)	F	4 3	Education et entretiens thérapeutiques	9 6*	4,5 10*		CC	EOT		2		S1	2 3
			Entretiens thérapeutiques	4,5	10,5-10		CC	EOT		2		S1	2
Stage officinal	F	30	Stage officinal									S2	30

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit TerminalF Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

2. Choix des UE Optionnelles

Chaque étudiant doit valider 6 CE d'UE Optionnelles chaque année dont le choix doit être fait dans un délai de 15 jours maximum après le début du semestre. Pour ces UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir parmi les UE optionnelles (3 CE) proposées par le département pharmacie chaque semestre d'année :

- En DFGSP2
- UE Bases moléculaires de chimie thérapeutique et de biochimie
 - UE Chimie physique et inorganique
 - UE Initiation au contrôle des médicaments
 - UE Sciences fondamentales pour la santé**
 - UE Nutrition du sujet bien portant
 - UE Risques liés à l'environnement : végétaux, animaux et champignons toxiques
 - UE Initiation au développement galénique
 - UE Hydrologie et thermalisme
 - UE Initiation à la recherche
- En DFGSP3
- UE Etude, identification et détermination structurale de produits d'intérêt biologique
 - UE Pharmacie clinique
 - UE Mycologie appliquée**
 - UE Méthodes chromatographiques et contrôle du médicament
 - UE Préparation au concours d'internat
 - UE Santé et environnement
 - UE Santé mondiale
 - UE Tutorat et communication
 - UE Initiation à la recherche
- En DFASP1
- UE Toxicomanies et addictions
 - UE Préparation TOEIC 1
 - UE Chimie et développement durable
 - UE Médicaments et toxicologie cellulaire
 - UE Mycologie appliquée
 - UE Huiles essentielles et aromathérapie
 - UE Préparation au TOEIC 2
 - UE Biologie médicale
 - UE Initiation à la recherche

Les étudiants s'orientant vers la recherche peuvent valider 3 ou 6 CE d'UE Optionnelles en choisissant de suivre une UE d'Initiation à la recherche parmi les différentes UE d'initiation à la recherche proposées par l'UFR :

- UE Alimentation et nutrition (à partir de DFGSP2)
- UE Biochimie métabolique et régulation (à partir de DFGSP2)
- UE Biostatistiques appliquées à la médecine. Méthodes approfondies (à partir de DFGSP2)
- UE Développement galénique, production, bioproduction et ingénierie pharmaceutique (à partir de DFGSP3)
- UE Etude physico-chimique des molécules d'intérêt biologique ou thérapeutique et de leurs produits de dégradation (à partir de DFGSP3)
- UE Immunologie fondamentale et humaine (à partir de DFGSP3)
- UE Méthodes en pharmacologie clinique et formation aux essais cliniques (à partir de DFGSP3)
- UE Méthodes moléculaires en génétique médicale : applications au cancer (à partir de DFGSP2)
- UE Parasitologie humaine (à partir DFGSP3)**
- UE Pathogénie moléculaire des micro-organismes (à partir de DFASP1)
- UE Pharmacologie fondamentale cellulaire et moléculaire (à partir de DFGSP3)
- UE Pharmacologie cardio-vasculaire et neuro-psychopharmacologie (à partir de DFGSP3)
- UE Stage et mémoire (à partir de DFGSP3)

Le nombre de CE attribués par UE d'Initiation à la recherche validé est variable selon la charge de travail demandé dans ces UE. Lorsque qu'une UE d'Initiation à la recherche est organisée sur un semestre, elle compte pour 3 CE d'UE Optionnelle. Cependant, certaines UE d'Initiation à la recherche étant organisées sur la durée entière de l'année universitaire et comptabilisées pour 6 CE, la note obtenue par un étudiant sera reportée à la fois comme note d'UE Optionnelles du 1^{er} et du 2^{ème} semestre de l'année.

En DFGSP3, l'UE Tutorat et communication est une UE à accès limité. Elle s'adresse à des étudiants ayant en charge un tutorat pour les étudiants de DFGSP2, sous la responsabilité de l'enseignant responsable de la matière concernée.

La validation de cette UE Tutorat est établie sur la base d'une note d'appréciation du tuteur attribuée par l'enseignant de la matière. En cas de non validation de cette UE à la 1^{ère} session, une session de rattrapage sera organisée et portera sur un examen oral de l'étudiant sur le tutorat de la matière dont il était en charge pour le tutorat.

3. Choix des filières

Au cours de la 4^{ème} année, chaque étudiant devra choisir, en fonction de son projet professionnel, une filière spécialisée parmi les 3 parcours Officine, Industrie et recherche ou Internat. Le choix de filière conduit les étudiants à suivre les enseignements spécialisés de la filière choisie en 4^{ème} et en 5^{ème} année.

Le choix d'une filière par un étudiant est soumis à l'approbation du jury d'orientation professionnelle (voir rubrique 10 - Projet d'orientation professionnelle).

Tout changement de filière est soumis à l'approbation du responsable de la filière concernée et du directeur du département Pharmacie.

4. Enseignements obligatoires

Les étudiants ont l'obligation d'assister aux enseignements intégrés et aux travaux pratiques.

4.1. Cours et enseignements dirigés

La présence à certains cours ou enseignements dirigés est obligatoire, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. L'obligation de présence à ces enseignements est annoncée par le responsable aux étudiants en début d'année. Par conséquent, les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances organisées dans chaque série de cours ou d'enseignements dirigés obligatoires. Toute absence ou tout retard non justifié entraîne automatiquement la non-validation de cet enseignement à la première session.

Il peut être toléré, à titre exceptionnel, une absence ou un retard non justifié, qui pourra alors être compensée par un travail personnel de l'étudiant.

Dans les filières spécialisées (officine, internat, industrie) de 4^{ème} année (DFASP1), de 5^{ème} année (DFASP2) et de 6^{ème} année, la présence des étudiants aux enseignements sera régulièrement contrôlée.

4.2. Travaux pratiques

Pour les travaux pratiques, chaque étudiant doit se munir d'une blouse en coton et d'une paire de lunettes de sécurité.

La présence aux travaux pratiques est **obligatoire**, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. Par conséquent, **les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances** organisées dans chaque série de travaux pratiques.

Au cours d'une séance de travaux pratiques, l'enseignant responsable peut exclure un étudiant pour une infraction aux consignes de sécurité. Cette exclusion est alors considérée comme une absence injustifiée. L'étudiant peut faire appel de cette mesure d'exclusion auprès du directeur du département Pharmacie.

L'étudiant est en droit de quitter la séance de travaux pratiques sans encourir de sanction, en raison d'un défaut majeur de sécurité qu'il doit signaler au directeur du département Pharmacie. Si l'enseignant responsable de l'enseignement pratique considère que cette attitude n'est pas justifiée, il soumet ce cas au directeur du département Pharmacie qui statue en dernier ressort.

En cas d'absence à une ou plusieurs séances de travaux pratiques, et/ou à un contrôle terminal de travaux pratiques, l'étudiant doit fournir une pièce justificative au responsable des travaux pratiques (avec copie à la scolarité) dans les 15 jours ouvrés suivant l'absence. Les justificatifs fournis hors délai ne seront pas pris en compte, sauf en cas de force majeure ayant empêché de les remettre dans les délais (longue maladie, hospitalisation...). Le caractère « justifié » d'une absence s'apprécie par des raisons de santé dûment légitimées ou un événement à caractère exceptionnel (décès d'un parent, conjoint, descendant ou ascendant direct...).

Si l'absence est considérée comme justifiée par l'enseignant, celui-ci proposera à l'étudiant un rattrapage. En cas d'impossibilité de rattrapage (délai...) et d'absence justifiée, sur décision du directeur du département Pharmacie, une épreuve compensatoire (analyse de document, travail personnel...) sera proposée par le responsable de l'enseignement au cours du semestre de l'enseignement concerné et notée. La note obtenue par l'étudiant à cette épreuve de substitution aura alors valeur de note de TP.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve de travaux pratiques, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1^{ère} session de l'année. Il passera la 2^{ème} session.

5. Organisation des examens et contrôle des connaissances

L'inscription annuelle à l'Université tient lieu d'inscription aux examens.

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue lors de 2 sessions d'examens sous la forme d'épreuves écrites ou orales et/ou d'épreuves de contrôle continu. Une 1^{ère} session est organisée en janvier pour le 1^{er} semestre et en avril/mai pour le 2^{ème} semestre de l'année. Une 2^{ème} session (rattrapage) est organisée dans un délai minimum de 15 jours après la publication des résultats de la 1^{ère} session.

Certaines matières comportent un contrôle continu obligatoire pour l'ensemble des étudiants, et qui rentre pour un certain pourcentage dans la note finale d'examen de la 1^{ère} session.

Les épreuves écrites sont toujours anonymes.

Un étudiant se présentant en retard à une épreuve peut être admis à composer si ce retard n'excède pas 15 minutes après le début de l'épreuve. Il ne bénéficie dans ce cas d'aucun délai supplémentaire pour remettre sa copie.

Un étudiant ne pourra quitter la salle avant un temps de 15 minutes après le début de l'épreuve, même s'il rend copie blanche.

Tout mode de communication avec l'extérieur est interdit. La découverte pendant une épreuve d'examen de tout matériel de communication (téléphone portable ou autre) même éteint entraînera sa saisie immédiate par les surveillants de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par le Président de l'Université à l'encontre de l'étudiant concerné. Dans cette éventualité, le matériel saisi sera transmis au service des affaires juridiques pour être présenté à la section disciplinaire.

Sauf indication contraire, l'utilisation de tous supports de cours est interdite.

L'utilisation des calculatrices est autorisée dans certaines matières, sous réserve de l'accord du responsable de la matière et que la calculatrice serve à des fins exclusives de calculs et pour l'usage d'un seul candidat. La liste exhaustive des calculatrices sera communiquée aux étudiants.

Les demandes de tiers temps devront être déposées avant le 1^{er} décembre de l'année universitaire en cours, sauf cas imprévisibles, auprès du médecin conseil de la Médecine Préventive.

Les étudiants étrangers, dans le cadre d'échanges interuniversitaires, sont autorisés à utiliser des dictionnaires de langue (version papier en un volume) au cours des examens.

Le calendrier des épreuves écrites et/ou orales et de contrôle continu est exclusivement communiqué par affichage au moins 15 jours avant le début de la session des examens. Cet affichage tient lieu de convocation.

6. Gestion des absences aux examens terminaux et aux contrôles continus

Dans le cadre des examens terminaux, l'absence d'un étudiant à une épreuve quelconque d'une UE est automatiquement sanctionnée par la notation ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) à l'épreuve correspondante, empêchant le jury de délibérer. Elle entraîne l'annulation de la validation de l'UE correspondante et ne peut donner lieu à aucune compensation entre UE. L'étudiant est déclaré défaillant (noté DEF). Si l'étudiant est absent à un examen de la 1^{ère} session, il peut se présenter à la 2^{ème} session.

En cas d'absence justifiée à une (des) épreuve(s) de la 2^{ème} session, le directeur du département Pharmacie peut décider de façon exceptionnelle de conserver la note obtenue à la même épreuve de la 1^{ère} session ou d'organiser une épreuve spéciale de rattrapage pour cet étudiant. La justification d'absence doit alors être fournie à la scolarité dans un délai de 15 jours après l'épreuve.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) au contrôle continu, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1^{ère} session de l'année.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif auprès de la scolarité dans un délai de 15 jours. Le responsable de la matière se prononcera alors pour proposer une épreuve de substitution ou prendre en compte la moyenne à partir d'un minimum de 2 autres notes de contrôle continu de la matière.

7. Validation des enseignements

7.1. Validation des UE

Pour chacune des UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des épreuves organisées soit par un Examen Terminal (ET), qu'il soit écrit (EET) ou oral (EOT), soit par un Contrôle Continu (CC) ou par ces deux modes de contrôle combinés.

Lors de l'évaluation des connaissances et aptitudes d'un étudiant, une note est attribuée à chaque épreuve (épreuve théorique écrite ou orale, contrôle continu, épreuve pratique, réalisation d'exposé et/ou de rapport écrit). Cependant, certains modules d'enseignement ne comportant qu'un très faible nombre d'heures de travaux pratiques, la note de travaux pratiques pourra être intégrée à la note d'épreuve théorique.

Les modalités des épreuves pratiques sont définies par le responsable de l'enseignement pratique correspondant, en concertation avec le responsable de l'enseignement théorique. La notation peut porter sur un contrôle continu sur chaque manipulation ou groupe de manipulations et/ou sur des épreuves régulièrement organisées en vue de la notation pendant la durée des travaux pratiques.

Une UE est constituée d'une ou de plusieurs matières, elles-mêmes donnant lieu à une ou plusieurs épreuves théoriques et/ou pratiques. La note d'une UE est égale à la somme des notes des épreuves de cette UE.

Une UE est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une note d'UE supérieure ou égale à 10/20.

Une note d'UE inférieure à 7/20 8/20 est éliminatoire. Si la note d'une UE est inférieure à la note éliminatoire 7/20 8/20, l'UE n'est pas validée et elle n'est pas compensable.

L'étudiant conserve pour la 2^{ème} session les UE validées lors de la 1^{ère} session.

Une UE validée est définitivement acquise. Elle ne peut être passée à nouveau par l'étudiant même en vue d'améliorer sa note.

Si l'étudiant a une note globale supérieure à 10/20 et plusieurs notes d'UE inférieures à 7/20, la non-validation de l'année à la première session conduit l'étudiant à repasser à la 2^{ème} session toutes les UE où il a eu une note inférieure à 10/20.

Si un étudiant a une note globale inférieure à 10/20, la non validation de l'année à la première session conduit l'étudiant à repasser à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

La non validation note globale de l'année inférieure à 10/20 et/ou note d'une UE inférieure à 8/20) à la 1^{ère} session conduit l'étudiant à repasser à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

Dans les UE non validées que l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session, il doit repasser toutes les épreuves théoriques et ou pratiques dont la note est inférieure à 10/20.

~~Dans les UE non validées à la 1^{ère} session d'examens, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les épreuves terminales théoriques et/ou pratiques dont la note est inférieure à 10/20.~~

Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont maintenues de la 1^{ère} à la 2^{ème} session. Cependant, dans une UE non validée, un étudiant peut demander à repasser une épreuve à laquelle il a obtenu la moyenne à la 1^{ère} session. Dans ce cas, l'étudiant doit en faire la demande par écrit au moins 15 jours avant l'examen de la 2^{ème} session auprès du service de la scolarité.

La note de la 2^{ème} session se substitue à celle de la 1^{ère} session même si elle est inférieure.

Dans le cas où un étudiant obtient une note globale de l'année supérieure à 10/20 et qu'il n'a qu'une seule note éliminatoire, il ne repasse à la 2^{ème} session que l'épreuve (ou les épreuves) à laquelle (auxquelles) il n'a pas obtenu la moyenne, de l'UE dans laquelle il a eu la note éliminatoire. Toutes les notes des autres épreuves de toutes les autres UE de la 1^{ère} session sont alors conservées pour la 2^{ème} session.

La 2^{ème} session d'une épreuve de travaux pratiques peut, sur décision du responsable des travaux pratiques de la matière, se faire soit sous forme d'une épreuve pratique, soit sous forme d'une épreuve écrite ou orale portant sur les travaux pratiques à repasser. Les étudiants seront informés des changements de modalités au moins 15 jours avant l'épreuve.

7.2. Validation de l'année

La somme des notes obtenues aux différentes UE au cours de l'année universitaire constitue la note globale de l'année.

Pour valider la formation de l'année et passer dans l'année supérieure, l'étudiant doit avoir obtenu au moins la moyenne (10/20) à la note globale de l'année, par validation des UE directement ou par compensation, et aucune note éliminatoire.

Les mentions sont attribuées selon les modalités suivantes :

$10/20 \leq$ note de l'année $< 12/20$	mention passable
$12/20 \leq$ note de l'année $< 14/20$	mention assez-bien
$14/20 \leq$ note de l'année $< 16/20$	mention bien
$16/20 \leq$ note de l'année	mention très-bien

Les étudiants ayant intégralement validé les 2^{ème} et 3^{ème} années ainsi que le stage officinal d'initiation se verront attribuer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) nécessaire pour s'inscrire en 4^{ème} année.

Les étudiants ayant intégralement validé les 4^{ème} et 5^{ème} années ainsi que le certificat de synthèse pharmaceutique se verront attribuer le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) nécessaire pour s'inscrire en 6^{ème} année.

7.3. Redoublement de l'année

En cas d'échec à la 2^{ème} session, l'étudiant est amené à redoubler l'année.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les UE validées. Dans les UE qui n'ont pas été validées, l'étudiant doit repasser toutes les épreuves écrites et/ou orales. Concernant les travaux pratiques, l'étudiant redoublant doit refaire et valider les travaux pratiques pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Le passage de 2^{ème} en 3^{ème} année (et de 4^{ème} en 5^{ème} année) peut, sur décision du directeur du département Pharmacie, être autorisé dans le cas où un étudiant a obtenu la moyenne (10/20) à la note globale de l'année avec **une seule note éliminatoire à une UE.**

~~soit une seule note éliminatoire à une UE optionnelle.~~

~~soit une seule note éliminatoire à une UE de formation commune de base (FCB) et la moyenne (10/20) à toutes les autres UE de l'année.~~

Dans ce cas, il doit obligatoirement rattraper et valider cette UE au cours de l'année suivante pour pouvoir passer dans le cycle supérieur (DFASP). L'UE doit alors être validée indépendamment avant la fin de l'année suivante. L'étudiant se présente à toutes les épreuves de l'UE à valider, sauf à celles de TP si sa note est égale ou supérieure à 10/20. **En cas de note inférieure à 10/20 l'étudiant devra refaire les séances de TP.** Il doit obtenir obligatoirement une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 calculée sur l'ensemble des matières de l'UE (y compris la note de TP reportée de l'année précédente) sans compensation avec les autres UE de l'année. Cette disposition s'applique également pour le passage de 4^{ème} en 5^{ème} année.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits ci-dessus peut être accordée par le président de l'université sur avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP). Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

8. Organisation des stages

8.1. Stage officinal d'initiation (FCB)

Le stage officinal d'initiation est accompli pendant la période estivale de vacances universitaires, avant l'entrée en 2^{ème} année des études pharmaceutiques. En cas de non validation pendant cette période, l'étudiant pourra s'inscrire en 2^{ème} année des études pharmaceutiques (DFGSP2) mais il devra refaire un stage officinal d'initiation de **4 3 semaines** avant l'entrée en 3^{ème} année (DFGSP3).

Le stage officinal d'initiation d'une durée de **4 3** semaines, non crédité, doit être accompli et validé par tout étudiant avant son entrée en 3^{ème} année. Son objectif pédagogique est de faire découvrir à tous les étudiants en pharmacie, quelle que soit leur activité professionnelle ultérieure, le rôle du pharmacien d'officine acteur de santé publique.

Le choix du maître de stage s'effectue à partir d'une liste de maîtres de stage officinal agréés disponible à la scolarité. La réalisation du stage nécessite la mise en place préalablement d'une convention quadripartite entre l'étudiant, le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Normandie, l'UFR Santé de Rouen et le pharmacien agréé.

Pendant son stage, l'étudiant tient un carnet de bord dans lequel il consignera toutes les activités en relation avec le stage et qui sera conservé pendant toutes les études par l'étudiant.

La validation du stage est prononcée après avis du maître de stage. A cet effet, les maîtres de stage reçoivent, pendant le stage, une fiche d'appréciation sur laquelle le maître de stage reportera son avis. Cette validation est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires.

8.2. Stages d'application en officine (FCB)

Au cours de la 3^{ème} année (DFGSP3) et de la 4^{ème} année (DFASP1), l'étudiant doit accomplir 2 stages d'application en officine, chacun ayant une durée d'une semaine (soit un minimum de 35 h) et portant sur un thème décidé annuellement. Ce stage a pour objectif de mettre en œuvre, en situation réelle, les connaissances acquises dans les enseignements coordonnés.

La validation du stage est prononcée par le directeur du département Pharmacie.

En cas de non validation, l'étudiant doit accomplir, dans une autre officine, une nouvelle période de stage d'une semaine avant son entrée en 5^{ème} année.

8.3. Stage hospitalo-universitaire (FCB)

En 5^{ème} année (DFASP2), tous les étudiants doivent accomplir un stage hospitalier d'une durée comprise en 4 et 6 mois équivalent temps plein.

Le stage hospitalier de 5^{ème} année compte pour 30 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et du rapport de stage rédigé par l'étudiant. La validation du stage hospitalier est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et est obligatoire pour rentrer en 6^{ème} année.

Les stages hospitaliers sont organisés comme suit :

- parcours Officine
 - stage 1 (mi-temps) octobre-décembre
 - stage 2 (mi-temps) janvier-mars
 - stage 3 (mi-temps) avril-juin
 - stage 4 (mi-temps) juillet-septembre

- parcours Industrie

étudiants reçus à la 1^{ère} session de DFASP1

- stage 1 (mi-temps) juillet-septembre
- stage 2 (plein temps) octobre-décembre

étudiants reçus à la 2^{ème} session de DFASP1

- stage 1 (plein temps) octobre-décembre
- stage 2 (plein temps) avril-mai

- parcours Internat

étudiants ayant réussi au concours

- stage 1 (mi-temps) janvier-mars
- stage 2 (mi-temps) avril-juin
- stage 3 (plein temps) juillet-septembre

étudiants ayant échoué au concours d'internat et souhaitant redoubler en filière Industrie

- stage 1 (mi-temps) janvier-mars
- stage 2 (temps plein) avril-juin
- stage 3 (mi-temps) juillet-septembre

étudiants ayant échoué au concours d'internat et souhaitant redoubler en filière Officine

- stage 1 (mi-temps) janvier-mars
- stage 2 (mi-temps) avril-juin

Ces étudiants devront réaliser 2 stages hospitaliers de 3 mois à mi-temps lors de leur année de redoublement.

Les étudiants ne sont pas autorisés à prendre des congés durant le stage hospitalier au cours duquel ils doivent accomplir le service sanitaire.

8.4. Stage recherche (parcours internat)

En 5^{ème} année (DFASP2), les étudiants du parcours internat doivent accomplir durant le second semestre, un stage recherche d'une durée de 2 mois à mi-temps dans une équipe de recherche de l'université de Rouen

Le stage recherche compte pour 6 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et d'un rapport de stage rédigé par l'étudiant. La validation du stage recherche est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et est obligatoire pour rentrer en 6^{ème} année.

8.5. Stage d'application professionnelle (parcours industrie et recherche)

En 5^{ème} année (DFASP2), les étudiants du parcours industrie doivent accomplir durant le second semestre un stage d'application professionnelle d'au moins 3 mois à partir du mois d'avril qui compte pour 8 CE.

Le stage d'application industrielle compte pour 8 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et d'un rapport de stage rédigé par l'étudiant.

8.6. Stage de découverte de l'entreprise ou de pré-orientation professionnelle

Un ou plusieurs stages de découverte de l'entreprise ou de pré-orientation professionnelle, d'une durée variable, peuvent être réalisés à l'initiative des étudiants pendant les périodes où ils n'ont pas d'enseignement ou les vacances universitaires. Une convention est alors établie entre l'étudiant, l'entreprise (ou l'organisme d'accueil) et l'Université de Rouen représentée par le directeur du département Pharmacie. Ces stages, non crédités, sont validés devant un jury du département Pharmacie selon les modalités définies par ce jury en début d'année universitaire.

8.7. Stage d'initiation à la recherche

A partir de la 2^{ème} année et à l'exclusion de la 5^{ème} année, un ou plusieurs stages d'initiation à la recherche peuvent être réalisés à l'initiative des étudiants pendant les périodes où ils n'ont pas d'enseignement ou les vacances universitaires. Ces stages d'une durée de 150 heures minimum, peuvent être effectués dans tout laboratoire appartenant à une équipe de recherche de l'Université de Rouen. L'étudiant est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur qui dirige son travail et fournit en fin de stage une appréciation sur le stagiaire.

L'inscription à ce stage d'initiation à la recherche doit être effectuée au service de la scolarité au moment de l'inscription dans l'année d'étude.

A l'issue de son stage, l'étudiant devra rédiger un mémoire d'une dizaine de pages qu'il devra présenter oralement devant un jury composé d'au moins 2 enseignants-chercheurs de la faculté dont le responsable du stage. La validation de ce stage d'initiation à la recherche peut permettre à l'étudiant d'acquérir 3 CE au titre d'une UE optionnelle d'Initiation à la recherche de 3^{ème} ou de 4^{ème} année.

9. Parcours « Recherche et développement »

Des UE d'Initiation à la recherche et des stages d'Initiation à la recherche sont proposées dès le DFGSP2 et sont accessibles aux étudiants en Pharmacie tout ou long de leur cursus. En 2^{ème} cycle, deux parcours « recherche et développement » sont identifiés, en fonction du projet professionnel de l'étudiant :

- industrie/recherche et développement
- pharmacie hospitalière ou biologie médicale/recherche et développement.

Le parcours « recherche et développement » se valide de la façon suivante :

- 3 UE d'initiation à la recherche validant chacune 3 CE soit 9 CE au total
- un stage d'initiation à la recherche (durée minimale équivalente à 6 semaines temps plein dans une équipe de recherche labellisée) validant 21 crédits CE
- le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) validant 30 crédits CE.

Pour les étudiants en Pharmacie, les UE d'Initiation à la recherche font partie des UE optionnelles (UE librement choisies) de DFGSP et DFASP. Les 60 CE ainsi obtenus permettent aux étudiants de valider le parcours « recherche et développement », ce qui donne une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 à finalité recherche après validation du 2^{ème} cycle.

Les UE d'Initiation à la recherche sont organisées par l'UFR Santé de Rouen, avec des équipes pédagogiques mixtes de médecine, pharmacie et sciences. L'offre de formation de l'UFR Santé de Rouen comporte une quinzaine d'UE, avec des prérequis pouvant être différents selon les filières santé.

Le stage d'Initiation à la recherche a pour objectif de faire découvrir aux étudiants les concepts et méthodes de la recherche scientifique et d'acquérir des compétences méthodologiques et techniques.

Pour les étudiants du parcours industrie et recherche (3^{ème} cycle court), la 6^{ème} année peut être validée par un Master 2. Pour les étudiants admis au concours d'internat et intégrant un 3^{ème} cycle long (DES Biologie médicale, DES Pharmacie, DES Innovation pharmaceutique et recherche), le Master 2 est réalisé au cours de l'internat (année de recherche, disponibilité).

10. Projet d'orientation professionnelle

Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019.

Le module « Projet d'orientation professionnelle » (POP) est un module obligatoire pour tous les étudiants à partir de DFGSP2, ne faisant pas partie des modules d'enseignement (UE) et ne comptant pour aucun CE. Ce module « Projet d'orientation professionnelle » a pour objectif d'aider les étudiants à construire leur projet professionnel. Il doit permettre aux étudiants de choisir activement leur filière de spécialisation en DFASP1 parmi les filières proposées : Officine, Internat, Industrie et recherche.

En DFGSP2, l'étudiant dispose d'un livret d'accompagnement « Projet d'orientation professionnelle » en version électronique commencera à constituer son e-portfolio d'orientation sur une plateforme en ligne dédiée. En même temps, il est attribué à chaque étudiant, un référent tuteur, parmi les enseignants-chercheurs de la faculté, qui suivra et guidera l'étudiant jusqu'à son choix de filière professionnelle lors du premier semestre de DFASP1.

L'étudiant devra avoir rencontré son référent tuteur au moins 2 fois avant le début de DFASP1,

L'étudiant devra avoir rencontré son référent tuteur au moins 1 fois au cours du dfgsp2 et 2 fois en dfgsp3, avant le début de DFASP1.

Sur son livret d'accompagnement, Afin de bien prendre en main son e-portfolio, l'étudiant devra obligatoirement assister à l'enseignement dirigé prévu à cet effet en DFGSP2. Sur la plateforme dédiée, des fiches réflexives modèles ainsi que des formulaires seront mis à disposition de l'étudiant pour constituer son portfolio ; ces fiches concernent par exemple, indique les rencontres avec son référent tuteur, les UE optionnelles suivies en DFGSP2 puis DFGSP3 et DFASP1, les stages volontaires effectués (en dehors des stages obligatoires du cursus pharmaceutique), les emplois saisonniers ou temporaires, les rencontres (facultatives) avec des professionnels, la participation à des salons, réunions ou forums d'information...

En début de DFASP1, l'étudiant remet à la scolarité son livret d'accompagnement devra partager avec un jury d'orientation professionnelle complété en précisant ses sa fiche de vœux d'orientation (1er choix et 2ème choix) qu'il accompagnera d'un son curriculum vitae, sa ainsi qu'une lettre de motivation et l'avis motivé de son tuteur sur son portfolio.

A l'issue de la procédure de dépôt des vœux, un le jury d'orientation professionnelle examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations son livret et l'avis de son tuteur

Ce jury, désigné par le directeur du département Pharmacie, est composé des responsables pédagogiques des différentes formations spécialisées et au moins d'un pharmacien en exercice.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi.

Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en DFASP2, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte,
- les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;
- en cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant.

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018, la non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation (DFASP1).

Pour s'inscrire en DFASP2 et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- validé le DFASP1,
- obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en DFASP1 fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

11. Reconnaissance de l'engagement étudiant

Conformément à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et au décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, les étudiants en Pharmacie peuvent bénéficier d'une reconnaissance universitaire.

Cette reconnaissance de l'engagement étudiant peut se traduire sous la forme de validation d'un bonus de points compris entre 0,1 et 0,5 points (sur 20 points) ajoutée à la moyenne générale de l'année en 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sont éligibles au titre de la reconnaissance de l'engagement des étudiants :

1. Engagement associatif ou universitaire

- étudiant élu au Conseil de Gestion de l'UFR Santé
- étudiant élu au Conseil d'Administration (CA) ou à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Rouen Normandie
- étudiant élu au Conseil du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Normandie (CROUS)
- étudiant membre élu du bureau de l'Association des Etudiants en Pharmacie de Rouen (AEPR) ou de l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF)

2. Engagement humanitaire ou civique

- étudiant ayant une implication bénévole forte au sein d'une association sociale ou humanitaire (ex. Resto du cœur...)
- étudiant accomplissant un volontariat dans les armées, une activité militaire dans la réserve opérationnelle, une activité de sapeur-pompier volontaire ou de service civique

3. Engagement professionnel

- étudiant ayant une activité professionnelle bénévole ou salariée (avec contrat de travail) dans une entreprise en relation avec la formation universitaire pharmaceutique avec un minimum de ~~80~~ 150 heures de travail effectuées durant l'année universitaire au moment du dépôt du dossier.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises, pendant toute la durée des études pharmaceutiques.

L'étudiant souhaitant demander une reconnaissance d'engagement est invité à déposer, avant le 15 mars de l'année universitaire en cours, un dossier unique dactylographié (même s'il a plusieurs types d'engagement) dans lequel il précisera :

- de quel type d'engagement s'agit-il ?
- en quoi a consisté son engagement ? Il fournira une description précise de l'activité
- combien de temps a-t'il consacré à cette activité et sur quelle période ? Il fournira une attestation de son employeur ou responsable d'activité ou un contrat de travail
- quelles compétences spécifiques l'étudiant a développé ?

Le dossier devra être signé par l'étudiant et par son employeur ou responsable d'activité.

Le dossier sera instruit par un jury composé de 3 enseignants du département Pharmacie et d'un représentant des étudiants, désigné par ses pairs parmi les étudiants élus au conseil du département, qui jugera de la recevabilité de la demande de reconnaissance de l'étudiant. La note de bonification, accordée par le jury qui reste souverain, sera ajoutée à la moyenne générale de l'année de l'étudiant.

12. Service sanitaire

Conformément au décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 et à l'arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire pour les étudiants en santé, le service sanitaire est obligatoire et doit être validé par tous les étudiants en Pharmacie.

Le service sanitaire comporte une phase de formation théorique en DFASP1 basée sur l'UE 12 « Formation au service sanitaire » comptant pour 3 CE. Il comporte également une action de prévention primaire en santé comptant pour 2 CE réalisée par les étudiants durant le stage hospitalier de DFASP2 et organisée conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Rectorat de Normandie.

La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis l'ensemble des crédits d'enseignement issus de l'UE concernée et validé l'action concrète de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire.

13. Certification numérique

Des enseignements **d'informatique et de culture numérique** sont organisés au cours des études pharmaceutiques à partir de la 2^{ème} année. Ils permettent aux étudiants de certifier les compétences numériques acquises à l'aide d'un des référentiels nationaux en vigueur.

14. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2 initial) est obligatoire pour tous les étudiants avant l'entrée en 4^{ème} année (DFASP1). La formation est assurée en 2^{ème} année ~~ou en 3^{ème} année pour les étudiants qui n'ont pu du fait de l'épidémie de covid suivre cette formation en 2^{ème} année~~ par des professionnels de santé agréés du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU). La durée de la formation correspond à 21 heures d'enseignement pratique

La réactualisation de la formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2) est obligatoire pour tous les étudiants en DFASP. La formation est assurée en 4^{ème} année par des professionnels de santé agréés du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU). La durée de la formation correspond à 7 heures d'enseignement pratique.

La validation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) est basée sur l'évaluation pratique des gestes et comportements d'urgence par l'étudiant. Elle ne peut être obtenue qu'en cas de présence de l'étudiant à toutes les séances de formation.

La validation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) est indépendante de la validation des autres épreuves et ne compte pour aucun CE. Cette attestation est valable pour une durée maximale de 4 années.

Les étudiants ne se présentant pas aux enseignements de formation aux gestes et soins d'urgence organisés par la Faculté devront acquérir par eux-mêmes cette attestation (AFGSU niveau 2) auprès d'un organisme formateur et la faire valider auprès du service scolarité.

15. Certificat de synthèse pharmaceutique (CSP)

Un certificat de synthèse pharmaceutique est organisé à la fin de l'enseignement correspondant au tronc commun de 4^{ème} année (DFASP1). Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Le jury est multidisciplinaire et comporte 3 enseignants de disciplines différentes.

Le CSP porte sur tous les enseignements de la formation commune de base de 3^{ème} et de 4^{ème} année (DFGSP3 et DFASP1).

L'examen est oral et les sujets proposés portent sur des commentaires d'ordonnance, dossiers cliniques, mises en situation face à un cas clinique...

Les étudiants ont 30 mn pour préparer le sujet et peuvent disposer de certains documents autorisés dont la liste est définie en début d'année et communiquée aux étudiants.

La durée de l'examen est de 30 mn (10 mn de présentation par l'étudiant, 10 mn de questions sur le sujet et 10 mn de questions diverses par le jury). Une grille de notation est réalisée pour assurer l'homogénéité de la notation entre jurys.

L'examen concerne dans un premier temps les étudiants ayant validé la 1^{ère} session de 4^{ème} année et est organisé au moins 15 jours après les résultats de la 1^{ère} session. Dans un second temps, pour les étudiants n'ayant pas réussi à la 1^{ère} session de 4^{ème} année, une journée d'examen de CSP est organisée après les résultats de la 2^{ème} session.

La validation du CSP est indépendante de la validation des autres épreuves du DFASP et ne compte pour aucun CE.

La validation du CSP est obligatoire pour rentrer en 6^{ème} année. Pour les étudiants n'ayant pas validé le CSP en fin de 4^{ème} année, une session de rattrapage est organisée.

16. Cas des étudiants de 5^{ème} année internat (DFASP2 internat)

Tout étudiant ayant échoué au concours d'internat ne peut pas redoubler la 5^{ème} année en filière Internat. Il doit redoubler sa 5^{ème} année en filière Officine ou Industrie. Il pourra repasser le concours d'internat l'année suivante mais il devra valider la totalité des stages hospitaliers de 5^{ème} année selon les modalités précisées au point 8.3.

Pour les étudiants doublants qui réussissent au concours lors de leur seconde tentative, ils réintègrent alors le deuxième semestre de 5^{ème} année internat.

17. Organisation de la 6^{ème} année des études pharmaceutique (3^{ème} cycle court)

17.1. Filière internat

Les étudiants ayant été reçus au concours d'internat en Pharmacie s'inscrivent pour suivre les 4 années de DES de Pharmacie Hospitalière (PH), DES de Biologie Médicale (BM) ou DES d'Innovation Pharmaceutique et Recherche (IPR).

17.2. Filière officine

Les étudiants du parcours officine suivent au cours du 1^{er} semestre (S1) de 6^{ème} année, les enseignements théoriques et pratiques du parcours officine comptant pour 30 CE qui sont sanctionnés par un examen dont la 1^{ère} session est organisée avant les vacances de fin d'année et la 2^{ème} session en fin d'année universitaire.

Les enseignements théoriques et pratiques du 1^{er} semestre doivent être validés indépendamment du stage officinal du 2^{ème} semestre. Les modalités de validation sont identiques aux modalités appliquées dans les années précédentes.

Au 2^{ème} semestre (S2), les étudiants doivent accomplir un stage officinal de 6 mois à temps plein chez un pharmacien agréé maître de stage de l'ex région Haute-Normandie (Seine-Maritime, Eure), comptant pour 30 CE. Dans certains cas exceptionnels et sur accord du directeur du département Pharmacie, le stage officinal peut être réalisé chez un pharmacien agréé maître de stage d'une autre région que la Normandie Orientale.

La validation du stage officinal est soumise à la réussite des étudiants à un examen de fin de stage organisé en fin d'année universitaire dont le jury est présidé par un enseignant de la faculté ayant la qualité de pharmacien, assisté de deux pharmaciens maîtres de stage.

Cet examen de fin de stage comporte une épreuve orale (commentaire d'ordonnances, entretien avec les membres du jury portant sur des sujets concernant l'exercice de la profession) complétée par une appréciation du pharmacien agréé maître de stage sous forme d'une fiche d'évaluation.

La validation du stage officinal est nécessaire pour la validation de l'année.

Cette validation est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires **et n'est prise en compte que pour déterminer la validation du stage officinal.**

Pour les étudiants ajournés à l'examen de fin de stage, le jury **demandera la réalisation d'un stage supplémentaire chez un pharmacien maître de stage agréé différent du premier stage. Sa durée sera déterminée par le jury de stage en fonction du besoin pédagogique de l'étudiant et sera comprise entre 1 et 6 mois.** ~~évalue la qualité du stage et peut imposer un stage supplémentaire de 1 à 6 mois chez un pharmacien maître de stage agréé.~~

17.3. Filière industrie et recherche

En 6^{ème} année des études pharmaceutiques, les étudiants de la filière industrie et recherche doivent effectuer un Master 2 à l'université de Rouen ou dans une autre université, choisi en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

La validation de la 6^{ème} année des études pharmaceutiques est prononcée par le directeur du département Pharmacie, en accord avec le responsable de la filière industrie et recherche, sur présentation par l'étudiant d'une attestation de réussite au Master 2 suivi pendant cette année et une soutenance orale du stage réalisé durant le Master.

18. Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie

Conformément à l'article 23 de l'arrêté du 8 avril 2013, les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du 3^{ème} cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

Pour la préparation, la rédaction et la soutenance de thèse, les étudiants doivent se conformer aux documents disponibles sur le site internet de l'université (<http://medecine-pharmacie.univ-rouen.fr/soutenance-de-these-et-de-d-e-s-de-pharmacie-277076.kjsp?RH=1378374858376>).



Formation organisée
avec le soutien de la
Région Normandie

DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Règlement des études de la Licence

DFGSMa2 (SMa2) – DFGSMa3 (SMa3)

Année 2021/2022

Document mis à jour le 13/09/2021 par FD

 **Département des Etudes de Sage-femme**

Adresse postale : 1, rue de Germont - 76031 Rouen cedex 1 - tél. : 02 32 88 80 83 –
secretariat.ecole.sages.femmes@chu-rouen.fr

Table des matières

1. Préambule.....	1
2. Références réglementaires.....	1
3. Organisation générale de la licence en Formation Générale en Sciences Maïeutiques.....	1
A. RENTREE UNIVERSITAIRE	2
B. DELEGUES DE PROMOTION	2
C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS.....	2
D. STAGES.....	4
E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	4
F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS.....	6
G. BIEN ETRE ETUDIANT ET PERSONNALISATION DU SUIVI	6
H. DIPOSITIONS PARTICULIERES	6
- DFGSMa2 ou SMa2	7
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES	7
B. STAGES.....	11
C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	13
- DFGSMa3 ou SMa3	14
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES	14
B. STAGES.....	15
C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES.....	18

1. Préambule

Le règlement des études est un document qui a pour but de détailler l'organisation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Il est élaboré conformément à l'arrêté du 19 juillet 2011 cité ci-dessous. Il est à relier au règlement intérieur ainsi qu'au document précisant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances. Le département des études de sage-femme de Rouen (DESF) a à cœur le respect du bien être des étudiants et de leurs individualités. Il existe une volonté certaine d'autonomisation des étudiants, de personnalisation de leur parcours afin de favoriser l'autoréflexivité et de maintenir l'étudiant au cœur de sa formation, tout ceci permettant une formation optimale, gage de qualité pour la prise en soin des patientes et des nouveau-nés.

2. Références réglementaires

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études du diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques.
- Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Décret n° 2020-821 du 29 juin 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

3. Organisation générale de la licence en Formation Générale en Sciences Maïeutiques

La direction du DESF est assurée par Madame Fabienne Darcet, sage-femme directrice. Monsieur le docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de directeur technique et d'enseignement.

Le diplôme de formation générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'État de sage-femme. Il correspond à la validation de l'équivalent de six semestres de formation, soit une obtention de 180 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau licence (décret du 19 juillet 2011).

A. RENTREE UNIVERSITAIRE

La rentrée universitaire a lieu le 30 et 31 août 2021 à 9H.

B. DELEGUES DE PROMOTION

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion votent pour l'un d'entre eux et son suppléant pour les représenter auprès de la direction du DESF, des jurys d'examen, du conseil de département. Cette désignation a lieu par vote secret à la majorité absolue au 1^{er} tour, à la majorité simple au 2^{ème} tour.

C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage.

La formation en licence a pour objectifs :

- L'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme. Cette base englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes, plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice des métiers médicaux.
- L'approche fondamentale de l'être humain dans l'optique du maintien de la santé et de la prise en charge du malade, par l'acquisition de connaissances en santé publique, en sémiologies clinique et paraclinique.
- L'acquisition de connaissances fondamentales de physiopathologie et de pharmacologie permettant à l'étudiant d'obtenir une vision intégrée des fonctionnements normal et pathologique des appareils et systèmes du corps humain.

Quatre principes régissent l'acquisition des connaissances. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

1. La non-exhaustivité : L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire.
2. La participation active de l'étudiant le place au cœur de sa formation et favorise la mise en œuvre de l'autoréflexivité
3. L'interdisciplinarité : les enseignements ou les stages intégrant différentes disciplines préparent à la collaboration entre futurs professionnels de la santé.
4. L'ouverture vers différentes thématiques ou différentes pratiques professionnelles : par le choix d'UE librement choisies par l'étudiant et par un encadrement personnalisé accompagnant les projets professionnels de chacun.

Les enseignements sont organisés par disciplines, regroupées sous forme d'**unités d'enseignement (UE)** articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ces enseignements permettent à l'étudiant de développer des connaissances spécifiques, une compétence dans la relation de soin et sa réflexivité. La formation fait également appel aux Technologies de l'Information et de la Communication. Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité. Une place importante est accordée à la formation par simulation et à l'approche par la gestion des risques.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

➤ **UE librement choisies :**

Les étudiants choisissent selon leurs projets personnels et/ou professionnels de suivre des UE spécifiques. Ces UE librement choisies par les étudiants le sont parmi les UE proposées à l'université dans d'autres filières dont la recherche ou parmi les UE spécifiques proposées par le DESF. Un stage supplémentaire

est possible. Ces UE offrent la possibilité de diversifier ses connaissances, d'approfondir une thématique ou de bénéficier de temps de réflexion sur soi.

D. STAGES

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soin en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en Métropole sont possibles sur demande des étudiants.

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur **UniversiTICE**. Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publiques et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur.

Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité, complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Des compensations entre les UE sont parfois possibles, les modalités sont définies et remises à jour chaque année dans le document des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1^{ère} session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2^{èmes} sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

➤ **Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :**

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves théoriques et/ou pratiques au sein du DESF ou sur les terrains de stage.

L'acquisition des ECTS de cette UE Clinique nécessite également la validation de tous les stages.

Cette dernière est prononcée au vu du carnet de stage par le maître de stage. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le document des modalités de contrôle des aptitudes et des compétences, dans la limite de 6 ECTS par année.

➤ **En cas de redoublement :**

- Les étudiants gardent les ECTS des UE acquises au titre de l'année écoulée.
- En cas de redoublement pour non validation théorique, il sera exigé au minimum, un stage d'une durée de 6 semaines avant le passage dans l'année supérieure. L'étudiant peut toutefois demander à réaliser les stages de l'année de redoublement, la validation formelle ne sera alors pas nécessaire.
- Les étudiants redoublants peuvent être répartis sur différents terrains de stage selon une maquette correspondant à leur projet professionnel ou à leurs difficultés.

F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle.

L'analyse des réponses et les actions mises en place s'inscrivent dans la logique de démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation du DESF de Rouen.

G. BIEN ETRE ETUDIANT ET PERSONNALISATION DU SUIVI

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF. Par exemple, des sofas gonflables pour un « espace détente », des séances d'acupuncture, une UE « prendre confiance en soi », un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience avec une psychologue, ...

Une visite médicale annuelle est organisée

En début de parcours, une sage-femme formatrice « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

H. DIPOSITIONS PARTICULIERES

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

La sage-femme enseignante référente de l'année est **Madame Céline MAHIEU**.

Les étudiants bénéficient d'une information sur les points clés de l'année DFGSMa2 lors de l'année de PACES, PASS, LAS ou de la licence Sciences de la Santé. Une journée de pré-rentrée est organisée pour chacun des étudiants accueillis afin de présenter le DESF, d'organiser le stage d'immersion et les enseignements en UE librement choisies.

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 14 UE dont 5 sont mutualisées et communes avec les étudiants de DFGSM2 et DFGSM3.

➤ **Les UE dispensées au sein du DESF :**

UE1 : Obstétrique, maïeutique : 4 ECTS

- *Objectifs généraux* :
- Acquérir les connaissances nécessaires pour :
- Dépister les situations à risque médical, social et psychique.
- Prendre en charge l'accouchée et son nouveau-né.
- Promouvoir l'allaitement et son suivi.
- Prévenir, informer, éduquer, notamment dans le domaine de la nutrition.

UE3 : Néonatalogie, puériculture, pédiatrie : 5 ECTS

- *Objectifs généraux* :
- Acquérir des connaissances fondamentales concernant la santé du nouveau-né, du nourrisson et de l'enfant.
- Acquérir des connaissances nécessaires à la nutrition et à l'alimentation du nouveau-né et de l'enfant, la surveillance et la prise en charge du nouveau-né.
- Acquérir des connaissances sur les aspects physiopathologiques et les bases pharmacologiques des traitements pédiatriques.

UE4 : Santé publique, démarche de recherche, anglais : 2 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Acquérir des connaissances en Santé publique prenant pour exemples, l'hygiène individuelle et collective y compris alimentaire, les actions de prévention en gynécologie et en addictologie.
- Acquérir des connaissances dans le domaine de la santé de l'enfant : promotion de l'allaitement, prévention de l'obésité infantile.
- Acquérir des connaissances de base de prévention et gestion des risques, notions d'événements porteurs de risques.
- Etre capable de lire des documents médicaux en langue anglaise et être autonome à l'oral.

+ UE5 : Apprentissages cliniques, démarche clinique, gestes techniques : 17 ECTS ; incluant les ECTS de stage

- *Objectifs généraux :*

- Acquérir les concepts et les principes nécessaires à l'étudiant pour la construction progressive des compétences professionnelles.
- Appréhender la relation de soin et perfectionner sa gestuelle.
- Développer son raisonnement clinique.

+ UE6 : Santé, Société, Humanité : 3 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Acquérir un socle de connaissances en psychologie, en droit et législation : poser le cadre réglementaire des droits du patient et de la protection sociale.
- Favoriser l'émergence d'une réflexion éthique qui se poursuivra tout au long du cursus.
- Acquérir des connaissances et développer des capacités de réflexion permettant l'accompagnement de la femme, du couple et de la famille en prenant en compte les différences socioculturelles.
- Sensibiliser les parents aux repères de consommation alimentaire, élément constitutif fondamental de l'organisation psychologique et social des individus.
- Savoir établir une relation d'écoute de qualité et délivrer une information claire et adaptée à la compréhension de la femme et de son environnement familial.

+ UE13 : Appareil cardio-respiratoire : 3 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.
- Connaître les aspects physiopathologiques et bases pharmacologies des traitements.

✚ UE14 : Reins et voies urinaires : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle du rein et des voies urinaires en développant les bases utiles à la compréhension des signes cliniques et paracliniques.
- Apporter des notions de dysfonctionnement et connaître leurs principaux moyens d'études.
- Connaître les aspects physiopathologiques et bases pharmacologies des traitements.

✚ UE15 : Systèmes digestif, endocrinien, locomoteur, neurosensoriel et dermatologique : 6 ECTS

L'enseignement pour l'endocrinologie est commun avec les étudiants de DFGSM3, les examens sont organisés par le DESF.

- *Objectifs généraux* :

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle des systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel et dermatologique en développant les bases anatomiques, physiologiques et biologiques et la sémiologie clinique et paraclinique
- Connaître les aspects physiopathologiques et bases pharmacologies des traitements

✚ UE librement choisies : 2 ECTS

➤ **Certifications** :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de Formation Générale en Science Maïeutiques, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques, le parcours de validation CLES* en anglais ainsi qu'une formation aux gestes d'urgence sont organisés :

✚ PIX : Compétences Numériques

- *Objectifs généraux* :

Le PIX permet d'évaluer, de développer et certifier les compétences numériques.

Le PIX couvre 16 compétences réparties en 5 domaines :

1. Informations et données : Mener une recherche et une veille d'information ; Gérer des données ; Traiter des données.

2. Communication et collaboration : Interagir ; Partager et publier ; Collaborer ; S'insérer dans le monde numérique.
3. Création de contenu : Développer des documents textuels ; Développer des documents multimédias ; Adapter les documents à leur finalité ; Programmer.
4. Protection et sécurité : Sécuriser l'environnement numérique, protéger les données personnelles et la vie privée ; Protéger la santé, le bien-être et l'environnement.
5. Environnement numérique : Résoudre des problèmes techniques ; Construire un environnement numérique.

✚ AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1

- *Objectif général* :

Former aux gestes et soins d'urgence en attendant l'équipe médicale spécialisée.

✚ CLES : Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

Attestation d'équivalence du niveau B1 en langue anglaise demandée en fin de licence

➤ **Les UE mutualisées :**

Ces UE sont totalement ou en partie mutualisées avec les enseignements des étudiants préparant le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales de 2^e ou 3^e année, DFGSM2 ou 3.

✚ UE9 Agent infectieux, hygiène : 6 ECTS mutualisation avec les DFGSM3

- *Objectifs généraux* :

- Connaître les principaux agents infectieux, les moyens d'études d'une infection chez l'Homme et les enjeux actuels en matière de Santé publique.
- Connaître les mécanismes essentiels et décrire les modalités d'interactions impliquées dans la relation hôte-micro-organismes.
- Connaître les bases fondamentales de l'épidémiologie, de la physiopathologie et biologiques et du traitement des maladies infectieuses.
- Développer les bases fondamentales de l'utilisation des anti-infectieux.

✚ UE10 Génétique médicale : 1 ECTS mutualisation avec les DFGSM2

- *Objectifs généraux* :

- Connaître les bases essentielles de l'hérédité humaine.
- Savoir appréhender l'influence du génome en pathologie humaine.

- Acquérir des notions essentielles au diagnostic et à la prise en charge des patientes et/ou du fœtus et/ou du nouveau-né et de leur famille.

✚ UE11 : Gynécologie, reproduction : 2 ECTS ; mutualisation avec les DF GSM2

- *Objectifs généraux* :

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle des systèmes endocrinien et reproducteur.
- Développer les bases anatomiques, physiologiques et biochimiques utiles à la compréhension des signes cliniques et paracliniques des affections endocriniennes et des maladies métaboliques.

✚ UE12 : Tissus sanguin, système immunitaire : 6 ECTS ; mutualisation partielle avec les DF GSM2 ; examens organisés par le DESF

- *Objectifs généraux* :

- Connaître les principales structures de ces tissus mais aussi la dynamique de fonctionnement de ces systèmes en abordant leur organisation générale, les principaux mécanismes qui régulent leur homéostasie et les moyens d'étude.

B. STAGES

- *Cf. organisation générale de la licence*

➤ **Nature des 4 stages de la SMa2**

1. Stage d'immersion

Ce stage est réalisé pendant l'été avant l'intégration en SMa2 dans les différentes maternités partenaires de la formation clinique du DESF. Il est précédé d'une journée d'information organisée au sein du DESF ainsi qu'une demi-journée à l'Université.

○ *Objectifs généraux* :

- Réaliser ses premiers pas de professionnel de Santé.
- Percevoir la valeur de la conscience professionnelle, de la rigueur et du respect mutuel nécessaires à une prise en charge de qualité des patients.
- Sensibiliser aux règles d'hygiène hospitalière et aux mesures de protection contre les risques de contamination.
 - *Durée* : Ce stage se déroule sur 2 semaines consécutives sur la base de 35h /semaine.
 - *Services* :

- Salle de Naissance
- Suites de couches
- Hospitalisation de chirurgie gynécologique
 - *Horaires* :

Les emplois du temps sont élaborés par les sages-femmes coordinatrices des maternités en fonction des services d'accueil et des horaires des professionnels tuteurs de stage. Ils sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

2. Stage de sémiologie, démarche clinique, gestes techniques : 3 ECTS

○ *Objectifs généraux* :

- Appréhender les relations avec les patients et le personnel soignant.
- Accueillir les personnes soignées.
- Participer à la vie d'un service de soins.
- Effectuer les gestes techniques de soin.
- Développer son raisonnement clinique.
 - *Durée* : Ce stage se déroule sur 3 semaines consécutives soit 105 H.
 - *Services* :

Le stage se déroule uniquement dans les différents services du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et du Centre Henry Becquerel.

- Médecine
- Chirurgie
- Soins de Suites et de Réadaptation
 - *Horaires* :
- Quart du matin et du soir ; Journée.
- Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

3. Stage de suivi per-natal : 4 ECTS

○ *Objectifs généraux* :

- Connaître l'environnement de la naissance et l'organisation d'un bloc obstétrical.
- Appréhender les relations avec le personnel soignant.
- Accueillir la patiente.
- Effectuer les gestes de soin auprès de la patiente.

- Accueillir le nouveau-né.
 - *Durée* : Ce stage se déroule sur 4 semaines consécutives soit 140 H.
 - *Services* :

Salle de Naissance dans les maternités partenaires de la formation clinique.

- *Horaires* :

Gardes de jour et nuit de 12h ou quart du matin et du soir sur la base de 35H / semaine. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

4. Stage de suivi post natal : 4 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Accueillir la mère et le nouveau-né.
- Pratiquer les soins d'hygiène, de confort et technique auprès de la mère.
- Pratiquer les soins d'hygiène auprès du nouveau-né.
- Accompagner et assurer le suivi la mise en place de l'allaitement et de l'alimentation artificielle du nouveau-né.
- Accompagner le développement du lien mère-enfant.
- Collaborer avec le personnel soignant.
 - *Durée* : Ce stage se déroule sur 4 semaines consécutives soit 140 H.
 - *Services* :

Suites de couches dans les maternités partenaires de la formation clinique

- *Horaires* :

Gardes de jour et nuit de 12 H ou quart du matin et du soir sur la base de 35 H / semaine. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale de la licence ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*

➤ Admission dans l'année supérieure :

Pour être déclaré admis en SMA3, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année universitaire soit 60 ECTS (30 ECTS/semestre) à l'issue de la fin des épreuves de deuxième session.

Toutefois, les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, à l'exception des UE Obstétrique Maïeutique, Pédiatrie et Apprentissages Cliniques qui doivent être obligatoirement validées.

La sage-femme enseignante référente de l'année est Madame Muriel LEGENDRE.

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 7 UE dispensées au DESF.

✚ UE1 : Obstétrique, maïeutique : 8 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. DFGSM2

✚ UE2 : Gynécologie : 3 ECTS

✚ *Objectifs généraux* :

- Acquérir des connaissances sur la réalisation de l'examen clinique gynécologique, les étapes de la vie génitale, de la puberté à la ménopause et la régulation des naissances répondant aux exigences de prévention et de prescription ;
- Acquérir les connaissances nécessaires pour : Prévenir, informer, éduquer dans les domaines de la sexualité, de la fécondité et l'infertilité et des problèmes gynécologiques dont les infections sexuellement transmissibles, Prévenir le risque de la grossesse chez les adolescentes,
- Acquérir des connaissances sur les aspects physiopathologiques et les bases pharmacologiques des traitements

✚ UE3 : Néonatalogie, puériculture, pédiatrie : 1 ECTS

✚ *Objectifs généraux* : cf. DFGSM2

✚ UE5 : Apprentissages cliniques, démarche clinique, gestes techniques : 30 ECTS, incluant les ECTS de stage

✚ *Objectifs généraux* : cf. DFGSM2

✚ UE6 : Santé, Société, Humanité : 3 ECTS

✚ *Objectifs généraux* : cf. DFGSM2

✚ UE librement choisies : 10 ECTS, dont 2 ECTS de stage en cabinet de SF libérale

✚ UE Service Sanitaire : 5 ECTS, incluant les ECTS d'action du service sanitaire

Cette UE est mise en place selon le Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.

L'enseignement relatif aux thématiques du service sanitaire est réalisé en ligne via les plateformes universitaires. Il est mutualisé avec tous les étudiants en santé concernés.

Au DESF de Rouen, des ED de remédiation sont organisés avant l'action du service sanitaire.

➤ **Certifications:**

✚ cf. DFGSM2 pour la certification PIX et CLES : Une dérogation pour la validation des différentes attestations en Sma3 peut être accordée pour les étudiants ne les ayant pas validées en Sma2.

✚ Journée étudiant citoyen

Les étudiants sont invités à participer à cette journée où plusieurs disciplines se retrouvent pour échanger autour d'un thème éthique de santé. Une production orale est demandée.

B. STAGES

✚ *Cf. organisation générale de la licence*

➤ **Nature des stages de la Sma3**

1. Stage « prénatal » : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Conduire une consultation prénatale (situation 1 du référentiel métier et compétences).
- Participer à l'organisation et à l'animation d'une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité (situation 2 du référentiel métier et compétences).

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Consultations obstétricales dans les maternités partenaires de la formation clinique.

○ *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de consultations de jour sur la base de 36 H / semaine. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

2. Stage « per-natal » (3 stages) : 6 ECTS (180 H), 4 ECTS (120 H), 6 ECTS (180H)

○ *Objectifs généraux :*

- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites pour une grossesse à terme a priori normale (situation du référentiel métier).

○ *Durée :*

Ces stages se déroulent sur 5 semaines consécutives.

○ *Services :*

Salles de Naissances dans les maternités partenaires de la formation clinique, au moins un stage obligatoire au CHU de Rouen.

○ *Horaires :*

Gardes de jour et nuit de 12 H sur la base de 36 H /semaine. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

3. Stage « post-natal » : 6 ECTS (180H)

○ *Objectifs généraux :*

- Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale (situation 6 du référentiel métier et compétences).
- Informer des méthodes contraceptives et prescrire une contraception (situation 7 du référentiel métier et compétences).

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Suites de naissances physiologiques dans les maternités partenaires de la formation clinique.

○ *Horaires :*

Gardes de jour et nuit de 12 H ou quarts selon les organisations des équipes sur la base de 36 H / semaine. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

4. Stage « cabinet libéral » : 2 ECTS

Le cabinet de ce stage est au choix de l'étudiant, les ECTS font partie des ECTS d'UE libres.

○ *Objectifs généraux :*

- Conduire une consultation prénatale (situation 1 du référentiel métier et compétences)
- Participer à l'organisation et à l'animation d'une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité (situation 2 du référentiel métier et compétences)
- Assurer un suivi mère-enfant de la sortie de la maternité jusqu'à la visite post-natale (situation 6 du référentiel métier et compétences)
- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Appréhender les fonctions de la sage-femme en structure ambulatoire (prise en charge globale, premier recours), sa place au sein du système de santé (démarche de prévention, enjeux de santé publique)
- Appréhender les modalités de la gestion (organisation générale et spécifique, comptabilité, réseau ville-établissement de santé) en structure ambulatoire
- Effectuer la prise en soins pour la rééducation du périnée ou la prévention des troubles musculaires du petit bassin

○ *Durée/Horaires :*

Ce stage se déroule sur 2 semaines consécutives (60H) en fonction de l'emploi du temps du maître de stage. Le professionnel communique avec l'étudiant pour transmettre le planning prévisionnel.

5. Action « Service Sanitaire » : 2 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Sensibiliser les étudiants en santé par la formation aux enjeux de la prévention primaire ;
- Mener des actions concrètes de prévention primaire auprès de territoires et de publics prioritaires ;
- Favoriser l'inter-professionnalité des étudiants en santé ;
- Intégrer la prévention primaire aux pratiques des professionnels de santé et prendre en compte les inégalités sociales et territoriales de santé dans la conception et le choix des actions, et dans leur répartition géographique.

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 2 semaines consécutives de 30 H. La première partie du stage est consacrée à la préparation de l'action en multidisciplinaire, la seconde partie au déroulé de l'action, et son évaluation.

○ *Services :*

Terrains de stage régionaux répertoriés et attribués par l'Agence Régionale de Santé Normandie.

○ *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, travail de jour.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

✚ *Cf. organisation générale de la licence ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances.*

➤ **Admission dans l'année supérieure :**

Pour être déclaré admis en SMa4, l'étudiant doit avoir validé les 180 ECTS de la Licence. Aucune dette n'est autorisée quelles que soient les UE.

Une ultime session est organisée fin août.



Formation organisée
avec le soutien de la
Région Normandie

DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Règlement des études du Master, en vue du Diplôme d'Etat de Sage-Femme

DFASMa4 (SMa4) – DFASMa5 (SMa5)

Année 2021/2022

Document mis à jour le 13/09/2021 par FD

 **Département des Etudes de Sage-femme**

Adresse postale : 1, rue de Germont - 76031 Rouen cedex 1 - tél. : 02 32 88 80 83 –
secretariat.ecole.sages.femmes@chu-rouen.fr

Table des matières

1. Références réglementaires.....	1
2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques	1
A. RENTREE UNIVERSITAIRE	1
B. DELEGUES DE PROMOTION.....	2
C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS.....	2
D. STAGES.....	3
E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	4
F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS.....	5
G. BIEN ÊTRE ETUDIANT.....	5
H. DISPOSITIONS PARTICULIERES	6
3. DFASMa4 ou SMa4	7
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES.....	7
B. STAGES.....	10
C. MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES.....	13
4. DFASMa5 ou SMa5	14
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES.....	14
B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL.....	16
C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	17

1. Références réglementaires

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de sage-femme.
- Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master
- Décret du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieu hospitalier et extrahospitalier des étudiants en Maïeutique.
- Arrêté du 7 octobre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation.
- Référentiel métier et compétences de sage-femme

2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

La direction du DESF est assurée par Madame Fabienne Darcet, sage-femme directrice. Monsieur le docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de directeur technique et d'enseignement.

Le diplôme de formation approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) sanctionne la deuxième partie des études en maïeutique. Il correspond à la validation de l'équivalent de quatre semestres de formation, soit une obtention de 120 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau master.

Le diplôme d'Etat de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ; et
- Soutenu leur mémoire avec succès.

A. RENTREE UNIVERSITAIRE

La rentrée universitaire a lieu le 30 Août 2021 pour les étudiants SMA4. Les étudiants SMA5 commencent par un stage le 23 Août 2021, la rentrée au DESF a lieu le 27/09/2021 à 9h00.

B. DELEGUES DE PROMOTION

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion votent pour l'un d'entre eux et son suppléant pour les représenter auprès de la direction du DESF, des jurys d'examen, du conseil de département. Cette désignation a lieu par vote secret à la majorité absolue au 1^{er} tour, à la majorité simple au 2^{ème} tour.

C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage.

La formation en master a pour objectifs :

1. L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.
2. Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique.
3. L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages.
4. Une formation à la démarche scientifique.
5. L'apprentissage du travail en équipe pluri professionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel.
6. La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Quatre principes régissent l'acquisition des connaissances. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

1. La non-exhaustivité : L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire.
2. La participation active de l'étudiant le place au cœur de sa formation et favorise la mise en œuvre de l'autoréflexivité
3. L'interdisciplinarité : les enseignements ou les stages intégrant différentes disciplines préparent à la collaboration entre futurs professionnels de la santé.

4. L'ouverture vers différentes thématiques ou différentes pratiques professionnelles : par le choix d'UE librement choisies par l'étudiant et par un encadrement personnalisé accompagnant les projets professionnels de chacun.

Les enseignements sont organisés par disciplines, regroupées sous forme d'UE articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ces enseignements permettent à l'étudiant de développer des connaissances spécifiques, une compétence dans la relation de soin et sa réflexivité. La formation fait également appel aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité. Une place importante est accordée à la formation par simulation et à l'approche par la gestion des risques.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

➤ **UE librement choisies :**

Les étudiants choisissent selon leurs projets personnels et/ou professionnels de suivre des UE spécifiques. Ces UE librement choisies par les étudiants le sont parmi les UE proposées à l'université dans d'autres filières dont la recherche ou parmi les UE spécifiques proposées par le DESF. Un stage supplémentaire est possible. Ces UE offrent la possibilité de diversifier ses connaissances, d'approfondir une thématique ou de bénéficier de temps de réflexion sur soi.

D. STAGES

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soins en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en France ou à l'étranger sont possibles sur demande des étudiants.

Des partenariats « Erasmus+ » existent actuellement avec certains pays : Bulgarie, Espagne, Estonie, Portugal, République Tchèque...

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur Universitice. Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publiques et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur.

Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

➤ **Indemnités de stage**

En Master, une indemnité annuelle de stage forfaitaire est versée mensuellement. Les conditions sont précisées dans les décrets de 2016.

E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Les modalités sont définies dans le document des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1^{ère} session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2^{èmes} sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

D'après le décret de 2013 : « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme.* »

➤ **Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :**

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves pratiques au DESF ou sur les terrains de stage. Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de cette UE.

L'acquisition de l'unité d'Apprentissages Cliniques nécessite aussi la validation de tous les stages.

Celle-ci est prononcée au vu du carnet de stage par la directrice du DESF et en lien avec les équipes cliniciennes. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le règlement intérieur, dans la limite de 6 ECTS par année.

F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle. L'analyse des réponses et les actions mises en place s'inscrivent dans la logique de démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation du DESF de Rouen.

G. BIEN ÊTRE ETUDIANT

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF. Par exemple, des sofas gonflables pour un « espace détente », des séances d'acupuncture, une UE « prendre

confiance en soi », un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience avec une psychologue, ...

Une visite médicale annuelle est organisée.

En début de parcours, une sage-femme formatrice « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

H. DISPOSITIONS PARTICULIERES

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

La sage-femme enseignante référente de l'année est **Madame Solène LETONDOT**

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 8 UE dispensées au DESF.

+ UE1 : Obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal et médecine fœtale: 11 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Assurer la surveillance prénatale de la grossesse physiologique ;
- Assurer l'animation de séances de préparation à la naissance et à la parentalité ;
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites ;
- Dépister et participer à la prise en charge des patientes présentant des complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de l'échographie obstétricale ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur le diagnostic anténatal et la médecine fœtale.

+ UE2 : Gynécologie : 2 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Informer et conduire une consultation de contraception ;
- Conduire une consultation péri-conceptionnelle ;
- Assurer le suivi gynécologique de prévention et connaître les enjeux de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de la rééducation périnéale ;
- Réaliser une échographie gynécologique de dépistage ;
- Dépister et participer à la prise en charge des femmes présentant une ou des infections et pathologies gynécologiques ;
- Maîtriser les bonnes pratiques de dépistage des IST : indications, prise en charge du partenaire ;
- Pouvoir répondre aux demandes liées au désir d'enfant, à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;

- Informer et participer à la prise en charge des femmes ayant recours à l'IVG ;
- Favoriser le dialogue autour de la sexualité et pouvoir répondre ou orienter en cas de plaintes ;
- Offrir un suivi de qualité adapté à la personne en favorisant les conditions d'expression et d'écoute ;
- Connaître le cadre législatif et réglementaire : organisation du dispositif de dépistage et de planification ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur l'assistance médicale à la procréation.

✚ UE3 : Néonatalogie, pédiatrie : 4 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Participer à la prise en charge d'un nouveau-né présentant une pathologie ;
- Acquérir les bases de la physiologie néonatale suffisantes sur :
 - L'adaptation à la vie extra-utérine du nouveau-né,
 - La physiologie de l'hypoxie néonatale,
 - L'algorithme de réanimation néonatale ;
- Participer à la prise en charge des urgences néonatales ;
- Assurer la surveillance, l'examen et la prise en charge du nouveau-né dans un cadre hospitalier et extrahospitalier.

✚ UE4 : Santé publique, 3 ECTS

- *Objectifs généraux* :

L'enseignement de Santé publique tient compte de la place de la sage-femme dans le système de santé. Il est orienté vers la prévention et l'éducation et a pour objectifs :

- Prévenir, informer, éduquer dans les domaines de la maïeutique, de l'obstétrique, de la gynécologie et de la néonatalogie ;
- Dépister les situations à risque médical, psychologique et social ;
- Participer à un réseau de soins.

✚ UE5 : Enseignement clinique 30 ECTS ; incluant les ECTS de stage

- *Objectifs généraux* :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ; (Cf. référentiel métier et compétences de sage-femme)

- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

✚ UE7 : Recherche : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Approfondir l'initiation à la recherche dans la continuité des enseignements dispensés au cours du premier cycle des études en sciences maïeutiques.
- L'étudiant rédige et soutient oralement un « travail probatoire », trame de la rédaction du mémoire de SMA5. Le sujet choisi est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

✚ UE16 : Pharmacologie : 1 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Les compétences de la sage-femme en pharmacologie doivent être en lien avec son droit de prescription, l'autorisation à réaliser les examens cliniques et techniques prescrits par un médecin en cas de pathologie maternelle ou fœtale identifiée, et leur participation au traitement de toute patiente présentant une affection gynécologique, sous la direction d'un médecin.
- L'enseignement de pharmacologie permet l'acquisition de connaissances générales de pharmacocinétique orientées vers la santé génésique de la femme, l'obstétrique, la néonatalogie et la pédiatrie. Il doit permettre d'améliorer la qualité et la sécurité de la prescription et de l'optimiser sur le plan économique.

- UE librement choisies : 6 ECTS

Les étudiants peuvent anticiper et valider la totalité des UE libres du master soit 12 ECTS sur la SMA4.

➤ **Séances d'analyses cliniques**

Il s'agit d'une analyse d'un cas clinique exposée en pluridisciplinaire: pratique courante des sages-femmes. Les étudiants exposent à l'oral leur argumentation des décisions et des stratégies thérapeutiques.

- *Objectifs:*

- Conduire un raisonnement médical.
- Confronter la littérature scientifique au cas clinique.
- Appliquer un regard critique et déontologique.

B. STAGES

- *Cf. organisation générale du master*

➤ **Nature des stages du Master**

1. Stage de gynécologie : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer aux activités des services de consultation, d'hospitalisation, et de bloc opératoire de chirurgie gynécologique
- Participer aux activités des services de planification familiale/interruption volontaire de grossesse
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Services de consultations des maternités partenaires, gynécologie, bloc opératoire, AMP...

○ *Horaires :*

Les emplois du temps sont élaborés en lien avec les sages-femmes coordinatrices en fonction des spécificités des services. Vacances de journée. (36 H / sem)

2. Stage en service d'hospitalisation en cours de grossesse : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Participer à la prise en charge des grossesses à haut risque
- Participer aux activités des services de DAN
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Salle de Naissance dans les maternités partenaires de la formation clinique

○ *Horaires :*

Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

3. Stage de PMI : 6 ECTS (suivi prénatal et planification familiale)

○ *Objectifs généraux :*

- Conduire une consultation prénatale (situation 1 du référentiel métier et compétences) et pratiquer des échographies obstétricales
- Organiser et animer une séance individuelle et/ou collective de préparation à la naissance et à la parentalité (situation 2 du référentiel métier et compétences)
- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer aux activités spécifiques d'un centre de PMI
- Repérer une situation de vulnérabilité et orienter en conséquence
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180H.

○ *Services :*

PMI partenaires sur la région.

○ *Horaires :*

Vacations de jour, roulement établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

4. Stage de salle de naissance (2 stages) : 6 x 2 = 12 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Assurer une consultation d'urgence au cours du 3ème trimestre (situation 3 du référentiel métier)
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement, suivre ses suites pour une grossesse à terme a priori normale (situation 4 du référentiel métier)
- Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance, quel que soit le lieu et au-delà du post-partum immédiat (situation 5 du référentiel métier)
- Réaliser une réanimation néo-natale (situation 8 du référentiel métier)
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management, et en pédagogie

○ *Horaires :*

Ces stages se déroulent sur 5 semaines consécutives soit 180 H par stage.

○ *Services :*

Salle de naissances en niveau III pour un stage au moins, dans les maternités partenaires de la formation clinique

○ *Modalités de roulements :*

Gardes de jour et de nuit, planning établi par le DESF. (36 H / sem)

5. Stage de suivi post natal : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale (situation 6 du référentiel métier et compétences)
- Informer des méthodes contraceptives et participer à la prescription de la contraception (situation 7 du référentiel métier et compétences)

- Participer à la prise en charge des mères et/ou des enfants présentant une/des pathologie(s) dans la période post-natale
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie
 - *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

- *Services :*

Suites de couches dans les maternités partenaires de la formation clinique

- *Horaires :*

Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

C. MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*

➤ Admission dans l'année supérieure :

Pour être déclaré admis en SMA5, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année universitaire soit 60 ECTS (30 ECTS/semestre) à l'issue de la fin des épreuves de deuxième session.

Toutefois, les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, à l'exception des UE Obstétrique Maïeutique, Gynécologie, Pédiatrie et Apprentissages Cliniques qui doivent être obligatoirement validées.

4. DFASMa5 ou SMa5

La sage-femme enseignante référente de l'année est **Madame Caroline CALTERO**

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 7 UE dispensées au DESF.

✚ UE1 : Obstétrique, maïeutique : 5 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE2 : Gynécologie : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE3 : Néonatalogie, pédiatrie : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE5 : Enseignement clinique : 30 ECTS incluant les ECTS de stage

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE6 : Sciences humaines et sociales - droit, économie, management et langue étrangère : 6 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Développer une réflexivité sur ses pratiques et son développement professionnels ;
- Approfondir ses connaissances sur la psychologie et les affections psychopathologiques du nourrisson et de l'enfant afin de dépister des situations de vulnérabilité et d'orienter la femme ou le couple dans le réseau de périnatalité ;
- Acquérir les connaissances nécessaires au dépistage, à l'orientation et à la participation de la prise en charge des femmes présentant des troubles psychopathologiques et psychiatriques ;
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système de santé français et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Connaître les dimensions organisationnelles des professions, l'organisation du travail, les collaborations interprofessionnelles, la gestion et l'administration ;
- Acquérir des connaissances sur l'organisation territoriale du système de santé et des soins (coopérations, contractualisations, etc.) ;

- Acquérir ou approfondir des connaissances de base en économie de la santé ;
- Approfondir ses compétences en langue étrangère

✚ UE7 : Mémoire: 6 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Former de futurs professionnels capables :
 - d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
 - de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
 - de fonder leur pratique sur des données probantes.
- En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche. Le sujet traité est choisi par l'étudiant en SMA4, lors de la rédaction du travail probatoire. La rédaction est individuelle, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie. Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

✚ UE16 : Pharmacologie : 1 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMA4

✚ UE librement choisies : 6 ECTS

➤ **Certifications:**

✚ AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2

- *Objectif général* :

- Former aux gestes et soins d'urgence en attendant l'équipe médicale spécialisée.

✚ Journées de formation :

Les étudiants sont invités à participer à des congrès régionaux ou nationaux autour de la périnatalité ou de la gynécologie (exemple : les « GYPOM », journées de Gynécologie, de Pédiatrie Néonatale, d'Obstétrique et de Médecine Périnatale.)

B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL

Nature du stage

En SMA5, un stage d'une durée d'un semestre à temps plein est organisé au cours du quatrième semestre du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Il est appelé « stage intégré ». Ses objectifs sont :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

1. Stage intégré « physiologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage se déroule sur 11 semaines soit 360 H (33H / sem).

- *Services :*

Consultations obstétricales prénatales et en échographie, salle de naissances, suites de naissance. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région. Une période est possible en cabinet libéral.

- *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

2. Stage intégré « pathologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage se déroule sur 11 semaines soit 360 H (33H / sem).

- *Services :*

Consultations obstétricales prénatales et en échographie, service de surveillance de grossesse, salle de naissances, suites de naissance, unité kangourou. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région.

- *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*
- **CSCT** : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors des deux cycles par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Il est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve clinique auprès d'une patiente qui doivent toutes deux être validées sans compensation.

➤ Délivrance du diplôme d'état de Sage-Femme :

Le Diplôme d'Etat de Sage-Femme (Grade Master) est délivré à l'issue de la formation de sage-femme aux étudiants qui ont validé :

- les unités d'enseignement et les stages des deux cycles de formation,
- le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.
- le mémoire.

Les étudiants ayant validé l'ensemble des UE théoriques et cliniques de la SMA5 et qui n'ont pas validé le mémoire, peuvent être autorisés par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes à exercer la profession de sage-femme en tant que remplaçant (décret 2014-1067 du 19 septembre 2014 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme par des étudiants). De fait, ils ne sont pas soumis au statut d'étudiant hospitalier en maïeutique.

En cas de non validation du mémoire, les étudiants doivent reprendre une inscription universitaire pour le présenter l'année suivante.



ERFPS
ESPACE RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ



Formation organisée
avec le soutien de la
Région Normandie

DEPARTEMENTS DES ETUDES DE SAGE-FEMME

REGLEMENT INTERIEUR du DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Références réglementaires :

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études du diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques.
- Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.
- Décret du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieu hospitalier et extrahospitalier des étudiants en Maïeutique.
- Arrêté du 7 octobre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation.
- Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Décret n° 2020-821 du 29 juin 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Version votée à l'unanimité, Conseil de Département du DESF du septembre 2021

Modifié le 15/09/2021 par FD

Liste des acronymes :

- CD : Conseil de Département
- CFVU : Commission pour la Formation et la Vie Etudiante
- CG UFR Santé : Conseil de Gestion de l'UFR Santé
- CHU : Centre Hospitalier et Universitaire
- CP : Conseil de Perfectionnement
- DEPE : Direction des Études et du Parcours Etudiant
- DESF : Département des Études de Sage-Femme
- DFGSMa : Diplôme de Formation Générale en Maïeutique
- DFASMa : Diplôme de Formation Approfondie en Maïeutique
- ERFPS : Etablissement Régional des Professions de santé
- MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- RI : Règlement Intérieur
- UFR : Unité de Formation et de Recherche

Préambule :

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer le cadre dans lequel chacun peut exercer ses droits et libertés, dans le respect de ses obligations, afin de garantir l'ordre et le bon fonctionnement du DESF.

SOMMAIRE

TITRE I : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT	1
Article 1 – Présentation	1
Article 2 – Administration.....	1
Article 3 – Composition du DESF	1
Article 4 – Conseil de Département.....	1
Article 4-1 : Membres de Droit.....	1
Article 4-2 : Membres invités	2
Article 4-3 : Missions	2
Article 4-4 : Fonctionnement	3
Article 5 – Conseil de Perfectionnement	3
Article 5-1 : Membres.....	3
Article 5-2 : Missions.....	3
Article 6 – Formation, Admission	4
Article 7 - Obtention du Diplôme d’Etat	4
Article 8 - Représentants des étudiants.....	5
Article 9 – Suivi des étudiants	5
Article 10 - Transferts inter-établissements de formation en Maïeutique	5
Article 11 - Frais scolarité et droits étudiants	6
TITRE II : ENSEIGNEMENTS, STAGES ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES.....	6
Article 12 - Référentiel de Formation	6
Article 13 - Mission de formation.....	6
Article 14 – Modalités Générales de Contrôle des Aptitudes et Connaissances	7
Article 15 – Jury d’examen et présidence du jury	7
TITRE III : REGLES SPECIFIQUES DE FONCTIONNEMENT	7
Article 16 – Planning.....	7
Article 17 – Compétence professionnelle	8
Article 18 – Dossiers des Etudiants.....	8
Article 19 – Congés Annuels.....	9
Article 20 – Assiduité.....	10

Article 21 – Absences en stage	10
Article 22 – Régime assurantiel	11
Article 23 – Suivi Médical	11
Article 24 – Règles Générales de Respect	11
Article 25 – Secret Professionnel	12
Article 26 - Procédure disciplinaire	12
Article 27- Tenues de stage	12
Article 28 - Sécurité Incendie	13
TITRE IV : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES	13
Article 29 - Assurance des étudiants	13
Article 29-1 : responsabilité civile hospitalière	13
Article 29-2 : assurance individuelle accidents – risques professionnels.....	13
Article 29-3 : défense pénale professionnelle.....	13
Article 29-4 : Déclaration et accidents du travail / maladies professionnelles	14
Article 29-5 : risques non couverts.....	14
Article 30 – Association d’étudiants	15
Article 31 – Information des étudiants	15
Article 32 – Règles Sanitaires COVID	15
Article 33- Avenant au RI	15

TITRE I : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 1 – Présentation

LE DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME DU CHU DE ROUEN dispense les enseignements théorique, clinique et pratique en vue du **DIPLOME D'ETAT DE SAGE-FEMME**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ce diplôme est délivré par l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie.

Article 2 – Administration

Le Département des Etudes de Sage-Femme (DESF) est administré par le **CHU DE ROUEN**. Il est rattaché à la **Direction des Ressources Humaines et des Formations** ~~Service de Gynécologie-Obstétrique de l'établissement.~~

Une convention entre le CHU de Rouen et l'Université de Rouen établit les conditions du partenariat entre le CHU, l'UFR Santé et l'Université de Rouen Normandie, pour le fonctionnement du DESF.

Article 3 – Composition du DESF

La direction est assurée par Madame DARCET Fabienne, Sage-Femme Directrice. Monsieur le Docteur Alain DIGUET, médecin spécialiste en Gynécologie-Obstétrique assure une fonction de Directeur Technique et d'Enseignement.

Le département est une entité qui regroupe l'ensemble des personnes qui s'investissent dans l'enseignement de la formation du DESF ou contribuent à la recherche dans le domaine de la Maïeutique. Ces personnes peuvent notamment appartenir aux catégories suivantes :

- sages-femmes enseignantes ;
- enseignants titulaires de l'université ;
- praticiens hospitaliers ou hospitalo-universitaires ;
- sages-femmes et professionnels chargés d'enseignement, maîtres de stage ;
- secrétaires pédagogiques ;
- représentants des étudiants.

Le département comporte : un Conseil de Département (CD) et un Conseil de Perfectionnement (CP).

Article 4 – Conseil de Département

Le CD est l'instance décisionnelle du DESF. Il est composé comme suit :

Article 4-1 : Membres de Droit

- Le Doyen de l'UFR Santé ou son représentant, ~~Président~~
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant Médecin
- Le Directeur Général du CHU de Rouen ou son représentant
- Le Directeur Technique et d'Enseignement

- La Sage-Femme Directrice ou Sage-Femme Enseignante déléguée
- L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire coordinateur de l'enseignement de gynécologie-obstétrique ou son représentant
- L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire appartenant au département médico-chirurgical de Pédiatrie, coordinateur de l'enseignement de pédiatrie ou son représentant.
- Les Sages-Femmes Enseignantes
- Un Représentant des enseignants de l'école désigné par la Sage-Femme Directrice et le Directeur Technique et d'Enseignement
- Une Sage-Femme d'un établissement de la région participant à la formation clinique des étudiants
- Une Sage-Femme exerçant en libéral et participant à la formation clinique des étudiants
- Une Secrétaire pédagogique
- Le Chef de service du Service des Formations sanitaires et sociales de la Région Normandie ou son représentant
- Quatre Etudiants représentant de chaque année d'études, élus par vote par leurs pairs avec un droit de procuration.

Ces membres siègent avec voix délibérative.

~~Siègent aussi, au Conseil du Département à titre consultatif:~~

Article 4-2 : Membres invités

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être appelées à participer aux réunions avec voix consultative.

Article 4-3 : Missions

Le CD du DESF propose les périodes d'enseignement, les activités d'enseignement et leur évaluation.

Il peut donner son avis sur :

- Les questions relatives à l'enseignement
- Le choix des enseignants chargés de dispenser les enseignements
- Le budget du département : le CD peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement
- Le règlement intérieur, les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances
- Les demandes d'interruption des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus au concours et affectés au département ou en cours de scolarité
- Les demandes de reprise des études formulées par d'anciens étudiants qui étaient en scolarité dans l'école à la date d'interruption de leur scolarité, ~~sans préjudice de l'avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes, nécessaire pour toute interruption des études dépassant cinq ans.~~

Il peut créer des groupes de réflexion pour les problèmes relevant de sa compétence.

Le CD pourra être amené à modifier son mode de fonctionnement et ses missions en fonction de l'évolution éventuelle de la réglementation ~~a~~actuelle.

Article 4-4 : Fonctionnement

Le président du conseil de département est nommé par le doyen de l'UFR Santé sur proposition de la direction du DESF.

Les convocations sont adressées au moins 8 jours avant la date de réunion. Elles précisent l'ordre du jour.

Le CD se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou demande conjointe de la Sage-Femme Directrice et du Directeur Technique et d'Enseignement.

La présence ou la représentation de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le CD est convoqué de nouveau dans un délai de huit à quinze jours et pourra siéger valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Les avis du Conseil sont prononcés par vote à la majorité simple.

Article 5 – Conseil de Perfectionnement

Le CP est un organe consultatif, de dialogue qui se réunit au moins une fois par an.

Article 5-1 : Membres

Il est constitué :

- De la sage-femme directrice du DESF,
- Des sages-femmes enseignantes,
- Du Directeur Technique et d'enseignements,
- Des 4 Délégués étudiants,
- De 2 représentants des enseignants,
- De 2 représentants des professionnels,

Il est présidé par la directrice du DESF.

Article 5-2 : Missions

Il contribue au processus d'amélioration continue de la formation. Son rôle consiste notamment :

- À participer à la détermination des objectifs de formation, des innovations pédagogiques, ...
- A participer à la coordination des enseignements au sein du DESF,
- A débattre sur les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir,

- Et plus généralement, à participer aux choix pour l'organisation de la formation au DESF.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

Article 6 – Formation, Admission

Les étudiants sages-femmes sont autorisés à poursuivre leur formation en 2^{ème} année de Sciences Maïeutiques, après avoir validé un parcours de formation antérieur mentionné au I de l'article R. 631-1 et subi avec succès les épreuves mentionnées à l'article R. 631-1-2 du code de l'éducation.

Le Président de l'Université, le Doyen de l'UFR Santé, ~~le responsable des études de la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES)~~ fixent les conditions dans lesquelles le recrutement des étudiants est effectué, selon l'arrêté du 28 octobre 2009 pour la première année commune aux études de santé (PACES) puis selon la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ~~la réforme~~ modifiant les voies d'accès aux filières MOPM (Médecine, Odontologie, Pharmacie et Maïeutique) ~~qui est entrée en vigueur pour l'année universitaire 2020-2021 selon la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.~~ par le concours de PACES est effectué selon un nombre de places fixé par arrêté ministériel.

Les trois premières années (6 semestres) correspondent au premier cycle et confèrent un Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) (Grade Licence). Les deux premiers semestres de la formation correspondent au parcours de formation antérieur validé pour l'entrée en formation en Sciences Maïeutiques.

Les deux dernières années (4 semestres), second cycle des études, correspondent au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) (Grade Master).

Les étudiants ont ainsi une durée de formation fixée à cinq années déclinées en 10 semestres.

La rentrée universitaire s'effectue à la date proposée par le CD puis validée par le CG de l'UFR Santé et la CFVU

Des dispositifs d'évaluation des enseignements et des stages par les étudiant(e)s sont mis en place.

Les résultats de ces évaluations font l'objet d'un échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique.

Article 7 - Obtention du Diplôme d'Etat

Conformément aux arrêtés du 19 juillet 2011 et du 11 mars 2013 relatif au régime des études, les étudiants en Sciences Maïeutiques doivent valider chaque semestre de leur formation selon

les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances approuvées par le ~~Président de l'Université, le Doyen de l'UFR Santé.~~ **CD, le CG de l'UFR Santé puis la CFVU.**

Le jury d'examen du DESF se réunit à l'issue de chaque session.

Le Diplôme d'Etat de Sage-Femme (Grade Master) est délivré à l'issue de la formation de sage-femme aux étudiants qui ont validé :

- les unités d'enseignement et les stages des deux cycles de formation,
- le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.
- le mémoire.

Article 8 - Représentants des étudiants

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion élisent l'un d'entre eux (et un suppléant) pour les représenter auprès de la direction du DESF et lors du CD, **CP.**

Cette élection a lieu par vote secret à la majorité absolue au premier tour, à la majorité simple au second tour.

Article 9 – Suivi des étudiants

~~Article 6 — En cas d'inaptitude physique ou psychologique, mettant en danger la sécurité des patients, la Directrice du DESF peut suspendre immédiatement la scolarité de l'étudiant dans l'attente de la réunion du Conseil de Département.~~

~~L'exclusion d'un étudiant pour inaptitudes théoriques ou pratiques aux études de sage femme est prononcée par la directrice sur avis conforme du Conseil de Département.~~

~~Les membres du Conseil de Département reçoivent communication du dossier de l'étudiant et d'un rapport motivé établi par la directrice et le directeur technique et d'enseignement.~~

~~L'étudiant, qui a accès à son dossier et au rapport motivé, doit être convoqué dans un délai de quinze jours précédant la réunion du Conseil de Département en vue d'être entendu par celui-ci.~~

~~Un avis favorable à l'exclusion d'un étudiant ne peut être pris qu'à la majorité absolue des membres composant le Conseil de Département.~~

~~La décision d'exclusion est notifiée à l'étudiant, elle est également communiquée pour information aux autorités de tutelle dans les quinze jours, accompagnée du procès-verbal de la séance.~~

Dans un contexte de difficulté physique et/ou psychologique rencontrée par un étudiant, celui-ci peut faire appel aux services de la médecine universitaire.

En cas d'inaptitude physique ou psychologique, mettant en danger la sécurité des patients, la Directrice du DESF peut suspendre à titre conservatoire immédiatement la scolarité de l'étudiant dans l'attente des avis de la médecine universitaire pour les étudiants de la Licence ou de la médecine du travail pour les étudiants du Master qui ont la qualité d'agent public et/ou le déroulement de la procédure disciplinaire.

Article 10 - Transferts inter-établissements de formation en Maïeutique

Les mutations d'un établissement à un autre (Ecole - Département) ne peuvent être accordées que pour un motif exceptionnel.

Elles ont lieu à la fin de la Formation Générale en Sciences Maïeutiques (niveau Licence), après validation des 180 Crédits Européens, dans la limite des places disponibles et après l'accord des deux directrices. **Elles sont présentées en CD.**

Article 11 - Frais scolarité et droits étudiants

Les étudiants doivent acquitter le montant des frais annuels de scolarité fixé par arrêté ministériel chaque année.

Les étudiants doivent s'acquitter chaque année, de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus dont le montant est fixé par le MESRI.

Les étudiants bénéficient de ce fait de l'accès à tous les services de l'université, et selon leurs souhaits, aux services relevant d'un droit facultatif (activité sportive, culturelle...).

Ils disposent ~~notamment~~ d'un accès aux différents services numériques universitaires dont notamment d'un ENT, accès TICE et d'un e-portfolio

Toutes les dépenses personnelles inhérentes à la formation (exemple : stages) sont à la charge des étudiants, à l'exception des frais de déplacements pour les étudiants de 2^{ème} cycle.

TITRE II : ENSEIGNEMENTS, STAGES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES

Article 12 - Référentiel de Formation

~~L'enseignement dispensé au DESF est conforme au programme fixé~~ **Le contenu des enseignements de la formation conduisant au Diplôme d'Etat de Sage-Femme ainsi que les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent sont développés conformément au programme fixé :**

- Par arrêté interministériel du 19 juillet 2011
- Par arrêté interministériel du 11 mars 2013.

Article 13 - Mission de formation

L'enseignement comprend des unités d'enseignement théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques.

L'enseignement théorique comprend un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances et un parcours personnalisé au travers des unités d'enseignement librement choisies.

La formation fait également appel aux technologies de l'information et communication et aux différentes approches par simulation.

Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé ou de l'Université de Rouen Normandie, le personnel du CHU de Rouen et les intervenants extérieurs à l'établissement.

Le DESF élabore un projet pédagogique et veille à l'articulation entre les enseignements théoriques, pratiques et les stages en vue de l'acquisition des compétences professionnelles inhérentes à la profession de sage-femme.

~~La présence en cours des étudiants est obligatoire et soumise à émargement.~~

~~Une absence non justifiée ou 3 retards dans une UE entraînent la défaillance du candidat aux épreuves d'évaluation de l'unité d'enseignement concernée par l'absence ou les retards.~~

~~Il peut être toléré, à titre exceptionnel, une absence ou un retard non justifié.~~

~~En cas de retard, dès lors que la porte de la salle de cours est fermée, l'intervenant peut en refuser l'accès à l'étudiant. (Déplacé dans article 16)~~

~~De plus, l'étudiant doit se présenter à son arrivée auprès d'un membre de l'équipe pédagogique.~~

Article 14 – Modalités Générales de Contrôle des Aptitudes et Connaissances

Les aptitudes et acquisitions des connaissances des étudiants sont évaluées tout au long de la formation.

Les conditions d'organisation et de validation des examens sont définies dans le document « Modalités de Contrôle des Aptitudes et des Connaissances » porté à la connaissance des étudiants à chaque rentrée universitaire.

Les examens sont organisés à l'issue de chaque semestre et une session de rattrapage est organisée en Juin.

Article 15 – Jury d'examen et présidence du jury

Le président de l'URN nomme le président et les membres du jury d'examen du DESF.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Le jury est compétent pour modifier à la hausse comme à la baisse les notes proposées par les correcteurs.

TITRE III : REGLES SPECIFIQUES de FONCTIONNEMENT

Article 16 – Planning

Le calendrier annuel du DESF est voté par le CG de l'UFR Santé puis la CFVU de l'URN. Chaque année comporte deux semestres.

Les études de sage-femme sont organisées sur le modèle d'alternance cours / stages.

Le planning annuel est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique.

Les périodes de cours, de stage et de vacances sont précisées au sein de ce planning. Les semaines de vacances sont votées par le CG puis la CFVU.

Cours :

Les étudiants bénéficient d'un repos hebdomadaire de quarante-huit heures consécutives.

Ils sont dispensés de cours les jours fériés.

Sous la responsabilité de la Sage-Femme Directrice, l'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

Un enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui se présenterait en retard, ceci dès lors que l'heure du début du cours est passée et que la porte de la salle de cours est fermée. **Passé un retard de 10 minutes, l'étudiant entre en cours à la pause, si elle survient.**

Stages :

Les emplois du temps de stage sont spécifiques à chaque établissement d'accueil.

Les étudiants effectuent trente-cinq heures en moyenne de stage par semaine.

Les étudiants assurent durant les stages des amplitudes horaires variables et des gardes de jour et de nuit, y compris les weekends et jours fériés, conformément aux plannings des stages et au fonctionnement des établissements d'accueil.

Les plannings de stage sont élaborés dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité. Le temps de travail hebdomadaire ne peut être supérieur à 48h.

Les plannings de stage sont aménagés pour permettre aux étudiants d'assister aux enseignements dirigés obligatoires des UE mutualisées et des UE libres.

Après accord de la Sage-Femme Directrice, un étudiant peut effectuer un stage à l'étranger.

La période de stage validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les ECTS correspondants.

Sous la responsabilité de la sage-femme directrice, l'emploi du temps est affiché pour toute l'année en ce qui concerne la répartition des terrains de stage et au moins deux semaines à l'avance en ce qui concerne les plannings de stage.

Les stages font l'objet d'une convention entre la Sage-Femme Directrice assurant la formation en Maïeutique, le responsable de la structure d'accueil et l'étudiant. Ces conventions précisent les modalités d'organisation, d'encadrement et de déroulement des stages, ainsi que les conditions de réparation et d'assurance des éventuels dommages causés par le stagiaire ou subis par lui durant le stage

Article 17 – Compétence professionnelle

Les étudiants sages-femmes pratiquent les actes relevant de la compétence professionnelle sous la direction des sages-femmes, des sages-femmes enseignantes, des responsables de stages.

Article 18 – Dossiers des Etudiants

Pour chaque étudiant un dossier est constitué, il comprend :

- un dossier administratif
- un dossier pédagogique
- un portfolio numérique
- un relevé des actes effectués qui sera remis à l'étudiant à l'issue de la formation

Le CHU de ROUEN s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité de ce dossier conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen (RGPD) et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes

physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, puis par le décret n° 2019-536, publié le 30 mai 2019, qui constitue la dernière étape de la mise en conformité du droit national avec le RGPD et la Directive « police-justice », et transposée en France au sein du chapitre XIII de la loi Informatique et Libertés.

Afin de permettre le suivi de scolarité, ces informations recueillies font l'objet de traitements automatisés (dossier numérique) et / ou non automatisés (dossier papier). Ces données sont réservées à l'équipe pédagogique du DESF ainsi qu'aux services administratifs (Université Rouen Normandie, Région) chargés de la gestion du dossier.

Les étudiants sont autorisés à demander au CHU de ROUEN, sur une base légale et justifiée, la communication des données recueillies et à exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation ou d'effacement de ces données. Cette demande doit être signée et accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité portant signature. Pour les personnes protégées, (majeurs protégés), la réglementation impose une double demande pour l'exercice de ces droits.

Pour l'exercice de l'ensemble de ces droits, les étudiants peuvent s'adresser directement à l'équipe pédagogique du DESF et / ou au Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées figurent ci-après :

Délégué à la Protection des Données
CHU de ROUEN
1 rue de Germont
76031 ROUEN CEDEX
E-mail : DPD@chu-rouen.fr

Les étudiants peuvent également exercer leur droit de réclamation auprès de la CNIL via le site www.cnil.fr

Article 19 – Congés Annuels

Les étudiants disposent des congés répartis selon :

- Arrêté du 19 juillet 2011 et en fonction de l'organisation des études, de 24 semaines pour les étudiants du DFGSMa.
- Arrêté du 11 mars 2013, le décret du 7 octobre 2016 et en fonction de l'organisation des études, de 10 semaines pour les étudiants du DFASMa (au terme du cursus complet).

La planification de ces congés annuels est intégrée dans l'alternance cours / stages définie par le DESF.

Article 20 – Assiduité

Les Absences Justifiées (ABJ) sont réglementées selon la charte des examens de l'URN. Sont considérées comme ABJ : Maladie sous certificat médical ou accident du travail, décès d'un parent du premier ou second degré, certificats médicaux qui attestent de la présence d'un parent auprès d'un enfant malade, une convocation préfectorale devant une instance juridictionnelle, justificatifs de retard ou de grève de transport, une convocation pour siéger au sein d'une instance ou d'un conseil de l'université.

Les Absences Injustifiées (ABI) sont régies selon le principe suivant : durant un semestre, une ABI est autorisée par UE ≤ 2 ECTS et deux ABI le sont pour une UE ≥ 3 ECTS. Cette règle s'applique sans distinguer les CM et les TD. Pour les cours mutualisés à l'UFR santé, les règles de présence en vigueur dans chacune des composantes sont appliquées. En cas d'absence supplémentaire, la défaillance du candidat sera prononcée aux épreuves d'évaluation de l'unité d'enseignement concernée par les absences.

L'attestation de présence à une consultation médicale est tolérée pour justifier d'une absence.

En cas de maladie ou d'évènement grave, l'étudiant ou sa famille est tenu d'avertir aussitôt la directrice du DESF par l'intermédiaire du secrétariat, de la durée approximative de l'absence et le cas échéant, le service d'accueil lors des stages. En revanche, un certificat médical ou arrêt de travail devra être fourni dans les 48 heures indiquant la durée du congé. En cas de prolongation de la maladie, le certificat médical ou arrêt de travail doit être renouvelé par le médecin traitant à la date prévue pour la reprise des études.

Article 21 – Absences en stage

Les étudiants bénéficient des droits d'absences exceptionnelles prévus par le code du travail. Toute autorisation d'absence **en stage**, doit être dûment justifiée et anticipée au maximum. Les étudiants bénéficient **de 24 Heures de temps de stage** d'absence justifiée non récupérable, par année d'études.

Concernant les stages, une durée minimale de présence avant validation est définie par le DESF conjointement avec le responsable du service. Toutefois, au-delà de 50 % d'absence, le stage ne peut être validé.

L'organisation de la récupération s'effectue de façon continue, planifiée sous la responsabilité du cadre de service et dans la limite de la législation du travail.

En cas d'absences répétées non justifiées en stage, le stage ne sera pas validé.

Pour les étudiantes enceintes, les horaires de nuit peuvent être transformés en horaire de jour et les lieux de stages modifiés en fonction des risques de contamination.

Les étudiantes sages-femmes enceintes bénéficient d'une cessation d'activité conformément à la législation en vigueur. Toutefois, le repos de maternité pourra être égal à 8 semaines minimum dont 6 semaines en post-partum, sur demande de l'étudiante et avec accord de son médecin traitant.

Les étudiantes devront alors, conformément aux dispositions ci-dessus, compenser leur absence.

Article 22 – Régime assurantiel

Les étudiants **du DFASMa** sont assujettis aux dispositions du régime des assurances sociales des étudiants.

Les étudiants âgés de plus de vingt-six ans doivent contracter une assurance personnelle.

Les étudiants du DFASMa sont rémunérés par la Direction des Affaires Médicales du CHU et sont donc assujettis au régime général de l'Assurance Maladie.

Article 23 – Suivi Médical

Dès l'entrée, le médecin de l'Université s'assure que le dossier médical exigé de chaque étudiant pour l'admission dans le DESF est complet.

Au cours de leurs quatre années d'études au sein du DESF, les étudiants sont soumis à un examen de santé annuel conformément à la législation en vigueur.

Le maintien des étudiants en scolarité est subordonné aux résultats de ces visites médicales.

Les examens médicaux sont consignés sur le carnet de santé confié à l'étudiant ou au service de santé dont relève le DESF. Le dossier médical de l'étudiant comprend le certificat médical d'aptitude, le carnet de vaccination.

En cas d'accident de trajet ou d'accident de travail, l'étudiant fait procéder au constat du dommage conformément à la réglementation en vigueur. La déclaration administrative est effectuée selon les modalités fixées par l'établissement de rattachement du DESF, qui sont communiquées aux étudiants à la rentrée.

Article 24 – Règles Générales de Respect

Du fait de la présence des locaux du DESF dans les locaux de l'ERFPS, les étudiants se doivent de respecter les règles de fonctionnement de l'ERFPS et du DESF.

Afin de promouvoir un climat de confiance, d'impartialité et d'équité, le DESF et l'étudiant, doivent veiller ensemble au respect des principes d'honnêteté et d'intégrité.

Le droit d'être traité équitablement, sans discrimination, appartient à tous les membres de la communauté institutionnelle qui se doivent mutuellement respect et courtoisie.

La communication entre le DESF et les étudiants est facilitée. L'adresse mail qui doit être utilisée pour les échanges est :

- pour les membres du DESF : prénom.nom@chu-rouen.fr
- pour les étudiants : prénom.nom@etu.univ-rouen.fr ou prénom.nom@univ-rouen.fr

Le téléphone portable et tous les moyens de communication et de transmission doivent être en position éteinte et rangés dans les sacs pendant les cours et examens.

Une utilisation ponctuelle des moyens numériques peut être requise par l'enseignant.

Les étudiants doivent prendre soin du matériel qui leur est confié. Tout objet détérioré ou brisé, de son fait, sera remplacé aux frais de l'étudiant responsable.

Article 25 – Secret Professionnel

Les étudiants ont envers les patients les devoirs communs à tous les professionnels, à savoir l'obligation de discrétion professionnelle qui s'applique également aux propos qui peuvent être tenus sur les réseaux sociaux, et ceux spécifiques aux étudiants. Ils s'engagent à respecter la « Charte de la personne hospitalisée » et les règles de fonctionnement de l'établissement ou de la structure qui les accueille en stage.

Ils sont soumis au respect du secret professionnel.

Article 26 - Procédure disciplinaire

Les questions disciplinaires sont traitées dans le cadre de la procédure disciplinaire en vigueur au sein de l'URN.

Ainsi, tout étudiant qui manquerait à ses obligations concernant la tenue, le travail, la discipline générale, ou pris en flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, de plagiat pourra être traduit devant la Commission de Discipline de l'université.

La directrice et/ou le directeur technique du DESF, en cas de demande de poursuite disciplinaire, informe le Doyen de l'UFR Santé et demande la saisine auprès du Président de l'URN de la Commission de discipline de l'université.

En cas d'infraction, les étudiants peuvent encourir les sanctions suivantes :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Ces sanctions figurent au dossier administratif de l'étudiant.

En cas de faute grave, la directrice et le médecin directeur technique et d'enseignement peuvent suspendre un étudiant en attendant sa comparution devant la commission de discipline.

Toute exclusion définitive d'un étudiant sage-femme doit être communiquée pour information aux autorités de tutelle dans les quinze jours, accompagnée du procès-verbal de la séance du conseil de discipline.

Article 27- Tenues de stage

Dans la mesure du possible l'établissement hospitalier gestionnaire fournit aux étudiants des tenues de stage et en assure le nettoyage.

Article 28 - Sécurité Incendie

En cas d'incendie, les consignes affichées dans les salles de cours et les couloirs de circulation devront être rigoureusement suivies. De même, les étudiants devront se soumettre aux exercices d'alerte et/ou d'évacuation des locaux qui pourraient être organisés.

TITRE IV : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Article 29 - Assurance des étudiants

Les étudiants des écoles du CHU de Rouen, au cours de leur scolarité, disposent de la couverture de 3 contrats d'assurance. Les garanties sont acquises sous réserve :

- d'une faute inexcusable ou intentionnelle du préposé
- des limites de sommes ou garanties prévues dans les contrats.

Article 29-1 : responsabilité civile hospitalière

L'assurance responsabilité civile hospitalière garantit les étudiants contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'ils peuvent encourir à l'égard des tiers en raison des dommages ou préjudices causés à autrui dans l'exercice de leur activité.

Le contrat est souscrit par le CHU de Rouen près de la compagnie SHAM, 18 rue Edouard Rochet, 69372 LYON Cedex 08. Les limites de garanties peuvent être fournies sur demande.

Article 29-2 : assurance individuelle accidents – risques professionnels

Ce contrat garantit les dommages corporels subis par les étudiants, en cas d'accidents survenant lors des cours, ou durant le trajet pour se rendre au DESF ou en revenir dans l'exercice de leurs fonctions.

La garantie de la société prend fin automatiquement à l'expiration de la session ou de l'année d'étude au titre de laquelle l'étudiant a été inscrit.

Article 29-3 : défense pénale professionnelle

Le contrat d'assurance protection juridique a pour objet d'assurer les étudiants des écoles du CHU de Rouen pour les poursuites qui pourraient être engagées à leur encontre par des tiers, pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette garantie a vocation à apporter une protection physique et de prendre en charge les frais de justice. Elle ne couvre pas les préjudices matériels subis par les agents, même dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 29-4 : Déclaration et accidents du travail / maladies professionnelles

*** déclaration :**

En cas d'accident survenant aux étudiants stagiaires, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, l'établissement d'accueil du stagiaire devra établir un certificat médical. L'étudiant devra lui, le plus rapidement possible, en faire la déclaration auprès de la directrice, charge à elle de s'acquitter des formalités prévues auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

*** accidents du travail et maladies professionnelles :**

Les étudiants bénéficient de la couverture accidents du travail / maladies professionnelles (Article L412-8 Code de la Sécurité Sociale) pour :

- Les accidents survenus au cours d'enseignements dispensés en ateliers ou en laboratoires, ainsi que par le fait ou à l'occasion des stages effectués dans le cadre de leur scolarité ou de leurs études
- Les maladies professionnelles
- Les accidents de trajet, à l'aller comme au retour, entre domicile/lieu de stage et école/lieu de stage. Les trajets domicile/école sont exclus en tant qu'accidents du travail.

Article 29-5 : risques non couverts

Risques non couverts et devant faire l'objet d'une couverture personnelle par l'étudiant auprès d'une assurance ou d'une mutuelle :

- Accidents de trajet et accidents survenus au sein du Département des études de Sage-Femme pour les dégâts causés aux tiers.

- Responsabilité civile personnelle :

- . Mise en cause personnelle par le tiers demandant réparation au responsable sur le fondement des articles 1240 et 1241 du Code Civil

- . Mise en cause personnelle de l'étudiant pour tout fait extérieur à l'exercice de ses fonctions de stagiaire (faute détachable du service).

La Direction du DESF vérifiera si le statut de l'étudiant ou son régime de Sécurité Sociale, apportent ces garanties.

Les étudiants restent libres de recourir à la formule d'assurance de leur choix, sous réserve de fournir à la Direction du DESF, l'attestation du contrat souscrit.

Le DESF ne pourra être tenu responsable en aucun cas du non-respect des règles de couverture précisées ci-dessus.

Article 30 – Association d'étudiants

Des associations peuvent être mise en place au DESF. Leur autorisation, leur fonctionnement et/ou leur domiciliation est subordonnée à l'autorisation de la Directrice générale du CHU de Rouen après que les statuts lui aient été soumis par la sage-femme Directrice.

Les membres de ces associations répondent de leurs actes devant la loi, la responsabilité du centre hospitalier gestionnaire de Rouen ne pouvant en aucun cas être recherchée.

Article 31 – Information des étudiants

Un exemplaire du présent règlement, des « modalités de contrôle des aptitudes et connaissances » et du **règlement des études** ~~contrat pédagogique~~ de l'année concernée est obligatoirement communiqué chaque année à chaque étudiant lors de la rentrée.

Mention de cette remise est faite au dossier de l'intéressé revêtue de la signature de l'étudiant.

Article 32 – Règles Sanitaires COVID

Les étudiants s'engagent à respecter les procédures et obligations en lien avec la situation sanitaire COVID-19 et leurs évolutions : Gestes barrières (port du masque, hygiène des mains, distanciation physique...)

En cas de signes évocateurs, les étudiants concernés sont priés de rester chez eux et de procéder à un dépistage et de ne réintégrer le DESF ou le stage qu'après accord médical, en fonction des résultats du test PCR.

Se référer également au règlement intérieur de l'ERFPS

Article 33- Avenant au RI

Tout avenant à ce règlement intérieur doit être soumis à l'approbation du CD, voté en CG et CFVU.